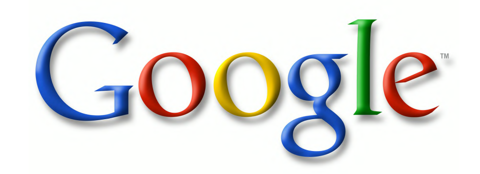


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

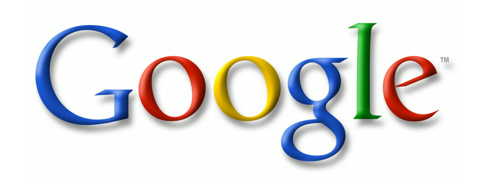
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

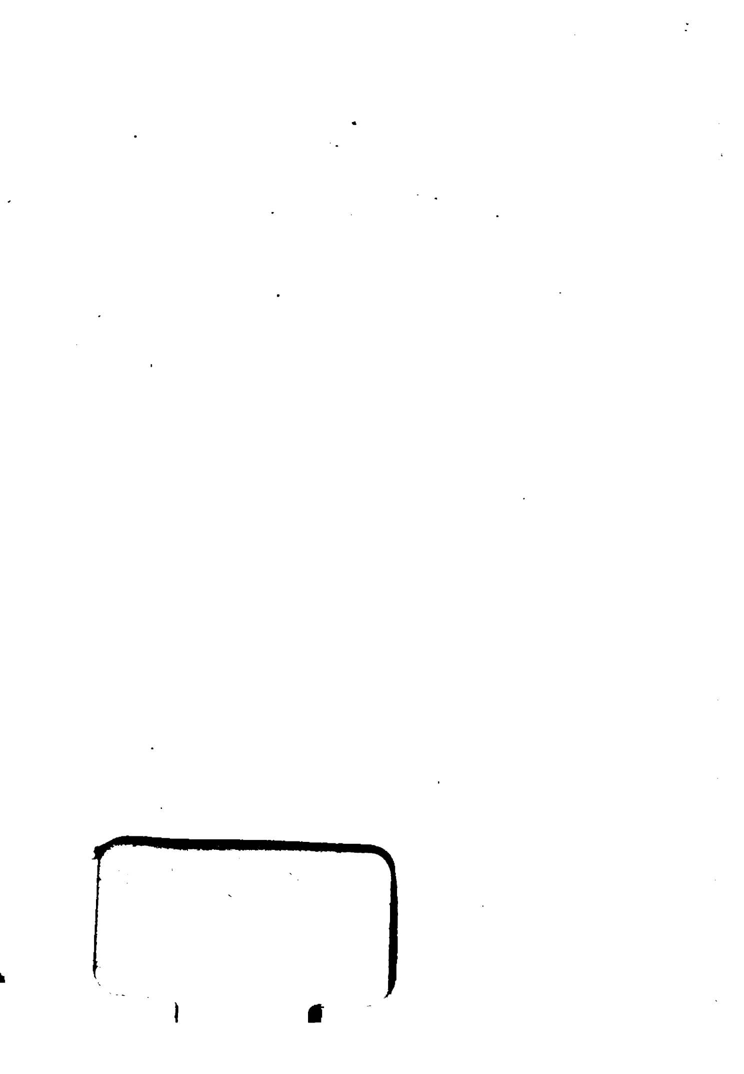
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



DDP
Luca

JEANNE D'ARC

A DOMREMY

4372

A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque par M. Siméon Luce; 2e édition.

Tome I : La jeunesse de Bertrand (1320-1364); 1 volume in-16
Prix, broché.. . . . . 3 fr. 5

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le grand prix Gobert.

13146. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

JEANNE D'ARC

A DOMREMY

RECHERCHES CRITIQUES SUR LES ORIGINES
DE LA MISSION DE LA PUCELLE

PAR

Auguste SIMÉON LUCE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Vive labeur!

DEUXIÈME ÉDITION

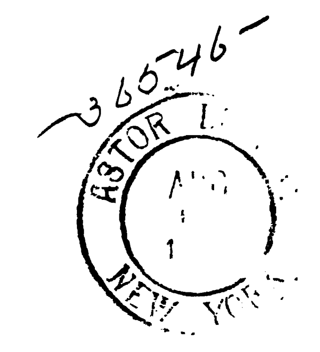
PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887

Droits de traduction et de reproduction réservés.



A

ÉLISABETH DANGUY

ET A

AMÉLIE LUCE

PRÉFACE

Le XV[e] siècle est comme la conclusion du moyen âge. Il ferme et il résume à la fois cet âge intermédiaire qui forme la transition entre l'antiquité gréco-latine et les temps modernes. C'est une des plus grandes dates de l'histoire de l'humanité. L'esprit chrétien, en ce qu'il a de plus suave, trouve alors son expression suprême et définitive dans l'*Imitation de Jésus-Christ ;* Gutenberg invente l'imprimerie ; Colomb découvre l'Amérique ; Jeanne d'Arc, enfin, personnifie l'héroïsme patriotique et couronne par le martyre l'épisode le plus merveilleux de notre histoire et de toutes les histoires.

La Pucelle n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme, elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. Il y a dans la physionomie de

l'héroïne du XV[e] siècle des traits qui la rattachent à la France de tous les temps, l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, l'ironie méprisante en face de la force, la pitié pour les petits, les faibles, les malheureux, la tendresse pour les vaincus. De tels dons appartiennent pour ainsi dire à notre tradition nationale, et la libératrice d'Orléans les a possédés à un si haut degré que cette face de son génie a frappé tous ses admirateurs.

Rappelons, quoique tout le monde les sache par cœur, quelques-unes de ces saillies où l'on retrouve les propriétés de notre sol, où l'on savoure le goût de notre terroir, où l'on entend en quelque sorte la voix de notre sang, le tout élevé à la hauteur d'une grande âme : « Jamais, disait un jour la Pucelle, je n'ai vu sang de Français que les cheveux ne me levassent [1] ». Et ailleurs, à la première nouvelle d'un engagement où plusieurs des siens avaient été blessés : « Ha, sanglant garçon, cria-t-elle à son

1. « Et lors elle dist que jamais n'avoit veu sang de François que les cheveux ne luy levassent ensur. » *Procès*, III, 213. — Déposition faite à Lyon le 28 mai 1456 par Jean d'Aulon, ancien écuyer d'honneur et intendant de la Pucelle.

page, vous ne me diriez pas que le sang de France fût répandu ! » La patrie, au lieu d'être une simple abstraction, viendrait à s'incarner sous les traits d'une femme, la patrie elle-même personnifiée dans une créature d'élite ne tiendrait pas un autre langage. Le 7 mai 1429, la veille de la levée du siège d'Orléans, comme elle partait pour l'assaut, son hôte la voulait retenir pour lui servir un magnifique poisson qu'on venait d'apporter. « Gardez-le jusqu'à ce soir, dit-elle en souriant, je vous amènerai un *godon* (sobriquet populaire donné aux Anglais, que l'on appelle encore aujourd'hui *goddem*) qui en mangera sa part[1]. » Cet entrain belliqueux, cette gaieté allègre, ce mot pour rire en allant à la bataille, comme tout cela est bien français! Un de ses examinateurs de Poitiers, le Dominicain Seguin, croyait la mettre dans un grand embarras en demandant malicieusement quelle langue parlait

1. « Custodiatis eam (sous-entendu : alosam; ce poisson était une alose) usque sero, quia ego adducam vobis hoc sero *ung godon* et repasseray par-dessus le pont. » *Ibid.*, III, 124, 125. — Déposition faite à Paris le 11 mai 1456 par Colette, femme de Pierre Milet. — « En nom Dieu, lit-on dans la *Chronique de la Pucelle*, on n'en mangera jusques au souper que nous repasserons par-dessus le pont, et ramenerons un godon qui en mangera sa part. » *Ibid.*, IV, 227.

l'archange Michel lorsqu'il était apparu pour lui annoncer sa mission; et, comme cette question insidieuse était assaisonnée d'un fort accent limousin : « Il parlait, se contenta de répondre Jeanne, un meilleur français que vous ». Certes, tous les pays ont eu leurs héroïnes, mais quelle autre qu'une Française, aussi prompte à la riposte que capable d'enthousiasme, aurait trouvé cette réponse!

On retrouve ici le génie national en ce qu'il a de permanent et d'essentiel; mais il y a d'autres traits de la physionomie de Jeanne d'Arc, non moins piquants, quoiqu'ils nous semblent aujourd'hui un peu étranges, qui portent l'empreinte particulière et pour ainsi dire la marque soit de la France du XV[e] siècle en général, soit du pays natal de la Pucelle en particulier, soit même des quatre ou cinq années, d'un caractère très singulier, qui ont précédé sa mission.

Les deux plus saillants de ces traits, l'ardeur enthousiaste de la foi religieuse, la croyance naïve au surnaturel, ont été signalés par tous les historiens. Un troisième trait, encore plus caractéristique que les précédents, sur lequel on n'a peut-être pas suffisamment insisté jus-

qu'à ce jour, c'est ce qu'on peut appeler le culte mystique de la royauté. Les représentants légitimes de cette royauté ont été pour la Pucelle l'objet d'une sorte de religion et comme des papes laïques. Nous croyons avoir indiqué le premier les circonstances locales qui expliquent le caractère exalté que revêtit ce culte dans la patrie de Jeanne d'Arc au commencement du XV[e] siècle, en même temps que nous avons essayé de reconstituer, au prix des plus longues et des plus laborieuses recherches, l'histoire de ce petit coin de terre pendant les années qui ont précédé immédiatement la mission[1]. Le premier aussi, nous nous sommes efforcé de montrer l'influence prépondérante que les moines les plus populaires de la fin du moyen âge, les religieux mendiants et surtout les Franciscains de l'Observance, ont excercée, à notre avis du moins, sur la tournure de la dévotion de la libératrice d'Orléans et aussi, dans une certaine mesure, sur sa vocation patriotique[2]. Le premier enfin, nous

1. *Revue des Deux Mondes*, 1[er] mai 1885, p. 50 à 99 : *Jeanne d'Arc à Domremy*.
2. *Ibid.*, 1[er] mai 1881, p. 65 à 103. *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants*.

croyons avoir expliqué pourquoi l'idée d'une intervention providentielle en faveur de la France a dû s'incarner, à l'époque de Jeanne d'Arc, dans le chef de la milice divine, dans l'archange Michel plutôt que dans un autre personnage céleste[1].

Replacée ainsi dans son cadre naturel, et étudiée sous son vrai jour, la physionomie de l'héroïne nous apparaît plus originale sans être moins touchante ; nous y voyons se marier et se fondre — et ce n'est pas l'un des moindres charmes de cette étude — les lignes fondamentales, permanentes, du caractère national, et aussi les traits particuliers qui ont marqué ce caractère pendant une certaine période du moyen âge. Par ses qualités les plus séduisantes comme par quelques-uns de ses plus dangereux défauts, la France est essentiellement femme. Cet éternel féminin dont parle Gœthe, qui fait le fond de notre génie, où il faut chercher le secret de notre mobilité passionnée, de nos chutes profondes, de nos soudains relèvements, où notre nation puise malgré ses er-

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1882, p. 617 à 656 : *Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel*. On retrouvera ici ces trois études revues, corrigées et augmentées.

reurs et malgré ses fautes une vertu de perpétuel rajeunissement, cet éternel féminin, nous l'admirons élevé à sa plus haute puissance et sous sa forme la plus parfaite, dans Jeanne d'Arc. Déterminer les influences héréditaires, locales, provinciales, les circonstances de temps et de lieu qui se sont réunies pour faire produire à ce génie, incarné dans une créature d'élite, les fruits merveilleux que l'on sait, tel est le but que nous avons poursuivi dans nos recherches sur les origines de la mission de la Pucelle.

Toutefois le lecteur voudra bien ne pas se méprendre sur la conclusion qui se dégage de ces recherches. Montrer que Jeanne a trouvé dans le milieu où elle a vécu quelques-uns des éléments de son inspiration, ce n'est diminuer, à le bien prendre, ni son mérite ni sa grandeur. Si l'on veut se rendre un compte juste de la mélodie héroïque que l'on entend chanter en quelque sorte à toutes les pages de l'histoire de la libératrice d'Orléans, il faut bien se dire que l'instrument merveilleux d'où s'exhale cette mélodie a été simplement mis en branle par les influences extérieures dont nous présentons le résumé aux lecteurs de cet ouvrage.

ians doute, l'impulsion a pu partir jusqu'à un ertain point du dehors, mais l'instrument luinême n'en est pas moins à Jeanne et n'est qu'à lle. Cet instrument, c'est son cœur. Il n'y en ut jamais de plus fort ni de plus pur, et l'anour de la patrie en a tiré des sons si beaux u'ils vibreront éternellement dans les âmes.

Laissant de parti pris aux théologiens et aux nétaphysiciens le soin d'affirmer ou de nier e surnaturel, qui échappe à l'investigation cientifique, nous avons voulu simplement aire œuvre d'historien ; nous nous sommes ttaché surtout à rétablir l'enchaînement des aits dont le miracle forme, sinon la conséuence, au moins le couronnement. La plupart les écrivains qui nous ont précédé se sont méliocrement préoccupés de ces circonstances le temps et de lieu, de cet enchaînement des aits antérieurs à la mission de la libératrice l'Orléans, et la raison en est facile à comprenlre. Comme ils avaient à cœur de mettre en umière le caractère purement divin de cette nission elle-même, la recherche approfondie, ninutieuse, des antécédents historiques, des nfluences ambiantes, allait contre le but qu'ils e proposaient, car, comme dit l'Écriture, l'es-

prit d'en haut souffle où il veut. Notre point de vue est tout différent. Pour nous, Jeanne n'est pas seulement une vierge inspirée de Dieu : elle est encore l'expression sublime de l'âme du peuple de France au milieu d'une des crises les plus graves que notre pays ait jamais traversées.

Sur la question de l'origine miraculeuse de la mission de la Pucelle, personne ne pourra nous en vouloir de garder la même réserve prudente que les deux écrivains du XV[e] siècle qui ont parlé de Jeanne avec le plus de justesse et de profondeur, qui ont rendu à ses vertus le plus éclatant hommage. Cette réserve doit être d'autant plus remarquée que le premier de ces deux écrivains est un prélat qui avait pris la part la plus active au procès de réhabilitation, et le second un pape qui avait connu de près aux conférences d'Arras, en 1435, quelques-uns des principaux témoins des événements de 1429 : « Telle est notre appréciation sur Jeanne surnommée la Pucelle, dit Thomas Basin, évêque de Lisieux, à la fin des deux chapitres extrêmement élogieux qu'il a consacrés à cette héroïne. Quant à sa mission, quant aux apparitions et révélations qu'elle

affirmait avoir eues, nous laissons à chacun la liberté d'en penser ce qu'il voudra, de les admettre ou de les rejeter, selon son point de vue et à sa guise. » Le pape Pie II, le fameux Eneas Sylvius Piccolomini, ne montre pas moins de réserve dans un passage de ses mémoires, où il a résumé les faits les plus marquants de la vie de Jeanne d'Arc en faisant ressortir tout ce que ces faits offrent d'extraordinaire; il mentionne même, sans y insister il est vrai, une explication d'ordre purement politique relativement à l'origine de la mission de la Pucelle. Voici la dernière page de ce résumé, où l'art savant du style égale la sûreté habituelle de l'information et la vigueur de la pensée. En lisant cette page, il ne faut pas oublier qu'elle a pour auteur un pontife éminent initié aux secrets les plus intimes de la politique européenne, un ancien membre du sacré collège, qui avait été pendant un quart de siècle le collègue du cardinal d'Estouteville, promoteur du procès de réhabilitation : « Ainsi périt Jeanne, vierge admirable et étonnante, qui a relevé le royaume de France abattu et presque ruiné; qui a infligé aux Anglais de si nombreuses et si graves défaites; qui, devenue chef

de guerre, a su garder au milieu des soldats sa pureté sans tache, et dont la bonne renommée ne reçut jamais aucune atteinte. Était-ce œuvre de Dieu ou invention des hommes, j'aurais peine à me prononcer sur ce point. Quelques-uns pensent que, les grands seigneurs de France étant trop divisés entre eux pour résister aux Anglais victorieux et n'ayant aucun chef auquel les autres consentissent à obéir, une profonde pensée politique fit imaginer cet expédient de susciter une vierge qui se dirait envoyée de Dieu et dont tous accepteraient alors la direction, car il n'est personne qui refuse de reconnaître Dieu pour chef; et c'est ainsi que le rôle guerrier de la Pucelle aurait été conçu et qu'on lui aurait confié le commandement des troupes. Il n'en demeure pas moins constant que c'est elle qui a fait lever le siège d'Orléans, que c'est elle qui a conquis, les armes à la main, le pays compris entre Bourges et Paris, que c'est elle dont les sages avis ont fait recouvrer Reims et sacrer Charles VII, elle dont l'impétueuse attaque a mis en fuite Talbot et son armée, elle dont l'audace a brûlé une porte de Paris, elle dont l'habileté et les talents ont remis en bon état les affaires de France. Évé-

nements mémorables qui trouveront dans la postérité moins de foi que d'admiration ! »

La prétendue explication que le pape Pie II a mêlée à ses éloges, et dont il n'a pas voulu du reste prendre la responsabilité, ne supporte pas un instant l'examen. Une Jeanne d'Arc inventée de toutes pièces par la politique serait un prodige plus merveilleux encore que la Pucelle inspirée de Dieu. Comme l'a fait remarquer avec raison Jules Quicherat, cette explication n'est qu'un emprunt malheureux fait à une harangue prononcée en 1459 par Jean Jouffroy, évêque d'Arras, devant le souverain pontife. Or ce prélat, comblé des faveurs de Philippe le Bon et des Vergy, ces mortels ennemis de Robert de Baudricourt et du parti français dans la vallée de la Meuse, ce prélat nous donne sur Jeanne la version haineuse qui avait cours dans l'entourage des ducs de Bourgogne et dont Monstrelet a reproduit également la plupart des détails. La vérité est que la politique a pu tirer parti de l'inspiration de la vierge de Domremy, mais qu'elle ne l'a pas créée. Seulement il faut bien convenir que cette inspiration, si haut qu'on en place l'origine, a été préparée jusqu'à un certain point par des faits humains.

Nous avons curieusement recherché ces faits et nous offrons ici au public le résultat de nos investigations.

Il y a, si l'on peut s'exprimer ainsi, deux Jeanne d'Arc : il y a Jeanne pendant la mission et Jeanne avant la mission. Jeanne pendant la mission a donné lieu à tant de publications, qu'il suffirait de les réunir pour former une bibliothèque considérable. Il nous a semblé que nous avions quelque chose de mieux à faire que de travailler à grossir encore le nombre de ces publications. Au contraire, Jeanne avant la mission est restée jusqu'à ce jour à peu près inconnue ; c'est cette Jeanne inconnue que nous nous sommes efforcé de découvrir. Si nous disions que nous avons réussi à dissiper complètement l'obscurité qui enveloppe la première partie de la vie de la Pucelle, on refuserait de nous croire, et l'on aurait raison. Le résultat auquel nous sommes arrivé est plus modeste, quoique nous ayons fait des trouvailles assez heureuses sur un sujet que l'on pouvait croire à peu près épuisé[1]. Nous espé-

1. Si l'on veut bien joindre les *Preuves* de notre 1re édition aux cinq volumes des *Procès* publiés par J. Quicherat de 1841 à 1849, nous croyons qu'on aura sous la main l'ensemble à

rons seulement avoir répandu une certaine lumière là où il n'y avait auparavant que ténèbres épaisses, et avoir frayé la voie à des explorateurs plus favorisés, au moins dans la mesure où la pénurie des documents dont nous disposions nous l'a permis. L'étude qui va suivre est donc une simple introduction à l'histoire de l'héroïne de Domremy et non cette histoire elle-même : c'est une sorte de vestibule du monument que notre savant et regretté maître, Jules Quicherat, a élevé à la gloire de Jeanne d'Arc.

peu près complet des sources originales concernant l'histoire de Jeanne, de sa famille, de son pays natal et des origines de sa mission. A cet ensemble on pourrait encore ajouter utilement les documents suivants : 1° *Nouveaux documents sur Charles VII et Jeanne d'Arc*, fournis par M. J. Quicherat; extrait de la *Revue de Normandie*, Rouen, E. Cagniard, 1866; 2° la relation contemporaine du greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle, publiée en 1877 par J. Quicherat dans la *Revue historique* (IV, 327 à 344); 3° un acte notarié découvert par M. Doinel, archiviste du Loiret (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, XV, 495); 4° l'enquête de 1476 sur la descendance de Jean de Vouthon, analysée en 1878 par M. Boucher de Molandon (*la Famille de Jeanne d'Arc*, Orléans, Herluison) et publiée l'année suivante par MM. E. de Bouteiller et G. de Braux dans leurs *Nouvelles Recherches sur la famille de Jeanne d'Arc* (Paris, A. Claudin). — Chacune de nos assertions s'appuie sur une preuve. Si l'on ne trouve pas ici cette preuve, il la faut chercher et l'on a des chances sérieuses de la trouver dans la première édition du présent ouvrage, qui a paru en 1886 à la librairie Champion et qui forme un volume in-8°.

Le public, qui a fait un si bienveillant accueil à notre ouvrage sur la jeunesse de Bertrand du Guesclin, retrouvera dans les pages qui vont suivre la même méthode appliquée à un sujet analogue et à une personnalité plus haute encore que celle du grand connétable de Charles V. Cette méthode, moins nouvelle par le but où elle tend que par la rigueur des procédés auxquels elle a recours, consiste à remonter jusqu'à la source de chaque fait, à capter, pour les soumettre à une analyse parfois microscopique, non seulement les courants superficiels, mais encore les filets d'eau souterrains qui ont pu contribuer à former cette source, à analyser jusqu'à leurs éléments irréductibles les germes des actions et des événements : en un mot, c'est la méthode de l'embryogénie appropriée à l'étude du passé, cette méthode qui est en voie de renouveler depuis vingt-cinq ans les sciences naturelles. Tout grand événement, toute action extraordinaire est le produit d'une sorte d'incubation morale, susceptible d'être analysée par les mêmes procédés que les phénomènes analogues dans l'ordre physique, et, en définitive, les ferments de l'héroïsme d'une Jeanne d'Arc, par exemple,

ne méritent peut-être pas moins d'être étudiés que ceux de la levure de bière. On juge l'arbre par ses fruits et une méthode par ses résultats. Venant après les critiques les plus sagaces, les historiens les plus éminents, si nous avions réussi néanmoins, en dépit de cette circonstance défavorable aggravée par notre insuffisance personnelle, à éclairer d'un jour nouveau la physionomie de la vierge de Domremy, qui pourrait mettre en doute l'efficacité et la fécondité de la méthode dont nous avons fait usage? Le seul inconvénient de cette méthode, c'est la multiplicité, la longueur presque désespérante des recherches auxquelles se doit condamner quiconque y veut recourir. Que de coups de pioche il faut le plus souvent donner en vain avant de faire jaillir du sol la source que l'on cherche! Pour y parvenir, l'ardeur au travail et aussi la science ne suffisent pas, si l'on n'est doué de cet instinct, plus facile à constater qu'à définir, qui tient lieu au véritable historien de baguette divinatoire. Mais si les savants pris individuellement souffrent d'ordinaire plus ou moins de l'inconvénient que nous signalons, la science elle-même, dont les intérêts doivent passer avant ceux de ses serviteurs, n'en peut

recevoir aucun dommage. C'est ici le cas de répéter que le temps ne fait rien à l'affaire. Un artiste du moyen âge n'hésitait point à consacrer sa vie tout entière à l'ornementation du fronton d'une cathédrale. Suivant le noble exemple de tant d'architectes, de tant de sculpteurs plus grands encore par l'abnégation que par le génie, gardons-nous de nous plaindre du sort et de tenir pour inutile notre passage en ce bas monde s'il nous a été donné de fouiller avec amour ne fût-ce qu'une simple rosace, ne fût-ce qu'une pierre de cette cathédrale à jamais inachevée de l'humanité qui s'appelle la science.

JEANNE D'ARC

A DOMREMY

CHAPITRE PREMIER

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE DANS LA VALLÉE DE LA MEUSE AU XV[e] SIÈCLE

Il en est des premières années de beaucoup d'illustres personnages comme de certains grands fleuves dont le cours supérieur reste à peu près inconnu, et parmi ces personnages il faut compter Jeanne d'Arc. La nuit la plus profonde cache à nos yeux sa vie jusqu'au jour où elle brille comme une radieuse étoile au firmament de la France. Qui ne voudrait percer ces ténèbres ? Qui n'aimerait à connaître le milieu où Jeanne a vécu, les influences qu'elle a subies et les principaux incidents dont le village natal de l'héroïne a été le théâtre pendant les années qui ont précédé immédiatement sa mission? Les dépositions du procès de réhabilitation, si précieuses qu'elles soient, sont loin de fournir des réponses de tout point satisfaisantes aux questions que notre curiosité se pose. Aussi, des critiques,

es historiens également autorisés nous ont repré-
ɜnté sous des couleurs très différentes la vie que
ıenaient les habitants de la vallée de la Meuse,
otamment ceux de la châtellenie de Vaucouleurs et
e Domremy, à cette date mémorable.

Le plus considérable sans contredit de tous les
ritiques qui se sont occupés de ces questions,
. Jules Quicherat, glorifie avec raison la résistance
u'opposèrent aux envahisseurs les garnisons fran-
ıises de quelques places de la Meuse inférieure,
ılles que Beaumont et Mouzon; il voit même dans
ɜtte résistance l'une des sources de l'inspiration
e Jeanne d'Arc : « N'eût-elle servi, pour emprunter
l'éditeur des *Procès* une phrase éloquente, qu'au
erfectionnement de cette âme généreuse, la résis-
ınce des habitants de la Meuse mériterait d'être
nmortalisée [1] »; mais le savant critique constate,
on sans regret, qu'il n'est fait aucune mention,
ans les chroniques du XV[e] siècle, des opérations
irigées contre Vaucouleurs, et que le premier docu-
ıent authentique relatif à ces opérations est le
ıandement, en date du 22 juin 1428, par lequel
ntoine de Vergy fut chargé de réduire la forteresse
ont Robert de Baudricourt était capitaine. Quant à
omremy en particulier, tout ce que l'on savait sur
et obscur village, avant les recherches dont on trou-
era plus loin le résumé, se réduisait aux retraites

1. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, Renouard, 1850, pages 10 et suiv.

des habitants dans l'île de la Meuse et à Neufchâteau consignées aux *Procès*. M. Quicherat n'en attribue pas moins une influence décisive sur la mission de la libératrice d'Orléans aux souffrances dont le malheur des temps la rendit témoin : « Du jour, écrit-il quelque part, où l'ennemi apporta dans la vallée le meurtre et l'incendie, l'inspiration de Jeanne alla s'éclaircissant de tout ce qu'il y avait en elle de pitié et de religion pour le sol natal. Attendrie aux souffrances des hommes par le spectacle de la guerre, confirmée dans la foi qu'une juste cause doit être défendue au prix de tous les sacrifices, elle connut son devoir. »

Sans avoir eu à sa disposition des documents autres que ceux dont nous devons la publication à l'éditeur des *Procès*, le dernier et le plus exact des historiens de Jeanne d'Arc est loin d'en avoir tiré les mêmes conclusions. « Jeanne, dit M. Henri Wallon, parlant des combats d'enfants que se livraient les Français de Domremy et les Lorrains de Maxey attachés au parti bourguignon, Jeanne vit plus d'une fois ceux de Domremy revenir de la bataille le visage meurtri et sanglant. C'était une image de la guerre civile; mais on n'a pas de preuve qu'elle ait sévi entre les habitants de ces contrées autrement que par ces combats d'enfants. On n'y souffrit pas beaucoup plus de la guerre étrangère. Cette marche de la Lorraine, aux frontières d'Allemagne, n'était pas le chemin des Anglais. La paix de Troyes les avait établis en Champagne; mais ils n'en occupaient

qu'un petit nombre de points.... Cette sanglante guerre paraît s'être réduite, pour les habitants de Domremy, à quelques alertes. Parfois, à l'approche d'une troupe de partisans, on sauvait les bestiaux dans l'île formée devant le village par les deux bras de la Meuse. Un jour même, tous les habitants s'enfuirent à Neufchâteau. Jeanne y suivit ses parents et demeura quatre ou cinq jours ou même quinze jours avec eux chez une honnête femme nommée la Rousse. Après quoi on revint au village, et rien ne dit que ce fut alors ou en pareille circonstance qu'il ait été brûlé. Voilà tout ce que les recherches les plus habiles et les plus minutieuses ont pu faire découvrir sur la part de Domremy aux malheurs du temps. Assurément, c'est quelque chose, et il ne faut pas tenir pour nulle l'impression que Jeanne en put recevoir. Mais, sans aucun doute, si le sentiment des souffrances que la guerre apporte, si la haine qu'inspire la vue du conquérant maître du sol natal, avaient suffi pour donner un sauveur à la France, il serait né partout ailleurs [1]. »

Les lignes qui précèdent sont la meilleure justification des développements où nous nous proposons d'entrer. Si des écrivains aussi judicieux, aussi sobres que MM. Quicherat et Wallon ont cru devoir rechercher quelle était la situation des habitants de la vallée de la Meuse pendant les années qui ont pré-

1. *Jeanne d'Arc*, 3e édition, Paris, Hachette, 1879, t. I, p. 82 à 84.

cédé immédiatement la mission de la vierge de Domremy, n'a-t-on pas le droit d'en conclure que la question est intéressante au point de vue de l'histoire de Jeanne d'Arc; et si des critiques aussi compétents sont arrivés à des conclusions différentes, n'y a-t-il pas lieu de procéder à de nouvelles investigations, que nous allons exposer sous la forme la plus sommaire.

Au XIVe et au XVe siècle, la châtellenie de Vaucouleurs, enclavée entre la seigneurie de Commercy au nord, le Barrois à l'ouest et au sud, la Lorraine à l'est, dont elle était séparée par le cours de la Meuse, comprenait un certain nombre de villages échelonnés sur la rive gauche de ce fleuve le long de l'antique voie romaine de Langres à Verdun, qui serpentait au pied d'une petite chaîne de coteaux ou mamelons alors couverts de forêts sur la crête, déjà plantés de vignobles sur les pentes, et contournait les verdoyantes prairies de la vallée meusienne. Le village de Domremy, patrie de Jeanne d'Arc, formait l'extrémité méridionale de cette châtellenie enfoncée comme un coin entre la Lorraine et le Barrois. Au commencement du XIVe siècle, la châtellenie de Vaucouleurs appartenait à une branche cadette de l'illustre famille champenoise des Joinville. Le 15 août 1335, Jean de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, conclut un arrangement avec Philippe VI de Valois, en vertu duquel il céda cette châtellenie au roi de France en échange de Méry-sur-Seine, de divers droits sur la prévôté de Vertus, de la sei-

gneurie de Lachy et de quatre vignobles situés à Bar-sur-Seine[1].

Trente ans après l'échange conclu avec Jean de Joinville, le 4 juillet 1365, Charles V rendit une ordonnance portant que le château et les villages échus aux Valois par suite de cet échange feraient désormais partie intégrante du domaine royal et seraient rattachés inséparablement, irrévocablement et directement à la couronne de France[2]. Les habitants de Vaucouleurs se trouvèrent ainsi élevés à la dignité de bourgeois du roi[3], et investis en cette qualité de nombreuses et importantes prérogatives. Ils ne furent pas moins favorisés au point de vue des avantages commerciaux. Tout le transit des

1. Vaucouleurs devint une des six châtellenies du bailliage de Chaumont. Les cinq autres étaient Chaumont, Nogent-le-Roi, Montigny-le-Roi, Coiffy et Andelot.

2. *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, IV, (1734), 582 et 583. L'ordonnance de Charles V fut confirmée par Charles VI le 4 mai 1381 (*Ordonn.*, VI, 584 et 585).

3. C'est l'explication de ces mots de Jeanne d'Arc rapportés par Jean de Metz, dit de Nouillompont : « Ego veni huc (*huc* se rapporte à Vaucouleurs) *ad cameram regis* locutum Roberto de Baudricuria » (*Procès*, II, 436). Cette expression un peu emphatique, *chambre de roi*, mérite d'être remarquée, parce qu'elle laisse voir le prestige qui s'attachait, aux yeux des Français de la rive gauche de la Meuse en général et de Jeanne en particulier, à une ville de bourgeoisie royale. Nous voyons qu'en 1460, le 18 juin, un procès fut intenté à Huyn d'Épinal, de Nancy, *qui s'était fait et avoué bourgeois du roi à Vaucouleurs en payant chaque année au roi une livre de cire*, dont il prit lettre qu'il fit signifier et publier à Nancy par un sergent du roi (*Bibl. Nat., Collect. de Lorraine, vol.* 200, *n°* 39).

marchandises exportées du bailliage de Chaumont en Lorraine et dans l'Empire dut se faire par le port de Vaucouleurs, où deux fonctionnaires royaux, le maître et le receveur des ports, percevaient un droit dit « de rêve », consistant en un prélèvement de quatre deniers pour livre sur les denrées menées hors du royaume [1]. A dater de la seconde moitié du XIV[e] siècle, presque tous les baillis de Chaumont joignirent à ce titre celui de châtelains de Vaucouleurs.

Au reste, Domremy ne relevait pas en totalité de la châtellenie ainsi incorporée au domaine par Charles V. Ce village était traversé de l'ouest à l'est par un petit ruisseau affluent de la Meuse, qui le coupait en deux parties. La partie méridionale, comprenant une maison forte située dans une île de la Meuse et une trentaine de chaumières, formait une seigneurie possédée de vieille date par la famille de Bourlemont et dépendait de la châtellenie de Gondrecourt, c'est-à-dire d'une partie de la Cham-

1. Cela résulte d'un procès pendant devant le Parlement, vers la fin de 1395, entre le procureur du roi de France, d'une part, les doyen et chapitre de Toul, seigneurs de Vacon, de « Tronchel », d'Ourches, de Bovée et de Pagny, d'autre part. Les conclusions du procureur royal portent que les seigneuries susdistes « sont sur la rivière de Meuse et sont du royalme et du ressort de Chaumont et sont soubz la souveraineté et ressort du roy *par quoy ilz ne doivent passer aulcune marchandise, mais doivent aler au port de Vaucoulour qui est ordené au bailliage de Chaumont* ». (*Arch. Nat.*, *X*[1a] 9184, *f*[os] 128 *v*[o] *à* 130). Cf. *KK* 1124, *f*[o] 625.

pagne cédée en 1308 par Philippe le Bel à Édouard, comte de Bar, et mouvant de la couronne de France. La partie septentrionale, où se trouvait l'église paroissiale, relevait seule de la châtellenie de Vaucouleurs. C'est dans une chaumière, située entre cette église et le ruisseau, par conséquent à l'extrême limite du bailliage de Chaumont ou du Bassigny champenois, que naquit Jeanne d'Arc, le 6 janvier 1412.

La région d'entre Marne et Meuse, que l'immense forêt du Der couvrait autrefois presque tout entière, est une région forestière et minière par excellence; c'est le pays des chênes et du fer : les habitants étaient jadis et sont restés encore aujourd'hui rudes, agrestes, sains et forts comme la région elle-même. La coutume de Bassigny, qui régissait ces populations, édictait contre de simples délits les peines les plus sévères. On coupait l'oreille au berger qui avait mal gardé son troupeau ainsi qu'au vagabond qui commettait des dégâts dans les champs; on coupait les mains à quiconque avait fait usage de fausses mesures. Le duel judiciaire était presque partout admis, quoiqu'il fût prohibé par les ordonnances royales, pour toute somme supérieure à cinq sols. La simplicité primitive des mœurs, l'ardeur de la foi, la fidélité dans l'observation des pratiques religieuses, étaient en rapport avec la dureté un peu barbare de la loi pénale. Un des plus grands esprits de la première moitié du XVe siècle, le controversiste Nicolas de Clamanges, nous dit qu'il fut frappé,

pendant un séjour qu'il fit à Langres, de la piété grave des artisans de cette ville, qui avaient l'habitude de ne se rendre à leur travail qu'après avoir assisté à la messe. En Champagne et notamment en Bassigny, le servage plus ou moins adouci avait été longtemps la condition la plus ordinaire des habitants des campagnes, et n'était devenu l'exception que dans les cantons, tels que la châtellenie de Vaucouleurs, où la réunion directe au domaine royal avait eu sans doute pour effet de provoquer de nombreux affranchissements et de multiplier le nombre des personnes de condition libre [1].

A Domremy, ces personnes devaient habiter la partie française du village, c'est-à-dire la partie septentrionale où se trouvaient l'église paroissiale et la chaumière de la famille d'Arc; mais les habitants de la partie méridionale, relevant du duché de Bar, étaient certainement des serfs ou des hommes de mainmorte des Bourlemont, seigneurs de cette partie de Domremy. Voici ce qu'on lit dans un aveu

1. Dans un procès pendant en décembre 1444 entre René, duc de Bar et de Lorraine, et les religieux de Saint-Urbain-lez-Joinville, ceux-ci font valoir contre la partie adverse « qu'*au pays et comté de Champagne, qui est un pays serf et de serve condition,* les seigneurs hauts justiciers ont ce droit que tous les hommes de poste et non nobles, manans et habitans en leur haute justice, sont reputez hommes serfs taillables et de main morte, si ce n'est que les dits non nobles, manans et habitans soient venus de fiefs et dependant d'autres fiefs que ceux tenus par les dits hauts justiciers ou qu'ils puissent monstrer et monstrent comme ils sont affranchis ». (*Arch. Nat., Sect. hist., KK* 1127, *f°* 546 *v°*.)

rendu le 12 février 1398 par Jean de Bourlemont, écuyer, à Robert, duc de Bar : « J'ai et dois avoir la morte main en la ville de Domremy, ban et finage d'icelle, en tout ce que je tiens du fief de mon dit seigneur le duc de Bar. Item, j'ai et dois avoir la justice haute, moyenne et basse sur toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles. » A la fin du XIVe siècle, les mainmortables ou serfs des Bourlemont dans la partie barroise de Domremy formaient trente-cinq familles vulgairement appelées « conduits », et ces conduits étaient soumis à la plupart des redevances et corvées féodales énumérées dans l'aveu et dénombrement de 1398, four banal, mesures de froment et d'avoine, droits sur les têtes de bétail, vaches laitières, chevaux d'attelage et brebis, labourage, sarclage, fauchage, fenaison, charrois et moisson, gélines à Pâques, mouton à la Pentecôte, quatre douzaines d'oisons à la Saint-Jean, gélines, cire et poivre à la Saint-Remi, trois florins pour le gras bœuf et un porc gras de trois ans avec une hache pour le tuer et un demi-muid de vin à Noël. Les seigneurs à qui ces redevances ou corvées étaient dues, en d'autres termes les Bourlemont, habitaient une maison forte située en face du village, dans une île formée par deux bras de la Meuse, dont l'un, le bras oriental, est depuis longtemps comblé, et que l'on appelait pour cette raison la forteresse de l'Ile. Cette forteresse, dont l'emplacement est encore indiqué par la direction d'une rue de Domremy qui a conservé le nom de rue de l'Ile.

était pourvue d'un baile ou cour munie d'ouvrages de défense et d'un grand jardin entouré de fossés aussi larges que profonds. Dans le testament dicté par Jean de Bourlemont en 1399, on voit figurer en outre une chapelle desservie par un chapelain, dite la chapelle de l'île de Domremy et placée sous l'invocation de Notre-Dame.

Les habitants de la partie française de Domremy, de cette partie que Jeanne désigne formellement comme son berceau dans un des interrogatoires de Rouen sous le nom de Domremy de Greux, parce qu'elle ne faisait pour ainsi dire qu'un avec cette dernière localité, les habitants de la partie française ne semblent pas avoir été assujettis aux corvées dont il est question ci-dessus; ils devaient seulement prêter leur concours aux hommes du seigneur pour faucher, faner et charrier ses foins dans la forteresse de l'Ile. Il importe de faire remarquer à cette occasion qu'aucun des aveux et dénombrements signalés jusqu'à ce jour ne fait mention des droits de patronage ou autres que les Bourlemont auraient possédés sur l'église paroissiale : il en faut conclure que cette église et par conséquent aussi la chaumière natale de Jeanne d'Arc, contiguë au cimetière, se trouvaient, quoi qu'on en ait dit, sur la partie française de Domremy, mais, suivant une remarque déjà faite, à l'extrême limite de cette partie française, puisque le ruisseau qui les séparait de la partie barroise dont les Bourlemont étaient seigneurs coule encore aujourd'hui au pied de la maison dite de la

Pucelle, reconstruite en 1481 et ainsi désignée dans un acte de 1586, lorsqu'elle fut vendue à Louise de Stainville, comtesse de Salm.

Outre les redevances ou corvées indiquées ci-dessus, la maison forte et ses dépendances, les Bourlemont possédaient à Domremy trente-cinq « fauchées » de pré, quarante-quatre « jougs » de terre arable, un vignoble, six cents arpents de bois et enfin le cours de la Meuse depuis le pont de Domremy en aval jusqu'au pré de la Fortey, situé en amont, du côté de Coussey. On voit par le curieux testament de Jean de Bourlemont dont nous avons parlé plus haut que les membres de cette noble famille, seigneurs en partie de Domremy, de Greux, de Maxey et de Bourlemont, entretenaient avec leurs hommes de ces quatre villages des relations d'une familiarité toute patriarcale. Ainsi, le testateur lègue deux écus à Oudinot, à Richard et à Gérard, « clercs enfants du maistre de l'escole » de Maxey, à charge de prier pour lui et de réciter les sept psaumes. Maxey est un village de Lorraine situé sur la rive droite de la Meuse en face de Domremy et de Greux, échelonnés sur la rive gauche. L'école dont il est ici question était sans doute fréquentée par les enfants de ces deux dernières paroisses, mises en communication avec la première par un pont sur la Meuse; et comme les Lorrains de Maxey étaient, du temps de la Pucelle, attachés au parti anglo-bourguignon à l'exemple de Charles II leur duc, tandis que les habitants de Greux et de Domremy gardaient une fidélité inviolable au

roi de France leur souverain immédiat, les écoliers de ces trois villages se livraient parfois des combats sanglants, rappelés dans une réponse de Jeanne à ses juges. Par un autre article de son testament, Jean de Bourlemont recommande à son héritier de ne plus exiger une rente annuelle de deux douzaines d'oisons, s'il est bien constaté après enquête que ses hommes de Domremy ne doivent pas être assujettis à cette redevance. Pierre de Bourlemont, fils de Jean, seigneur de Domremy pendant les premières années du XVᵉ siècle, avait conservé les mêmes habitudes familières, vraiment patriarcales; et c'est là, pour répéter ici ce que nous avons essayé d'établir ailleurs[1], l'un des traits distinctifs de la société du moyen âge. Tous les ans, le dimanche de *Lætare* ou de la mi-carême, appelé par les habitants du Bassigny dimanche des Fontaines, fête extrêmement populaire dans toutes les parties du Barrois, aussi bien dans la vallée de la Marne que dans celle de la Meuse, Béatrix, femme de Pierre de Bourlemont, originaire du royaume de France, accompagnée parfois de son mari et de sa belle-mère, Catherine de Bauffremont-Ruppes, allait sous un hêtre magnifique, dit l'arbre des Fées ou des Dames, non loin de la source des Groseilliers, faire des repas champêtres, des dînettes en plein air; chacun apportait ses provisions, du vin et des petits pains, et les jeunes filles

1. *Histoire de Bertrand du Guesclin; la jeunesse de Bertrand*, éd. in-8, Paris, Hachette, 1876, p. 19-20; éd. in-12, p. 14-15.

de la seigneurie, mêlées aux demoiselles de la bonne châtelaine, lui composaient une gracieuse escorte. Au retour de la belle saison, Béatrix ne laissait échapper aucune occasion de renouveler ces parties de plaisir où la jeunesse des deux sexes prenait ses ébats, chantait, dansait, cueillait des fleurs et tressait des guirlandes que l'on suspendait ensuite aux rameaux touffus du hêtre hanté par les fées.

Ce tableau enchanteur et vraiment digne d'une idylle de Théocrite, ce n'est pas à un poète que nous le devons, mais à des témoins oculaires qui ont déposé dans le procès de réhabilitation. Sans doute, il ne faut voir ici qu'un cas particulier, et l'on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que tous les seigneurs, que toutes les châtelaines vivaient sur ce pied de familiarité affectueuse avec leurs vassaux. Toutefois, ce que les habitants des campagnes trouvaient alors, non seulement à Domremy et dans la châtellenie de Vaucouleurs, mais encore dans toute l'étendue du royaume de France, c'était une protection généralement ferme et vigilante de la justice royale contre les abus de la force, c'était notamment la sécurité pour les personnes et pour les biens résultant de l'interdiction des guerres privées, sans cesse renouvelée par des ordonnances spéciales pendant le cours des XIVe et XVe siècles. Cette interdiction n'était nulle part plus rigoureuse qu'en Champagne, où le Parlement siégeant aux Grands Jours de Troyes avait appliqué en mainte occasion aux seigneurs récalcitrants une répression exemplaire et impitoyable.

A ce point de vue, les gouvernements faibles tels que celui de Charles VI suivaient la même ligne de conduite que les pouvoirs forts, et l'on vit dans les plus mauvais jours l'autorité royale tenir à honneur de ne laisser impunie aucune violation de la paix publique[1].

Tandis que les choses se passaient ainsi sur la rive gauche de la Meuse, il en était tout autrement sur la rive droite, c'est-à-dire en Lorraine. Dans ce duché relevant de l'Empire et régi par des coutumes profondément imprégnées de l'influence germanique, les guerres privées n'avaient rien perdu de la violence sauvage, de la fréquence, de l'impunité avec lesquelles elles avaient sévi à l'époque de la décadence carolingienne et continuaient en plein XV[e] siècle de peser du poids le plus lourd sur les populations. A cheval sur l'Allemagne et adossée à la France, la région située à l'est de la Meuse était morcelée entre une foule de petits potentats laïques et ecclésiastiques plus ou moins indépendants les uns des autres, dont les principaux étaient les ducs de Lorraine et de Bar, le comte de Vaudemont, le damoiseau de

1. Pour ne citer qu'un exemple entre beaucoup d'autres, le 10 mars 1412, Charles VI donna commission aux baillis de Sens, de Troyes, de Chaumont et de Vitry de faire une enquête sur les violences commises à Revigny ainsi qu'à Fouchères par Henri de Chauffourt, écuyer, et Jean Daubenton, prévôt de Vassy, qui, le 1[er] janvier précédent, avaient pillé ces deux villages et emmené en captivité un certain nombre d'habitants sujets du duc de Bar. (*Arch. Nat.*, *Sect. hist.*, *KK* 1117, *f[os]* 75 *v[o] et* 76.)

Commercy, les évêques de Metz, de Toul[1] et de Verdun. Comme ces grands feudataires étaient presque toujours en guerre, les seigneurs de moindre importance ne se faisaient pas faute de profiter de ces rivalités, de ces divisions pour relâcher et même pour rompre les liens de vassalité qui les enchaînaient; suivant leur intérêt du moment, on les voyait prendre parti pour l'un ou l'autre des belligérants: la conflagration s'étendait ainsi de proche en proche, et le feu de la guerre ne s'éteignait sur un point que pour se rallumer sur un autre.

Combien meilleure la situation des habitants de la rive française, d'autant meilleure que le spectacle si rapproché des escarmouches continuelles livrées sur l'autre rive par l'humeur batailleuse d'une féodalité sans frein leur faisait apprécier encore davantage la sécurité, la tranquillité relatives dont ils jouissaient! Ici le Parlement et le bailli de Chaumont tenaient la main à l'exécution des ordonnances interdisant les guerres privées; la justice royale punissait sévère-

1. Henri de Ville ou de Ville-sur-Illon, qui occupa le siège épiscopal de Toul, où il succédait à son frère Philippe de 1409 à 1436, par conséquent au temps de Jeanne d'Arc dont il fut l'évêque, la paroisse de Domremy faisant partie du diocèse de Toul, Henri de Ville-sur-Illon eut des guerres à soutenir pendant toute la durée de son épiscopat contre la plupart de ses voisins, notamment contre Robert de Saarbruck, qu'il prétendait être tenu de reprendre la seigneurie de Commercy des évêques de Toul. La lutte à main armée entre le damoiseau et ce belliqueux prélat se prolongea presque sans interruption jusqu'au commencement de 1427. (*Bibl. Nat., Collection de Lorraine, vol.* 305, *f*° 85.)

ment les contrevenants, et si quelque acte de violence était commis par un seigneur, il arrivait rarement que le crime ne donnât pas lieu à des poursuites et ne fût pas suivi d'une répression. On ne saurait trop insister sur ce point de vue, parce que l'on y trouve l'explication de l'attachement passionné, on pourrait presque dire du culte enthousiaste que les populations de la haute Meuse avaient voué à la royauté française sous les premiers Valois. C'est l'épée qui remporte les victoires, c'est l'intelligence qui assure la suprématie politique, mais c'est la justice qui fait les conquêtes morales, les plus précieuses de toutes, et c'est l'honneur de nos rois des XIIIe, XIVe et XVe siècles d'avoir exercé ce dernier mode d'action au delà des limites de leur royaume. Vers le milieu du règne de Charles VI, on vit une ville de Lorraine, rattachée, il est vrai, féodalement et judiciairement à la Champagne depuis la première moitié du XIIIe siècle [1], manifester hautement ses préférences pour notre pays. Cette ville, ce fut Neufchâteau ; de

1. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, 1re partie, 393 et 394 ; V, 157. Le 15 août 1231, Mathieu II, duc de Lorraine, déclara tenir en fief de son seigneur et cousin Thibaud IV, comte palatin de Champagne et de Brie, et de Blanche de Navarre, femme de Thibaud IV, les ville et châtellenie de Neufchâteau ; il prit en outre l'engagement de maintenir la commune octroyée par Thibaud IV aux bourgeois de cette ville (*Arch. Nat., Sect. hist., JJ* 139, *n°* 72, *f°* 86 *v°*). A la requête de Ferry III, duc de Lorraine, son beau-frère, Thibaud V, comte de Champagne, fils et successeur de Thibaud IV, confirma cette charte de commune copiée sur celle de Troyes, par acte en date du 12 janvier 1257 (*ibid., n°* 73,

pacifiques bourgeois osèrent entrer en lutte ouverte contre Charles II, leur duc; ils se laissèrent frapper à plusieurs reprises et pendant de longues années dans leurs personnes comme dans leurs biens, par attachement au roi de France, dont ils avaient fait apposer les armes sur leurs maisons. Le Parlement de Paris, saisi de ce différend entre Charles II et ses bourgeois de Neufchâteau, condamna le duc de Lorraine. Ce prince fut frappé de la peine du bannissement, de la confiscation de ses biens situés en France, ainsi que d'amendes considérables; en même temps, une punition plus sévère encore fut prononcée contre tous les seigneurs, les fonctionnaires et les hommes d'armes du duché qui s'étaient rendus plus ou moins complices des divers méfaits reprochés à leur souverain. Peu importe que, six mois à peine après la publication de cette sentence, Charles II ait réussi, avec l'appui du duc de Bourgogne, à se faire remettre les peines qui lui avaient été infligées : moralement, le coup n'en était pas moins porté. Une condamnation aussi solennelle rendue contre le duc de Lorraine dut produire dans cette

f[os] 87 *v*° *à* 89). — « En Lorraine plus encore qu'en Champagne, dit M. Édouard Bonvalot, l'aristocratie est hostile à l'émancipation du peuple.... Les nobles, qui d'ailleurs sont sans lien entre eux, forment dans ce pays un corps puissant jaloux de ses prérogatives, ayant la prétention d'être l'égal ou même le juge du duc dans ses assises périodiques.... Depuis 1218, le fatal traité d'Amance a placé la Lorraine sous la suzeraineté de la Champagne. » *La Charte de Beaumont et ses filiales*, 1 vol. in-8, Paris, 1884, p. 138, 139.

partie de la vallée de la Meuse qui s'étend de Neufchâteau à Vaucouleurs un effet immense ; elle exalta encore, s'il est possible, les sympathies enthousiastes des populations de cette région pour la France et la royauté française. Neufchâteau est la ville la plus rapprochée et de temps immémorial a été le marché habituel de Domremy, situé deux lieues seulement plus au nord. Nul doute par conséquent que les habitants de ce dernier village n'aient été des premiers à apprendre et à fêter le triomphe remporté par les Neufchâtelois leurs voisins, en qui ils trouvaient de si précieux coreligionnaires politiques ; et comme l'arrêt porte la date du 1er août 1412 [1], il n'est postérieur que d'environ six mois à la naissance de Jeanne d'Arc.

L'humble enfant qui devait être l'instrument du salut de son pays naquit donc et grandit au milieu de cette effervescence patriotique. Ce qu'on peut appeler la légende mystique de la royauté française plana sur l'enfance et l'adolescence de la petite Jeannette, comme on l'appelait dans son village. D'ailleurs il s'était rencontré un heureux concours de circonstances, rarement réunies, qui faisait alors de l'obscur village de Domremy l'un des milieux les plus propices au plein épanouissement de cette

1. Cet arrêt, si important et si curieux, a été imprimé à Paris, en 1634, dans le format in-12, sous le titre de : *Arrest du Parlement de Paris contre Charles II, duc de Lorraine et autres complices et accusez, le 1er aoust* 1412. Cette brochure, extrêmement rare, forme 208 pages.

légende. A une date que l'on ne saurait fixer d'une manière précise, mais certainement pendant le premier quart du XVe siècle, Pierre de Bourlemont, qui avait succédé comme seigneur de Domremy à Jean son père, était mort sans laisser d'enfant, et ses seigneuries de Greux et de Domremy avaient passé à sa nièce Jeanne de Joinville, fille de sa sœur Jeanne de Bourlemont et d'André de Joinville. Une jeune châtelaine d'origine champenoise rentrait ainsi en possession de deux seigneuries situées à l'extrémité méridionale de cette châtellenie de Vaucouleurs que l'un de ses aïeux avait naguère cédée en totalité à Philippe de Valois. Cette jeune châtelaine avait beau être mariée à un seigneur lorrain, Henri d'Ogéviller, chambellan de Charles II et son bailli du Vosge, elle n'en appartenait pas moins à une famille française entre toutes, elle n'en comptait pas moins parmi ses ancêtres ce bon sénéchal de Champagne qui avait immortalisé dans des récits d'une naïveté éloquente la sainteté d'un roi de France. Comment Jeanne de Joinville, à moins de renier son origine, n'aurait-elle pas eu à cœur de propager dans son entourage le souvenir de relations où le prestige des Fleurs de Lis et l'illustration de sa race trouvaient également leur compte? Quoi qu'il en soit, nous ne sommes nullement surpris de lire dans une déposition faite par Dunois en 1456, à l'occasion du procès de réhabilitation, que Jeanne eut un jour une vision où elle aperçut saint Louis et saint Charlemagne qui priaient Dieu pour le salut du roi

Charles VII, en même temps que pour la délivrance d'Orléans [1].

La sainteté de Louis IX formait en quelque sorte le couronnement de la légende mystique de nos rois ; mais ce que l'on trouvait à la base de cette légende, c'était le baptême de Clovis par saint Remi et le miracle de la sainte ampoule. Ici encore, le nom même du lieu natal de Jeanne suffit pour montrer que la future libératrice de la France dut être familiarisée de bonne heure avec ce côté de la légende. Suivant une conjecture déjà faite par Michelet et bien digne de l'intuition parfois profonde que ce voyant appliquait à l'étude des faits historiques, il n'est pas impossible que Domremy ait été pendant les premiers siècles du moyen âge un fief de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et l'église de ce village était placée sous le patronage de l'apôtre des Francs [2],

1. Dunois déposa dans l'enquête de 1456 que Jeanne lui avait dit à Blois, le 28 avril 1429, dans le cours de sa première entrevue avec elle, que Dieu, touché des prières de saint Louis et de saint Charlemagne, avait résolu de faire lever le siège d'Orléans : « Non tamen procedit amore mei, sed ab ipso Deo, qui, *ad requestam sancti Ludovici et sancti Karoli Magni*, habuit pietatem de villa Aurelianensi ». *Procès*, III, 6. — « Considerato præterea quod illa juvencula asserebat in visione habuisse quod *sancti Ludovicus et Karolus Magnus orabant Deum pro salute regis et illius civitatis.* » *Ibid.*, III, 7.

2. Un acte daté de 1320, par lequel les habitants de Greux se reconnaissent redevables envers Jean, seigneur de Bourlemont, d'un certain nombre de rentes annuelles y désignées, fut rédigé en présence de Thomas de Bourlemont, seigneur de Bras, « en l'eglise de Saint Remey de Domremey ». (*Bibl Nat., Coll. de Lorraine, vol.* 129, *n°* 166.)

D'où il suit que tous les ans, à l'occasion de la fête patronale, Jeannette d'Arc entendait le curé de sa paroisse, messire Guillaume Frontey, originaire de Neufchâteau, prononcer du haut de la chaire le panégyrique du saint patron de son église et retracer à grands traits la légende du baptême de Clovis, non point telle qu'on la lit dans Grégoire de Tours, mais surchargée du merveilleux ajouté dans la version d'Hincmar à la narration primitive. Clovis oint d'une huile d'origine céleste et transmettant à ses successeurs le pouvoir d'opérer des miracles par la vertu de la sainte ampoule, « saint » Charlemagne vainqueur des mécréants, saint Louis, l'ascète couronné et le héros cher aux Joinville, voilà surtout ce que les paysans de Domremy connaissaient de l'histoire des anciens rois de France; aussi considéraient-ils les successeurs de ces rois comme des personnages aussi sacrés en leur genre et dans l'ordre purement terrestre que les papes dans l'ordre spirituel. Ils voyaient dans l'onction de l'huile de la sainte ampoule, de cette ampoule apportée à saint Remi, selon la légende, par un ange descendu du ciel, un véritable sacrement qui conférait aux princes assis sur le trône des Fleurs de Lis un caractère de suprême inviolabilité. Ce sacrement leur conférait en outre un pouvoir réservé sur la terre aux saints seulement, le pouvoir de faire des miracles. On se représentait alors le royaume de France comme un fief divin et le roi comme tenant ce fief en vertu d'une délégation d'en haut. Cette idée apparaît nettement

dans la fameuse lettre, datée du 22 mars 1429, où la Pucelle somme les Anglais de vider le royaume de France : « Et n'ayez point en votre opinion que vous tiendrez mie le royaume de France de Dieu, le roi du Ciel, fils de sainte Marie; mais le tiendra le roi Charles, vrai héritier ». La même idée est exprimée avec plus de force encore dans une lettre que Jeanne écrivit de Reims au duc de Bourgogne le 17 juillet, jour du sacre de Charles VII : « Tous ceux qui guerroient au dit saint royaume de France, guerroient contre le roi Jésus, roi du Ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain seigneur ».

Un écrivain politique du siècle précédent, l'auteur du *Songe du Verger*, avait dit de nos rois qu'ils sont « vicaires de Jésus-Christ en sa temporalité ». Cette conception mystique de la royauté n'a jamais été mieux exposée que par Jeanne d'Arc dans sa première entrevue avec Robert de Baudricourt. « Jeanne disait, rapporte un témoin oculaire, que le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à son Seigneur. Néanmoins, c'était la volonté de son Seigneur que le Dauphin fût roi et qu'il eût le royaume en commende; elle ajoutait qu'il serait roi en dépit de ses ennemis et qu'elle le conduirait elle-même pour le faire sacrer. Robert de Baudricourt lui demanda quel était son seigneur, et elle répondit : « C'est le roi « du Ciel. » Assurément la grande âme de la Pucelle pouvait seule parler un si simple et si magnifique langage. Toutefois, pour le fond des idées, il n'y a rien là, il faut bien le dire, qui soit personnel à la

vierge de Domremy. Originaire d'un petit canton de la Champagne dont les habitants avaient voué un véritable culte à la royauté française, née et élevée dans un village où la légende mystique de cette royauté avait trouvé des conditions de développement particulièrement favorables, Jeanne d'Arc ne fait qu'exprimer avec autant de fidélité que d'éloquence, dans les textes cités plus haut, la croyance populaire de son pays natal et de la France tout entière au XVe siècle.

CHAPITRE II

LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC

La famille de Jeanne d'Arc semble avoir tiré son nom du village d'Arc en Barrois[1]. Ce village, qui fait aujourd'hui partie du département de la Haute-Marne, est situé sur l'Aujon, affluent de la rive droite et du cours supérieur de l'Aube, à 26 kilomètres au sud-ouest de Chaumont. Pendant la seconde moitié du XIVe siècle, on trouve divers individus de ce nom établis le long de la vallée de l'Aube ou de ses affluents : en 1387, Huot d'Arc, à Arc en Barrois; en 1353, Simon d'Arc, chapelain de la chapelle Notre-Dame, au château royal de Chaumont; en 1398, Guillaume d'Arc, dit de Longuay, à Courcelles-sur-Aujon;

1. Haute-Marne, arr. Chaumont. A la fin du XIVe siècle et pendant le premier quart du XVe, la seigneurie d'Arc en Barrois appartenait à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges (*Arch. Nat.*, *J* 249, *n*° 14 ; *X*^{1a} 9184, *f*° 37 *v*°).

en 1392, Jeannin d'Arc[1], à Radonvilliers; en 1375 et 1390, le drapier J. d'Arc et le chanoine Pierre d'Arc, à Troyes; en 1404, le curé Michel d'Arc, à Bar-sur-Seine, au diocèse de Langres; enfin, vers 1375, Jacques d'Arc, père de Jeanne, à Ceffonds, petit village dépendant de la célèbre abbaye de Montiérender. La version qui fait le père de la Pucelle originaire de Ceffonds se trouve pour la première fois consignée dans le *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans*, publié par Charles du Lis en 1612. L'auteur de ce *Traité*, qui descendait au cinquième degré de l'un des frères de la Pucelle[2], dit que cette version se fonde sur des titres et contrats conservés en la ville de Saint-Dizier. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver un seul de ces titres; cependant l'assertion de Charles du Lis est si formelle[3]

1. Ce Jeannin d'Arc fut successivement, de 1390 à 1392, au service de Jean ou Jeannin Guespin, familier d'Olivier de Clisson, connétable de France, et de Jean de la Barre, valet de chambre du duc de Berry. Radonvilliers (Aube, arr. Bar-sur-Aube, c. Brienne), d'où Jeannin était originaire, est situé à peu de distance de Ceffonds, patrie présumée de Jacques d'Arc (*Registres du Châtelet*, publiés par M. Duplès-Agier, II, 515 à 520).

2. Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc et son séjour dans l'Orléanais*, Orléans, 1878, p. 8. — On avait cru d'abord que Charles du Lis descendait de Pierre d'Arc, le plus jeune des frères de la Pucelle. M. Boucher de Molandon a solidement réfuté cette erreur.

3. « Cette Pucelle donc, non seulement née et baptisée à Dompremy, paroisse de Greux en France, du diocèse de Toul

et si précise qu'il faut bien admettre, au moins jusqu'à nouvel ordre, cette origine champenoise du père de Jeanne d'Arc. D'après une indication donnée en 1879 à MM. E. de Bouteiller et G. de Braux par le desservant de la paroisse de Ceffonds, on connaîtrait encore dans ce village la maison d'Arc désignée par des titres fort anciens comme ayant appartenu, au XV[e] siècle, à Jean d'Arc demeurant à Domremy.

Dans tous ces villages tels que Ceffonds appartenant à l'abbaye de Montiérender et dont les habitants avaient été à l'origine et continuaient d'être en plein XV[e] siècle, la plupart du moins, des serfs de

en ce qui est de France, a esté appelée la Pucelle de France; mais encore est originaire de France par ses ancestres, provenus du village de Sefonds près de Montirandel, en Champagne, où nasquit Jacques d'Arc son père, de bonne, riche et ancienne famille du dit lieu, *comme il se void par plusieurs tittres et contracts du pays qui se trouvent en la ville de Saint-Disier.* » *Traité sommaire*, p. 27 et 28. — « Les plus entendus du village de Sermoize tiennent pour chose certaine et asseurée que l'origine et extraction de la Pucelle d'Orléans provient d'un village nommé Cefond, proche Montierendal, qu'il y a des parents qui sont maintenant en la ville de Saint-Dizier à l'occasion des guerres et des troubles. Pour preuve de ce que dessus, faut parler à un nommé Dommange Varin, boulanger, demeurant au dit Sermoize. » (Mémoire de M. d'Alfeston, rédigé en 1609 et tiré des papiers de Charles du Lis. — E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, Paris, 1878, 1 vol. in-8, p. 258.) Ce fut évidemment d'après ces renseignements communiqués par d'Alfeston que Charles du Lis, qui dans l'opuscule intitulé : *De l'extraction et parenté de la Pucelle*, publié en 1610, avait fait naître Jacques d'Arc à Sermaize, se corrigea dans le *Traité sommaire* imprimé en 1612 et substitua Ceffonds à Sermaize comme patrie du père de la Pucelle.

cette abbaye[1], la royauté française avait réussi à se rendre singulièrement populaire, et les fonctionnaires qui la représentaient étaient entourés d'un prestige sans égal. Depuis la réunion de la Champagne à la Couronne, la politique de Philippe le Bel et de ses successeurs avait consisté à ne laisser échapper aucune occasion de soutenir les serfs de l'abbaye dans leurs luttes incessantes contre les religieux[2]. Ces luttes mêmes avaient aguerri les populations qui s'y livraient et développé parmi elles au plus haut degré des sentiments d'assistance et de fraternité chrétiennes. Ils s'étaient groupés partout en confréries, c'est-à-dire en sociétés de secours mutuels vivifiées par les croyances religieuses[3]. Autant ces braves

1. La paroisse de Ceffonds, dont l'église est dédiée à saint Remi comme celle de Domremy, faisait partie du diocèse de Troyes et du doyenné de Margerie. Serfs de l'abbaye de Montiérender, les habitants de Ceffonds étaient toujours au premier rang dans les émeutes contre les moines, leur curé en tête; ce fut seulement de 1509 à 1511 qu'en vertu d'une transaction intervenue entre eux et l'abbé de Montiérender ils furent affranchis nominativement de la mainmorte au nombre de près de 300 (Jolibois, *Dict. hist. de la Haute-Marne*, 1858, in-8, p. 101, 160).

2. Dans les plaidoiries d'un procès pendant en 1367 devant le Parlement de Paris siégeant aux Grands Jours de Troyes, on lit ce qui suit : « Cherin dit qu'il estoit en la garde du roy.... Les religieux dient que les habitants de Monstierender ne sont pas en la garde du roy, mais les religieux prennent sur eux pour payer au roy chascun an trois cens livres, ne Cherin n'i est pas en especial ». (*Arch. Nat.*, X^{1a} 9182, f° 4.)

3. Les statuts de la confrérie de Saint-Nicolas de Droyes, publiés dans la première édition de cet ouvrage, donnent une

gens aimaient les rois de France en qui ils trouvaient aide et protection, autant ils détestaient les Anglais, que le mariage de Blanche d'Artois, veuve de Henri le Gros, dernier comte de Champagne, avec Edmond de Lancastre, frère du roi Édouard Ier, leur avait donnés pour voisins au château de Beaufort depuis 1269. Beaufort en Champagne, qui n'a pris le nom de Montmorency, sous lequel on le désigne de nos jours, que depuis la fin du XVIIe siècle, se trouve, pour ainsi dire, à la porte de Montiérender et de Ceffonds. Pendant la première moitié de la guerre dite de Cent Ans, la garnison mise par les Lancastre dans leur château de Beaufort opprima tellement les habitants[1] des deux vallées de l'Aube et de la Voire, affluent de la rive droite de l'Aube dont le cours longe Ceffonds et Beaufort, que ces pauvres gens avaient voué aux Anglais une haine implacable. Dans cette région, la plus sanglante injure que l'on pût adresser à quelqu'un était de l'appeler « fils d'Anglais[2] ». Sous Charles V et au commencement du règne de Charles VI, tout le pays qui s'étend depuis la rive gauche de la Marne jusqu'aux sources de l'Aube fut comme en proie à ces odieux étrangers, à ces ennemis qui, vers

idée exacte de l'esprit de charité chrétiennement égalitaire, comme nous dirions aujourd'hui, qui animait ces associations.

1. Ceffonds fut saccagé et pillé par Brocard de Fénétranges dès 1365.

2. Vers la fin de 1402, Jean Ferry et Jeanne Vitel, sa femme, voulant injurier Oudinet Auchier, prévôt de Bar-sur-Aube, l'appellent : « lerre, traite, bastart, *filz d'Angloiz* ». (*Arch. Nat.*, X^{1a} 9187, f° 53.)

le milieu de 1376, mirent le feu à la célèbre abbaye de Clairvaux et forcèrent les Cisterciens à chercher un refuge derrière l'enceinte de la forteresse de Bar-sur-Aube.

A une date que nous ne saurions fixer avec une entière précision, mais certainement avant 1395[1], Philippe le Hardi s'était fait céder par les Lancastre la seigneurie de Beaufort. D'un autre côté, les possessions de Louis, duc d'Orléans, devenu comte de Vertus vers la fin de 1402, s'étendaient presque jusqu'à la lisière septentrionale de la forêt du Der. Ce prince, doué d'un profond sens politique sous des apparences de légèreté, une fois maître du Luxembourg, tendit à constituer à son profit, entre la Marne et la Meuse, une sorte d'État intermédiaire qui aurait coupé en deux les possessions extrêmes de son cousin germain Jean sans Peur, l'Artois et la Flandre au nord, le duché de Bourgogne au sud, et qui lui aurait permis en outre de prendre à revers, le cas échéant, les duchés de Brabant, de Limbourg et le comté de Rethel échus à Antoine de Bourgogne, frère cadet de Jean sans Peur : de là ses alliances avec les ducs de Gueldre, de Juliers et de Bar, avec Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, avec Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol ; de là, enfin,

1. Voici ce qu'on lit dans des plaidoiries datées de septembre 1395 : « Dist que de la souveraineté de Beaufort a Chavengnez (Chavanges) se il est de la souveraineté ou non de Beaufort ou de Cheynoy, *que on est entre le conte de Vertus et le duc de Bourgogne* ». (*Arch. Nat.*, *X*[1a] 9184, *f*° 120.)

ses tentatives malheureuses contre la ville de Metz. Il en résulta une lutte ardente entre le duc Louis et Jean sans Peur, lutte qui commença au lendemain de la mort de Philippe le Hardi, le 27 avril 1404, pour ne se terminer que par l'assassinat du duc d'Orléans, le 24 novembre 1407. Cette lutte paraît avoir eu son contre-coup dans la région de Montiérender et de Ceffonds, où le voisinage de la châtellenie de Rosnay, enclave rattachée au comté de Vertus, et de Beaufort, possession du duc de Bourgogne, mettait en quelque sorte les deux partis en présence. Comme on sait que les habitants de cette région prirent parti, les uns pour le duc de Bourgogne, tels que ceux de Montiérender, par exemple, les autres pour le duc d'Orléans et plus tard pour le dauphin Charles, comme ce fut le cas des paysans de Ceffonds[1], on peut se demander si Jacques d'Arc, dont la fille manifesta toujours un attachement passionné non seulement au parti, mais encore à la personne de Charles d'Orléans, fils du duc Louis, ne fut pas amené par suite de ces circonstances à s'éloigner de son village natal.

1. Les habitants de Ceffonds se mettaient toujours dans le parti opposé à celui des religieux de Montiérender (Jolibois, *Dict. hist. de la Haute-Marne*, p. 401). Nous voyons par un procès intenté au Châtelet de Paris, le 4 mai 1392, qu'un nommé Jeannin d'Arc, né à Radonvilliers, à peu de distance de Ceffonds, était entré au service de Jean Guespin, l'un des familiers du connétable Olivier de Clisson; or on sait que le seigneur de Clisson était l'un des partisans les plus dévoués de Louis, duc d'Orléans, Voyez plus haut, p. 26, note 1.

Une famille noble du nom de d'Arc florissait dans les duché et comté de Bourgogne aux environs d'Arc-sur-Tille[1]. En 1398 une châtelaine appartenant à cette famille et qui portait, comme la libératrice d'Orléans, le nom de Jeanne d'Arc[2], possédait la seigneurie de Sarrey[3], village situé près de Chaumont, dans le canton de Montigny-le-Roi ; elle était entrée par un mariage dans l'illustre famille de Saulx.

Nous avons retrouvé et publié divers extraits d'un registre de la Chambre des Comptes de Bar, où maître Simon de Montiérender figure de 1385 à 1387 comme

1. Arc-sur-Tille, Côte-d'Or, arr. et c. Dijon. En 1372 Guillaume d'Arc fit l'abandon de tous ses biens à Hugues et à Gui de Pontailler, père et fils, qui promirent de lui faire obtenir une « chanoinie » et de le nourrir et entretenir, sa vie durant, selon son état (*Invent. des arch. de la Côte-d'Or*, V, 10). Le 27 juillet 1377, Thibaud d'Arc, écuyer, fut passé en revue à Saint-Omer dans la compagnie de Jean, seigneur de Vergy (*Bibl. Nat.*, *fonds de Clairambault*, *vol. CXI*, p. 8712).

2. Entre 1354 et 1360, Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc, en vertu d'un échange conclu avec les enfants de Jeanne d'Arc de Montreuil, céda la terre de Montot, près Champlitte, contre ce que les dits enfants possédaient à Arc (*Invent. des arch. de la Côte-d'Or, IV*, 435). Entre 1376 et 1384, Thomas de Saulx, dit le Loup, sire de Vantoux (Haute-Saône, arr. Gray, c. Gy), céda à sa mère Jeanne d'Arc les biens qui lui avaient été légués par Marguerite d'Arc, dame d'Olencourt et d'Ailleville, sœur de sa mère (*ibid.*, V, 26).

3. Le 31 octobre 1398, Jeanne d'Arc, mariée à Eude de Recey, chevalier, dame de Sarrey (Haute-Marne, arr. Chaumont, c. Montigny-le-Roi), soutenait un procès contre les religieux de Poulangy (Haute-Marne, arr. Chaumont, c. Nogent) au sujet d'un essaim d'abeilles trouvé dans les bois de Sarrey (*Arch. Nat.*, *X*[1a] 9180. *f*° 93).

procureur du duc de Bar dans le Bassigny champenois, c'est-à-dire dans la région même où se trouve le village de Domremy; il n'est pas impossible que Jacques d'Arc, originaire de Ceffonds et né selon toute apparence vers 1375, ait été attiré sur les bords de la Meuse par cet important fonctionnaire, son compatriote, au service duquel il aurait été attaché dans sa jeunesse. Au rapport de Charles du Lis, le père de Jeanne avait deux frères[1], Nicolas et Jean d'Arc; ce dernier prêta serment, en 1436, comme arpenteur du roi pour les bois et forêts au département de France[2].

La famille d'Isabeau Romée de Vouthon, mère de Jeanne, est beaucoup mieux connue que celle de son père. Cette famille tirait son nom du village de Vouthon, d'où elle était originaire, et ce village, limitrophe de Domremy à l'ouest et au sud, rattaché aujourd'hui au canton de Gondrecourt et divisé en deux sections sous les noms de Vouthon-le-Bas et de Vouthon-le-Haut, dépendait alors de la partie du duché de Bar mouvant de la couronne de France. La famille de Jeanne offrait par conséquent la même

1. « Lequel Jacques d'Arc, père de la Pucelle, eut deux frères, l'un Nicolas d'Arc l'aisné, la vefve duquel, nommée Jeanne, fut sa marraine, qui lui donna sur les fonts ce nom heureux de Jeanne, de perpetuelle memoire. L'autre frère fut Jean d'Arc, son oncle. » *Traité sommaire*, p. 28.

2. « 1436. Acte de prestation de serment de Jean d'Arc, arpenteur du roy pour les bois et forets au departement de France. » (*Arch. Nat., Sect. adm., table des Mémoriaux de la Chambre des Comptes, Mémorial I, Bourges*, p. 3.)

dualité que son village natal ; et de même que celui-ci était mi-parti de la Champagne et du duché de Bar, la Pucelle, Champenoise par son père, était Barroise par sa mère. Jean de Vouthon, mentionné en 1385 dans un registre des exploits de justice de la prévôté de Gondrecourt, était sans doute le père d'Isabeau ; un frère de celle-ci s'appelait Jean de Vouthon comme son père ; il exerçait le métier de couvreur. Vers 1416[1] il quitta son pays natal pour fixer sa résidence à Sermaize. Depuis longues années, Isabeau habitait Domremy avec Jacques d'Arc son mari, et une autre sœur nommée Aveline s'était également éloignée de Vouthon avant 1410, pour aller demeurer à Sauvigny avec Jean le Vauseul[2] qui l'avait

1. Le 28 octobre 1476, six témoins déposèrent à Vaucouleurs, par-devant notaires, qu'ils avaient « bien congneus un nommé Jehan de Vothon, *recouvreur en son vivant*, demourant au dit Vothon, et une nommée Ysabelot, femme de feu Jacquot d'Ars, à leur vivant demourans à Dompremy sur Meuse, lesquels Jehan de Vothon et Ysabelot estoient frères et sœurs germains. Et de la dite Ysabelot sont descenduz feuz messire Pierre du Lys, chevalier, Jehan du Lys, Jacquemin d'Ars, et feue Jehanne la Pucelle, tous frères et sœurs. Et au regard du dit Jehan de Vothon, il s'absenta du dit lieu et s'en alla demourer en Champaigne (à Sermaize), comme la commune renommée estoit par le pais. » *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 21.

2. Aveline de Vouthon, sœur d'Isabeau, dite Romée, mère de la Pucelle, mariée à Jean le Vauseul, donna le jour à Jeanne le Vauseul, dont le mari Durand Lassois, appelé Durand Laxart dans le procès de réhabilitation, habitait en 1429 Burey-le-Petit ou Burey-en-Vaux (Meuse, arr. Commercy, c. Vaucouleurs) et accompagna Jeanne d'Arc à son second voyage à Vaucouleurs. M. Boucher de Molandon a nettement établi que

épousée. Ce métier de couvreur exercé par l'oncle maternel de Jeanne d'Arc, celui de charpentier auquel s'adonnait Perrinet de Vouthon [1] fils de Jean, cousin germain de la Pucelle, donnent lieu de supposer qu'Isabeau Romée appartenait à une famille de condition fort modeste. Néanmoins, cette famille comptait parmi ses membres un personnage ecclésiastique assez important, Henri de Vouthon [2], curé

Durand Laxart était, non pas l'oncle, comme on le dit par erreur dans le procès, mais seulement le cousin germain par alliance de la Pucelle (*La famille de Jeanne d'Arc*, p. 146). Ce titre donc se donnait sans doute alors, suivant un usage qui s'est conservé dans certains pays, à des cousins germains plus avancés en âge. Jeanne exprima le désir que sa tante Aveline alors enceinte, si elle avait une fille, lui fît donner le nom de Catherine « en soubvenance de feue Catherine, sa sœur, niepce de la dicte Avelyne ». (*Procès*, II, 428, 430, 434.) Ce passage de la déposition d'Allouy Robert est tout à fait digne d'attention, parce qu'il prouve que la sœur aînée de la Pucelle, Catherine d'Arc, avait cessé de vivre dès le commencement de 1429.

1. « Perrinet de Voulton, demourant lors à Faveresse, *ouvrant de son mestier de charpentier*, voisin prochain d'elle depposante, soi disant frère germain de la dite Mengotte, enfant du dit feu Jehan de Voulton. » *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 18.

2. Jean Collin l'Aîné, dit Hugues, âgé de soixante-huit ans, natif de Sermaize, déposa en 1476 qu'il avait connu personnellement « un nommé messire Henri de Voulton qu'il disoit estre natif du dit Voulton en Barrois, curé du dit Sermaizes, qui pareillement tenoit et repputoit iceulx Perrin et Perresson les Voultons ses prochains parens et amys charnelz et avecques eulx a souventteffois veu frequenter et converser et tant qu'il a vescu se sont tenuz et repputez de si prochain linage que, après son trespas, les diz Perrinet, Perresson et Mengotte leur sœur ont prins et emporté par portions egales toute la succes-

de Sermaize, dans lequel il faut voir, selon toute apparence, un des frères d'Isabeau Romée et par suite l'un des oncles maternels de Jeanne. Ce fut sans doute à l'instigation du curé son frère que Jean de Vouthon, le couvreur, alla s'établir à Sermaize avec ses trois fils Poiresson, Perrinet et Nicolas et sa fille Mengotte, et ce fut également grâce aux leçons et à la protection de Henri de Vouthon que Nicolas[1], l'un des trois fils du couvreur, put entrer comme religieux à l'abbaye de Cheminon, située à 4 kilomètres de Sermaize; frère Nicolas de Vouthon était le cousin

sion mobiliaire et immobiliaire d'icelluy feu messire Henry de Voulton, comme ses plus prochains linagers habilles à lui succeder, sans ce que aulcun empeschement leur en fust ne ayt esté puis lors mis, faict ou donné. » *Nouvelles recherches*, p. 14 et 15.

1. On lit dans la déposition faite en 1476 par Henri de Vouthon, dit Perrinet, charpentier, demeurant à Sermaize, alors âgé de cinquante-deux ans, fils de Perrinet et petit-fils de Jean de Vouthon, par conséquent cousin issu de germain de la Pucelle, que « Jehanne la Pucelle rescrivit ou du moins manda à reverend père en Dieu feu damp Thomas, pour lors abbé du dit Chemynon, qu'il octroyast et donnast congé et licence au dit damp Nicolas de Voulton, frère du dit Pierresson de Voulton, oncle du dit depposant, d'estre chappellain de la dicte Jehanne la Pucelle sa cousine pour aller avecques elle où bon lui sembleroit, ce que luy accorda le dit lors abbé. Alla icelluy damp Nicolas et l'accompagna et suivit en tous les faitz d'armes qu'elle fist pour lors. » (*Nouvelles recherches*, p. 9 et 10.) L'identification de Nicolas de Vouthon, religieux de Cheminon et l'un des chapelains de la Pucelle, avec Henri de Vouthon, curé de Sermaize, proposée en 1879 par MM. E. de Bouteiller et G. de Braux (*Nouvelles recherches*, Introduction, p. XIX et XX), nous paraît inadmissible.

germain de la Pucelle, qui, pendant tout le cours de sa mission, eut soin de l'attacher à sa personne, en qualité de chapelain. Bienfaiteur de son frère et sans doute aussi de ses deux sœurs, le curé de Sermaize dut exercer une grande influence sur la mère de Jeanne, qui paraît avoir été vouée aux pratiques de la piété la plus ardente, comme l'indiquent sa présence au Puy pendant le jubilé de 1429 et ce sobriquet de Romée qui dut lui être donné, selon l'usage, en souvenir de l'un de ses pèlerinages. Il y a plus. Comme Sermaize est un bourg de Champagne situé à peu de distance de Ceffonds, patrie présumée de Jacques d'Arc, il n'est pas téméraire de supposer que le curé Henri de Vouthon a pu prendre une part plus ou moins active au mariage de sa sœur avec un Champenois. Les Vouthon de Sermaize entretenaient, au reste, avec leurs parents de Domremy, des relations affectueuses et suivies. Un cousin issu de germain de la Pucelle, Henri de Vouthon, fils de Perrinet, charpentier comme son père et demeurant à Sermaize, déposa dans l'enquête de 1476 qu'il était allé, au temps de sa jeunesse, en compagnie de son dit père, à Domremy chez Jacquot d'Arc et Ysabelot sa femme, père et mère de Jeanne la Pucelle, alors jeune fille, qui leur avaient fait bonne chère[1]. Le même témoin

1. « Dict en outre et afferme le dit depposant que de son jeune aage, il a esté avecque et en la compagnie du dit Perrinet de Voulton son père en la ville du dit Dompremy sur Meuse en laquelle ilz furent receuz en l'hostel de feu un nommé Jacquot d'Ars, comme il luy semble, et d'Ysabelot sa femme, père et

affirma que Jeanne et ses frères étaient allés plusieurs fois à Sermaize, où ils avaient passé à diverses reprises un certain nombre de jours dans la maison de Perrinet de Vouthon, leur cousin germain du côté maternel[1]. Nous aurons l'occasion d'indiquer bientôt la part d'influence que ces rapports entre Sermaize et Domremy purent avoir sur le développement des idées, des sentiments et partant sur la destinée de la Pucelle.

Quelle était la situation de fortune, quelle était la position sociale des parents de Jeanne d'Arc? Interrogés sur cette question, les gens du pays appelés à déposer dans l'enquête ouverte au cours du procès de réhabilitation firent tous la même réponse; ils dirent que le père et la mère de la Pucelle étaient de modestes cultivateurs et ne possédaient avec leur chaumière qu'un modique patrimoine. D'après une note rédigée à l'aide de pièces et de traditions de

mère de la dicte Jehanne la Pucelle, qui pour lors estoit jeune fille, et leur firent bonne chère et les tenoit et repputoit, tinrent et repputèrent iceulx d'Arc et Ysabelot cousins et linagers bien prochains. » *Nouvelles recherches*, p. 10.

1. « Dict outre le dit depposant que le dit Jehan de Voulton, son grand père, se disoit, tenoit et reputoit frère germain d'une nommée Ysabelot, mère de Jehanne la Pucelle, sœur d'un nommé messire Pierre du Lys, chevalier en son vivant, et de Jehan du Lys son frère, lesquelz du Lys frères et la dicte Jehanne leur sœur sont venuz plusieurs foys au dit Sermaize, auquel lieu il depposant les a veu demourer plusieurs jours et prendre leur logis en l'hostel du dit Perrinet de Voulton son père, leur cousin bien prochain, comme ilz disoient, et faire en icelluy bonne chère. » *Ibid.*, p. 9.

famille, note transmise par l'abbé Mandre, curé de Damvillers (Meuse), mort vers 1820, à son neveu M. Villiaumé, père de l'historien de Jeanne d'Arc et de la Révolution, les biens immeubles appartenant à Jacques d'Arc et à Isabelle Romée représentaient environ vingt hectares, dont douze en terres, quatre en prés et quatre en bois, et parmi ces derniers le « bois Chesnu » ; ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de deux à trois cents francs qu'ils entretenaient avec soin en prévision d'une fuite devant quelque invasion telle que celle qu'ils furent obligés de faire à Neufchâteau. En mettant eux-mêmes en valeur ce qu'ils possédaient, ils en pouvaient tirer un revenu annuel équivalant à 4 ou 5000 francs de notre monnaie, ce qui leur permettait de distribuer des aumônes aux pauvres, malgré la modicité de leur patrimoine, et de donner l'hospitalité aux moines mendiants ainsi qu'aux voyageurs qui passaient souvent dans ce pays.

Si ces évaluations ne sont pas rigoureusement exactes, elles nous paraissent du moins assez vraisemblables, quoique nous ignorions les données sur lesquelles elles reposent. Dans un registre paroissial de Domremy, transcrit en 1490, on lit que Jacob d'Arc et Ysabellot, sa femme, avaient constitué en faveur du curé de Domremy une rente annuelle de deux gros sur une « fauchée » et demie de pré située au ban de Domremy, en amont du Pont, entre les héritiers Janvrel et les héritiers Girardin, à charge de célébrer chaque année deux messes, pendant la

semaine des Fontaines pour obits et anniversaires. L'avoir de ces braves gens constituait, si l'on en juge par diverses réponses de la Pucelle, rapprochées les unes des autres, ce que l'on appelait dès lors dans le Barrois un « gagnage » ou petite ferme; or, ce qui distinguait le gagnage du simple « conduit », c'est que le premier employait toujours pour les besoins de l'exploitation un certain nombre de chevaux. L'usage était alors dans cette région d'atteler à la charrue trois ou quatre juments, et l'on avait même, au moins dans les grands gagnages, un cheval spécial pour traîner la herse. Outre ses biens sis à Domremy, on peut supposer que Jacques d'Arc possédait, du chef de sa femme, quelques morceaux de terre à Vouthon, car nous voyons par un registre des exploits de justice de la prévôté de Gondrecourt, que l'aîné de ses fils, nommé Jacquemin, faisait dès 1425 sa résidence dans ce village du Barrois mouvant où il exploitait sans doute le petit patrimoine d'Isabelle Romée. Jacques d'Arc et Isabelle de Vouthon avaient trois fils, Jacquemin, Jean et Pierre, et deux filles, l'aînée nommée Catherine, la cadette Jeanne ou plutôt Jeannette, celle qui devait par son héroïsme immortaliser sa race.

Deux actes récemment découverts prouvent avec évidence que Jacques d'Arc figurait au premier rang des notables de Domremy. Dans le premier de ces actes, daté de Maxey-sur-Meuse le 7 octobre 1423, il est qualifié doyen de ce village et vient à ce titre im-

médiatement après le maire et l'échevin. « En général, dit M. Édouard Bonvalot[1] parlant des villages de la région de la Meuse régis par la fameuse charte de Beaumont en Argonne, il n'y a qu'un doyen ou sergent dans chaque village, qui convoque les bourgeois aux assemblées électorales et aux plaids : c'est lui aussi qui convoque les maire, échevins et jurés à leurs réunions périodiques ou extraordinaires ; c'est lui qui fait les cris des arrêtés municipaux et ordonnances ; c'est lui qui commande le guet de jour et de nuit ; c'est lui qui a la garde des prisonniers. Parmi les privilèges dont il jouit, il faut citer l'exemption des deniers de bourgeoisie. A Linger, il a les mêmes avantages territoriaux que le clerc juré. » On voit par divers documents que les doyens étaient également chargés de la collecte des tailles, rentes et redevances et qu'ils étaient préposés à la surveillance du pain, du vin et des autres denrées ainsi qu'à la vérification des poids et mesures. Dans le second acte, rédigé à Vaucouleurs le 31 mars 1427, Jacques d'Arc figure comme le procureur fondé des habitants de Domremy dans un procès de grande importance qu'ils avaient alors à soutenir par-devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. Ces deux pièces, la dernière surtout, offrent un intérêt sur lequel il serait superflu d'insister : elles n'établissent pas seulement la situation relativement élevée de la

1. *Le tiers état d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, 1 vol. in-8, Paris, 1884, p. 412 et 413.

famille d'Arc à Domremy, elles montrent en outre que le père de Jeanne, investi officiellement de la procuration des habitants de ce village, était entré dès 1427 en relations directes et personnelles avec le capitaine de Vaucouleurs.

Domremy se trouve dans une situation privilégiée, et, grâce à cette situation, d'humbles paysans qui n'avaient que peu de besoins trouvaient dans le sol même qu'ils cultivaient presque tout ce qui était nécessaire à leur subsistance. Les hauteurs couronnées de hêtres et de chênes séculaires, qui enserrent du côté du couchant la vallée où le village est assis, fournissaient en abondance le bois de chauffage. Le gland des chênes permettait d'engraisser des troupeaux de porcs. Le beau vignoble[1] de Greux, exposé à l'orient et grimpant dès le XIVe siècle sur les pentes de ces hauteurs, produisait ce petit vin, acidulé à l'excès, qui n'en flatte pas moins agréablement le palais un peu âpre des enfants de la Meuse. Les champs couchés au bas de ces pentes et contigus aux maisons étaient réservés à la culture des céréales, du seigle et de l'avoine[2]. Enfin, entre ces champs cul-

1. Le lundi 22 mars 1350, Pierre, sire de Bourlemont, et Henri, son frère, donnèrent à Jean de Bourlemont, leur frère, « la vigne que on dit la vigne de Greux ». (*Bibl. Nat.*, *Collection de Lorraine*, *vol.* 82, *n°* 46.)

2. On y cultivait surtout de l'avoine. Par acte daté de Neufchâteau, le jeudi 26 septembre 1370, les habitants de Domremy-sur-Meuse, représentés par Perrenet, maire, Poirel dit Cruchier et Jean dit Pontage, habitants du dit lieu de Domremy, promirent de payer à Jean, duc de Lorraine, en son château

tivés et le cours de la Meuse, s'étendaient sur une largeur de plus d'un kilomètre ces prairies verdoyantes dont la fertilité égale la beauté et d'où l'on tire encore aujourd'hui les foins les meilleurs et les plus renommés de toute la France[1]. La principale richesse des habitants de Domremy, c'était le bétail qu'ils mettaient à paître dans ces prairies[2] où chacun, après la récolte des foins, avait le droit de faire pâturer un nombres de têtes de bétail proportionnel à celui des « fauchées » de pré qu'il possédait en propre : c'est

de Neufchâteau, du consentement de Jean de Bourlemont, écuyer, leur seigneur, un réseau d'avoine par feu entier et un demi réseau par feu de veuve au terme de Saint-Martin, moyennant quoi le dit duc les prit sous sa sauvegarde. (*Ibid.*, *vol.* 119, *n*° 160.)

1. Les actes de donation ou de vente et les baux à ferme consentis par les habitants de Greux et de Domremy au moyen âge stipulent presque toujours des redevances en quartes de cire. On en peut conclure que l'élevage des mouches à miel, pratiqué du reste sur une grande échelle dans cette région mi-partie de bois et de prairies où un riche propriétaire, Jean Cousset, possédait en 1402 « mouches qui valoient xx° francs et cccc vaisseaulx de mouches » (*Arch. Nat.*, X[1a] 9187, *f*° 9 *v*°), on en peut conclure, disons-nous, que l'élevage des abeilles constituait une source de revenu pour les habitants de Domremy. Le renseignement sur la qualité des fourrages récoltés dans cette partie de la vallée de la Meuse nous a été donné sur les lieux mêmes par un négociant chargé d'approvisionner les régiments de cavalerie casernés à Lunéville.

2. Les deux douzaines d'oisons de redevance dont il est question dans un testament de Jean de Bourlemont, en date du 3 octobre 1399, semblent indiquer que les habitants de Domremy, possesseurs de prairies verdoyantes arrosées par une rivière poissonneuse, ajoutaient l'élevage des volatiles de toute sorte à celui du bétail proprement dit.

ce que l'on appelait le « ban de Domremy[1] », dont la garde était confiée, à tour de rôle, à une personne prise dans chaque « conduit » ou ménage. On voit par certaines réponses de Jeanne à ses juges de Rouen qu'elle avait été plus d'une fois préposée à cette garde lorsque venait le tour de ses parents, et ses ennemis n'avaient pas manqué de s'emparer de cette circonstance pour prétendre ne voir en elle qu'une bergère de profession. Les abbayes et les commanderies, investies de droits de pâturage dans ces prés de la Meuse concurremment avec les paroisses riveraines, avaient l'habitude d'attacher au cou de leurs animaux, pour les reconnaître, des clochettes à leurs armes[2].

Pour la vente de leurs denrées comme pour les emprunts qu'ils étaient parfois obligés de contracter, par exemple lorsqu'une de ces épizooties alors si fréquentes venait s'abattre sur leur bétail et décimer leurs troupeaux, les habitants de Domremy avaient

1. Le 4 novembre 1327, Poirel, fils Aubry, de Greux, se mit sous la sauvegarde de Jean, seigneur de Bourlemont, auquel il promit de payer chaque année deux quartes de cire et donna en garantie ses héritages sis *aux bans de Greux et de Domremy* (*Bibl. Nat., Collection de Lorraine*, *vol.* 129, *n°* 162). On voit par une charte de Pierre, seigneur de Bourlemont, datée de mai 1300, que les religieux de Mureaux possédaient « *la laschière qui siet au ban de Greux, Praelle et Fastollille au ban de Domremy* ». (*Ibid.*, *vol.* 82, *n°* 58.)

2. Une lettre du cardinal de Bar aux magistrats de Metz, en date du 17 juin 1429, mentionne du bétail appartenant à la commanderie de Pont-à-Mousson, « portant chainnes, *clochettes ou autres enseignes de monseigneur saint Antoine* » (*Hist. de Metz*, V, 96 et 97).

l'habitude de s'adresser aux bourgeois de Neufchâteau, qui leur confiaient souvent des bestiaux à nourrir pendant la saison [1] d'été, moyennant une rétribution fixée à l'avance, ou l'abandon de la moitié des bénéfices; lorsque la détresse était à son comble, on allait trouver les « Lombards » et au besoin les Juifs dont les petites colonies, éparses dans tous les centres commerciaux de quelque importance, exploitaient et pressuraient de vieille date les principales villes de Lorraine [2]. Ces rapports d'intérêts entre le village natal de la Pucelle et le marché le plus voisin de ce village nous expliquent pourquoi, sur les quatre parrains de la fille de Jacques d'Arc, nous en trouvons un originaire de Neufchâteau, Jean

1. Dans un arrêt de condamnation prononcé le 1er août 1412 contre Charles II, duc de Lorraine, il est fait mention de deux bourgeois de Neufchâteau, dont l'un, Colart Belpignie, « avoit plusieurs bestes, tant cornues que à laine, en sa bergerie et autre part en plusieurs lieux, *à moitié, à l'environ du dit Neuf Chastel* », et dont l'autre, Henri Colinot, ne possédait pas moins de deux mille bêtes à laine, sans compter le gros bétail à cornes.

2. Les Lombards de Toul et de Rosières-aux-Salines sont mentionnés dans un acte daté de Langres, le 28 septembre 1375 (*Arch. Nat.*, *KK* 1127, *f*os 618, 619). Fermiers des salines de Salins, dont le sel était le seul en usage dans la châtellenie de Vaucouleurs, ces Lombards avaient fini par donner leur nom à ce sel que l'on appelait *lombarde* ou *feuillote* (*Inventaire des archives de la Côte-d'Or*, I, 435). Les Gutuer d'Asti, représentés en 1476 par Aubert Gutuer ainsi que par Perceval et Gabriel, les deux fils et associés d'Aubert, étaient les principaux changeurs des foires de Troyes (*Arch. Nat.*, *JJ* 162, *n°* 9, *f*os 19, 20).

Barré ou Barrey, et aussi deux de ses quatre marraines, Édette, femme du dit Jean Barrey, et Jeannette, mariée à Thiesselin de Vittel. Guillaume Frontey, mentionné comme témoin dans l'acte du 7 octobre 1423 dont il a été question plus haut et que l'on sait avoir présidé, en qualité de curé de Domremy, aux diverses phases de la vie religieuse de Jeanne, se rattachait par sa naissance, ainsi que Jean Barrey, Édette Barrey et Jeannette Thiesselin, à la bourgeoisie, lorraine de nom, mais si française de cœur, de Neufchâteau.

La plupart des historiens de Jeanne d'Arc ont commis une profonde méprise lorsqu'ils se sont représenté Domremy comme un recoin perdu et pour ainsi dire isolé du reste du monde; une route très fréquentée vers la fin du moyen âge traversait, au contraire, ce village. Cette route était l'ancienne voie romaine de Langres à Verdun qui passait par Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Void, Commercy et Saint-Mihiel[1]; elle avait acquis encore plus d'importance depuis que le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite, fille de Louis de Male, avait réuni dans la même main la Flandre, l'Artois et la Bourgogne. Cette réunion avait eu pour effet d'activer les échanges entre les possessions extrêmes des princes

1. Liénard, *Dictionnaire topographique de la Meuse*, introduction, p. x. — La route nationale n° 64, qui a remplacé l'ancienne voie romaine, diffère de celle-ci en ce que, dans le parcours entre Neufchâteau et Domremy, elle a été transportée sur la rive droite de la Meuse.

bourguignons, et ces échanges avaient continué de se faire en majeure partie par le grand chemin qui de temps immémorial partait de Dijon et du plateau de Langres pour gagner les plaines de la Belgique en suivant une direction parallèle au cours de la Meuse et en longeant la rive gauche de ce fleuve entre Neufchâteau et Domremy. La situation de Neufchâteau en avait fait de bonne heure l'un des entrepôts les plus considérables de ce transit. L'une des principales branches du commerce de cette ville, du moins à la fin du XIVe siècle et pendant tout le cours du XVe, était l'exportation dans les pays de la basse Meuse et jusqu'en Flandre des vins de Bourgogne en général et de Beaune en particulier ; on employait au transport de ces vins de lourdes charrettes attelées parfois d'une douzaine de chevaux. Par la même voie arrivaient de Flandre en Bourgogne les draps d'Ypres et de Gand. Le mouvement des voyageurs allait de pair avec celui des marchandises, et parmi les personnages de marque qui durent suivre plus d'une fois cette route pendant les jeunes années de la Pucelle, on peut citer Colette Boilet, de Corbie, la grande réformatrice des Clarisses, dont la vie se passa en allées et venues entre les maisons soumises à sa règle en Flandre ou dans son pays natal et celles qu'elle avait fondées en Bourgogne. Tout ce transit passait devant le seuil de l'habitation de Jacques d'Arc. Or, à une époque où les nouvelles de tout genre se transmettaient de vive voix et au moyen de messagers, il n'est pas sans intérêt de constater que

la chaumière où naquit et où vécut Jeanne se trouvait sur le bord de l'une des voies les plus fréquentées de la région orientale du royaume, au XVe siècle.

On voit par ce qui précède que, pareille au hêtre légendaire de son village natal, l'enfance de la vierge de Domremy poussa dans un sol plein de sève et fut en somme hantée par des fées bienfaisantes. Née sur un fertile et riant coin de terre, issue d'une honnête famille dont la médiocrité laborieuse était assez haute pour toucher à la noblesse en s'ennoblissant elle-même par l'aumône et assez humble pour rester en contact avec toutes les misères, douée par la nature d'un corps robuste, d'une intelligence droite et d'une âme énergique, la petite Jeannette d'Arc devint sous ces douces influences toute bonté et tout amour. Certains traits que l'on raconte de ses jeunes années nous la montrent religieusement éprise des beautés de la vie des champs. Elle donnait de la laine de ses brebis au sonneur de Domremy pour le rendre plus zélé à remplir son office, tant le tintement argentin de la cloche de son église, retentissant tout à coup dans le calme de la vallée, enchantait son oreille. Et la vertu inspiratrice des frais ombrages, du « frigus opacum » de Virgile, qui l'avait mieux sentie que celle qui répondait à ses juges de Rouen : « Si j'étais au milieu des bois, j'y entendrais bien mes Voix ». O poésie profonde des cœurs simples ! Le plus grand bien du pauvre peuple sera toujours, qu'on ne l'oublie pas, d'avoir un idéal assez puissant pour dominer les suggestions de l'égoïsme et mettre les âmes

en communion les unes avec les autres, car la vraie source du génie, dans l'ordre de l'action comme dans celui de la pensée, n'est autre que l'enthousiasme et l'esprit de sacrifice. On n'est capable de s'élever au-dessus de soi-même, en d'autres termes de créer, que là où l'on admire et où l'on aime[1].

1. Il y aurait sans doute quelque témérité à ranger parmi les membres de la famille d'Arc, au XV[e] siècle, cette pauvre femme qui, d'après un curieux extrait d'un registre de comptabilité de la maison de Charles VI signalé pour la première fois par M. Vallet de Viriville, présenta au pauvre roi fou, le dimanche 12 juin 1407, des « chapeaux » ou couronnes de fleurs : « Le roy, pour argent donné à une povre femme nommée JEHANNE D'ARC qui lui avoit presenté chappeaux. Pour ce, dimenche XII[e] jour de juing, le dit seigneur illec (à l'hôtel Saint-Pol), argent : XVIII sols » (*Arch. Nat.*, *Sect. hist.*, *KK* 31-32, *f°* 90). La similitude à peu près complète du *t* et du *c* dans l'écriture cursive du XV[e] siècle permet, il est vrai, de lire dans ce passage *d'Art* ou *Dart* aussi bien que *d'Arc*. Comme il faut presque toujours faire, à notre avis du moins, une part considérable à l'atavisme dans les sentiments les plus profonds même des natures d'élite, nous inclinons d'instinct à préférer la forme *d'Arc*, plus répandue d'ailleurs comme nom de famille, et il ne nous déplairait point, par une hypothèse plus gratuite après tout qu'invraisemblable, de voir dans la Jeanne d'Arc aux chapeaux de fleurs de 1407, qui sait ? peut-être l'aïeule ou une tante paternelle de la vierge de Domremy.

CHAPITRE III

DOMREMY ET LA CHATELLENIE DE VAUCOULEURS DE 1412 A 1425

C'est de la Champagne, patrie de Jeanne d'Arc, que vint le salut de la France; c'est également dans cette province, il importe de le rappeler ici, qu'avait été consommée la trahison. Arrivée à Troyes le 23 décembre 1417, Isabeau de Bavière fit pendant deux ans et demi sa résidence dans la capitale de la Champagne. D'une complexion molle et froidement sensuelle, égoïste plutôt que foncièrement perverse, indifférente à tout excepté à son bien-être, cette Allemande, restée fidèle à la « compote de choux[1] », c'est-à-dire à la choucroute de son pays natal, se peint au naturel et nous livre sa vie la plus intime dans un compte de dépenses correspondant à cette période, qui est parvenu jusqu'à nous. Comme il

1. *Arch. Nat., Sect. hist., KK* 49, *f°* 46 *v°*.

arrive souvent aux natures ou candides ou blasées, Isabeau montrait une véritable passion pour les bêtes, surtout pour les oiseaux. Chardonnerets, linottes, tarins, pinsons, « teurtres » ou tourterelles, les « oiselets chantants » de toute espèce étaient ses favoris. Elle aimait à s'étourdir de leur ramage en même temps qu'elle s'amusait de la laideur d'un chat-huant et des grimaces d'un singe fourré de gris avec un collier de cuir rouge. Elle se faisait suivre partout de sa volière, recrutée à grands frais dans un pays d'où il semble que la guerre et l'inculture avaient chassé jusqu'aux oiseaux. Telles étaient les distractions qu'elle recherchait au milieu des maladies de plus en plus fréquentes qui venaient l'assaillir et dont elle ne réussissait point à se préserver, quoiqu'elle eût recours aux plus coûteux électuaires, composés de perles d'Orient, d'émeraudes, de rubis d'Alexandrie, de jacinthes et de ducats d'or.

En parcourant le journal de dépenses dont nous parlons, le hasard nous a fait rencontrer une mention où l'on peut voir comme un symbole saisissant du rôle historique si néfaste joué par Isabeau de Bavière. Il s'agit, dans cet article de compte, de l'achat d'un mouton destiné à la nourriture d'une femelle de léopard ou « lieparde » appartenant à la reine. C'est que, pour qui va au fond des choses, le 21 mai 1420, jour où fut signé le traité dit de Troyes, cette même reine donna aussi une proie en pâture à un autre léopard, et cette proie fut la France. Née

en 1412, Jeannette d'Arc avait huit ans à l'époque de ce traité qu'Isabeau avait imposé à la démence de Charles VI avec la complicité de Philippe, duc de Bourgogne. Henri V, roi d'Angleterre, était proclamé régent et reconnu comme l'héritier légitime au mépris des droits du Dauphin Charles; une reine, une mère déshéritait son propre fils au profit du plus mortel ennemi de son pays. La jeune Catherine, fille du roi de France, donnée en mariage au conquérant, était comme le gage de cet infâme marché. « De telles catastrophes, dit avec raison le religieux de Saint-Denis à propos des malheurs de ce temps, sont plus propres à inspirer les accents de la muse tragique qu'à être retracées par la plume de l'historien. »

Ce traité eut pour effet immédiat de frapper le parti de la reine et du duc Philippe, son allié, d'une impopularité irréparable. Même aux plus mauvais jours, il y a un degré dans le mal que l'on ne saurait dépasser sans révolter la conscience publique. Des rives de la Meuse à celles de la Seine, ce ne fut qu'un cri d'indignation à peine contenu, qui trouva de l'écho en Bourgogne dans l'entourage le plus intime de Philippe le Bon, principal fauteur du traité de Troyes. Comme la Champagne et la Brie étaient alors en proie à la famine[1], les pompes déployées à l'occasion du mariage de Henri V et de Catherine de

1. « Et si estoient au dit pais de Brie les vivres à si grant chierté que le menu peuple y mouroit de faim et se partoient lors par famine d'icellui pais et aloient à l'aventure » (*Arch. Nat.*, *JJ* 171, *n*° 503, *f*°s 282 *v*°, 283).

France semblèrent une insulte à la misère générale. Ces pompes coïncidèrent avec des foires alors très importantes qui avaient attiré à Troyes un grand concours de peuple. Un tel spectacle aurait inspiré du dégoût à des indifférents : comment n'aurait-il pas excité la réprobation et redoublé encore le patriotisme des Champenois ralliés au parti du Dauphin! Les femmes, surtout, rougirent en pensant qu'une personne de leur sexe avait pu méconnaître à ce point ses devoirs d'épouse et de mère, et l'on commença dès lors à répéter dans les provinces orientales du royaume le dicton rapporté par Jeanne : Une femme a perdu la France; une femme la sauvera[1].

Quoi qu'il en soit, une des conséquences du traité de Troyes fut l'occupation de la Champagne par les envahisseurs. Il est certain, malgré les assertions contraires de plusieurs historiens de Jeanne, qu'à

1. « Audivit eidem Johannæ dici quod oportebat quod iret ad dictum locum ubi erat Dalphinus, dicendo : « Nonne audistis quod prophetizatum fuit quod Francia per mulierem deperderetur et per unam virginem de marchiis Lotharingiæ restauraretur? » (Déposition faite en 1456 par Catherine, femme de Henri le Royer, de Vaucouleurs.) *Procès*, II, 47. — « Et ipsa dicebat eidem testi quod volebat ire ad Franciam versus Dalphinum, ad faciendum eumdem coronare, dicendo : « Nonne alias dictum fuid quod Francia per mulierem desolaretur, et postea per virginem restaurari debebat? » (Déposition faite le 31 janvier 1456 par Durand Laxart ou Lassois, de Burey en Vaux ou Burey-le-Petit, cousin germain par alliance de Jeanne d'Arc; ce témoin, né vers 1396, avait par conséquent seize ans de plus que la Pucelle, qui pour cette raison l'appelait son oncle.) *Ibid*, IV, 444.

partir de cette date les Anglais se rendirent absolument maîtres du bailliage de Chaumont. Les principales forteresses du Bassigny, notamment Nogent-le-Roi et Montigny-le-Roi, reçurent des garnisons ennemies. Les registres du Trésor des Chartes, conservés à nos Archives Nationales, où l'on a enregistré les actes émanés de la chancellerie anglaise pendant cette période, sont remplis de lettres de pardon ou de rémission octroyées au nom de Henri V et de Henri VI à divers habitants de ce bailliage, et rien ne prouve mieux à quel degré l'autorité du roi d'Angleterre était dès lors reconnue et acceptée dans cette région. Quelques-unes de ces lettres ont été délivrées à l'occasion de délits commis dans la prévôté d'Andelot, d'où relevait, comme on sait, la châtellenie de Vaucouleurs. Cette châtellenie était, à vrai dire, le dernier lambeau de terre française que Charles VII eût conservé à l'extrémité orientale de son royaume, de même qu'il avait réussi à garder le Mont-Saint-Michel à l'extrémité occidentale. Pressé par les Anglo-Bourguignons au sud, par le remuant et violent Robert de Saarbruck, seigneur de Commercy, au nord, enserré, à l'ouest et à l'est, entre les possessions des ducs de Bar et de Lorraine sans cesse en guerre avec leurs voisins, ce petit coin de terre était une sorte d'arène où venaient se heurter tous les partis ; et pendant les quatre ou cinq années qui précédèrent immédiatement la première apparition de l'archange Michel à la Pucelle, vers le milieu de 1425, on peut compter jusqu'à dix ou douze chefs de bande qui

le ravageaient pour ainsi dire à l'envi dans tous les sens.

Pendant la première moitié du XVe siècle, les hommes d'armes des marches de Lorraine avaient la réputation d'être, avec les Bretons, les plus grands pillards qu'il y eût au monde. Dans un passage de sa chronique, relatif à Charlot de Deuilly, maréchal de Lorraine, Jouvenel des Ursins dit que ce partisan « commença à courir le pays, à piller, à dérober et à mettre feux, selon que l'on a accoutumé de faire en Lorraine ». Si l'on étudie les documents originaux de cette période, on voit que cette réputation était parfaitement méritée. A la fin de 1415, alors que Charles II, duc de Lorraine, qui venait de prendre part à la néfaste expédition d'Azincourt, regagnait son duché, les gens d'armes de sa suite, dans le trajet de Provins à Troyes, avaient fait main basse sur cinquante-trois chevaux et sur un char ferré attelé de quatre chevaux, sans parler du menu butin. Quelques mois auparavant, au moment où Guillaume de Cantiers, évêque d'Évreux, Géraud du Puy, évêque de Carcassonne, Guillaume de Marle, doyen de Senlis, se rendaient du concile de Constance à Paris, avec une escorte de quatre-vingts personnes, le maréchal de Lorraine, ce même Charlot de Deuilly dont nous parlions tout à l'heure, Henri et Vinchelin de la Tour, Jean de Chauffourt, soudoyés secrètement par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, n'avaient pas craint de tendre à ces hauts personnages un véritable guet-apens ; ils les avaient attaqués à main armée au pas-

sage de la Meuse, entre Foug et Void; ils avaient fait les deux évêques prisonniers, après avoir tué le chapelain de l'évêque de Carcassonne, blessé et dévalisé quelques-uns des familiers des deux prélats. L'impunité des malfaiteurs avait presque égalé le scandale du méfait; il avait fallu raser la forteresse de Sancy, près de Briey, appartenant à Henri de la Tour, et frapper d'interdit le diocèse de Toul tout entier pour obtenir la mise en liberté des victimes de cet audacieux coup de main.

Ces habitudes de brigandage étaient entretenues par les guerres privées dont la noblesse lorraine n'avait pas cessé de faire son passe-temps de prédilection. Le 6 juillet 1419, le village de Maxey, situé de l'autre côté de la Meuse, en face de Domremy, fut le théâtre d'un combat qui dut avoir du retentissement dans le lieu natal de Jeanne, alors âgée d'environ sept ans. Ce combat s'était livré entre Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, et une troupe d'hommes d'armes à la solde des deux frères Didier et Durand de Saint-Dié. Ces derniers avaient déclaré la guerre au damoiseau et à Marie de Châteauvillain, sa mère, parce qu'ils ne pouvaient obtenir réparation de dommages que leur avait jadis portés feu Amé de Saarbruck, époux de Marie et père de Robert. Le damoiseau remporta la victoire et fit prisonniers trente-trois des hommes d'armes enrôlés par les frères de Saint-Dié. Parmi ces prisonniers, mis à rançon par le vainqueur le 25 novembre suivant, figure Thiesselin de Vittel, de Neufchâteau, écuyer, dont

la femme Jeannette avait été l'une des quatre marraines de la fille cadette de Jacques d'Arc et dont le petit-fils, dit Thiesselin de Domremy-sur-Meuse, obtint des lettres confirmatives de noblesse et d'armoiries en 1495. Ces liens de parenté religieuse entre une famille noble, possédant des fiefs à Neufchâteau ainsi qu'à Domremy, et celle de la Pucelle, tend à confirmer ce que nous avons dit plus haut de la situation fort honorable des parents de Jeanne d'Arc.

Le damoiseau de Commercy et les frères de Saint-Dié avaient à peine déposé les armes, que la lutte recommençait dans la même région entre Henri de Ville-sur-Illon, évêque de Toul, et Colard de Foug, possesseur de nombreux fiefs situés le long de la Meuse, sur la rive gauche de ce fleuve, depuis Ugny au nord jusqu'à Vouthon au sud. Ce turbulent seigneur avait mis en prison un prêtre de Toul, et l'évêque l'avait frappé pour ce fait de la censure ecclésiastique. Colard de Foug avait alors ouvert les hostilités contre ce prélat, qui, de son côté, avait pris des mesures de défense. Dans une rencontre entre les deux partis, Colard avait été tué, et l'évêque avait fait raser les châteaux appartenant à Mathilde de Naives, veuve de Colard, ainsi qu'à Milet son fils, en même temps qu'il portait le ravage dans leurs seigneuries et confisquait leurs biens.

Le souverain du Barrois était alors Louis, dit le cardinal de Bar, fils de Robert, duc de Bar, et de Marie de France, fille du roi Jean, créé cardinal par Benoît XIII le 21 décembre 1397, successivement évê-

que de Langres (1395-1413) et de Châlons (1413-1420), qui avait succédé comme duc de Bar, en 1415, à son frère aîné Édouard, tué à la bataille d'Azincourt. Caractère indécis et faible sous des dehors impérieux, adonné tout à la fois aux pratiques de la dévotion et à l'amour des distractions mondaines, attaché d'ailleurs de vieille date au parti d'Orléans et d'Anjou qui se confondait avec celui du Dauphin Charles, le cardinal de Bar manquait de l'énergie nécessaire pour faire face aux graves difficultés que vint lui susciter, au lendemain du meurtre de Montereau, l'alliance intime de Philippe, duc de Bourgogne, avec le roi d'Angleterre Henri V. Comme s'il eût prévu ces difficultés, par un traité conclu à Foug le 20 mars 1419, il avait adopté René d'Anjou, deuxième fils de sa nièce Yolande, reine de Sicile, comme héritier du duché de Bar, et le même jour il l'avait fiancé à Isabelle, l'aînée des filles et l'héritière présomptive de Charles II, duc de Lorraine; le 13 août suivant, il avait fait donation et transport à son petit-neveu du duché de Bar, ainsi que du marquisat de Pont-à-Mousson. En aucun point du royaume, la nouvelle de la conclusion de ce traité de Foug n'avait dû être accueillie avec plus de joie qu'à Domremy, village qui relevait à la fois du roi de France et du duc de Bar et dont le seigneur était alors Henri d'Ogéviller, chambellan et maître d'hôtel du duc de Lorraine.

La guerre dite « des enfants des prêtres », soutenue par les bourgeois de Toul et Robert de Saarbruck leur

allié contre Charles II, duc de Lorraine, ainsi désignée parce que la succession des bâtards des prêtres lorrains résidant à Toul fut l'origine du conflit, ne semble pas avoir eu de contre-coup dans le pays natal de Jeanne d'Arc ; mais il n'en fut pas ainsi d'une autre guerre qui éclata au sujet du comté de Ligny, situé au cœur même du Barrois, entre l'Anglo-Bourguignon Pierre de Luxembourg, comte de Conversano et de Brienne, et le cardinal Louis de Bar. Le 13 janvier 1420, ce dernier fut sommé par Charles VI de se désister de toute entreprise sur Ligny, assigné en douaire à sa sœur Bonne de Bar, veuve de Valeran de Luxembourg; et pour échapper aux tracasseries auxquelles il était en butte, il prit le parti d'échanger avec Jean IV de Saarbruck, oncle du damoiseau de Commercy, son évêché de Châlons, théâtre d'une lutte acharnée entre les Anglo-Bourguignons et les partisans du Dauphin, contre le diocèse de Verdun, placé en dehors de cette lutte.

Il survint alors un incident qui acheva de brouiller le cardinal de Bar avec les chefs du parti anglo-bourguignon. Ce prélat était à peine installé dans sa nouvelle résidence épiscopale de Verdun, qu'il y reçut, vers les derniers jours d'avril 1420, une députation composée de quatre-vingts personnes et conduite par Gautier de Beaufremont, seigneur de Ruppes. Cette députation, envoyée par Philippe, duc de Bourgogne, était chargée d'inviter le cardinal, au nom de Henri V, à se rendre à Troyes, où l'on se préparait à célébrer les fêtes du mariage du roi d'An-

gleterre avec Catherine de France. On ignore la réponse qui fut faite par Louis de Bar à ces ouvertures. Ce que l'on sait, c'est que les envoyés anglo-bourguignons, quoiqu'ils fussent porteurs d'un sauf-conduit délivré le 22 juin par le cardinal, tombèrent au retour dans une embuscade et furent faits prisonniers par Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, qui tenaient le parti du Dauphin. Le duc de Bar eut beau s'entremettre pour obtenir la mise en liberté immédiate du seigneur de Ruppes et des onze principaux hommes d'armes de son escorte, moyennant une rançon de mille écus d'or qu'il promit de payer par acte en date du 8 mai; il eut beau faire entrer dans son conseil Gautier de Beaufremont et lui assigner, outre une pension annuelle de deux cents livres tournois, une somme de quatre cents écus à titre de dédommagement, le duc de Bourgogne n'en considéra pas moins le cardinal comme complice de l'attentat dont son ambassadeur avait été la victime et lui déclara la guerre. La châtellenie de Vaucouleurs eut à supporter le premier choc des bandes anglo-bourguignonnes. Une trêve ou suspension d'armes, conclue à Bar-le-Duc le 25 juin 1320, fut le prélude d'une conférence où l'on convint de se rendre les prises faites de part et d'autre. Le 17 du même mois, par lettres patentes datées de Poitiers, le Dauphin Charles, régent du royaume, avait institué le cardinal de Bar son lieutenant général, en lui donnant pleins pouvoirs pour conclure en son

nom toute espèce d'arrangements tant avec les villes et forteresses qu'avec les simples particuliers.

Sur ces entrefaites, les hostilités ouvertes dans le comté de Ligny par le comte de Brienne et son lieutenant Érard du Châtelet avaient suivi leur cours. Pour tenir tête à Pierre de Luxembourg qui s'était avancé jusqu'aux portes de Bar, le cardinal fut contraint d'enrôler deux hommes d'armes qui guerroyaient pour le Dauphin sur la frontière orientale de la Champagne, le Breton Jean Raoulet et le Gascon Étienne de Vignolles, capitaine de Vitry, déjà fameux par son impétueuse bravoure sous le sobriquet de La Hire. Ces chefs de bande, aussi avides que prodigues, se montraient d'ordinaire fort exigeants, surtout lorsqu'ils avaient affaire à des gens d'Église, et le danger n'était guère moindre de s'en servir que de les combattre. Le cardinal de Bar en fit l'expérience. En vain il avait prodigué à La Hire ainsi qu'à Jean Raoulet les chevaux de prix et les tonneaux ou « queues » de vin. Sous prétexte d'un retard dans le payement de la solde de ces aventuriers, il se vit sur le point d'être assiégé dans son château de Clermont en Argonne par ces dangereux auxiliaires, et force lui fut de lever une aide sur la prévôté de Bar pour s'acquitter envers Jean Raoulet, La Hire et leurs compagnons d'armes. Ces démêlés, joints à des embarras d'argent sans cesse croissants et aux difficultés à peu près inextricables de la situation politique, ne contribuèrent pas médiocrement à décider le duc de Bar à renoncer tout à fait à la direction des affaires

ducales. Le 23 mai 1420 il renouvela solennellement la donation faite à son petit-neveu le 13 août de l'année précédente, et le 24 octobre suivant, après que le mariage de René d'Anjou et d'Isabelle eut été célébré à Nancy, il s'empressa de remettre à Charles II, duc de Lorraine, beau-père de René, la tutelle de son gendre, c'est-à-dire le gouvernement du duché de Bar.

Cette tutelle remplit une période de trois ans et demi; elle commença vers la fin de 1420, et ce fut seulement le 12 août 1424 que René d'Anjou, émancipé le 4 janvier précédent par sa mère Yolande, prit en main pour son propre compte les rênes du pouvoir. Dès le milieu de 1421, un corps d'armée anglais, appelé par Pierre de Luxembourg, pénétra au cœur même du Barrois et s'avança jusqu'à Gondrecourt, où il remporta un avantage sur les gens du duc de Bar. Deux petites forteresses, situées aux environs de Gondrecourt, furent emportées de vive force par les envahisseurs. Nous apprenons ces détails par une lettre missive anonyme adressée à Henri V et datée du 2 juillet 1421. Gondrecourt est si voisin de Domremy qu'il n'est pas impossible que des éclaireurs ennemis aient fait irruption dans ce dernier village. Si cette irruption eut lieu réellement, l'humble fillette qui s'appelait Jeannette d'Arc, alors âgée de neuf ans et demi et déjà réfléchie et pensive, en reçut certainement une impression profonde et ne dut jamais l'oublier.

Tant que dura la tutelle de Charles II, qui avait

institué Jean, comte de Salm, gouverneur des États de son gendre, le Barrois proprement dit fut peut-être un peu moins en butte qu'auparavant aux ravages des chefs de bande du parti anglo-bourguignon, à cause des bonnes relations que le duc de Lorraine entretenait de vieille date avec la cour de Dijon ; mais quelques-uns de ces chefs de bande éprouvèrent comme une sorte de besoin de se dédommager d'un autre côté en redoublant leurs incursions dans la châtellenie de Vaucouleurs, tandis que d'autres prétendirent avoir des griefs personnels et des revendications à exercer, soit contre le beau-père et tuteur de René d'Anjou, soit contre son prédécesseur le cardinal de Bar. Au nombre de ces derniers il faut compter le capitaine de Vaucouleurs lui-même, dont le père Liebault de Baudricourt venait de mourir et qui avait fait main basse sur le bétail des habitants de Troyon, près de Saint-Mihiel, parce que le cardinal de Bar refusait de lui livrer le fief de Nonsard cédé à Liebault en 1387 par Robert, duc de Bar. La transaction qui mit fin à ce différend fut signée à Verdun le 17 juin 1421. Les 5 et 6 décembre de la même année, deux des plus redoutables chefs de bande du Bassigny, Jean et Louis de Chauffourt, ne recevant aucune réponse à des réclamations du même genre qu'ils avaient adressées au cardinal, envoyèrent à René d'Anjou, son petit-neveu et son successeur, des lettres de défi pour le prévenir qu'ils lui feraient désormais tout le mal possible.

Pendant les deux premières années de la régence

du duc Charles II, quatre aventuriers ne cessèrent d'infester la partie méridionale du Barrois et de la châtellenie de Vaucouleurs : c'étaient les frères Amé, Jean, Bernard et Louis du Fay, fils de Henri du Fay et de Julienne de Poitiers, qui occupaient la forteresse de Bazoilles, située un peu au sud de Neufchâteau ; sous prétexte que le duc de Lorraine avait jadis ordonné la démolition de cette forteresse, ils s'acharnèrent à lui faire la guerre et à lui porter dommage par tous les moyens dont ils pouvaient disposer jusque vers le milieu de 1423.

De leur côté, les partisans du Dauphin, notamment Robert de Saarbruck, seigneur de Commercy, et Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, ne restaient pas inactifs ; ils faisaient à travers le bailliage de Chaumont des chevauchées continuelles d'où ils ne manquaient jamais de rapporter du butin mort ou vivant, des marchandises, de l'argent, du bétail ou de riches particuliers ; ils exigeaient de grosses rançons de tous les serviteurs et aussi parfois des simples sujets du duc de Bourgogne ou de Henri V qui tombaient entre leurs mains. Au mois de décembre 1421, Jean Peguillot, de Langres, fait prisonnier par Robert de Baudricourt, emprunta deux cents écus d'or à maître Gui Gelenier, conseiller ducal à Gray, pour payer sa rançon. Chacune de ces prises, chacune de ces courses appelait une revanche, que les capitaines anglo-bourguignons du voisinage n'avaient garde de ne pas prendre, et c'étaient toujours, cela va sans dire, des villages situés comme Domremy

dans le ressort de la châtellenie de Vaucouleurs qui faisaient les frais de ces représailles.

Au commencement de 1422, les déprédations des garnisons anglaises ou anglo-bourguignonnes du Bassigny étaient devenues si onéreuses aux populations du Barrois et des quelques villages de la Champagne restés fidèles au Dauphin, que Charles II s'en plaignit à son voisin le duc de Bourgogne. Aussitôt qu'il fut saisi de ces réclamations, Henri V se montra tout disposé à y faire droit, moyennant toutefois que le duc de Lorraine lui prêterait serment de foi et hommage pour les terres relevant du royaume et jurerait d'observer le traité de Troyes. Le beau-père du duc de Bar, qui craignait les Anglais plus qu'il ne les aimait, avait réussi jusqu'à ce jour à éluder sous divers prétextes l'accomplissement de ces formalités; il dut cette fois se résigner à les subir. Le traitement infligé à René d'Anjou, que le régent de France venait de dépouiller de son comté de Guise au profit de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, parut à ce prince timoré un avertissement dont il aurait été imprudent de ne pas tenir compte. Il se rendit donc à Dijon dans les premiers jours de mai; là il conclut une trêve d'un an avec la Bourgogne et prêta entre les mains du duc son hôte le serment d'obéissance à Henri V. En retour, Philippe lui promit d'obtenir du roi d'Angleterre, avant le 10 août suivant, l'engagement de faire cesser tout acte d'hostilité sur les marches de la Lorraine, du Barrois et du royaume de France.

Étienne de Vignolles, dit La Hire, et Jean Raoulet, ces intrépides champions du parti du Dauphin sur les frontières orientales de la Champagne, avaient eu déjà des démêlés avec le tuteur du jeune duc de Bar au sujet du payement de l'arriéré de leur solde. Lorsqu'ils apprirent que le beau-père de René d'Anjou venait de faire acte de soumission au roi d'Angleterre, ils furent transportés de fureur et se mirent en devoir de tirer vengeance de ce qu'ils considéraient non seulement comme une lâcheté, mais encore comme une trahison. Maîtres de Vitry dont ils avaient fait leur base d'opérations, ils établirent des postes avancés à Étrépy, à Sermaize et à Revigny, d'où ils portèrent la dévastation et l'incendie dans le Barrois occidental et méridional. Renforcés par Perrin de Montdoré, seigneur d'Ancerville, ils détruisirent à peu près complètement dix-huit villages qui font aujourd'hui partie des cantons de Ligny, de Revigny, d'Ancerville, de Montiers, de Vavincourt, de Bar-le-Duc, de Pierrefitte et de Commercy. Dans les comptes des receveurs du duché de Bar pour l'année 1423, on rencontre à chaque page la mention d'églises incendiées, de hameaux rasés, de maisons démolies, de paroisses absolument désertes; en beaucoup d'endroits, la recette des tailles fut nulle, faute d'habitants pour les payer. Pour mettre un terme à ces déprédations, Jean, comte de Salm, gouverneur général du Barrois pour le duc de Lorraine, ayant réuni un petit corps d'armée d'environ deux cents chevaux, vint, pendant la première quinzaine d'avril 1423,

mettre le siège devant Sermaize. La place fut emportée d'assaut après une résistance opiniâtre, et le comte de Salm leva sur les habitants une contribution de guerre de quinze cents écus d'or. Ce siège fut marqué par un incident dont il est question à plusieurs reprises dans l'enquête[1] faite à Vitry les 2 et 3 novembre 1476 sur la descendance de Jean de Vouthon, oncle maternel de la Pucelle. Un coup de bombarbe, tiré par les assiégeants, tua Collot Turlaut ou Turlot, marié depuis deux ans seulement à Mengotte, fille de Jean de Vouthon et par conséquent cousine germaine de Jeanne d'Arc. Celle-ci dut compatir vivement à la douleur de la jeune veuve, qu'elle aimait comme une sœur, et maudit sans doute l'horrible guerre qui infligeait ce premier deuil à sa famille.

Tandis que La Hire, Jean Raoulet et Perrin de Montdoré ravageaient ainsi la partie occidentale du duché de Bar, Ro ert de Saarbruck, seigneur de Commercy, ne commettait pas moins de violences et d'exactions sur la frontière orientale de ce duché. Sous prétexte de droits de garde dont il prétendait être en possession, il se fit un jeu, pendant la seconde moitié de 1423, de piller et de rançonner la plupart des villages du Barrois situés aux environs de Commercy ou qui avoisinent la rive gauche de la Meuse. Le village natal de la Pucelle ne fut pas épargné.

1. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles Recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 4, 6, 7, 8, 12, 14, 15.

Nous avons découvert à la Bibliothèque Nationale, dans la précieuse collection de Lorraine, un acte par lequel les deux communautés de Domremy et de Greux prennent l'engagement de payer tous les ans à Robert de Saarbruck un droit de protection et de sauvegarde de deux gros par feu entier et d'un gros par feu de veuve. Parmi les trois témoins de cet acte daté du 7 octobre 1423 et rédigé à Maxey-sur-Meuse au nom de l'official de Toul par Richard Oudinot, clerc notaire juré de la cour de Toul, figure « messire Guillaume Frontey, de Neufchâteau ». On n'a pas pris soin d'indiquer la qualité de ce personnage, mais nous savons d'ailleurs qu'il était alors curé de l'église paroissiale de Domremy. Le maire, l'échevin, le doyen et quatre notables de chacune des deux communautés, lesquelles, pour emprunter les expressions du notaire, dépendent l'une de l'autre, se portent fort pour tous les autres habitants de Domremy et de Greux. Entre ces quatorze noms obscurs, il en est un qui nous intéresse tout particulièrement, c'est celui du père de la Pucelle. En effet, dans l'acte du 7 octobre 1423, Jacques d'Arc est mentionné, avec la qualité de doyen, immédiatement après le maire et l'échevin de Domremy; d'où l'on peut conclure, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, qu'il était à la tête des notables de ce village. Un des quatre notables de ce même village, Perrin le Drappier, et deux des quatre notables de Greux, Jean Collin et Jean Morel, vivaient encore trente-trois ans plus tard et déposèrent en 1456 dans

le procès de réhabilitation. Jean Morel avait été l'un des parrains de la petite Jeannette d'Arc, et Jean Collin était marié à Catherine sa sœur aînée. Pour amener les malheureux habitants de Domremy et de Greux, déjà grevés d'une foule de redevances envers le roi de France, le duc de Bar, divers seigneurs ou abbayes, à assumer cette charge nouvelle, nul doute que le seigneur de Commercy ait dû recourir à la menace et aux vexations de tout genre dont il était coutumier; aussi n'est-on pas surpris de lire dans les comptes du receveur de la prévôté de Gondrecourt en 1423 et 1424 que la garde des hommes du duc de Bar dans ces villages ne rapporta presque rien pendant ces deux années, parce que le nombre de ces hommes s'était considérablement réduit et qu'il n'en restait pour ainsi dire plus.

Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, nous offre le type achevé de ces grands seigneurs sans foi ni loi qui ne vivaient que pour la chasse, la débauche, le brigandage, de ces « comtes sauvages » qui ont inspiré dans les pays situés entre le Rhin et la Meuse de si sombres légendes. Que si l'on recherche le mobile de cette ardeur aventureuse qui le poussait à prendre les armes tour à tour contre tous ses voisins, le plus souvent on n'en trouve pas d'autre que la convoitise du lucre. En campagne, tous moyens lui étaient bons pour atteindre son but. Un jour qu'il assiégeait une petite place où des paysans s'étaient enfermés, il fit brûler pendant toute une nuit les moissons d'alentour pour y voir plus clair

à prendre ses positions et à préparer l'attaque de cette place[1]. Pour tenir tête à un tel adversaire, ce n'était pas trop de toutes les forces des duchés de Lorraine et de Bar. Jean, comte de Salm, gouverneur général du Barrois, après avoir rassemblé ces forces et augmenté les garnisons des places les plus rapprochées du chef-lieu des possessions du damoiseau, notamment de Saint-Mihiel et de Sampigny, vint mettre le siège devant la ville même de Commercy. Robert de Saarbruck se trouva tellement pressé qu'il se décida à faire la paix. Cette paix fut signée à Châtillon-sur-Seine, le 25 janvier 1424, sous les auspices de Philippe le Bon, auprès duquel le duc de Lorraine et le seigneur de Commercy s'étaient rendus et qui s'était entremis à la prière de Guillaume de Châteauvillain, oncle du damoiseau du côté maternel[2]. Le traité qui intervint stipulait une alliance offensive et défensive non seulement entre les ducs

1. On lit dans une enquête faite au mois de mars 1444 à Souilly et à Varennes que Robert de Saarbruck séjourna à Béthincourt (Meuse, arr. Verdun-sur-Meuse, c. Charny) « par l'espace d'une nuyt *en ardant blefs par toute la nuyt, pour veoir cler au long de la ville* ». (Tuetey, *les Écorcheurs sous Charles VII*, Montbéliard, 1874, I, 87.)

2. Le damoiseau de Commercy, fils de Marie de Châteauvillain, sœur de Guillaume, eut plus d'une fois Robert de Baudricourt pour complice ou, si l'on veut, pour associé dans ces expéditions où l'on ne se proposait d'autre but que de faire du butin, comme on le voit par une enquête faite vers cette époque contre le capitaine de Vaucouleurs et Robert de Saarbruck qui avaient détroussé des marchands de Lorraine. (*Arch. de la Meuse*, *B* 2214, *f°* 102 *v°*.)

de Lorraine et de Bar et Robert de Saarbruck, mais encore entre ce dernier et le duc de Bourgogne. L'ancien compagnon d'armes de Robert de Baudricourt, qui jusqu'alors avait paru suivre le parti de Charles VII auquel le rattachaient à la fois le lien de la vassalité et les traditions de sa famille, rompait avec ce parti pour embrasser la cause anglo-bourguignonne. Une compagnie d'hommes d'armes à la solde de Louis de Chalon, prince d'Orange, amenée par le seigneur de Châteauvillain au secours de son neveu et qui avait été laissée en garnison à Commercy pendant le voyage du damoiseau à la cour de Bourgogne, trouva le moyen de se rendre encore plus odieuse que le châtelain absent; elle mit à sac ou livra aux flammes les villages et les églises et devint la terreur du pays environnant. Le comte de Salm marcha contre ces bandits, les tailla en pièces et fit cent dix-neuf prisonniers. Lorsque l'on connaît ces détails et que l'on voit les habitants de Domremy se placer moyennant finance sous la sauvegarde d'un si misérable aventurier, on se demande avec un certain effroi qui put les protéger contre un tel protecteur.

La défection de Robert de Saarbruck fut le prélude d'une suite d'échecs pour les partisans de Charles VII. Le 17 août 1424, Jean, duc de Bedford, battit les Français à la journée de Verneuil, où périt Jean de Harcourt, comte d'Aumale, capitaine du Mont-Saint-Michel. En Champagne, les Anglais ne furent pas moins heureux qu'en Normandie. Au mois d'octobre

suivant, Jean de Montagu, comte de Salisbury et du Perche, avait emporté d'assaut la petite forteresse de Sézanne héroïquement défendue par Guillaume Marin et par Eustache, seigneur de Conflans. Le 4 du même mois, le fameux La Hire, capitaine de Vitry, signait un traité de capitulation par lequel il prit l'engagement de livrer cette place ainsi que les petits lieux forts des environs aux commissaires du duc de Bedford, du 2 au 9 avril 1425, sauf le cas d'une grande victoire remportée par Charles VII ce même jour du 2 avril sur les champs entre Montaymé et Trécon, de huit heures du matin à deux heures de l'après-midi. Enfin, les château et ville de Guise, dont Jean de Proisy commandait la garnison pour le compte de René d'Anjou, duc de Bar et comte de Guise, avaient capitulé le 18 septembre 1424 et s'étaient rendus à Jean de Luxembourg le 14 février 1425. D'un autre côté, les rares partisans du roi de France étaient alors divisés entre eux. René d'Anjou, beau-frère de Charles VII, qui venait de sortir de tutelle et de prendre possession de son duché de Bar vers le milieu du mois d'août 1424, avait alors une guerre à soutenir contre La Hire lui-même au sujet d'arrérages de solde inutilement réclamés par Étienne de Vignolles et par ses frères. Dans le cours de ses incursions à travers le Barrois, le capitaine gascon menaça le château de Souilly et fit une démonstration contre l'église fortifiée de Loisey; il ne déposa les armes et ne conclut un arrangement avec le jeune duc de Bar que dans les premiers jours de décembre 1424.

Eustache de Warnécourt, seigneur de La Ferté et capitaine de Passavant, qui se disait, comme La Hire, un champion de la cause nationale, n'était en réalité qu'un bandit, dont le prétendu dévouement au roi de France servait de prétexte pour commettre toute sorte de brigandages.

Il ne restait, à vrai dire, dans cette région de la haute Meuse, qu'un fidèle tenant du roi de France, et ce tenant, c'était Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. Pour le punir, Jean, duc de Bedford, confisqua les terres que Robert possédait dans le bailliage de Chaumont et les donna d'abord en viager, puis bientôt à perpétuité, à l'un des plus puissants personnages du parti anglo-bourguignon, à Jean de Vergy, seigneur de Saint-Dizier, de Vignory, de La Fauche et de Fouvent. La forteresse de Blaise, située dans le voisinage de Vignory, était la plus importante des possessions du châtelain de Vaucouleurs; un acte de Henri VI, en date du 2 juin 1424, concéda à perpétuité cette forteresse à Jean de Vergy. A dater de ce moment, Robert de Baudricourt et Jean de Vergy se firent une guerre d'autant plus acharnée que la collision des intérêts privés s'ajoutait encore aux dissensions politiques pour les exciter l'un contre l'autre. Dans le cours de cette guerre, Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, eut naturellement pour auxiliaires tous les membres de sa famille, la plus considérable du duché, notamment ses deux oncles, Antoine de Vergy, maréchal de France pour Henri VI, châtelain de Montéclère

près Andelot[1], seigneur de Champlitte, et Jean, bâtard de Vergy, seigneur de Sailly et de Richecourt.

Pendant la seconde moitié de 1424 et la première moitié de 1425, les bandes de ces trois grands feudataires infestèrent à l'envi la châtellenie de Vaucouleurs, et Jean de Vergy tint la campagne à la tête de cinq cents chevaux. Robert de Baudricourt n'était pas homme à endurer patiemment ces attaques; il y répondit par de vigoureuses représailles. A plusieurs reprises il porta le ravage en Bourgogne, ainsi que dans le bailliage de Chaumont; ses hommes d'armes s'avancèrent au delà de Vignory et poussèrent des reconnaissances jusqu'aux environs de Blaise. De part et d'autre, on capturait hommes, femmes, enfants, pour les mettre à rançon; on faisait main basse sur tout ce qu'on rencontrait, pain, vin, argent, vaisselle, vêtements, gros et menu bétail; on brûlait ce qu'on ne pouvait emporter. Dans la plupart des villages du Bassigny, le labourage fut interrompu, et presque tous les moulins furent détruits. Pour avoir une idée de ces déprédations où

1. Antoine de Vergy avait été institué châtelain de Montéclère le 16 août 1418 et maréchal de France le 22 janvier 1422. (P. Anselme, *Hist. généal.*, VII, 31.) Les ruines de la forteresse de Montéclère ou Montéclair se voient encore aujourd'hui sur le sommet d'une hauteur qui domine le cours du Rognon, affluent de la rive droite de la Marne, et fait partie du territoire de la commune d'Andelot. Le lieutenant qu'Antoine de Vergy avait mis à la tête de la garnison de cette place était, au milieu de 1425, Simon de Charmes. (*Arch. Nat.*, *JJ* 173, n° 199.)

une soldatesque sans frein n'évacuait un village qu'après y avoir fait place nette, il faut lire le procès-verbal des dommages causés de 1431 à 1433 par la garnison de Vaucouleurs sur certaines terres de Thibaud de Neuchâtel dépendant de sa châtellenie de Châtel-sur-Moselle. Tous les habitants notables de ces villages furent faits prisonniers et enfermés pendant trois semaines dans la forteresse de Vaucouleurs. Pour obtenir leur mise en liberté, Avrainville paya mille florins; Bainville, douze cent deux florins; Hergugney, dix-neuf cent trente-trois florins. La liste des chevaux, des bœufs, des vaches, des brebis, de la vaisselle, du linge, des vêtements et autres objets mobiliers enlevés dans la seule commune de Bainville remplit plusieurs pages. Ces pillages étaient d'ordinaire suivis d'incendies, où les malheureux qui pour une raison ou pour une autre se trouvaient hors d'état de prendre la fuite, les infirmes, les malades, les femmes en état de grossesse avancée, les enfants au berceau, périssaient dans les flammes. Une ordonnance, rendue par le duc de Bar au commencement de 1425, jette le jour le plus effrayant sur la misère des gens du plat pays à cette date néfaste; il fut défendu aux paysans, sous peine d'amende, de tenir du feu allumé, dans la crainte de fournir à l'ennemi le moyen d'incendier leurs chaumières.

Cette esquisse fidèle de la situation faite aux populations des rives de la Meuse permettrait de deviner à peu près sûrement les vexations de tout genre auxquelles les habitants de Domremy n'auraient pu

échapper que par un véritable miracle; mais, sur une question qui nous intéresse à un si haut degré, nous n'en sommes plus réduits à de simples conjectures. Nous connaissons maintenant dans tous ses détails un curieux épisode qui concerne particulièrement le village natal de Jeanne. Cet épisode était resté jusqu'à ce jour complètement inconnu, et c'est un heureux hasard qui, dès le début de nos recherches commencées en 1878, nous a fait découvrir aux Archives Nationales, dans les registres du Trésor des Chartes, le document où on le trouve relaté. Il s'agit dans ce document d'une remise de peine ou « rémission », comme on disait alors, octroyée par le roi Charles VII à un certain Barthélemy de Clefmont au sujet du meurtre d'un chef de bande anglo-bourguignon qui avait enlevé le bétail de deux villages de la châtellenie de Vaucouleurs; or ces deux villages sont précisément Greux et Domremy. L'acte est daté de juillet 1455; mais la pillerie et aussi le meurtre, qui en aurait été la conséquence et qui avait, dans tous les cas, motivé les poursuites, remontaient, suivant la remarque du rédacteur, à trente années auparavant. Il est certain, comme nous le montrerons plus loin, que diverses circonstances de la narration, rapprochées de plusieurs documents relatifs au chef de bande tué par Barthélemy de Clefmont, ne permettent pas de placer l'incident dont il s'agit à une date autre que 1425.

Nous croyons qu'on nous saura gré de mettre sous les yeux du lecteur un texte aussi précieux; nous

n'y avons rien changé sauf l'orthographe, que nous avons rajeunie et rapprochée du français moderne. « Et une fois entre les autres, le dit suppliant (Barthélemy de Clefmont) étant au service du dit comte de Vaudemont au dit lieu de Joinville, vint un messager portant une lettre de par la dame d'Ogéviller, parente de notre dit cousin de Vaudemont, auquel icelle dame en effet récrivait en sa dite lettre que aucuns compagnons de guerre avaient couru, pillé et robé deux villages, assis sur la rivière de Meuse, appelés Greux et Domremy appartenant à la dite dame et en avaient mené tout le bétail et autres biens qu'ils y avaient trouvés et pu prendre, lesquels biens et bétail ils voulaient mener en un château appelé Doulevant que tenait pour lors Henri d'Orly, dit de Savoie, homme de mauvaise vie, tenant lors plusieurs larrons avec lui faisant maux, meurtres et larcins innombrables par tout le pays, loin et près, là où faire le pouvaient : lequel bétail pris ès dits villages, ou partie d'icelui, les dits larrons et gens de guerre du dit Henri d'Orly, parce que bonnement ne le pouvaient loger au dit château de Doulevant ou pour autre cause à ce les mouvant, avaient laissé en un petit village nommé Dommartin le Franc, assez près du dit château de Doulevant. Laquelle chose sue et venue à la connaissance de notre dit cousin de Vaudemont, après la réception des lettres de la dite dame sa cousine, mu de pitié, il ordonna au dit suppliant et lui commanda de rescourre (reprendre) le dit bétail. Lequel suppliant,

pour obéir à l'ordonnance d'icelui notre cousin qui était son maître, monta à cheval, accompagné de sept ou huit combattants, et s'en alla au dit Dommartin le Franc là où il trouva le dit bétail et aucuns des larrons qui avaient pris les dits biens et bétail, lesquels s'enfuirent et laissèrent le dit bétail lequel fut par le dit suppliant et ses gens étant avec lui rescous et ramené au dit Joinville. Mais avant que le dit suppliant et ses dits compagnons fussent retournés au dit lieu de Joinville, le dit Henri d'Orly, accompagné de grand nombre de gens de guerre, poursuivit le dit suppliant (Barthélemy de Clefmont). Et ordonna et commanda icelui Henri aux dits gens de guerre, s'ils pouvaient atteindre icelui suppliant, qu'ils le tuassent et missent à mort.... Par lequel Henri ou ses gens et complices le dit suppliant fut fort pressé, et fut icelui enferré de lance et en voie d'être mort ou vilainement blessé, mais il se défendit si bien que lui et ses complices et le dit bétail arrivèrent à sauveté au dit Joinville sans aucune chose perdre. Lequel bétail et autres biens, pris sur la dite dame, notre dit cousin le comte de Vaudemont lui fit rendre et restituer franchement. »

Le rédacteur de l'acte dit formellement que le fait s'était passé trente ans auparavant, « dès trente ans a ou environ »; or, comme cet acte est daté de juillet 1455, les expressions que nous venons de citer nous reportent approximativement à juillet 1425. Il est certain, d'une part, que Henri d'Orly n'occupa le château de Doulevant qu'au commencement de 1425,

d'autre part, que ce même chef de bande conclut une trêve avec René, duc de Bar, le 20 août 1426. L'enlèvement du bétail de Domremy doit donc se placer entre ces deux dates. D'un autre côté, Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, qui intervient ici en faveur des hommes de sa cousine Jeanne de Joinville mariée à un maître d'hôtel du duc de Lorraine, entra en lutte ouverte contre Charles II, au sujet de la succession éventuelle de ce prince, et aussi contre René d'Anjou, duc de Bar, gendre de Charles II, dès la fin de 1425. Il y a par conséquent de solides raisons d'accepter comme rigoureusement exacte la date de juillet 1425, résultant du contexte de la lettre de rémission octroyée trente ans après l'événement à Barthélemy de Clefmont. Nous insistons sur cette date parce qu'elle coïncide d'une manière frappante avec celle de la première apparition de l'archange Michel qui eut lieu, comme chacun sait, alors que Jeannette d'Arc était âgée de treize ans, pendant la saison d'été, par conséquent vers le milieu de 1425.

Tous les détails de ce récit sont également dignes d'attention. Il est à remarquer que le chef de bande nommé Henri d'Orly, dit de Savoie, accusé d'avoir enlevé le bétail de Greux et de Domremy et de l'avoir emmené jusqu'à Dommartin-le-Franc, occupait la forteresse de Doulevant. Dommartin et Doulevant sont aujourd'hui deux localités du département de la Haute-Marne situées à une vingtaine de lieues de Domremy. Nous voyons par cet exemple combien était étendu le cercle où ces partisans exerçaient

leurs déprédations. Henri d'Orly était sans doute coutumier de brigandages commis dans cette région ; en 1426 on procéda contre lui à une enquête par ordre du duc de Bar, et cette enquête se fit à Grand, qui n'est qu'à quelques lieues de la patrie de Jeanne d'Arc.

Cette dame d'Ogéviller, de Greux et de Domremy, parente d'Antoine de Vaudemont, seigneur de Joinville, qui usa de son crédit pour se faire rendre le bétail enlevé, ne peut être que Jeanne de Joinville, qui avait épousé en premières noces [1] Henri, seigneur d'Ogéviller. Du chef de son père André de Joinville, Jeanne de Joinville était en effet cousine du comte de Vaudemont, et elle avait recueilli les seigneuries de Greux et de Domremy dans la succession de sa mère Jeanne de Bourlemont. Pierre V de Bourlemont étant mort sans laisser d'enfants, les seigneuries de Domremy et de Greux avaient passé à sa nièce Jeanne de Joinville, fille de sa sœur, Jeanne de Bourlemont, mariée à André de Joinville. Jeanne de Joinville avait été donnée en mariage, avant le 24 mars 1415, à l'un des plus puissants seigneurs de Lorraine, Henri d'Ogéviller, alors bailli du Vosge et maître d'hôtel de Charles II. Celle-ci, à l'époque de l'enlèvement du

1. Mariée à Henri d'Ogéviller qui vivait encore le 6 février 1428 (ancien style), Jeanne de Joinville, dame de Domremy, était déjà remariée à Jean, comte de Salm, un peu avant le 15 octobre 1430. Ce dernier fut tué à la bataille de Bulgnéville, livrée, comme chacun sait, le lundi 2 juillet 1431, un mois et deux jours après le supplice de Jeanne d'Arc.

bétail de ses hommes, habitait peut-être encore à Domremy, comme son aïeul maternel Jean II de Bourlemont, le château de l'Ile, ainsi nommé parce qu'il occupait la pointe d'une presqu'île formée par le confluent de deux bras de la Meuse. A la date de la rédaction du testament de Jean II daté du 3 octobre 1399, ce château était pourvu d'une chapelle, dite chapelle de l'île de Domremy, que desservait avec le titre de chapelain un prêtre nommé Jean, fils de Henri Malebarbe. C'est dans ce château ou maison forte, dont l'un des interrogatoires de Rouen fait mention, que les hommes des Bourlemont et des Joinville, héritiers des Bourlemont, avaient coutume de mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens, toutes les fois qu'une attaque soudaine des gens d'armes ennemis ne les prenait pas à l'improviste; mais il arrivait souvent que le temps leur manquait pour pousser leurs troupeaux dans la forteresse et les soustraire ainsi aux convoitises des partis qui couraient la campagne. Ce fut une surprise de ce genre qui amena les incidents rappelés dans les pages qui précèdent.

La principale, pour ne pas dire l'unique richesse des habitants de Domremy, c'était le bétail que l'on menait paître dans les prairies de la Meuse. La configuration du sol ne permettait de livrer à la culture que quelques champs, situés sur la lisière de ces prairies, au bas des pentes de la colline boisée contre laquelle le village est adossé; aussi le peu de blé qu'on y récoltait n'aurait pas suffi à la nourriture

de la population. La vraie ressource consistait dans l'élève du bétail et le commerce des fourrages. L'engraissement des porcs, le lait et le beurre des vaches entraient pour une large part dans l'alimentation, tandis que la toison des brebis fournissait la laine pour faire les vêtements. On comprend dès lors le préjudice considérable que l'on portait à ces malheureux paysans en leur enlevant d'un seul coup tout le troupeau communal : on les ruinait de fond en comble, on les dépouillait du jour au lendemain de ce qu'ils possédaient de plus précieux, on les condamnait presque à périr de misère dans un bref délai. Un tel désastre aurait abattu une âme d'une trempe ordinaire; il n'eut d'autre effet que d'exalter la foi profonde et d'éveiller les énergies déjà extraordinaires de la petite Jeannette d'Arc. Douée malgré son jeune âge de cette force morale presque surhumaine dont on a dit qu'elle transporte les montagnes, elle appela avec confiance le Ciel au secours des siens, et nos lecteurs savent déjà que le Ciel entendit sa voix. Jeanne de Joinville, dame d'Ogéviller, la bonne châtelaine de Domremy, dut être vivement touchée de la malheureuse situation faite à ses hommes, et elle avait d'ailleurs le plus grand intérêt, pour assurer le payement de ses redevances, à faire rendre gorge aux brigands à la solde de Henri d'Orly. C'est pourquoi elle porta plainte à son cousin Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, qui avait dans sa mouvance immédiate le château de Doulevant, occupé par le chef de ces brigands. Le comte s'em-

pressa de donner satisfaction aux réclamations de sa parente; il envoya Barthélemy de Clefmont, un de ses hommes d'armes, à la poursuite des maraudeurs. L'expédition eut un plein succès. Quoique le bétail eût été déjà emmené jusqu'à Dommartin-le-Franc, à une vingtaine de lieues loin des rives de la Meuse, on réussit à le reprendre. Antoine de Lorraine le fit ensuite restituer à la dame d'Ogéviller, dont les hommes, tant ceux de Greux que ceux de Domremy, rentrèrent ainsi en possession du précieux butin qu'on leur avait enlevé et qu'ils croyaient irréparablement perdu. Comment ces pauvres gens en général et Jeannette d'Arc en particulier n'auraient-ils pas vu une faveur insigne de la Providence, un miracle dans une restitution aussi inespérée!

Ce fut sur ces entrefaites, on peut le supposer avec vraisemblance, sinon l'affirmer avec certitude, que la nouvelle d'une grande défaite infligée aux Anglais devant le Mont-Saint-Michel[1], vers la fin de juin 1425, par mer aussi bien que par terre, dut parvenir à Domremy. Presque en même temps, c'est-à-dire dans les derniers jours du mois d'août suivant, on apprit que ces mêmes Anglais venaient d'envahir le Barrois et qu'ils avaient allumé des incendies à Revigny ainsi qu'au ban de Chaumont, près de Bar-le-Duc. Jamais Jeanne n'avait plus douloureusement ressenti « la pitié qui était au royaume de France », et jamais aussi elle n'avait eu une foi plus entière

1. Voyez plus loin les chapitres IV et V.

en Dieu pour assurer le salut de son pays. L'enlèvement, puis la restitution du bétail de Greux et de Domremy, la victoire remportée par les défenseurs du Mont-Saint-Michel[1], l'invasion du Barrois par les Anglais, voilà les trois faits principaux qui ont précédé immédiatement et qui expliquent, du moins dans une certaine mesure, la première apparition de l'archange Michel à la petite Jeannette d'Arc.

1. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner de mentionner ici pour la première fois une curieuse particularité omise par mégarde dans le chapitre suivant, où elle aurait dû trouver place. Le texte inédit auquel nous empruntons cette particularité fournit une nouvelle preuve de la prédilection de Charles VI pour le Mont-Saint-Michel et aussi de la vogue croissante du pèlerinage au sanctuaire de l'archange pendant les premières années du XVe siècle. Nous lisons, en effet, dans un compte de l'hôtel du roi que, le vendredi 2 mars 1408, Charles VI, qui se trouvait alors à Saint-Pol, fit remettre une somme de 72 sous aux « galopins » de sa cuisine pour leur donner les moyens de se rendre en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. « Le dit seigneur (le roi Charles VI), pour argent par lui donné aux galopins de sa cuisine pour aler au Mont Saint Michiel en pelerinage; pour ce, vendredi IIe jour de mars (1408), le roy à Saint-Pol. Argent : LXXII sols. » (*Arch. Nat.*, *sect. hist.*, *KK* 31-32, *f°* 24.)

CHAPITRE IV

LE CULTE DE SAINT MICHEL AU XVᵉ SIÈCLE ET LA VICTOIRE DU MONT-SAINT-MICHEL

Le premier personnage surnaturel qui ait annoncé à Jeanne d'Arc, dans l'été de 1425, la mission qu'elle devait accomplir, est saint Michel. Si la vierge de Domremy fut aussi visitée pendant le cours de cette mission par sainte Catherine et sainte Marguerite, les apparitions de ces deux saintes, outre qu'elles sont postérieures à la première, semblent n'avoir exercé qu'une influence assez secondaire sur le rôle politique et guerrier de la libératrice d'Orléans. Les réponses de Jeanne à ses juges de Rouen sont formelles sur ce point : « Interrogée quelle a été la première Voix venant à elle lorsqu'elle était âgée d'environ treize ans, l'accusée a répondu que cette Voix a été saint Michel, qui est apparu devant ses yeux. Il n'était pas seul, mais mêlé au chœur des anges du Ciel. » Et ailleurs : « Interrogée laquelle de ses apparitions est la première en date, elle a répondu que saint Michel est apparu le premier. »

En présence de déclarations aussi nettes et aussi fermes, l'historien, sinon le croyant, est amené naturellement à se poser la question suivante : Y avait-il des raisons pour qu'en 1425 l'idée d'une intervention providentielle en faveur de la France s'incarnât dans le chef de la milice céleste, plutôt que dans un autre saint? Le rapprochement de certains incidents, qui jusqu'à ce jour avaient passé à peu près inaperçus, nous met en mesure de faire à cette question une réponse affirmative.

Si l'on embrasse du regard l'ensemble des annales de notre pays au point de vue hagiographique, chaque époque de notre histoire nationale, on pourrait presque dire chaque dynastie de nos rois, paraît avoir eu en quelque sorte un saint de prédilection. Saint Martin, l'apôtre des Gaules, est le saint par excellence de l'époque mérovingienne et de nos rois de la première race. Sous Charlemagne et ses successeurs, Martin, sans qu'on puisse dire qu'il a été définitivement supplanté, commence à tenir une place un peu moins dominante dans les hommages des fidèles. Un nouveau saint auquel la faveur officielle a commencé à s'attacher pendant la période carolingienne fait pour ainsi dire son avènement avec les rois de la dynastie capétienne, nous voulons parler de saint Denis, dont l'oriflamme ou bannière devient la bannière même de la France[1].

1. Tout le monde sait que la dernière en date des dynasties royales de France, celle des Bourbons, a voulu avoir, elle aussi, un saint spécial, et elle a adopté saint Louis.

Si Martin est le saint des Mérovingiens et aussi, bien qu'à un moindre degré, des Carolingiens, Denis le saint des Capétiens, on peut ajouter que Michel est le saint des Valois, du moins à partir de la seconde moitié de la guerre de Cent Ans. La dévotion en cet archange, considéré comme le protecteur spécial de la personne et de la couronne de nos rois, est un des traits distinctifs de l'histoire religieuse de notre pays au XV[e] siècle. Dès la fin du siècle précédent, on voit le pèlerinage au Mont-Saint-Michel, expression populaire de cette dévotion, prendre un développement vraiment extraordinaire. Des parties les plus reculées de la France et, l'on pourrait ajouter, de l'Europe, des bandes pieuses, composées parfois de jeunes garçons qui entraient à peine dans l'âge de l'adolescence, s'acheminaient sans cesse vers l'abbaye bas-normande située, comme on disait alors, au péril de la mer. La vogue singulière de ce pèlerinage à l'époque de Charles V et de Charles VI est attestée par des faits sans nombre. Nous n'en citerons que deux, qui n'ont pas encore été relevés par les historiens du Mont et qui nous paraissent tout à fait caractéristiques. Dans l'espace d'une année, depuis le 1[er] août 1368 jusqu'à la fête Saint-Jacques, c'est-à-dire jusqu'au 25 juillet 1369, l'hôpital de la confrérie de Saint-Jacques à Paris hébergea seize mille six cent quatre-vingt-dix pèlerins, allant la plupart au Mont-Saint-Michel ou revenant de ce sanctuaire. Vingt-quatre ans plus tard, la jeunesse de Montpellier quittait cette ville en masse

pour faire le pèlerinage du Mont : « Le dit an 1393, lit-on dans une chronique locale, les enfants de onze à quinze ans se rassemblèrent en grande foule à Montpellier et par tout le royaume de France et aussi dans les autres royaumes et pays pour aller au Mont-Saint-Michel en Normandie. » Ainsi voilà des bandes d'enfants de onze à quinze ans qui entreprennent de traverser la France de part en part, malgré le mauvais état, l'insécurité des routes, la longueur et les difficultés multiples d'un pareil trajet ! Assurément, rien ne prouve mieux l'espèce de fascination que le culte de saint Michel et la dévotion envers le plus vénéré de ses sanctuaires exerçaient partout sur les imaginations pendant les dernières années du XIVe siècle.

L'infortuné Charles VI semble avoir beaucoup contribué à communiquer un nouvel élan à ce mouvement. Atteint du mal terrible qui devait lui enlever la raison, il fit dans les premiers mois de 1394 un voyage au Mont-Saint-Michel, à la suite duquel il recouvra pendant quelque temps toute la lucidité de son intelligence. Il n'hésita pas à attribuer cette amélioration passagère de sa santé à l'intercession du vainqueur de Satan. Dans sa reconnaissance pour le chef de la milice céleste, il décida que la porte d'Enfer s'appellerait désormais porte Saint-Michel. Il voulut en outre qu'une fille, à laquelle Isabeau de Bavière donna le jour sur ces entrefaites, reçût le nom de Michelle.

La dévotion à saint Michel avait toujours été très

populaire sur les marches de la Champagne, de la Lorraine et du Barrois. Comme dans l'Avranchin, elle s'était substituée dans cette région, dès les premiers siècles du christianisme, au culte de Belenus ou de l'Apollon gaulois[1]. Aussi la recrudescence de cette dévotion, qui marqua le règne de Charles VI, ne se fit pas moins sentir dans les diocèses de Langres et de Toul que dans les autres parties de la France. Sous cette influence, Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, et Marguerite de Joinville sa femme fondèrent, le 30 juillet 1414, une chapelle dédiée à saint Michel sur le penchant de la colline où s'élevait leur château de Joinville. C'est aussi de cette époque que date une chapelle de saint Michel qui couronnait au XV[e] siècle la montagne de Sombar dans la banlieue de Toul. L'archange, enfin, était le patron du Barrois, c'est-à-dire du pays natal de la mère de Jeanne. Il y a des monnaies des souverains de ce pays où saint Michel est représenté tenant l'écusson de Bar. Le mouvement une fois donné, le concours des circonstances politiques allait bientôt lui imprimer, comme nous le verrons tout à l'heure, une impulsion irrésistible.

La piété personnelle de Charles VI ne suffirait pas pour expliquer le culte patriotique que les bons Français rendirent à saint Michel pendant la seconde

1. Saint-Mihiel, nom de l'abbaye autour de laquelle s'est groupée la ville du même nom, est la forme meusienne de Saint-Michel.

moitié de la guerre de Cent Ans. Il convient d'y voir surtout l'effet d'un de ces courants d'opinion auxquels les peuples cèdent par une sorte d'instinct et le plus souvent sans en avoir conscience. Il ne faut pas oublier que les Anglais, qui nous faisaient la guerre depuis le milieu du siècle précédent, se glorifiaient de nous combattre sous la bannière tutélaire de saint George. Jaloux sans doute de lutter à armes égales contre l'ennemi même dans l'ordre religieux, nos pères du XVe siècle furent amenés insensiblement à délaisser saint Denis, le protecteur spécial du royaume pendant la période capétienne. Ils éprouvèrent le besoin d'opposer au belliqueux patron de leurs adversaires un personnage surnaturel dont les attributs fussent également guerriers, et firent choix pour cela du vainqueur des démons, de l'archange à l'épée flamboyante. Ce besoin devint surtout impérieux lorsque l'occupation de l'Ile-de-France par Henri V eut fait tomber l'abbaye de Saint-Denis et avec elle l'oriflamme aux mains des Anglais, car dans la croyance populaire de cette époque on avait des droits privilégiés à la protection d'un saint par le seul fait de la possession matérielle du plus révéré de ses sanctuaires.

C'est en 1419 que les Anglais occupèrent l'abbaye de Saint-Denis. Ce fait de guerre, où les historiens n'ont vu jusqu'à ce jour qu'un revers matériel, fut surtout un échec moral pour la cause du Dauphin, échec dont on ne peut apprécier l'importance qu'en se pénétrant pour un moment des idées qui

avaient cours au XVᵉ siècle. Une fois maître du monastère où l'on gardait l'oriflamme, Henri V fut convaincu qu'il avait rangé désormais dans son parti le patron séculaire du royaume de France et qu'il pouvait compter sur sa puissante intercession pour obtenir le triomphe définitif de ses armes. Nous appelons l'attention sur une question qui fut adressée à Jeanne d'Arc au cours du procès de Rouen. Cette question ne se comprend et n'a de sens que si l'on admet la justesse des considérations qui précèdent. Outre qu'elle est curieuse par elle-même, elle le devient encore davantage quand on considère le personnage à qui l'idée vint de la poser. Ce personnage jouissait de toute la confiance de Bedford, et les Anglais l'avaient initié aux secrets les plus intimes de leur politique : c'était le fameux Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Le lundi 12 mars 1431, l'évêque renégat se rendit dans la prison de l'accusée et lui fit poser entre autres questions celle-ci : « Saint Denis vous est-il quelquefois apparu? — Non, que je sache », répondit Jeanne, qui parut ne point comprendre l'intérêt que l'on attachait à sa réponse. Cet incident de l'interrogatoire doit attirer d'autant plus notre attention que Denis est le seul saint au sujet duquel pareille question ait été adressée à l'accusée. Lorsqu'elle avait été blessée à l'attaque de Paris, le 8 septembre 1429, la Pucelle avait déposé ses armes en offrande dans l'abbaye de Saint-Denis, où elle se trouvait alors. Il n'y avait rien là que de très naturel, puisqu'au moyen âge les hommes d'armes mis hors

de combat avaient accoutumé de suspendre ainsi leur harnais en ex-voto dans quelque sanctuaire jusqu'à parfaite guérison. Les juges de Jeanne l'ayant interrogée sur le mobile de cet acte de piété, elle répondit qu'elle avait offert ces objets à saint Denis « parce que c'est le cri de France ». Quelques jours avant cette offrande, les Français, conduits par la Pucelle, avaient repris possession de Saint-Denis, et Charles VII, à peine arrivé dans la célèbre abbaye, s'était empressé de s'y faire « introniser[1] ». La royauté française avait dès lors fait sa paix avec le patron de la dynastie capétienne.

Les Anglais, avons-nous dit, s'étaient établis à Saint-Denis en 1419. C'est précisément à cette date, il importe au plus haut point de le faire remarquer, que le jeune Dauphin Charles, régent de France pour Charles VI, prit en quelque sorte officiellement pour patron, pour emblème et, comme on disait alors, pour devise le chef de la milice céleste. Aussitôt qu'il entra en lutte ouverte contre la reine sa mère et le duc de Bourgogne, alliés des Anglais, le futur Charles VII voulut que l'image de l'archange fût peinte sur ses étendards. « Sur les dits étendards, lit-on dans un compte de l'hôtel du Dauphin daté de 1419,

1. *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, éd. de J. Quicherat, I, p. 75. — La Pucelle arriva à Saint-Denis le 26 août, et, le 5 septembre suivant, les chanoines de Notre-Dame, qui avaient besoin d'argent, choisissaient entre tous leurs joyaux une statuette en or représentant saint Denis, pour la vendre à l'orfèvre Jean Ysoré.

il y a un saint Michel tout armé qui tient une épée et fait manière de tuer un serpent qui est devant lui, et est le dit étendard semé du mot que porte mon seigneur. » Dans un autre compte, postérieur de deux ans seulement à celui dont nous venons de citer un fragment, il est fait mention « d'un étendard sur tiercelin de trois couleurs à la devise de mon dit seigneur, c'est assavoir un saint Michel armé ».

Animé de tels sentiments, comment le Dauphin n'aurait-il pas attaché le plus grand prix à conserver en sa possession l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le sanctuaire le plus vénéré de l'archange? Dans cette célèbre abbaye il devait voir plus qu'une position stratégique de première importance; il y devait voir encore, il y voyait surtout une sorte de palladium à la fortune duquel, suivant la croyance populaire, ses propres destinées et celles de son parti étaient plus ou moins étroitement liées. Aussi lorsque, vers le milieu de 1419, l'abbé du Mont-Saint-Michel, Robert Jolivet, déserta son abbaye pour faire sa soumission à Henri V, le fils de Charles VI eut soin de confier la garde de cette place à un prince du sang royal, à son cousin Jean de Harcourt, comte d'Aumale; et on le vit bientôt, au plus fort de sa détresse financière, s'imposer de réels sacrifices pour approvisionner de vivres et de munitions la seule forteresse de Normandie qui ne fût pas tombée au pouvoir des Anglais.

Le nouveau capitaine du Mont appartenait à une famille où la dévotion à saint Michel était héréditaire et constituait en quelque sorte un culte domestique.

Plusieurs de ses ancêtres figuraient au premier rang des bienfaiteurs du monastère dont le patriotisme normand avait fait son suprême boulevard. Le comte d'Aumale avait deux sœurs, dont l'aînée, Marie de Harcourt, s'était mariée en 1417 à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et seigneur de Joinville[1]. Marie aimait tendrement le jeune et déjà renommé capitaine. Dès l'instant où elle apprit que Jean était appelé à diriger la résistance et à tenir tête aux envahisseurs, elle dut suivre avec un redoublement d'attention, du fond de son château de Joinville, la lutte engagée entre les Anglais et les défenseurs du Mont. Et comme la seigneurie de Domremy appartenait alors à Jeanne de Joinville, qui semble avoir entretenu les meilleures relations avec son cousin le comte de Vaudemont, il y a lieu de croire que les principaux événements militaires où le comte d'Aumale fut mêlé, et en première ligne ceux qui pouvaient intéresser le sanctuaire de saint Michel confié à sa garde, furent très vite connus sur les marches de la Champagne et du Barrois, notamment à Joinville et dans le village natal de Jeanne d'Arc.

Une catastrophe, qui précéda de dix jours seulement la mort de Charles VI, fournit au Dauphin l'occasion de manifester d'une manière éclatante, à la veille de son avènement au trône, sa foi en la

1. P. Anselme, *Hist. généal. et chronol. de la maison de France*, V, 134.

protection de saint Michel en même temps que sa vénération toute spéciale pour le plus célèbre des sanctuaires placés sous l'invocation de l'archange. Le 11 octobre 1422, ce prince, de passage à La Rochelle, présidait une réunion de notables, lorsque le plancher de la salle, située au premier étage, où la séance avait lieu, s'effondra tout à coup. Tous les assistants furent précipités pêle-mêle de la hauteur de ce premier étage dans une pièce du rez-de-chaussée. Plusieurs gentilshommes, notamment Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, Gui de Naillac, périrent dans cette chute; et le nombre des blessés fut encore plus considérable que celui des morts. Le Dauphin fut presque le seul qui tomba sans se faire aucun mal, ou du moins il en fut quitte pour quelques contusions, et ses partisans ne manquèrent pas de crier au miracle. Il crut lui-même qu'il avait été préservé du danger, dans cette circonstance, grâce à la protection toute spéciale de saint Michel. Six mois plus tard, le 6 avril 1423, il donna l'ordre de célébrer tous les ans, dans l'église du Mont-Saint-Michel, le 11 octobre, en souvenir du tragique accident de La Rochelle, une messe solennelle de saint Michel, destinée à perpétuer sa reconnaissance envers l'archange qu'il considérait, non seulement comme son sauveur après Dieu dans le cas dont il s'agit, mais encore comme le protecteur par excellence de sa couronne en général : « afin que », pour nous servir des termes mêmes de la charte de fondation, « sous la salutaire direction et

grâce à la très pieuse intervention de l'archange que nous vénérons et en qui nous avons la confiance la plus profonde, nous méritions d'assurer la prospérité de notre royaume et de triompher de nos ennemis ». La catastrophe de La Rochelle eut beaucoup de retentissement. Dans certaines provinces on alla jusqu'à répandre la nouvelle que le Dauphin avait été tué; et de la fin de 1422 au commencement de 1424 il ne fut bruit par toute la France que du péril auquel l'héritier du trône venait d'échapper grâce au patronage de saint Michel. Entouré du prestige de la jeunesse, de la légitimité et du malheur, renommé pour sa douceur et sa piété, le successeur de Charles VI était l'idole de ses sujets, qui plaçaient en lui le dernier et suprême espoir du parti de l'indépendance nationale. Aussi, à la première nouvelle de la mort du jeune prince, les Français des bords de l'Escaut et de la Meuse, entre autres, se livrèrent à des démonstrations de douleur, dont quelques-unes se produisirent sous une forme singulière et touchante. On était au plus fort de l'hiver, et la neige venait de tomber en grande abondance. Les habitants de Tournay, nous dit un témoin oculaire, se servirent de cette neige pour faire des statues ou, comme on disait alors, des « marmousets » à l'effigie de leur Dauphin bien-aimé.

A Vaucouleurs et à Domremy comme à Tournay, ce qu'on appelait le miracle de La Rochelle ne fut probablement connu que dans les premiers mois de

1423. Jeannette d'Arc venait d'atteindre sa onzième année. Elle apprit en même temps la mort de l'infortuné Charles VI et le miracle auquel on devait la conservation des jours si précieux de son fils. Avec quelle joie la naïve enfant dut entendre raconter comment le gentil Dauphin avait été préservé d'une mort presque certaine et comment l'archange l'avait couvert de sa protection toute-puissante! C'est alors sans doute que ce cœur virginal, héroïque et tendre à la fois, s'élançant comme d'un bond par delà le cercle étroit de la famille, commença à battre sous l'empire d'un sentiment nouveau et d'un amour bientôt vainqueur de tous les autres amours, l'amour de la patrie. Cette triple coïncidence de la mort d'un pauvre roi fou, de l'avènement d'un Dauphin de dix-neuf ans, du prodige par lequel l'héritier du trône avait échappé à un péril imminent, était bien de nature à laisser dans une telle âme une empreinte ineffaçable et à l'enflammer d'une ardeur qui devait un jour, après avoir couvé pendant six années, enfanter des miracles.

Nous touchons à une date mémorable entre toutes au point de vue du culte patriotique rendu en France à l'archange. Maîtres de la Normandie depuis la fin de 1419, les Anglais n'avaient vu leurs efforts échouer que devant le Mont-Saint-Michel. Au lendemain de la victoire qu'ils remportèrent à Verneuil, le 17 août 1424, ils résolurent de frapper un grand coup pour s'emparer de cette forteresse. C'est que, tant que la célèbre abbaye résistait, les Français

restés fidèles étaient fondés à croire que saint Michel les couvrait toujours de sa protection. Le jour, au contraire, où les envahisseurs s'en seraient emparés, ceux-ci ne se seraient pas fait faute d'en conclure à leur tour que l'archange abandonnait la cause de leurs adversaires pour se déclarer en leur faveur. La prise du Mont-Saint-Michel n'eût donc pas seulement couronné la conquête de la Normandie, elle eût achevé de démoraliser les partisans de Charles VII. Cela explique l'importance des préparatifs faits en vue de la réduction de cette place, l'acharnement que l'on apporta dans la défense comme dans l'attaque, enfin la curiosité passionnée avec laquelle les deux gouvernements engagés dans cette lutte suprême en suivirent toutes les péripéties.

A la fin du mois d'août 1424, Jean, duc de Bedford, régent de France pour son neveu Henri VI encore enfant, mit sur pied un corps d'armée relati vement important qui devait assiéger par terre le Mont-Saint-Michel; il en confia le commandement à l'un de ses plus intimes favoris, Nicolas Burdett, bailli du Cotentin, son grand maître d'hôtel. Ce corps d'armée était composé en partie de gens d'armes recrutés spécialement pour cette opération, en partie de détachements fournis par les garnisons anglaises de basse Normandie. Dès les premiers mois du siège, une bastille fut construite à Ardevon pour compléter avec les forteresses de Tombelaine et d'Avranches le blocus du Mont du côté de la terre ferme. En même temps, un écuyer anglais nommé

Bertin de Entwistle, lieutenant du comte de Suffolk, amiral de Normandie, fut chargé d'attaquer cette place du côté de la mer. On a conservé le compte des dépenses qui furent faites à cette occasion par les assiégeants, et l'on y voit que ces dépenses s'élevèrent à un chiffre assez élevé.

Charles VII n'abandonna pas les défenseurs du Mont-Saint-Michel. On ignore, il est vrai, les mesures que prit le roi de France pour venir en aide à ces valeureux champions de la cause nationale en Normandie; mais on sait avec certitude qu'il envoya trois fois, pendant la durée du siège, Nicolas de Voisines, l'un de ses secrétaires, porter des instructions et des secours aux assiégés. Jean, bâtard d'Orléans, qui allait bientôt s'illustrer sous le nom de Dunois, venait alors de succéder dans la capitainerie du Mont à Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, tué à la bataille de Verneuil. Le nouveau capitaine avait inauguré son commandement en approvisionnant de vivres et de munitions la place assiégée. Grâce à ces encouragements et à ces renforts, la garnison placée sous les ordres de Nicole Paynel, lieutenant du bâtard d'Orléans, réussit à repousser toutes les attaques des Anglais. Bientôt même elle prit à son tour l'offensive, et dans les premiers mois de 1425 elle fit une sortie où le commandant en chef des forces assiégeantes, Nicolas Burdett, bailli du Cotentin et capitaine de la bastille récemment construite à Ardevon, fut fait prisonnier.

Les Anglais, de leur côté, ne se laissèrent pas inti-

mider par ce nouvel et honteux échec. Ils chargèrent Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, de prendre en main la direction des opérations du siège en remplacement de Nicolas Burdett. L'abbé renégat, qui cinq ans auparavant avait déserté son poste pour se mettre au service des ennemis de son pays, fut envoyé en basse Normandie avec le titre de commissaire spécial pour le recouvrement du Mont-Saint-Michel. Il fut autorisé à lever de nouvelles troupes et à prendre toutes les dispositions qu'il jugerait convenables pour triompher de la résistance des assiégés. En vertu de ces pleins pouvoirs, Robert eut soin, dès le début de sa mission, de renforcer les gens d'armes employés au blocus du Mont-Saint-Michel du côté de la terre. Les opérations ne furent pas poussées avec moins de vigueur du côté de la mer. Du 17 mars au 20 juin 1425, une flottille imposante fut rassemblée, équipée et amenée devant le Mont pour en compléter le blocus de concert avec les troupes de terre. Cette flottille, qui ne se composait pas de moins de vingt navires, comprenait une hourque, deux barges, deux nefs, huit baleiniers ou galiotes et six autres bateaux de moindre tonnage. Quelques-uns de ces navires avaient été frétés dans les ports de la haute ou de la basse Normandie, à Dieppe, à Rouen, à Caen, à Granville, à Blainville; mais d'autres étaient de provenance anglaise et avaient été armés à Londres, à Orwell, à Millbrook, à Winchelsea, à Portsmouth, à Southampton, à Guernesey. L'un d'eux même, et le plus

considérable, appartenait à la hanse teutonique et avait pour patron un armateur de Dantzig. Afin de mieux assurer l'unité d'action militaire, Jean, duc de Bedford, réunit dans la même main, à la date du 21 mai 1425, le commandement de ces forces de terre et de mer et le confia à l'un des plus grands seigneurs d'Angleterre, à Guillaume de la Pole, comte de Suffolk. De tels préparatifs indiquaient bien que les assiégeants tentaient cette fois un suprême effort, et l'on voit qu'ils n'avaient rien négligé pour remporter la victoire. Jamais, depuis sept ans qu'elle tenait tête à l'ennemi, la poignée de Français enfermés dans le Mont-Saint-Michel n'avait été serrée de si près, jamais elle n'avait été attaquée ainsi de tous les côtés à la fois et par des forces aussi écrasantes.

Dans une situation aussi critique, les défenseurs du Mont, stimulés par leurs succès antérieurs et par la haine implacable qu'ils avaient vouée aux Anglais, soutenus par leur foi en la protection de saint Michel, ne désespérèrent pas, et leur courage grandit avec le péril. Entourés par leurs ennemis d'un cercle de fer, en proie à une disette croissante de vivres aussi bien que de munitions, ils appelèrent à leur aide les habitants de Saint-Malo, leurs voisins et leurs fidèles alliés. Les Malouins, encouragés sous main par le duc de Bretagne Jean VI, qui ne craignait rien tant que de voir aux mains des Anglais l'une des clefs de son duché du côté de la Normandie, s'empressèrent de répondre à l'appel des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Les marins de Saint-Malo étaient dès lors les

premiers corsaires du monde. Avec la connivence de leur évêque, le cardinal Guillaume de Montfort, ils équipèrent une flottille dont Briand de Châteaubriand, sire de Beaufort, amiral de Bretagne, prit le commandement. Sur ces marches de Normandie et de Bretagne, non seulement la dévotion au sanctuaire de l'archange était alors de tradition dans toutes les classes, mais encore des alliances séculaires avaient établi les liens les plus étroits entre la plupart des familles fixées sur la frontière des deux provinces. Aussi vit-on les plus grands seigneurs bretons, les Goyon, les Montauban, les Coetquen, les Combourg, les la Vieuville, les Tinténiac, les la Bellière, monter à l'envi sur la flottille malouine avec le même élan enthousiaste que s'il se fût agi d'une croisade. En réalité, ils ne prenaient pas seulement les armes pour venir en aide à leurs parents et amis du Mont : ils voulaient aussi se venger des Anglais, qui, sans tenir compte de la neutralité de la Bretagne, avaient confisqué les importantes seigneuries que beaucoup de grandes maisons de cette province possédaient en Normandie, et notamment dans l'Avranchin et le Cotentin.

Dans les derniers jours du mois de juin 1425, la flottille de secours vint attaquer à l'improviste les navires ancrés dans la baie du Mont-Saint-Michel. Les Bretons eurent fort à faire, car les bâtiments des Anglais étaient plus hauts que les leurs, s'il en faut croire Le Baud et d'Argentré. Par suite de cette infériorité, ils se trouvèrent d'abord en butte au tir

plongeant de leurs adversaires, qui les criblèrent de traits et jetèrent sur eux des pots enflammés. Pour échapper à ce désavantage, les Malouins s'élancèrent à l'abordage, la hache à la main. « En ces mêlées sur mer, dit le vieil historien d'Argentré, on ne peut reculer d'une semelle, il faut mourir sur la place. » Il y eut des prodiges de bravoure de part et d'autre. Finalement, les assaillants trouvèrent le moyen de cramponner les vaisseaux ennemis, qu'ils envahirent en s'accrochant aux cordages. Enflammés par ce premier succès, encouragés sinon soutenus par les défenseurs du Mont, qui pouvaient du haut de leurs murailles suivre toutes les phases d'une lutte où se jouaient leurs destinées, Beaufort et les siens en vinrent alors aux mains corps à corps avec les hommes d'armes embarqués sur la flotte anglaise. Après beaucoup de sang versé, ces hommes d'armes furent réduits à se rendre, et la flotte elle-même, sauf deux ou trois navires qui prirent le large et se sauvèrent à force de voiles, tomba au pouvoir des Bretons. « Le bruit de cette victoire alla fort loin, dit Bertrand d'Argentré, et de vrai firent ces seigneurs un remarquable service au roi dont il fut très content et joyeux, car c'estoit un très grand désadvantage pour ses affaires si cette place, qui seule lui restoit en Normandie, eust esté perdue. »

Aucun document contemporain ne donne la date précise de cette glorieuse affaire, mais on voit, par un registre de comptabilité du duché de Normandie dont nous avons publié récemment des extraits, que

la défaite navale des Anglais devant le Mont-Saint-Michel eut lieu certainement vers la fin de juin 1425. Battu par mer comme par terre, Guillaume, comte de Suffolk, chargé par Bedford depuis le 21 mai précédent de la direction générale des forces assiégeantes, perdit tout espoir de succès et ne songea plus dès lors qu'à se replier en bon ordre. Le 13 juillet 1425, il passa pour la dernière fois à Ardevon la revue des troupes employées au siège du côté de la terre ferme, puis il alla investir la place de Mayenne, dans le bas Maine, dont la garnison, placée sous les ordres d'un brave chevalier normand, originaire du val de Vire, nommé le baron de Coulonces, était venue plusieurs fois au secours de Nicole Paynel et de ses intrépides compagnons d'armes. Ainsi fut levé, au commencement de ce même été de 1425 où saint Michel allait apparaître à Jeanne d'Arc, le siège le plus opiniâtre, le plus coûteux et le plus long que les Anglais aient mis devant le sanctuaire de l'archange, puisque ce siège par terre, accompagné dès le début des opérations d'un blocus par mer, durait depuis les premiers jours de septembre de l'année précédente, c'est-à-dire depuis environ dix mois.

La perte de la bataille de Verneuil, livrée le 17 août 1424, avait été considérée par les adhérents de la cause nationale comme un revers presque irréparable, et les historiens ont signalé avec raison le profond découragement où ce désastre avait plongé le roi Charles VII et les Français restés fidèles à la

fortune de ce prince. La victoire navale de la fin de juin 1425, la levée du siège du Mont-Saint-Michel, conséquence de cette victoire, furent les premiers succès remportés contre les envahisseurs depuis cette journée néfaste qui avait coûté la vie à quelques-uns des plus illustres champions du roi légitime, notamment au comte d'Aumale, nommé capitaine de l'abbaye en 1420. Cela explique le retentissement remarquable qu'eurent ces succès dans toutes les parties du royaume où les conquérants n'avaient pas encore étendu leur domination. Pour se convaincre de l'importance que l'opinion du temps attacha aux faits militaires résumés dans les lignes qui précèdent, il suffit d'ouvrir les chroniques du XVe siècle dont les plus importantes ont mentionné, quelques-unes avec un certain détail, le siège mis par les Anglais devant le Mont, les échecs successifs des assiégeants par terre comme par mer, la levée du siège, résultat de la déroute finale des Anglais et couronnement d'une résistance vraiment héroïque. Nous renvoyons donc à l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, à Jean Chartier, à Monstrelet, au rédacteur de l'*Abrégé bourguignon*, quiconque nous reprocherait de prêter à la défaite des agresseurs devant le sanctuaire de l'archange un intérêt que cette affaire n'aurait pas eu réellement pour les contemporains.

A vrai dire, le siège mis devant le Mont pendant la seconde moitié de 1424 et la première moitié de 1425 forme comme le point culminant de cette admirable

résistance du Mont-Saint-Michel qui est, après la mission de Jeanne d'Arc, l'un des épisodes les plus glorieux de notre histoire militaire au XVe siècle. Que l'on interroge les annales de tous les peuples, et l'on trouvera peut-être difficilement un second exemple d'une garnison assiégée ou bloquée sans interruption pendant vingt-six ans et triomphant à force de patriotisme de toutes les attaques. Il faut rendre à nos rois cette justice qu'ils apprécièrent dignement ce qu'il y avait eu de sublime dans l'invincible fidélité des Paynel, des Estouteville et de leurs compagnons d'armes. C'est à Louis XI que revient l'honneur d'avoir voulu éterniser en quelque sorte la reconnaissance nationale. Lorsque ce prince, qui avait des parties de grand roi, fonda le 1er août 1469 un ordre de chevalerie destiné à récompenser les actes de vaillance, il l'appela l'ordre de Saint-Michel et en plaça le siège au Mont-Saint-Michel. Dans l'acte de fondation, le fils de Charles VII tint à rappeler dès les premières lignes la résistance victorieuse opposée aux Anglais par les défenseurs de la célèbre abbaye grâce à la protection de l'archange qui, pour reproduire les termes mêmes des lettres patentes, « son lieu et oratoire appelé le Mont-Saint-Michel a toujours seurement gardé, preservé et deffendu sans estre subjugué ni mis es mains des anciens ennemis de nostre royaume ». Quant au siège de 1425, que l'on peut considérer comme l'époque héroïque de la défense, le souvenir s'en est perpétué jusqu'à nos jours dans la tradition populaire, et maintenant

encore le plus beau titre d'un gentilhomme normand ou breton est de compter l'un de ses ancêtres parmi les braves qui contribuèrent à repousser les assauts des envahisseurs.

L'effet moral produit par l'échec des Anglais devant le Mont-Saint-Michel fut plus important encore que le résultat matériel. C'est à partir de ce moment que la croyance populaire, surtout dans les provinces occidentales du royaume, enrôla définitivement l'archange en tête des auxiliaires célestes du roi légitime. Quatre ans plus tard, vers le milieu de 1429, cette croyance se manifesta de la manière la plus étrange en Poitou et même en Bretagne, où l'on voyait d'un fort mauvais œil l'alliance récemment contractée par le duc Jean VI avec les Anglais. Aussitôt après la levée du siège d'Orléans, le bruit se répandit parmi les habitants de ces provinces qu'un cavalier armé de toutes pièces était apparu dans les airs; il chevauchait sur un grand destrier blanc et brandissait une épée nue. On ajoutait que ce cavalier aérien tournait le dos au midi et s'avançait du côté de la Bretagne[1]. Aux environs de Talmont et dans

1. « Hom voit avenir de pardecza des plus merveilleuses choses que hom vit oncques comme des hommes armés de toutes pieces chevaucher en l'aer sur un grant cheval blanc et dessus les armeures une grant bende blanche, venent devers la mer d'Espaigne... et tirer vers la Bretaigne.... » Dans les lignes qui suivent immédiatement celles-ci, il n'est fait mention que d'un seul cavalier : « il estoit ou milieu d'ung grant feu qui n'atouchoit à luy près de deux brasses ; et tenoit en sa main une espée toute nue, et venoit chevauchant en l'air de

plusieurs villages du bas Poitou, on l'avait vu passer au-dessus des habitations. Pendant la première quinzaine de juin 1429, l'évêque de Luçon et deux gentilshommes poitevins se rendirent à la cour de Charles VII, où ils certifièrent la réalité de cette apparition.

Le narrateur inconnu qui nous a conservé le souvenir de cet événement ne prononce le nom d'aucun personnage surnaturel ; mais il est aisé de reconnaître le chef de la milice ou chevalerie céleste dans la description du phénomène qui hantait ainsi les imaginations poitevines. Outre que la couleur blanche de la robe du cheval semble être un symbole de la pureté angélique, la circonstance du feu nous paraît surtout caractéristique. La symbolique chrétienne prête d'ordinaire une épée de feu au vainqueur de Lucifer[1] ; et les apparitions de l'archange au Mont passaient au moyen âge pour être presque toujours accompagnées de flamme[2]. D'un autre côté, on s'explique facilement le rôle complaisant que joua dans cette affaire l'évêque de Luçon, quand on connaît le prélat qui occupait alors ce siège épiscopal. Ce prélat s'appelait Guillaume Goyon, et la vieille

si grant randon que il sembloit que le chastel fust tout embrasé. » *Procès*, V, 122 et 123.

1. P. Charles Cahier, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, I, 363. — Quant à la bande blanche qu'on voyait sur les armures, il y faut voir, non un symbole religieux, mais un emblème politique : c'était le signe distinctif du parti armagnac.

2. « Le vénérable Norgot, evesque d'Avranches, apperceut

famille chevaleresque à laquelle il appartenait, fixée depuis des siècles à Matignon, près de Saint-Malo, dans le voisinage de l'abbaye fondée par saint Aubert, était dévouée entre toutes à l'archange Michel et à son sanctuaire.

La nouvelle de la levée de ce siège fameux dut se répandre d'autant plus facilement et d'autant plus vite parmi les partisans de Charles VII que les pèlerins qui, mus par un sentiment de dévotion, visitèrent à cette date le sanctuaire de l'archange, s'empressèrent sans doute de s'en faire les propagateurs. Une ordonnance de Henri V, rendue dès 1421, avait interdit, il est vrai, le pèlerinage au Mont, mais cette ordonnance ne fut jamais mise à exécution. Un registre des sauf-conduits délivrés par les Anglais aux habitants du Maine nous montre les officiers de Bedford accordant, moyennant finance, de nombreuses permissions de se rendre en pèlerinage au Mont-Saint-Michel vers la fin de 1433, au moment même où la garnison française était bloquée plus étroitement que jamais et avait à soutenir un siège en

ce Mont Saint-Michel comme tout en feu. Il voyoit comme des tisons de feu estincellans qui de ce Mont se dardoient jusques au milieu des greves.... Alors tous reconnurent apertement que ce feu qu'avoit veu l'evesque et plusieurs autres ne signifioit autre chose que la présence des bienheureux Esprits qui visitoient ceste montagne avec l'arcange saint Michel, ce qui les excita de plus en plus à honorer les anges et à respecter ce sainct lieu. » Dom Huynes, *Hist. génér. de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, édit. Eugène de Robillard de Beaurepaire, I, 66 à 68.

règle. Telle était la vogue de ce pèlerinage dans la région de la Meuse, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, que nous voyons Louis, dit le cardinal de Bar, administrateur de l'évêché de Verdun, ordonner par l'une des clauses de son testament, daté de Varennes le 30 juin 1430, d'envoyer après sa mort et à ses frais un pèlerin à Saint-Michel du Mont. Grâce à cette allée et venue, à cette affluence de pèlerins, accourus de tous les points de la France ou plutôt de tous les pays de l'Europe, affluence que le blocus de la forteresse avait pu diminuer, sans l'interrompre entièrement, nul doute que la nouvelle de l'échec subi par les Anglais sur un aussi retentissant théâtre, vers le milieu de 1425, ait pu se répandre avec une rapidité singulière et une facilité exceptionnelle.

Charles VII, d'ailleurs, avait trop d'intérêt à porter ces faits à la connaissance de ses partisans pour ne pas les divulguer par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. A cette date de 1425, l'une des plus critiques de son règne, la défaite des Anglais devant le Mont-Saint-Michel, où le fils de Charles VI, d'accord en cela avec ses contemporains, se plaisait à voir un miracle dû à l'intercession de l'archange, protecteur spécial de la personne et de la couronne des rois de France, la défaite des Anglais était plus qu'un succès matériel, c'était une victoire morale. Il y avait là une occasion unique de relever les courages abattus l'année précédente par le désastre de Verneuil, et comment ne pas supposer que la cour de Bourges

l'a saisie avec empressement. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que Charles VII avait l'habitude, toutes les fois que ses armes remportaient un avantage un peu notable, d'en informer aussitôt les habitants de ses bonnes villes et des places qui lui étaient restées fidèles. On a retrouvé et publié il y a une dizaine d'années la lettre, datée de Loches le 29 septembre 1423, qu'il adressa aux bourgeois de Lyon pour leur annoncer la victoire de la Brossinière. Des circulaires du même genre avaient été expédiées, deux ans auparavant, à l'occasion de l'affaire de Baugé. Assurément, vers le milieu de 1425, le vaincu de Verneuil avait plus de raisons encore qu'en 1421 et 1423 de soutenir ou plutôt de ranimer les espérances de ses partisans par l'annonce d'un succès à la fois matériel et moral. Il nous reste malheureusement fort peu d'actes émanés de la chancellerie du jeune roi à la date de la défaite essuyée par les Anglais devant le Mont-Saint-Michel. Toutefois nous serions surpris si l'on ne retrouvait pas un jour quelque document constatant que l'on prit alors des mesures immédiates pour faire parvenir cette nouvelle à tous les défenseurs de la cause nationale.

Au premier rang de ces défenseurs se trouvaient les habitants de la châtellenie de Vaucouleurs. Comment ces derniers ne se seraient-ils pas intéressés avec une vivacité particulière au sort des Français du Mont-Saint-Michel ! Ils combattaient pour la même cause dans des conditions presque identiques. Sur

les confins du royaume, du côté de l'orient, l'étroite langue de terre que protégeait l'épée de Robert de Baudricourt formait le pendant exact du rocher, limite extrême de la France au couchant, dont Louis d'Estouteville et ses compagnons d'armes s'étaient constitués les gardiens. Les deux forteresses, cernées l'une et l'autre de tous côtés par l'ennemi ou par les alliés de l'ennemi, étaient les derniers boulevards de la défense du territoire au nord de la Loire ; aussi peut-on dire, en pensant à tant d'analogies matérielles et morales, qu'elles se tendaient en quelque sorte la main à travers toute la largeur de la France anglaise qui les séparait.

Comme une flamme qui brûle d'autant plus que le foyer où on la comprime est plus resserré, le patriotisme acquiert dans ces petits centres et au milieu de ces crises une intensité inouïe. Pour se faire une idée juste de la manière dont on vivait alors dans la châtellenie de Vaucouleurs et au Mont-Saint-Michel, il faut se représenter ce qui se passe encore aujourd'hui au sein des associations, religieuses ou politiques, en butte à la persécution. Dans ces conditions, la communauté des épreuves supprime toutes les distances, rapproche tous les âges, confond tous les rangs. L'amour, la haine, la crainte, l'espérance, la foi religieuse, la curiosité, tous les sentiments du cœur humain atteignent leur plus haut degré d'énergie. La peur du danger que l'on redoute, le désir de la bonne nouvelle que l'on attend, tiennent l'attention sans cesse en éveil et font prêter l'oreille aux

moindres bruits du dehors. On vit de la même vie fiévreuse, haletante, et la passion de chacun s'accroît encore de l'exaltation de tous.

Si quelqu'un pouvait douter de la sûreté et de la promptitude avec lesquelles toutes les nouvelles, même les plus secrètes, qui pouvaient intéresser les partisans de Charles VII, étaient alors connues dans la châtellenie de Vaucouleurs, qu'il lise la déposition de Jean de Metz, dit de Nouillompont, dans l'enquête faite sur Jeanne d'Arc en 1456. D'après cette déposition, si importante à tous les points de vue, dont la haute autorité ne saurait être contestée, puisque le témoin de qui elle émane avait été l'un des trois premiers compagnons de la Pucelle, Jeanne aurait dit ceci pendant son séjour à Vaucouleurs en février 1429 : « Il n'y a personne au monde, ni roi, ni duc, *ni fille de roi d'Écosse*, ni autre, qui puisse recouvrer le royaume de France ». Ces mots, que nous avons soulignés, « ni fille de roi d'Écosse », fournissent la preuve que la jeune paysanne de Domremy était dès lors au courant, quoiqu'elle eût quitté son village depuis quelques jours seulement, des négociations échangées entre Jacques Ier et Charles VII au sujet du mariage projeté de Marguerite, fille aînée du roi d'Écosse, avec Louis, Dauphin de France. Or nous avons aux Archives l'original de la procuration donnée par le père de la jeune princesse à Henri, évêque d'Aberdeen, pour traiter de ce mariage, et cet acte est daté de Saint-Johnston ou Perth le 12 juillet 1428. Par un autre acte du 19 du même mois,

Jacques Ier prend l'engagement d'envoyer sa fille en France. Enfin, l'instrument authentique par lequel Charles VII constitue à sa future belle-fille un douaire de quinze mille livres tournois de rente annuelle porte la date du 30 octobre suivant. Il en faut conclure, à moins de supposer un miracle, que l'on connaissait déjà, dans un obscur village de la châtellenie de Vaucouleurs, le projet de mariage dont il s'agit, quelques mois à peine après que les premiers pourparlers avaient été échangés [1].

En présence de ce fait et pour les raisons énumérées plus haut, on est amené à croire que l'été de 1425 ne s'est pas passé sans que les bons Français des bords de la Meuse aient été informés, soit par la rumeur publique, soit par des pèlerins, soit par un message spécial de leur souverain [2], du double échec,

1. Le cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun, avait pris à sa solde un certain nombre d'hommes d'armes ou d'archers écossais qui tenaient garnison dans ses châteaux, notamment à Louppy, à Foug et à Sorcy, et l'on sait que ces deux dernières places sont situées à peu de distance de Domremy. La présence de ces Écossais dans la vallée de la Meuse explique jusqu'à un certain point la promptitude avec laquelle les habitants de cette région furent informés des pourparlers relatifs au mariage du Dauphin Louis et de Marguerite d'Écosse ainsi que l'intérêt qu'ils attachèrent, au moins de prime abord, à la réalisation de ce projet. Le cardinal allouait à ces archers écossais des gages de deux francs par mois. (*Arch. de la Meuse*, *B* 1316, *f°* 126 *v°*.)

2. En février 1429 il y avait à Vaucouleurs un messager de Charles VII, « nuntius regis », nommé Colet de Vienne, et ce messager fit partie de l'escorte qui conduisit Jeanne à Chinon. (*Procès*, II, 437.)

sur mer aussi bien que sur terre, subi par les Anglais devant le Mont-Saint-Michel vers la fin du mois de juin précédent. On se figure aisément l'enthousiasme, mêlé d'espérance, que dut exciter cette nouvelle, enthousiasme d'autant plus vif que, dans ce succès dont une abbaye dédiée à saint Michel avait été le théâtre et dont quelques-uns des plus dévoués partisans de Charles VII étaient les héros, personne n'hésita à reconnaître la main de l'archange protecteur de la France et de la cause du roi légitime. Les défenseurs du Mont et leurs alliés avaient combattu, ainsi que le disait plus tard Jeanne d'Arc au sujet de ses propres succès, mais c'est le chef de la milice céleste qui avait remporté la victoire. L'opinion du temps est fidèlement résumée dans ce vers latin composé par un moine du Mont-Saint-Michel contemporain de la Pucelle, à l'occasion d'une autre défaite des Anglais en 1434 :

Pardos jugulavit Cancro, Michael, tua virtus.

On se rappela sans doute avec complaisance que, deux ans et demi auparavant, lors du fameux accident de la Rochelle, les jours du Dauphin avaient été miraculeusement préservés grâce à l'intercession de ce même saint Michel. A une époque où la croyance au surnaturel était enracinée dans tous les esprits, deux marques aussi insignes de la protection de l'archange, se succédant à si peu d'intervalle, étaient de nature à frapper fortement l'imagination des partisans de Charles VII. Dans la châtellenie de Vaucou-

leurs en général, à Domremy en particulier, ces deux événements étaient appelés à produire un effet d'autant plus grand que le patriotisme des habitants de cette région et de ce village était alors soumis à de plus rudes épreuves.

Si, comme nous croyons l'avoir rendu au moins très vraisemblable, l'affaire de juin 1425 a contribué à déposer dans l'âme de la jeune inspirée la première semence de sa mission, il serait surprenant que Jeanne n'eût jamais manifesté l'intention de venir au secours du Mont-Saint-Michel. Cette intention, nous allons prouver que la Pucelle l'a eue en effet, et qu'il n'a fallu rien de moins que le mauvais vouloir, l'opposition systématique des conseillers de Charles VII pour l'empêcher de la réaliser. Il est à remarquer d'abord que, dans le cours de ses expéditions militaires, elle témoigna toujours une sympathie spéciale aux capitaines qui s'étaient signalés par leur zèle à concourir à la défense du Mont. De ce nombre étaient Ambroise de Loré, maréchal de Jean II, duc d'Alençon, et Jean de la Haye, baron de Coulonces. De 1418 à 1429, ces deux infatigables partisans n'avaient pas cessé de guerroyer contre les envahisseurs dans l'Avranchin et sur les frontières du Maine. Aussi les trouve-t-on au premier rang dans les plus glorieuses campagnes de la jeune guerrière, sur la Loire, à la chevauchée de Reims et à l'assaut de Paris. Le bâtard d'Orléans fut aussi honoré de toute la confiance de Jeanne ; or le bâtard, après la mort de Louis de Harcourt et à la suite du

désastre de Verneuil, avait été pendant quelque temps à la tête de la garnison du Mont-Saint-Michel. Quant à Arthur de Richemont, dont les efforts tendaient depuis 1426 à dégager la forteresse bas-normande, la libératrice d'Orléans l'accueillit avec empressement lorsqu'il lui vint offrir son concours, quoiqu'il fût alors en pleine disgrâce, et au risque d'encourir le courroux de la Trémouille, ennemi personnel du connétable.

Mais l'homme de guerre que la Pucelle admit dans son intimité par-dessus tous les autres, ce fut le duc d'Alençon. Le « beau duc » ou le « gentil duc », comme Jeanne aimait à l'appeler familièrement, fut redevable de cette préférence d'abord à son titre de gendre du duc d'Orléans, prisonnier des Anglais, ensuite à l'appui exceptionnel qu'il avait prêté à la garnison du Mont-Saint-Michel jusqu'au moment où il avait été fait prisonnier à la bataille de Verneuil. Aussi n'est-il pas étonnant qu'aussitôt après la délivrance d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims, Jean II et son amie, forcés de renoncer à leur entreprise contre Paris, aient conçu le projet, en octobre 1429, de porter secours aux défenseurs du sanctuaire de l'archange. Ce projet se comprend d'autant mieux que les Anglais faisaient alors des préparatifs formidables pour soumettre de nouveau le Mont-Saint-Michel à un siège en règle. Voici en quels termes un chroniqueur, particulièrement bien informé sur les faits du duc d'Alençon et de la Pucelle, Perceval de Cagny, parle de l'expédition projetée.

« Le duc d'Alençon avait toujours été dans la compagnie de la Pucelle et l'avait conduite en faisant le chemin du couronnement du roi à la cité de Reims, et en venant du dit lieu à Paris. Quand le roi fut venu au dit lieu de Gien, le dit duc d'Alençon s'en alla devers sa femme et en sa vicomté de Beaumont, et les autres capitaines chacun en sa frontière. Et la Pucelle demeura devers le roi, moult ennuyée du départ et spécialement du duc d'Alençon, qu'elle aimait très fort et faisait pour lui ce qu'elle n'eût fait pour un autre. Peu de temps après, le dit duc d'Alençon assembla gens pour entrer au pays de Normandie, vers les marches de Bretagne et du Maine ; et pour ce faire requit et fit requérir le roi qu'il lui plût lui bailler la Pucelle, et que par le moyen d'elle plusieurs se mettraient en sa compagnie qui ne se bougeraient si elle ne faisait le chemin. Messire Regnault de Chartres, le seigneur de la Tremouille, le sire de Gaucourt, qui gouvernait alors le corps du roi et le fait de sa guerre, ne voulurent jamais consentir ni faire ni souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble ; et depuis le dit duc ne la put recouvrer. »

Comme le chroniqueur n'a pas désigné expressément le Mont-Saint-Michel, les historiens n'ont pas pris garde jusqu'à présent à ce curieux passage. Il n'en est pas moins certain que ces mots : « entrer au pays de Normandie, vers les marches de Bretagne et du Maine », indiquent un projet d'expédition dans l'Avranchin. Il est évident que des forces françaises

opérant dans cette région devaient avoir pour premier et principal objectif de dégager complètement le Mont-Saint-Michel afin de s'en faire ensuite une base d'opérations. Combien on doit regretter que la jalousie de la Trémouille ait opposé un obstacle insurmontable à l'accomplissement de ce dessein! A cette date, la nouvelle des victoires, des succès merveilleux de la Pucelle avait déjà fait courir dans le pays compris entre la Seine et le Couesnon un frémissement d'espérance. Des complots patriotiques avaient éclaté à Rouen et à Cherbourg, aux deux extrémités de la province. Une panique générale s'était emparée des soldats anglais ; il avait fallu leur interdire l'accès des ports du littoral, où ils couraient en foule, affolés par la peur, pour se rembarquer et regagner leur île ; à voir l'effarement de ces déserteurs, il eût semblé qu'ils avaient le diable à leurs trousses. Supposez le corps expéditionnaire rassemblé par « le beau duc » profitant d'un tel désarroi pour pénétrer dans l'Avranchin et faire sa jonction avec les défenseurs du Mont, qui ne sent qu'électrisée à l'appel de Jeanne, domptée mais non soumise, la Normandie tout entière se serait aussitôt soulevée pour chasser les envahisseurs !

Convaincue que la guerre qu'elle avait entreprise contre les ennemis de son pays était une guerre sainte, la Pucelle, loin de se tenir en repos pendant les fêtes ou les vigiles de fêtes, paraît avoir choisi de préférence des dates consacrées par la piété des fidèles pour tenter ses coups de main les plus déci-

sifs. Cette tendance n'avait point échappé à ses juges de Rouen, qui lui imputèrent à crime d'avoir donné l'assaut à l'une des portes de Paris, la porte Saint-Honoré, le 8 septembre, jour où l'on célèbre la Nativité de la Vierge. A ce même point de vue, il y a lieu peut-être de rappeler ici que le grand assaut des Tournelles, qui amena la levée du siège d'Orléans, fut livré précisément la veille d'un anniversaire dont les dévots à saint Michel et surtout les pèlerins du Mont avaient fait leur solennité de prédilection. Cette solennité était celle de l'apparition de l'archange à saint Aubert, évêque d'Avranches, de la fondation et de la dédicace de l'abbaye bas-normande, fixée au 8 mai de chaque année.

Quoi qu'il en soit, on dirait que, dans la seconde moitié du XVe siècle comme dans la première, dans la gloire aussi bien que dans l'épreuve, Jeanne d'Arc et le Mont-Saint-Michel ont eu en quelque sorte leurs destinées inséparables ; et les deux rapprochements qui s'offrent à ce point de vue aux réflexions de l'historien, pour être fortuits jusqu'à un certain point, n'en sont pas moins curieux. De 1452 à 1456, quand on procéda à la réhabilitation de la victime de Pierre Cauchon, de la martyre du Vieux-Marché, ce fut un abbé du Mont-Saint-Michel, ce fut un frère de Louis d'Estouteville, capitaine du Mont pendant trente-neuf ans, en d'autres termes ce fut le cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, qui remplit l'office de promoteur du procès, qui présida les premières enquêtes et eut la gloire d'attacher son

nom à cette œuvre réparatrice. Et lorsque, quelques années plus tard, en 1469, Louis XI[1] fonda l'ordre de Saint-Michel et en plaça le siège dans l'abbaye située au péril de la mer, il ne se proposa pas seulement d'honorer le tout-puissant protecteur dont l'invisible épée avait protégé son sanctuaire contre toutes les attaques des Anglais; il voulut aussi, il est permis de le croire, témoigner avec éclat sa gratitude envers l'archange qui avait été le principal inspirateur de la mission de Jeanne d'Arc et par suite le dispensateur du salut de la France.

1. Vers la fin du XVe siècle, Claude du Lis, petit-neveu de la Pucelle, procureur fiscal des seigneuries de Greux et de Domremy, propriétaire de la maison natale de l'héroïne, y fit exécuter d'importants travaux de restauration et de décoration. Ces travaux, sans lesquels une très modeste chaumière devenue un monument si précieux pour notre patriotisme ne se serait sans doute pas conservée jusqu'à nos jours, portent la date de 1481. La devise *Vive le roy Loys* inscrite en lettres gothiques au-dessus de la porte de la façade et aussi une tradition locale non interrompue donnent lieu de croire que les libéralités du roi Louis XI ne furent pas étrangères à cette restauration de la chaumière où la libératrice d'Orléans avait vu le jour. Ce fut alors aussi que l'on inscrivit sur cette même façade, au-dessous d'une gerbe et de ceps de vigne, attributs du travail champêtre, cette autre devise, *Vive labeur*, c'est-à-dire vive le labourage, que nous avons prise comme devise du présent ouvrage.

CHAPITRE V

LA PIÉTÉ DE JEANNE D'ARC ET LES VISIONS DE 1425

Prier, nous ne disons pas des lèvres, ceux qui prient ainsi sont quelquefois les pires des hommes, mais prier dans toute la sincérité de son cœur, c'est se créer une source inépuisable de force et de richesse morales. Et, en parlant ainsi, nous faisons abstraction de toute croyance religieuse, nous nous plaçons purement et simplement au point de vue du naturaliste qui, pour apprécier un fait, ne se préoccupe guère que de ses effets et n'a égard qu'aux données de l'observation et de l'expérience. C'est que toute prière digne de ce nom est un acte de foi ou du moins de résignation, en même temps qu'un aveu que nous faisons de notre ignorance, de notre fragilité, de notre nullité essentielles en face de cet infini mystérieux de l'univers qui nous écrase et où nous nous sentons comme perdus; et qui sait si

cette résignation, stoïque ou soutenue par une immortelle espérance, ne constitue pas le plus haut degré de sagesse pratique que puisse atteindre notre pauvre humanité !

Prière et amour, Jeanne d'Arc tient tout entière dans ces deux mots qui, en dernière analyse, n'en font qu'un. Elle aima Dieu, et, après Dieu ou plutôt en Dieu, sa patrie et sa famille, d'un amour sans bornes. Au fond, son patriotisme lui-même fut, surtout à l'origine, une forme de sa piété, aussi prit-il un caractère mystique, pour ne pas dire surhumain ; et si, après plusieurs années d'hésitations, elle trouva la force de s'arracher à son foyer pour se dévouer au salut de son pays malheureux et asservi, ce ne fut point parce que la pitié pour la France et pour son roi avait étouffé dans son âme les affections privées, mais uniquement parce que, placée entre deux devoirs, elle se crut tenue d'accomplir d'abord le plus sacré et le plus impérieux.

Quand on lit les dépositions des habitants de Domremy qui furent appelés en témoignage dans le procès de réhabilitation, le besoin de prier sans cesse, à toute heure, en tout lieu et en toute circonstance, apparaît comme le trait le plus caractéristique de la vie de la Pucelle dans son pays natal. La chaumière paternelle n'étant séparée de l'église que par un petit jardin attenant au cimetière, combien Jeannette d'Arc était heureuse de profiter de ce voisinage pour passer dans le lieu saint jusqu'aux moindres instants dont elle pouvait disposer après avoir accompli ses

autres devoirs; et là, prosternée humblement devant les autels, mains jointes, les yeux levés vers les images des saints ou saintes, de la Vierge ou du Sauveur, elle goûtait ces joies ineffables réservées aux âmes assez pures pour s'élever jusqu'aux délices de l'amour divin. Tel était le ravissement où la plongeaient ces sublimes effusions, qu'il n'était pas rare de voir son visage à la fois radieux et baigné de larmes. Elle se confessait presque tous les mois et communiait aux principales fêtes de l'année, elle assistait fréquemment sous semaine à la messe; elle employait ses petites économies de jeune fille à acheter et à brûler des cierges devant les autels ou, dans la belle saison, prenait plaisir à les parer de bouquets de fleurs, non seulement à Domremy, mais encore dans la plupart des églises ou chapelles des paroisses limitrophes, notamment à Greux et à Maxey. Elle prodiguait surtout ses visites ainsi que ses offrandes de dévotion à la chapelle de Notre-Dame de Domremy et à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont, ce dernier dépendant de la paroisse de Greux et pittoresquement posé au milieu des bois sur le penchant de l'un des coteaux qui dominent la rive gauche de la Meuse. Cette piété ardente, qui lui méritait l'honneur d'être proposée par son curé comme modèle à ses compagnes, ne laissait pas de lui attirer de temps à autre les railleries des jeunes gens. Toutefois elle réussissait à se la faire pardonner à force de simplicité, de bonté obligeante envers tout le monde, de charité empressée et affectueuse envers les pauvres.

Non contente de leur donner l'aumône, de les abriter sous le toit domestique, elle sollicitait et obtenait souvent de la condescendance paternelle ou maternelle la faveur de coucher elle-même sur l'âtre afin de pouvoir leur abandonner son propre lit[1]. Même au milieu des champs et tout en vaquant aux diverses occupations rustiques, soit à la garde de ses brebis, soit aux travaux de la culture, de la fenaison, de la moisson et de la vendange, Jeannette ne se pouvait défendre de céder à son irrésistible penchant pour la prière. Dès qu'elle entendait une cloche sonner quelque office, elle arrêtait net la tâche commencée pour élever son âme vers Dieu; puis, s'agenouillant, faisant le signe de la croix et récitant le *Pater* ou la Salutation angélique, elle restait un temps plus ou moins long dans cette attitude d'adoration recueillie qu'a su exprimer avec une poésie si pénétrante, en la prêtant aux paysans de son *Angelus*, le pinceau d'un ami tendrement regretté, du grand peintre Jean-François Millet[2].

1. « Et faciebat hospitare pauperes, et volebat jacere in focario, et quod pauperes cubarent in suo lecto. » *Procès*, II, 427. — Plusieurs historiens de Jeanne ne semblent pas avoir compris les mots « jacere in focario » qui s'appliquent à la Pucelle, non aux pauvres qui recevaient l'hospitalité. (Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, I, 76, lignes 11 et 12.) Cf. *Procès*, II, 424, 438.

2. Un autre tableau de Millet, l'un des chefs-d'œuvre du maître, qui fait partie de la magnifique collection de M. Van Praet, à Bruxelles, représente une jeune paysanne qui tricote en gardant ses brebis. Le peintre a-t-il pensé à la Pucelle et voulu peindre une scène de sa vie rustique? Nous l'ignorons.

Si nous venons de parler avec une certaine insistance des habitudes de dévotion de Jeanne d'Arc, ce n'est point seulement parce que le tableau qu'il entrait dans notre plan de tracer de la vie de la Pucelle à Domremy eût été incomplet sans ces détails, c'est encore et surtout parce que cette question se rattache par un lien plus étroit et plus direct peut-être qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour à celle des apparitions. Ce lien n'avait que trop frappé les juges de Rouen, qui ne se lassent pas d'interroger l'accusée sur l'aspect physique de l'archange Michel ainsi que des saintes Marguerite et Catherine, afin d'établir, comme l'a très bien aperçu M. Quicherat, « une parenté suspecte entre les personnages de ses apparitions et ceux des tableaux ou des statues placés dans les églises[1] ». Il faut convenir que plusieurs des réponses de la victime de Cauchon sont un peu de nature à justifier,

Quoi qu'il en soit, il a merveilleusement rendu l'idée que l'on se doit faire de la petite Jeannette d'Arc menant paître le troupeau paternel dans les prairies des bords de la Meuse. La riante vallée qui s'étend de Domremy à Vaucouleurs et qui tire ce dernier nom de la robe verdoyante diaprée de couleurs de toute nuance (*vallis colorum*), dont elle se revêt avec le printemps, n'a pas une parure plus éclatante que celle du gazon dont le peintre a formé le premier plan de son tableau. Au centre de la toile apparaît la jeune bergère debout, les yeux modestement baissés sur son ouvrage, et il se dégage de toute sa personne une expression si douce et si chaste, une simplicité si suave, que les splendides fleurs des champs qui émaillent le tapis de verdure étendu à ses pieds semblent avoir poussé comme par enchantement sur son passage pour lui faire un cadre digne d'elle.

1. *Aperçus nouveaux sur l'hist. de Jeanne d'Arc*, p. 50.

du moins dans un certain sens, cette opinion préconçue et dictée par la malveillance. « Interrogée, lit-on dans le procès-verbal de l'interrogatoire du jeudi 15 mars, pour ce que aux saints du paradis on fait volontiers offrandes de cierges, si à ces saints et saintes qui viennent à elle, elle n'a point fait offrande de cierges allumés ou d'autres choses à l'église ou ailleurs, ou fait dire des messes, elle répond que non, si ce n'est en offrant à la messe en la main du prêtre et en l'honneur de sainte Catherine, et croit que cette sainte est l'une de celles qui lui apparaissent; et n'a point allumé autant de cierges qu'elle l'eût volontiers fait à sainte Catherine et à sainte Marguerite qui sont en paradis, parce qu'elle croit fermement que ce sont celles mêmes qui viennent à elle. »

« Interrogée si, quand elle met ces cierges devant l'image de sainte Catherine, elle les met en l'honneur de celle qui lui apparaît, elle répond: « Je « fais cela en l'honneur de Dieu, de Notre Dame et de « sainte Catherine qui est au ciel et de celle qui se « manifeste à moi. »

« Interrogée si elle met les dits cierges en l'honneur de cette sainte Catherine qui se manifeste à elle ou qui lui apparaît, elle répond que oui et qu'elle ne fait point de différence entre celle qui lui apparaît et celle qui est au ciel. »

Dans l'interrogatoire du samedi 17 mars, Jeanne tient à ce sujet le même langage que l'avant-veille et se borne à renouveler presque littéralement ses dé-

clarations antérieures: « Interrogée si elle n'a point donné à sainte Catherine et à sainte Marguerite quelques guirlandes ou chapeaux de fleurs, elle répond qu'en l'honneur des dites saintes elle a plusieurs fois donné de ces guirlandes à leurs images ou représentations figurées dans les églises; et quant à celles qui lui apparaissent, elle ne leur en a point donné dont elle ait gardé souvenir. »

Il ressort avec évidence de déclarations aussi explicites que les sanctuaires où la Pucelle allait d'ordinaire faire ses dévotions, et en première ligne l'église paroissiale de Domremy, devaient posséder des images, statues ou autres représentations figurées des saints et saintes qui lui apparaissaient, notamment de sainte Marguerite aussi bien que de sainte Catherine, et qu'elle brûlait souvent des cierges devant les effigies de ces saintes ou leur offrait des chapeaux de fleurs. Une de ces statues est même parvenue jusqu'à nous, celle de sainte Marguerite. Si grossier et si mutilé que puisse être ce monument de la sculpture du moyen âge, combien il mérite toute notre vénération, puisqu'il a été, pour ainsi dire, l'un des échelons matériels d'où la pieuse fille de Jacques d'Arc a pris son essor pour s'élever par la prière jusqu'aux plus hautes cimes de l'idéal patriotique! « En parcourant les nefs de l'église de Domremy, écrivait en 1878 M. l'abbé Bourgaut, desservant de cette paroisse, en visitant les autels et les tombes qui les ont remplies, le pèlerin a vu çà et là, représentés sur les vitraux ou par d'antiques statues, saint Michel,

sainte Marguerite et sainte Catherine, les amis et guides célestes de Jeanne d'Arc. La statue de l'archange est de bois vermoulu ; elle est dressée contre un pilier de la deuxième travée de la grande nef. Les ailes en ont été cassées. Elle est postérieure à l'époque de la Pucelle. Au pilier opposé s'adosse la statue de pierre de sainte Marguerite. Mutilée aussi bien que l'autre, celle-ci est plus ancienne ; les archéologues la font remonter au delà du XV[e] siècle[1]. » Voilà donc une statue, celle de sainte Marguerite, qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans l'église de Domremy et devant laquelle Jeannette d'Arc a certainement prié. Quant à celle de l'archange Michel, quoiqu'elle soit, malgré son caractère de vétusté, plus moderne que la précédente, il n'est pas impossible qu'elle ait remplacé une statue plus ancienne et contemporaine de la Pucelle. Si l'on cherche en vain l'image de saint Gabriel, c'est que cet archange, qui vint réconforter l'accusée de Rouen dans sa prison, avait joué un rôle tout à fait effacé dans les apparitions dont le village de Domremy fut le théâtre ; et Jeanne, à laquelle on demandait s'il accompagnait saint Michel, répondit qu'elle ne se le rappelait pas. Il avait alors simplement figuré en tête de ces légions innombrables d'anges tourbillonnant, pour ainsi parler, à l'arrière-plan des premières visions et composant comme l'escorte du chef de la milice céleste. Le rôle secon-

1. *Guide et souvenirs du pèlerin à Domremy*. Nancy, Berger-Levrault, 1878, in-18, p. 60.

daire, pour ne pas dire nul, de ce prince des messagers ou « chevaucheurs » divins, complètement éclipsé par l'archange Michel dans toutes les visions relatives à la mission patriotique, doit sans doute s'expliquer, en partie du moins, par les considérations exposées dans le chapitre précédent.

En ce qui concerne la dévotion de la Pucelle envers sainte Catherine, le testament de Jean de Bourlemont, seigneur de Greux et de Domremy, daté de 1398, nous révèle une circonstance curieuse. Sainte Catherine était la patronne de l'église paroissiale de Maxey, village situé sur la rive droite de la Meuse, que le cours de ce fleuve séparait du village natal de Jeanne, et les legs pieux faits par Jean de Bourlemont montrent la popularité dont jouissait à Domremy le culte de cette sainte. Lors donc que l'accusée de Rouen déclare, au cours de l'un des interrogatoires rapportés plus haut, qu'elle a fait brûler des cierges dans les églises en l'honneur de sainte Catherine, devant la statue de cette sainte, le sanctuaire ou « moustier » de Sainte-Catherine de Maxey est, selon toute vraisemblance, un de ceux auxquels elle fait allusion dans ce passage.

Cette dévotion particulière de Jeanne envers sainte Catherine tirait probablement son origine d'une touchante affection de famille. La Pucelle n'avait qu'une sœur et cette sœur s'appelait Catherine. Mariée à Colin le Maire, fils de Jean Colin, maire de Greux, l'un des témoins dont la déposition fut recueillie en 1456 dans le procès de réhabilitation, Catherine d'Arc

était déjà morte avant que Jeanne eût quitté Domremy pour répondre à l'appel de ses voix. Ce devait être par conséquent une sœur aînée, et l'on sait qu'à la campagne, où la maîtresse de la maison doit vaquer aux soins du ménage et parfois même aux travaux du dehors, une sœur aînée est souvent pour sa sœur cadette une seconde mère. Quoi qu'il en soit, c'est en compagnie de Catherine que la petite Jeannette, à peine sortie de l'enfance, allait tous les samedis porter des cierges, suspendre des guirlandes et faire ses dévotions dans l'oratoire de Notre-Dame de Bermont. Une fois mariée à Colin, fils de Jean Colin, la sœur aînée de la Pucelle succomba-t-elle aux suites d'une grossesse, à quelque maladie épidémique ou fut-elle victime d'un de ces accidents tragiques qui ne devaient pas être rares dans une région aussi exposée aux insultes des gens d'armes? On l'ignore, et l'on sait seulement qu'en 1429 Catherine d'Arc avait cessé de vivre. Mais, dans un cœur comme celui de Jeanne, la mort fortifie, exalte les affections, au lieu de les éteindre; elle transfigure les êtres qu'on aime. C'est surtout alors que la Pucelle, qui avait toujours cette sœur chérie présente à sa pensée, dut multiplier ses offrandes pieuses à Sainte-Catherine de Maxey. A la veille de partir pour Chinon, lorsqu'elle fit ses adieux à Aveline de Vouthon, mariée à Jean le Vauseul, sa tante maternelle, qui était alors enceinte: « Si vous avez une fille, lui dit-elle, donnez-lui le nom de Catherine, en souvenir de ma sœur ». On voit qu'ici comme partout, dans la

carrière merveilleuse de Jeanne d'Arc, règne une parfaite harmonie entre les voix de la terre, les voix du cœur et les Voix du ciel.

Les pratiques de dévotion de la Pucelle nous fournissent donc l'origine et le point de départ de ses visions, mais elles sont loin d'en donner l'explication. Cette explication, des physiologistes de profession auraient seuls autorité pour la disputer aux théologiens, et nous aimons mieux en laisser aux uns comme aux autres toute la responsabilité. La plus grande preuve d'esprit scientifique que puisse donner un érudit est de s'écarter le moins possible du domaine propre de la science spéciale qu'il cultive. Ce qu'il importe seulement à l'historien d'établir, c'est le caractère que revêtaient les apparitions de l'archange Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, d'après le témoignage même de la vierge de Domremy. Or ce témoignage se trouve consigné dans les réponses de la Pucelle à ses juges, lorsqu'elle comparut devant le tribunal de Rouen, en février et mars 1431.

Il faut lire les interrogatoires par lesquels s'ouvre le procès de condamnation, dans l'ordre exact où ils se sont succédé, si l'on veut bien saisir le fond de la pensée de Jeanne. Dès le début du procès, celle-ci avait exprimé sa ferme résolution de garder sur la nature et le mode, sinon sur le fait même de ses visions, le silence le plus absolu. Le peu qu'elle en a dit, c'est la ruse insidieuse, c'est l'obstination infatigable de ses juges, secondée par sa propre lassitude,

qui le lui a arraché pour ainsi dire lambeau par lambeau. La réalité de ses apparitions, elle l'affirme sans cesse avec un accent de sincérité qui porterait la conviction dans les esprits les plus prévenus, et sans cesse aussi elle se tient dans le vague, elle louvoie, elle s'échappe dès qu'on lui demande quelques explications à ce sujet. Les questions deviennent-elles trop pressantes, elle oppose l'ordre formel de ses voix qui lui interdisent de répondre. Les docteurs qui l'interrogent sont obligés de revenir cent fois à la charge pour conquérir la moindre parcelle de ce terrain réservé que l'accusée défend en quelque sorte pied à pied. D'où il suit que, pour démêler à travers les faux-fuyants et les échappatoires la vraie pensée de Jeanne, il convient de ne point s'arrêter à ses premières réponses, où d'ordinaire elle s'efforce de rester dans les généralités, sinon même d'éluder plus ou moins ouvertement la question qu'on lui pose; il faut poursuivre graduellement cette pensée d'interrogatoire en interrogatoire, derrière les retranchements successifs où elle se dérobe et où parfois, de guerre lasse, elle se laisse jusqu'à un certain point forcer.

Quand on a parcouru méthodiquement les trois ou quatre premiers interrogatoires que l'accusée eut à subir, quand on les a comparés entre eux et complétés ou éclairés les uns par les autres, on sait au sujet des apparitions en général et de l'archange Michel en particulier, non point sans doute toute la vérité, que Jeanne n'a point voulu dire, mais la por-

tion de vérité que Jeanne n'a pu taire devant l'insistance de plus en plus pressante de ses juges. Dès le premier interrogatoire, le 21 février, elle déclare qu'elle ne dira rien concernant les révélations qu'elle a reçues de Dieu, dût-on lui couper la tête, car ses voix lui ont fait défense expresse de s'en ouvrir avec un autre que le roi de France. Le lendemain 22 février, au début de la séance, Jeanne fait ce qu'on appelle sa confession, l'un des actes essentiels de toute procédure canonique. Cette confession établit deux faits importants : l'un, que la première apparition date de l'été de 1425, alors que l'accusée, âgée, au moment où elle parle, de dix-neuf ans et née par conséquent en 1412, était dans sa treizième année; l'autre, que la fille de Jacques d'Arc fut sommée dès lors par un ordre d'en haut de se rendre en France. Du reste, pour désigner l'intermédiaire de cet ordre céleste, Jeanne ne se sert que du terme général de « voix » ; et, après avoir avoué, pour répondre à une question de ses juges, que cette voix était celle d'un ange, elle essaye ensuite de reprendre cet aveu en ajoutant peu après qu'elle ne fera point connaître, pour le moment, sous quel aspect la voix lui était apparue. Dans le troisième interrogatoire, qui a lieu le 24 février, le juge, dont la perspicacité haineuse a bien vite percé à jour le système de réponses vagues adopté par l'accusée au sujet de ses visions, demande si la voix qui lui est apparue est celle d'un ange, d'un saint ou d'une sainte, ou si elle vient de Dieu sans intermédiaire; mais Jeanne refuse en termes

formels de répondre à cette question. Elle se contente de corroborer une déclaration déjà faite dans l'interrogatoire précédent en affirmant de nouveau qu'elle avait environ treize ans lorsqu'elle entendit la voix pour la première fois.

C'est seulement le 27 février, au cours du quatrième interrogatoire, que Jeanne consent enfin à donner quelques explications un peu plus précises au sujet de ce qu'elle appelle ses voix; et ces aveux doivent être recueillis avec d'autant plus de confiance que l'accusée ne les fait qu'après y avoir été autorisée par Dieu, comme elle a soin d'en prévenir ses juges. Elle déclare donc que cette voix, qui lui est apparue la première, alors qu'elle avait environ treize ans, et dont il a été question dans le deuxième interrogatoire, n'est autre que saint Michel. Elle l'a vu des yeux de son corps aussi clairement qu'elle voit ses juges. Cette apparition a précédé d'un certain laps de temps celles de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Si ces deux saintes se sont montrées ensuite à la Pucelle, c'est l'archange qui lui a annoncé leur venue et qui s'est fait en quelque sorte leur introducteur.

Autant Jeanne est volontiers affirmative sur la réalité objective et même sur l'individualité des êtres surnaturels qui lui sont apparus, autant en revanche elle éprouve de répugnance à donner une indication quelconque en ce qui touche les détails matériels et l'aspect physique qu'ont revêtu pour elle ces apparitions. C'est en vain que ses juges la

pressent, c'est en vain qu'ils renouvellent leurs questions à chaque interrogatoire, c'est en vain qu'ils ont recours adroitement à des voies détournées, ils ne parviennent point à triompher sur ce point de sa résistance. La seule indication qu'ils réussissent à lui surprendre, c'est que sainte Catherine et sainte Marguerite portaient des couronnes. Quant à saint Michel, on a beau demander à l'accusée quelle était sa figure, s'il portait une couronne, s'il était nu ou habillé, s'il avait des cheveux, s'il tenait une balance, elle déclare à plusieurs reprises qu'elle ne fera point de réponse à ces questions, parce que ses voix ne lui en ont pas accordé la permission. Et lorsque, le 17 mars, dans le troisième des interrogatoires tenus dans l'intérieur de la prison, elle convient qu'elle a vu l'archange sous une forme humaine, « en la forme d'un très vrai prud'homme », cet aveu si explicite et partant si précieux n'est néanmoins au fond que la confirmation pure et simple de ses déclarations antérieures relatives à la forme sensible, corporelle, individuelle, de ses apparitions. En adressant ces questions à Jeanne, les juges de Rouen lui tendaient un piège. Ils durent comprendre que l'accusée avait éventé leur ruse quand elle leur répondit, à propos des anges de ses étendards, qu'elle les avait fait peindre comme on les peint dans les églises.

Ces réticences volontaires, calculées, autorisent-elles à penser que les apparitions se réduisaient en définitive pour la Pucelle à des voix accompagnées

de lumière? Tel est le système que l'un des meilleurs historiens de Jeanne d'Arc, M. Henri Wallon, a soutenu par des arguments très spécieux; mais il est impossible de s'y ranger lorsqu'on examine les faits sans prévention. Interrogée dans sa prison le lundi 12 mars par l'évêque de Beauvais, l'accusée de Rouen déclara qu'après chacune de ses apparitions elle baisait la terre, à l'endroit où elle avait vu l'archange et les saintes[1]. Le samedi 17 du même mois, elle convint qu'elle avait embrassé les saintes et senti, en les embrassant, une odeur délicieuse[2]. Il y a plus. Ses juges savaient qu'elle aimait à regarder, surtout quand elle allait à la guerre, un anneau qu'elle portait à l'index de la main gauche; ils lui demandèrent pourquoi elle tenait d'ordinaire les yeux fixés sur ce bijou, et elle répondit qu'elle l'avait fait toucher à sainte Catherine[3]. Des détails aussi explicites suffisent pour trancher la question des visions de Jeanne. Tout le monde sait en effet que les sensations de l'odorat et surtout du toucher, si

1. « Interroguée se, quant elle vit saint Michiel et les anghes, s'elle leur faisoit reverence, respond que ouil ; et baisoit la terre après leur partement, où ilz avoient reposé, en leur faisant reverence. » *Procès*, I, 130.

2. « Interroguée s'elle baisa ou accola oncques sainctes Katherine et Marguerite, respond : elles a accolées toutes deux, et sentoient bon. » *Ibid.*, I, 186.

3. « Interroguée pourquoi c'estoit qu'elle regardoit voulentiers cel anel, quand elle aloit en fait de guerre, respond que... elle, ayant son anel en sa main et en son doi, a touché à sainte Katherine qui luy appareist. » *Ibid.*, I, 185.

fortement affirmées par la déposante, présupposent plus encore que celles de la vue et de l'ouïe la croyance à des apparitions matérielles.

L'emploi habituel du mot « voix » pour désigner l'archange et les saintes ne saurait affaiblir, quoi qu'en dise M. Wallon, la portée des témoignages que nous venons de rapporter. Il ne faut pas oublier que la vierge de Domremy résolut, dès ses premières visions, de n'en rien révéler à personne; elle n'en confia rien à ses parents ni même à son confesseur. Plus tard et lorsqu'elle fut dans la nécessité, pour accomplir sa mission, de citer en quelque sorte ses autorités, elle prit l'habitude de désigner les messagers célestes par deux expressions ou formules assez vagues; elle les appelait tantôt « mon conseil » et tantôt « mes voix[1] ». Mais, tout en parlant sans cesse des avis qu'elle recevait de source divine, la Pucelle n'aimait point qu'on l'interrogeât sur les personnages surnaturels qui lui transmettaient ces communications. Jean d'Aulon, son maître d'hôtel, l'ayant une fois priée de lui faire voir ses conseillers, elle lui répondit avec une certaine brusquerie qu'il n'était pas digne d'être admis à les contempler[2]. Si donc elle adopta de préférence le mot

1. Jeanne appelait aussi les êtres surnaturels qui lui apparaissaient « les messagers de son Seigneur », comme on le voit par la déposition de Frère Jean Pasquerel : « dicens ulterius quod inquisiverit *nuntiis Domini sui*, scilicet Dei, sibi apparentibus quid ipsa agere debebat, et eidem Johanne dixerunt quod acciperet vexillum Domini sui ». *Procès*, III, 103.

2. Il y a néanmoins un fait important à retenir de la dépo-

« voix », ce fut sans doute à cause de l'organe par lequel elle percevait ou croyait percevoir les instructions d'en haut, et aussi parce que ce mot s'applique à ce qu'il y a de plus immatériel parmi les choses sensibles.

Le mystère qu'elle n'avait point cru devoir livrer entièrement à ses compagnons d'armes, à ses confidents les plus intimes, comment Jeanne l'aurait-elle dévoilé de bonne grâce devant un tribunal dont tous les membres avaient été choisis par les ennemis de son pays! Cela nous explique pourquoi Pierre Cauchon et ses assesseurs eurent tant de peine à se faire dire les noms de l'archange Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, noms que l'accusée ne se laissa arracher, comme nous l'avons vu plus haut, qu'au cours du quatrième interrogatoire. Toutefois il y avait eu avant le procès de Rouen une circonstance extraordinaire, solennelle, où la Pucelle avait dû, bon gré mal gré, s'expliquer sur la nature de ses visions. Nous voulons parler de l'examen que des prélats et des docteurs lui firent subir à Poitiers, par ordre de Charles VII, vers la fin de mars 1429, peu de jours après son arrivée à Chinon, où la Cour se trouvait alors. Nous ne possédons plus malheureusement les procès-verbaux de cet examen, et

sition de Jean d'Aulon, c'est que Jeanne, sans révéler à son maître d'hôtel les noms de ses conseillers, lui dit qu'ils étaient au nombre de trois. Par ces trois conseillers, il faut entendre évidemment, comme cela résulte des réponses faites par la Pucelle à Rouen, saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite.

Frère Séguin, qui avait été l'un des examinateurs, parle dans sa déposition, recueillie en 1456, de l'apparition d'une « voix[1] ». Mais nous savons par le plus sûr des témoignages, par celui de Jeanne elle-même, que, dans les réponses qu'elle fit aux commissaires de Poitiers, elle nomma sainte Catherine, sainte Marguerite et l'archange Michel. Ce témoignage est consigné au quatrième interrogatoire du procès de Rouen. Dans le cours de cet interrogatoire, où elle se décide enfin, après en avoir reçu de Dieu la permission, à donner les noms des trois êtres surnaturels qui lui sont apparus les premiers et se tiennent avec elle en communication presque constante, l'accusée renvoie plusieurs fois ses juges au registre ou procès-verbal de Poitiers comme à un document où l'on trouvera la confirmation de ses aveux actuels. « Sur cela, dit-elle, j'ai permission de Dieu ; mais si vous en faites doute, envoyez à Poitiers, où jadis j'ai été interrogée. » A moins que l'on ne veuille mettre en suspicion toutes les parties du procès, il faut reconnaître qu'une déposition aussi formelle mérite une entière créance ; et comme Jeanne

1. « Quædam vox sibi apparuit. » *Procès*, III, 204. — Frère Séguin reproduit sans doute le premier récit que fit Jeanne de sa mission aux examinateurs de Poitiers. Ceux-ci ne manquèrent pas, pendant les trois semaines que dura l'examen, de lui adresser des questions au sujet de la « voix » dont elle avait discrètement parlé au premier abord, et ces questions provoquèrent, selon toute apparence, les explications plus précises auxquelles elle renvoie ses juges dans le quatrième interrogatoire de Rouen.

certifie qu'elle avait déjà donné les mêmes explications deux ans auparavant, il nous semble que ces deux déclarations, qui se confirment l'une l'autre, achèvent de ruiner le système de M. Wallon.

En ce qui concerne saint Michel en particulier, la déclaration est conçue en termes formels. Jeanne reconnaît que cette voix qui lui est apparue la première et dont elle a parlé dans l'interrogatoire du 22 février, c'est saint Michel en personne, qu'elle a vu de ses yeux. Mais que lui a dit l'archange? L'accusée refuse longtemps de répondre à cette nouvelle question. Elle répète que c'est un secret dont il lui est défendu de s'ouvrir avec un autre que le roi de France. Elle ajoute que, plutôt que de divulguer ce qu'elle en sait, elle aimerait mieux qu'on lui coupe le cou. Elle oublie qu'elle a déjà livré en partie ce secret lorsqu'elle a avoué, en faisant sa confession, que cette voix qui lui est apparue la première, voix que nous savons maintenant être saint Michel, la pressait deux ou trois fois par semaine de quitter son village et de se rendre en France. D'ailleurs, dès le début de sa mission, en 1429, n'a-t-elle pas déclaré aux examinateurs de Poitiers, au rapport de l'un d'eux, « qu'une voix lui apparut et lui dit que Dieu avait grand pitié du royaume de France et qu'il fallait qu'elle vînt en France ». Dans cet extrait de la déposition de Frère Séguin aussi bien que dans l'interrogatoire du 22 février, le mot « voix » cache le même personnage, qui n'est autre que l'archange. Enfin, le 15 mars, au cours du deuxième des inter-

rogatoires tenus à l'intérieur de la prison, les juges, en demandant avec malice à l'accusée comment elle a pu distinguer saint Michel dès sa première apparition d'un mauvais ange, obtiennent après bien des efforts infructueux la réponse suivante, où l'on trouve comme le résumé des premiers entretiens de l'archange avec la jeune inspirée : « Elle a répondu que sur toutes choses il lui disait qu'elle fût bonne enfant et que Dieu l'aiderait. Et entre autres choses il lui dit qu'elle vînt au secours du roi de France. Et la plus grande partie de ce que l'ange m'enseigna est dans ce livre (le procès-verbal de Poitiers dont elle vient de parler). Et l'ange me racontait la pitié qui était au royaume de France. »

Au XVe siècle, ce que les croyants appellent le surnaturel, ce que les profanes désignent de préférence sous le nom de merveilleux, formait comme une atmosphère morale qui pénétrait toutes les intelligences. Les faits qui nous paraissent aujourd'hui les plus anormaux étaient alors facilement acceptés et ne rencontraient pour ainsi dire aucune contradiction. Un exemple réellement étrange de cette disposition générale des esprits nous est fourni par l'épisode de Claude, la fausse Pucelle, mariée à Robert des Armoises. Cette aventurière, qui se montra pour la première fois en Lorraine le 20 mai 1436, cinq ans seulement après le martyre de Jeanne, fut accueillie et fêtée partout comme si elle eût été la véritable Pucelle, et l'on croit rêver lorsque l'on constate, d'après des documents d'une autorité irréfragable,

que les deux frères survivants de la victime de Rouen, Pierre et Jean d'Arc, dits du Lis, n'hésitèrent point à reconnaître Claude comme leur sœur[1]. Et le succès d'une si prodigieuse imposture se renouvela seize ans plus tard, puisque nous lisons dans une enquête judiciaire de 1476 récemment publiée que, vers 1452, une autre intrigante, non moins impudente que la première, fut aussi acceptée et traitée comme parente par deux cousins de Jeanne demeurant à Sermaize, où nous la voyons admise à faire une partie de jeu de paume avec le curé du lieu. En effet, les 2 et 3 novembre 1476, Simon Fauchart, curé de Sermaize, déposa que, « vingt-quatre ans a ou environ, une jeune femme soi disant estre Jehanne la Pucelle vint au dit Sermaize, habillée en habit d'homme, avec laquelle il fit bonne chère et si joua à la paulme contre elle en la halle du dit Sermaize. Et est vrai qu'il lui ouyt dire tels mots : « Dites hardiment que « vous avez joué à la paulme contre la Pucelle ». Dont le dit déposant fut fort joyeux. Et si lui ouyt dire en oultre que les nommés Perrinet et Poiresson de Vouthon, frères, demeurant au dit Sermaize, enfants de feu Jehan de Vouthon, estoient ses prochains

1. « A Pierre Baratin et Jaquet l'Esbahy, pour bailler *à Jehan Dulils frère de Jehanne la Pucelle*, LE MARDI XXI JOUR D'AOST L'AN MIL CCCCXXXVI, pour don à lui fait, la somme de douze livres tournois *pour ce que le dit frère de la dicte Pucelle vint en la Chambre de la dicte ville requerir aux procureurs que ilz lui voulsissent aidier d'aucun poy d'argent pour s'en retourner pardevers sa dicte seur.* » (Extrait des Comptes de la ville d'Orléans publié dans *Procès*, V, 326.)

parens et lignagers et lui veit faire avecques eux, durant qu'elle fut au dit Sermaize, une très grande et joyeuse chère [1]. »

Certes, ces frères, ces proches parents de Jeanne, qui semblent admettre une résurrection de leur sœur et de leur cousine, ne laissent pas de nous plonger dans un profond étonnement. Gardons-nous néanmoins de ne voir dans leur rôle qu'ineptie ou mauvaise foi. Entraînés par la piété et la reconnaissance populaires, qui éprouvaient le besoin de croire la Pucelle toujours vivante, ainsi que par leur propre penchant pour le merveilleux, ils avaient surtout manqué d'esprit critique non moins que de courage moral en ne désavouant pas résolument une réapparition si bien faite pour réjouir leur cœur en même temps que pour flatter leur vanité et favoriser leurs intérêts. Et puis la destinée de la Pucelle avait été si extraordinaire que ce prodige final, loin de la déparer, y ajoutait en quelque sorte un couronnement obligé. La multitude croit volontiers tout possible dès qu'il s'agit d'un de ces personnages presque surhumains qui ont réussi à la fasciner et à l'éblouir. Que l'on admette ou que l'on rejette ces explications, il n'en demeure pas moins certain que l'imposture de 1436 ne fut officiellement démasquée qu'en 1441, et que celle de 1452 paraît avoir encouru pour la première fois des mesures de répression vers la fin de 1456.

1. Enquête de 1476 dans *Nouvelles Recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 10 et 11.

« Tout me porte à croire, dit M. Quicherat parlant de la première vision de la Pucelle, qu'elle y fut préparée par quelque chose d'extraordinaire survenu dans le pays qu'elle habitait[1]. » Cet incident purement local, mais qui n'en dut pas moins prendre une importance extraordinaire aux yeux des intéressés, nous l'avons indiqué dans un des chapitres précédents [2]. Ce fut l'enlèvement de tout le bétail de Domremy et de Greux par un chef de bande anglo-bourguignon, suivi de la restitution presque immédiate et pour ainsi dire miraculeuse de ce même bétail, grâce aux démarches faites par Jeanne de Joinville, dame de Domremy, auprès de son cousin le comte de Vaudemont. Avec quelle ferveur la petite Jeannette avait prié Dieu, la Vierge et les saints pour obtenir cette restitution, et quelles actions de grâces, quelle allégresse le jour où ses parents, où les habitants de son village rentrèrent en possession de ce qu'ils avaient désespéré sans doute de recouvrer jamais ! Ce jour-là, par exception, quoiqu'elle recherchât d'ordinaire la solitude et ne se mêlât point volontiers aux jeux de ses compagnes, la fille cadette de Jacques d'Arc avait le cœur trop content pour ne point prendre sa part des réjouissances dont le retour au bercail du troupeau communal ne manqua pas d'être l'occasion. Un des plus hauts fonctionnaires de la cour de Charles VII, Perceval de Boulainvilliers,

1. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 1.
2. Voyez plus haut le chapitre III, p. 75 à 84.

conseiller et chambellan du roi, sénéchal du Berry, a raconté que Jeanne avait eu sa première vision à l'âge de douze ans accomplis, par conséquent vers le milieu de 1425, au moment où elle se reposait d'une lutte à la course au milieu des prairies de la Meuse, alors couvertes de troupeaux, lutte où elle avait surpassé en vitesse les autres jeunes filles de son village. « Jeanne, a écrit M. Quicherat résumant le récit de Boulainvilliers [1], jouait à courir dans la prairie avec plusieurs de ses compagnes ; à chaque épreuve, elle prenait tant d'avance sur les autres, que celles-ci, frappées de surprise, la croyaient voir voler et le lui disaient. Enfin, « ravie et comme hors « de sens », elle s'arrêta pour reprendre haleine, et dans ce moment entendit une voix qui lui disait d'aller au logis, parce que sa mère avait besoin d'elle ; mais ce n'était là qu'un subterfuge pour l'éloigner des autres enfants. Quand elle fut de retour à la maison et seule, la voix s'exprima à découvert en lui disant les desseins que Dieu avait formés sur elle. » Adressée à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, par l'un des plus intimes conseillers de Charles VII et datée du 21 juin 1429, la lettre dont on vient de lire un extrait nous paraît être un document de la plus haute valeur pour l'histoire des premières années de Jeanne, parce que l'on y trouve, si nous ne nous trompons, un écho direct, tant des réponses faites par la Pucelle trois mois auparavant

1. *Aperçus nouveaux*, p. 48, 49. Cf. *Procès*, V, 116, 117.

à ses examinateurs de Poitiers, que des traditions populaires recueillies à Domremy par les Frères Mineurs chargés de faire une enquête dans le pays natal de la jeune inspirée. Le témoignage d'un contemporain si bien informé mérite donc d'être pris en sérieuse considération. Seulement, lorsque l'auteur de cette lettre nous montre une fillette aussi modeste et aussi recueillie que la petite Jeannette d'Arc se mêlant avec tant de fougue à une distraction bruyante entre toutes, telle qu'est une lutte à la course, on se demande quelle circonstance extraordinaire avait bien pu se produire, quelle bonne nouvelle avait été apportée, quel événement heureux était survenu pour faire sortir ainsi de son naturel la plus pensive des jeunes filles de Domremy; et, comme la coïncidence de cette lutte avec la première apparition de l'archange à la Pucelle en place la date dans le courant de l'été de 1425, on est tenté d'en conclure que toutes ces « bergerettes » se livraient aux ébats joyeux dont parle Perceval de Boulainvilliers pour fêter le retour de leurs brebis au bercail. S'il en fut ainsi, Jeanne, après un premier mouvement où elle se laissa aller aux mêmes transports de joie que ses compagnes, dut se le reprocher presque aussitôt en pensant que tous les maux auxquels son village natal venait d'échapper par une faveur insigne de la Providence n'en continuaient pas moins de se déchaîner sur le reste du royaume. Elle avait une de ces âmes exquises et tendres auxquelles leur bonheur même pèse comme un remords tant qu'elles sentent

quelque part des êtres aimés en proie à la souffrance. Jusqu'à ce jour, Dieu s'était montré assez miséricordieux pour exaucer les prières qu'elle lui avait adressées en faveur de ses plus proches. Pourquoi lui prêterait-il une oreille moins favorable maintenant qu'elle allait l'implorer uniquement pour la France! « Pendant tout le temps que la Pucelle fut préposée à la garde des troupeaux, écrivait encore Boulainvilliers au duc de Milan, jamais la plus petite brebiette ne manqua au bercail, et aussi longtemps qu'elle résida sous le toit paternel, aucun des siens n'eut rien à souffrir ni des embûches ni de la rapacité des brigands ni des violences des hommes d'armes ennemis. » Tel fut l'enchaînement de circonstances à la suite duquel, du moins suivant notre hypothèse, Jeanne se crut appelée par un ordre d'en haut à devenir l'instrument du salut de son pays, et l'événement prouva que son instinct ne l'avait pas trompée. C'est qu'en vérité, parvenu à la hauteur morale où la vierge de Domremy avait su s'élever dès lors, on a le droit de tout demander au Ciel, c'est-à-dire à l'Idéal divin, et l'on est sûr de tout en obtenir, parce que l'on en porte un des sublimes rayons dans son cœur.

CHAPITRE VI

DOMREMY ET VAUCOULEURS DE 1425 A 1428

Depuis le milieu de 1425, date des premières apparitions, jusqu'au commencement de 1428, par conséquent pendant une période de deux ans et demi environ, l'obsession des voix qui poussaient Jeannette d'Arc à entreprendre sa mission patriotique semble avoir été moins pressante, puisqu'elle ne se traduisit dans les actes de la jeune inspirée par aucune démarche effective. Quoi qu'il en soit, il est certain que, pendant cette période, qui correspond à un très long séjour en Angleterre de Jean, duc de Bedford [1], ainsi qu'à des menaces de rupture entre Henri VI et Philippe, duc de Bourgogne, le pays natal de la Pucelle jouit d'une accalmie relative.

1. Bedford débarqua en Angleterre le 20 décembre 1425 et y resta pendant quinze mois. Le but principal de son voyage

Il est vrai que la guerre dite de la succession de Lorraine commença à couver presque au lendemain des événements racontés dans les chapitres qui précèdent, mais elle paraît alors s'être bornée à de simples escarmouches et ne devait éclater franchement que cinq ans plus tard. Neveu de Charles II, duc de Lorraine, Antoine de Lorraine, celui-là même auquel Jeanne de Joinville s'était empressée de s'adresser pour obtenir la restitution du bétail enlevé à ses hommes, avait succédé vers la fin de 1415, en qualité de comte de Vaudemont et de seigneur de Joinville, à Ferry son père, tué à Azincourt au service de la France. En 1417 Antoine avait épousé Marie de Harcourt, sœur de ce Jean de Harcourt, comte d'Aumale, qui devait s'illustrer quelques années plus tard en défendant victorieusement la forteresse du Mont-Saint-Michel, dont il était capitaine, contre l'invasion anglaise. Retenu par une telle alliance, ainsi que par la tradition paternelle, on aurait pu croire que l'héritier des seigneurs de Joinville resterait fidèle au parti français; mais il s'en était détaché insensiblement lorsqu'il avait vu son oncle le duc de Lorraine, qui n'avait pas d'héritier mâle, marier Isabelle sa fille aînée à René d'Anjou,

et de son séjour était d'empêcher Humphrey, duc de Gloucester, son frère puîné, récemment marié à Jacqueline de Bavière, femme séparée de Jean, duc de Brabant, d'envoyer des gens d'armes en Hollande contre Philippe, duc de Bourgogne. (*Bib. Nat., ms. fr.* 23018, *f°* 469 *v°;* de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, II, 22.)

reconnu, grâce à l'habile politique de la reine Yolande sa mère, héritier présomptif des deux duchés de Bar et de Lorraine. En haine de la reine Yolande, belle-mère du Dauphin Charles, depuis Charles VII, en haine de René d'Anjou, beau-frère du jeune prince, Antoine de Lorraine, après avoir longtemps hésité, après avoir gardé pendant plusieurs années une attitude indécise et équivoque, avait fini par jeter le masque et s'était rallié au parti anglo-bourguignon, dont il était devenu l'un des principaux chefs dans la région orientale du royaume.

Dès le 20 mars 1419, en vertu de son contrat de mariage avec Isabelle de Lorraine, fille aînée de Charles II, René d'Anjou avait été reconnu habile à succéder à son beau-père au cas où celui-ci viendrait à mourir sans héritiers mâles. Antoine de Lorraine, dont ces arrangements de famille ruinaient les espérances, en conçut un profond dépit, mais il put espérer jusqu'à un certain point que le temps et les événements pourraient les modifier. Le 13 janvier 1425, le duc Charles rédigea un testament qui enlevait au comte de Vaudemont son neveu ses dernières illusions. Il y confirmait solennellement la cession faite six ans auparavant à son gendre, qui prêta serment le lendemain comme héritier présomptif du duché de Lorraine. En même temps, pour couper court aux visées ambitieuses d'Antoine, il l'invita, le 8 avril suivant, à déclarer officiellement qu'il renonçait à toutes prétentions sur sa succession. Peu satisfait de la réponse évasive du comte de Vaudemont à

cette première lettre, il lui adressa une seconde dépêche, datée de Nancy le 25 du même mois, où il renouvelait sa demande en termes plus pressants. Le comte ne cherchait qu'à gagner du temps ; il répondit à son oncle d'une manière aussi dilatoire que la première fois, disant qu'il avait besoin de communiquer les lettres du duc « à ses seigneurs et amis, pour avoir leur conseil ».

Ces derniers mots renfermaient une menace habilement déguisée. Les amis auxquels Antoine de Lorraine faisait ainsi allusion n'étaient autres que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Nous voyons en effet que quelques mois plus tard, le 24 septembre 1425, Henri VI ou plutôt Bedford donnait à son « féal cousin » le comte de Vaudemont, en récompense de ses services, les terres de Demuin et de Mézières, en Picardie, confisquées sur Charles d'Esneval. Charles II ne se laissa pas intimider par ces sous-entendus. Le 1er juin il notifia pour la forme à son neveu une troisième sommation, en même temps qu'il donnait à son armée l'ordre d'entrer en campagne. René d'Anjou son gendre ouvrit les hostilités en mettant le siège devant Vézelise, la place la plus importante du comté de Vaudemont. Jean de Remicourt, sénéchal de Lorraine, qui dirigeait les opérations, fut blessé mortellement en donnant l'assaut et fit son testament, daté du 20 juin 1425[1]. On en peut conclure que la lutte à main armée entre le

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 765.

duc Charles et le comte son neveu avait commencé quelques jours avant cette date.

L'histoire nous montre que ces luttes entre parents ont souvent pris un caractère d'acharnement particulier. On ne vit jamais guerre plus atroce que celle que se firent au XIVe siècle les deux prétendants à la succession de Bretagne, Jean de Montfort et Charles de Blois. Dans des circonstances analogues, René d'Anjou et Antoine de Lorraine ne se combattirent pas avec moins d'ardeur, et Marie de Harcourt, femme d'Antoine, rappela par son énergie toute virile Jeanne de Flandre enfermée dans Hennebont. Quelques-uns des incidents précurseurs de cette grande lutte eurent pour théâtre les environs mêmes de Domremy. A la fin de juillet 1425, René, duc de Bar, assiégea et prit les deux forteresses de Rimaucourt et de la Ferté-sur-Amance, occupées par des hommes d'armes à la solde de Thibaud de Neuchâtel, seigneur de Reynel, chambellan du duc de Bourgogne et grand maître de la maison de Henri VI. Le comte de Vaudemont ne se borna pas à enrôler dans son parti Thibaud de Neuchâtel; le 11 octobre 1425 il conclut des traités d'alliance offensive contre les ducs de Lorraine et de Bar, d'une part, avec Guillaume de Thil, seigneur de Châteauvillain, gouverneur de Langres pour Henri VI, d'autre part, avec Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, sénéchal de Bourgogne. Par ces traités, il s'assurait l'appui non seulement des deux grands seigneurs avec lesquels il avait fait alliance, mais encore

du damoiseau de Commercy, neveu du seigneur de Châteauvillain, et aussi d'Antoine de Vergy et du bâtard de Vergy, oncles de Jean de Vergy. Beaucoup de seigneurs de moindre importance, tels que Perrin de Montdoré, seigneur d'Ancerville, Jean de Choiseul, seigneur d'Aigremont, Barthélemy de Clefmont, seigneur de Sainte-Livière, Pierre de Clefmont, seigneur de Nancey, Henri d'Orly, capitaine de Doulevant, formaient en quelque sorte la clientèle féodale et militaire du seigneur de Joinville.

La partie méridionale du Barrois et l'enclave française de Vaucouleurs se trouvèrent ainsi comme cernées par un cercle d'ennemis aussi nombreux que puissants. René d'Anjou et Robert de Baudricourt avaient également intérêt à lutter contre les Anglais, contre les Anglo-Bourguignons et contre Antoine de Lorraine, devenu le client des premiers et l'allié des seconds; ils unirent donc leurs forces contre l'ennemi commun. Robert avait prêté quelques-uns de ses gens à René lorsque celui-ci avait mis le siége devant Rimaucourt. Dans les premiers jours de janvier 1427, des chariots qui appartenaient au capitaine de Vaucouleurs furent amenés à Gondrecourt, on ne sait pour quel usage. En retour, dès les premiers mois de 1425, la garnison de Vaucouleurs fut admise à s'approvisionner à Gondrecourt; et lorsqu'elle revenait de faire quelque incursion en Bourgogne, elle trouvait à vendre aux bourgeois de cette ville, malgré la défense du duc, tout ou partie du butin qu'elle avait recueilli.

On voit dès lors le duc René et Robert de Baudricourt faire un perpétuel échange non seulement de leur matériel, mais encore du personnel de leurs garnisons. Les principaux compagnons d'armes du capitaine de Vaucouleurs, Aubert d'Ourches, Jean de Roncourt, Jean de Metz, Guillaume de Sampigny, Jean de Nancey, se mettent tour à tour au service de René, duc de Bar, et de Louis, évêque de Verdun, grand-oncle de René, dit le cardinal de Bar. Lorsque ce prélat avait cédé le Barrois à son petit-neveu, il s'était réservé l'usufruit de la châtellenie de Foug, comprenant les paroisses de Foug, de Choloy, de Saint-Germain, de Domgermain, de la Neuveville, de Lay-Saint-Remy, de Savonnières, de Pagny-sur-Meuse, de Jouy-sous-les-Côtes, de Boucq et de Sorcy. Foug et Sorcy étaient deux places fortifiées, dont l'évêque de Verdun avait confié la garde au capitaine de Vaucouleurs. C'est pour cette raison que deux messages en date des 7 mai et 5 octobre 1427 furent adressés par René, duc de Bar, à Robert de Baudricourt, non, comme on pourrait le croire, à Vaucouleurs, mais à Sorcy. René et Robert considéraient tout délit commis envers l'un d'eux sur le territoire de l'autre comme une offense personnelle et infligeaient immédiatement à l'auteur ou aux auteurs de ce délit une punition exemplaire. Les bergers d'Uruffe et de Gibeaumeix, villages du Barrois situés sur la rive droite de la Meuse en face de Vaucouleurs, l'apprirent un jour à leurs dépens. Vers le milieu de 1425, ces « enfants pastoureaux », pour nous servir des

expressions employées dans les registres de la Chambre des Comptes de Bar, n'avaient pas su résister à la tentation de dévaliser une charrette chargée de gâteaux commandés pour le festin de noce de Robert de Baudricourt, qui était alors sur le point de se remarier à Alarde de Chambley, veuve de Jean, seigneur de Manonville. On porta plainte au duc de Bar, qui donna l'ordre à son prévôt de Gondrecourt de faire payer sans retard aux parents des délinquants une amende de cent sous, réduite finalement, par pitié pour la profonde misère des justiciables, à soixante sous tournois.

En Bassigny, les seigneurs anglo-bourguignons montraient d'autant plus d'audace qu'ils se sentaient soutenus par les garnisons anglaises de Nogent-le-Roi et de Montigny-le-Roi. Pour montrer l'importance qu'il attachait à la possession de ces deux places, Bedford en avait délégué nominalement la capitainerie à l'un des plus grands seigneurs et à l'un des meilleurs hommes de guerre de l'Angleterre, au fameux Jean de Montagu, comte de Salisbury et du Perche, lequel avait institué comme ses lieutenants, à Montigny, Thomas Gargrave, chevalier, avec trois hommes d'armes et seize archers, à Nogent, Thomas Grett, avec le même nombre d'hommes d'armes et d'archers qu'à Montigny. Un écuyer anglais, nommé Dicon Amors, qui avait eu le premier la garde de ces deux places, avait tellement pressuré les populations du Bassigny que Charles II, duc de Lorraine, s'en était plaint amèrement, dans les premiers mois de

1423[1], à Jean, duc de Bedford. En 1426 Gargrave et Grett n'en suivaient pas moins l'exemple de leur prédécesseur et rançonnaient de concert les sujets du roi de France et du duc de Bar. Les exactions commises par ces Anglais donnèrent lieu à des plaintes si vives que le duc René se vit contraint, pour rendre un peu de sécurité aux habitants de cette région, de renforcer la garnison de Gondrecourt. Depuis le 28 novembre 1425 cette place était confiée à la garde de douze hommes d'armes commandés par le bâtard de Cirey ; mais le 15 janvier suivant on dut augmenter l'effectif de cent vingt nouveaux hommes d'armes, dont un certain Michel Boutier était capitaine, et ce dernier signala sa prise de possession de la capitainerie de Gondrecourt en levant sur les habitants de

1. Dans un acte daté de septembre 1427, feu Digon Amore, tué au lieu de Vertus, est mentionné comme ayant fait « dommages innumerables es terres et pays de Lengres et duchié de Lengres, et mesmement aux bourgois et habitans de la cité du dit Lengres ». Les habitants de Langres furent réduits à composer avec cet aventurier et à se racheter du pillage et du feu moyennant le payement d'une rançon annuelle de 200 écus d'or. (*Arch. Nat.*, *JJ* 174, *n°* 104, *f°* 43.) Les lieutenants de ce Digon ou Dicon Amore rivalisaient de brigandages avec leur capitaine. Un de ces lieutenants, nommé le Petit Picard, chef de chambre de la garnison de Montigny-le-Roi, livra au pillage, vers la Saint-Remi 1425, tout le pays compris entre Noidant-Chatenoy et Langres. (*Ibid.*, *f°* 43 *v°*.) Le 16 décembre 1424, les commissaires du duc de Bedford, réunis à Châlons, firent défendre par l'un des chevaucheurs de Henri de la Tour à Digon Amore, capitaine de Montigny, d'exercer à l'avenir des déprédations contre les sujets du duc de Bar. (*Arch. de la Meuse*, *B* 497, *f°* 214.)

Greux et de Domremy une contribution militaire ou « appâtis » d'un muid et demi d'avoine.

Dès le commencement de 1427, les Anglais occupèrent le Bassigny avec des forces si imposantes que l'on eut lieu de croire qu'ils voulaient s'y établir d'une manière définitive. La concentration de ces forces se fit à Montigny-le-Roi et à Nogent-le-Roi les 23 et 24 avril de cette année; on y passa en revue une centaine d'hommes d'armes et plus de trois cents archers. Parmi les capitaines placés à la tête de ces troupes, on peut citer Lancelot de Lisle, baron de Nouvion, Thomas Gargrave, capitaine de Montigny, Richard Lowilk, Guillaume Gloucester, Thomas Stone, Thomas Grett, capitaine de Nogent, Henri Biset et Jean de la Pole. L'effectif des garnisons de Montigny et de Nogent, qui n'était que de six hommes d'armes et trente-deux archers à la fin de 1426, fut alors porté à trente-six hommes d'armes et à quatre-vingt-quatorze archers. Sur cette frontière orientale de la Champagne, le pied de guerre était devenu pour ainsi dire l'état normal. Robert de Baudricourt désirait-il vivre en paix, ne fût-ce que pendant quelques semaines, avec tel ou tel des nombreux seigneurs anglo-bourguignons qui lui faisaient la guerre, il n'y pouvait parvenir qu'à la condition de conclure avec ce seigneur une trêve en règle. Nous possédons le texte de l'une de ces trêves entre le capitaine de Vaucouleurs et Jean, seigneur de Toulongeon et de Sennecy, maréchal de Bourgogne. En vertu de cette trêve, il y eut cessation des hostilités entre Robert et

Jean depuis le 24 mars 1426 jusqu'au 31 mai suivant, c'est-à-dire pendant neuf semaines environ. Il est vrai que des trêves d'un caractère plus général, intervenues entre Charles VII et Philippe, duc de Bourgogne, grâce à l'entremise d'Amédée VIII, duc de Savoie, stipulaient un engagement formel pris par le duc Philippe de s'abstenir de toute attaque contre les places françaises de la Meuse, notamment contre Vaucouleurs, Mouzon, Beaumont en Argonne et Passavant; mais cette clause ne liait nullement le duc de Bedford et ne l'avait pas empêché de mettre tout en œuvre pour réduire définitivement ces places sous son obéissance. Plusieurs mois se passèrent en escarmouches continuelles entre le petit corps d'armée anglais dont nous avons indiqué la composition et les garnisons de Gondrecourt et de Vaucouleurs. De part et d'autre, le but unique de toutes ces chevauchées, c'était le pillage, accompagné d'ordinaire de l'incendie. Pendant cette période, telle était la terreur dont les garnisons anglaises de Montigny et de Nogent avaient frappé les populations, que les laboureurs du Bassigny en étaient réduits à cacher leurs chevaux pendant le jour et à se relever la nuit pour les faire paître.

Ici se place un petit incident tout à fait local qui ne laisse pas d'offrir un assez vif intérêt au point de vue de l'histoire de Domremy et de la famille d'Arc. Le 7 octobre 1423, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les habitants de Greux et de Domremy avaient contracté l'obligation de payer au

damoiseau de Commercy deux gros par feu entier et un gros par feu de veuve, pour droit de protection et de sauvegarde. Quatorze notables avaient souscrit cet engagement, tant en leur nom qu'au nom de tous les autres habitants des deux villages, et parmi ces notables on remarque Jacques d'Arc, père de Jeanne, qualifié doyen de Domremy. Le montant de la redevance payable de ce chef à Robert de Saarbruck ne s'éleva pas à moins de deux cent vingt écus d'or. Quand vint l'échéance du terme fixé pour le payement, c'était la fête Saint-Martin d'hiver qui tombe le 11 novembre, les malheureux villageois ne se trouvèrent pas en mesure de verser la somme convenue; ils prièrent alors Jean Aubert, de Champougny, et un riche particulier de Montigny-le-Roi, nommé Guyot Poingnant, à qui ils avaient accoutumé de vendre leurs foins et le produit de la coupe de leurs bois, de vouloir bien se porter garants pour eux vis-à-vis de leur onéreux protecteur. Le damoiseau de Commercy était le plus impitoyable des créanciers. Irrité du retard apporté dans le payement, il fit saisir, piller ou vendre à son profit vingt voitures de foin, quatre-vingts voitures de bois ainsi qu'un certain nombre de chevaux appartenant à Guyot Poingnant; le dommage fut évalué à cent vingt écus d'or. Peu de jours après cette saisie, il fut payé des deux cent vingt écus d'or qu'il réclamait, et le 8 décembre 1423 il en donna quittance aux habitants de Greux et de Domremy. Sur ces entrefaites, Guyot Poingnant, ne se croyant plus en sûreté à

Commercy, où on le retenait comme otage, était parti précipitamment de cette ville et avait cherché un refuge à Vaucouleurs. Il n'eut rien de plus pressé que d'assigner en réparation du dommage causé par Robert de Saarbruck messire Henri d'Ogéviller, chevalier, seigneur de Greux et de Domremy, concurremment avec les habitants de ces deux villages. L'affaire, qui fut portée devant Robert, seigneur de Baudricourt et de Blaise, capitaine de Vaucouleurs, était encore pendante dans les premiers mois de 1427. Le dimanche 16 mars de cette année, les parties ayant comparu par-devant le dit capitaine, instituèrent d'un commun accord deux arbitres, Wichard Martin, de Toul, et Joffroy, dit le Moine de Verrières, en leur confiant la mission de régler le différend. Le 31 de ce même mois, avant qu'aucune décision fût intervenue, Guyot Poingnant, demandeur, ayant refusé de renouveler les pouvoirs des deux arbitres, ceux-ci donnèrent acte de ce refus aux défendeurs, et l'affaire en resta là. Ce qui donne une véritable importance à l'acte, à peu près inconnu jusqu'à ce jour, auquel nous empruntons ces détails, c'est qu'à côté de Jacques Flamant, prêtre, et de Jacques Morel, de Greux, chargés d'ester en justice au nom de la communauté de Greux, figure le procureur fondé des habitants de Domremy, et ce procureur fondé n'est autre que Jacques ou, pour employer la forme vulgaire, Jacquot d'Arc. Cette délégation confirme ce que nous avons dit dès les premières pages de notre travail du rang relativement élevé qu'occupait à Domremy

le chef de la famille d'Arc. D'ailleurs il ne nous est pas indifférent de savoir, grâce au document dont nous venons de résumer le contenu, que le père de Jeanne est entré en relations directes et personnelles avec Robert de Baudricourt un an environ avant les premières démarches faites par sa fille cadette auprès du capitaine de Vaucouleurs.

Vers le milieu de 1427, Charles VII ne conservait plus, au nord de la Loire et sur la frontière orientale de son royaume, si l'on excepte Tournay, que cinq ou six petites places, dont les principales étaient, en allant du sud au nord et en suivant le cours de la Meuse, Vaucouleurs, Passavant, la Neuville-sur-Meuse, Beaumont en Argonne et Mouzon. La forteresse de Montaymé, située près de Vertus, avait été prise par les Anglais entre le 14 avril et le 3 juin 1427. Encouragés par ce succès chèrement acheté, les vainqueurs arrêtèrent dès lors un plan d'ensemble et se mirent en mesure d'extirper définitivement les derniers vestiges de la résistance, du moins dans la région d'entre Marne et Meuse. Le 22 août 1427, quelques mois seulement après l'occupation de Montaymé, Antoine de Vergy, comte de Dammartin et seigneur de Champlitte, fut nommé par le duc de Bedford capitaine et gouverneur général des comtés de Champagne et de Brie ainsi que des ville et diocèse de Langres; il reçut mission toute spéciale de réduire dans le plus bref délai sous l'obéissance du roi d'Angleterre les quatre places de Vaucouleurs, de Passavant, de Beaumont en Argonne et de Mouzon. Le

20 janvier suivant, un mandement de Henri VI ordonna de lever un corps d'armée destiné à assiéger ces places, et Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, fut mis à la tête de ce corps d'armée, composé de six cents hommes d'armes et de mille archers. Jean entra aussitôt en campagne et se prépara à assiéger Beaumont en Argonne, forteresse rapprochée de plusieurs de ses seigneuries et dont le voisinage lui était particulièrement à charge. Un subside fut levé sur les habitants des diocèses de Reims et de Châlons pour subvenir aux frais de ce siège. Du 7 février au 20 janvier 1428, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, André d'Épernon, trésorier de Henri VI, et plusieurs autres commissaires spéciaux se transportèrent successivement à Reims, à Laon, à Soissons, à Noyon, à Saint-Quentin et à Châlons pour procéder au recouvrement des sommes provenant de ce subside et les verser entre les mains de Jean de Luxembourg. Les opérations du siège furent poussées avec beaucoup de vigueur. Dans les premiers jours de mai 1428, Guillaume de Flavy, capitaine de Beaumont, fut réduit à rendre cette place, qu'il avait vaillamment défendue pendant plusieurs semaines contre des forces très supérieures. La reddition de Beaumont ne tarda pas à entraîner celle des autres

1. Au nombre des gens d'armes composant l'escorte de Pierre Cauchon figure Perrinet le Clerc, celui-là même sans doute qui avait ouvert les portes de Paris aux Bourguignons en 1418. (*Bibl. Nat.*, *ms. fr.* 4484, *f°* 206.)

forteresses françaises du voisinage, notamment de La Neuville-sur-Meuse, de Raucourt et de Mouzon, de telle sorte que, dès la fin de 1428, ces derniers boulevards des partisans de Charles VII dans la vallée de la Meuse inférieure avaient passé sous le joug anglais. Quant à Passavant, c'était, comme nous l'avons dit déjà, le repaire d'un redoutable chef de bande, nommé Eustache de Warnécourt, qui ne relevait que nominalement du roi de France. Le 6 octobre 1428, ce chef de bande, n'ayant pas réussi à se faire acheter aussi cher qu'il l'eût voulu par Jean, duc de Bedford, et se voyant assiégé par les forces réunies de René, duc de Bar, et de Louis, cardinal de Bar, prit le parti de livrer aux assiégeants le château qu'il occupait, moyennant le payement d'une rançon de cinq mille couronnes d'or.

Le moment était venu où les Anglais allaient pouvoir tourner toutes leurs forces contre Vaucouleurs. Antoine de Vergy, gouverneur général de Champagne et capitaine des ville et diocèse de Langres pour Henri VI, voulut diriger en personne les opérations contre cette place. Nous avons dit que Bedford avait confisqué en 1424 la seigneurie de Blaise appartenant au capitaine de Vaucouleurs et l'avait donnée à Jean de Vergy, neveu d'Antoine de Vergy et du bâtard de Vergy; depuis lors, tous les membres de cette puissante famille anglo-bourguignonne, dont quelques-unes des seigneuries les plus importantes se trouvaient à peu de distance du petit canton français de la Meuse, étaient devenus en quelque sorte les

ennemis personnels de Robert de Baudricourt. La seconde moitié de 1427 se passa en escarmouches continuelles entre ce dernier et ses deux plus implacables adversaires, Antoine et Jean de Vergy. Les villages français de la rive gauche de la Meuse avaient eu tellement à souffrir de ces escarmouches que, dans les premiers mois de 1428, les ambassadeurs de Charles VII s'en plaignirent à Philippe, duc de Bourgogne. Ils représentèrent que les courses et prises des hommes d'armes d'Antoine et de Jean de Vergy avaient été faites en violation des trêves prorogées à Yenne le 26 novembre précédent par lesquelles le duc s'interdisait en termes exprès toute attaque contre Vaucouleurs. Le 22 mai 1428, Philippe fit répondre que, si Antoine et Jean de Vergy s'étaient livrés à ces actes d'hostilité, ils avaient agi, le premier comme gouverneur de Champagne et de Brie pour Henri VI, le second comme vassal du roi de France et d'Angleterre, auquel Jean de Vergy devait directement l'hommage pour ses fiefs de Fouvent et de Vignory; que par conséquent le duc de Bourgogne n'avait nullement qualité pour intervenir dans des démêlés qui ne le regardaient pas. Les incursions qui avaient donné lieu à ces plaintes n'étaient que le prélude d'une attaque à fond et d'une expédition en règle dont le projet, hautement annoncé depuis plusieurs mois, avait dû parvenir dès lors à la connaissance des intéressés. Rien donc de plus naturel que la coïncidence de tous ces faits avec le premier voyage de Jeanne à Vaucouleurs qui

eut lieu, d'après la déposition d'un témoin oculaire, vers le temps de l'Ascension, c'est-à-dire vers le 13 mai 1428.

Les apparitions de l'archange et des saintes à la Pucelle étaient alors devenues plus fréquentes, les voix plus pressantes. Deux ou trois fois par semaine, ces voix lui répétaient qu'il fallait partir et se rendre en France. Non contents de ces sommations réitérées et ne se bornant plus comme autrefois à des injonctions conçues en termes généraux plus ou moins vagues, les conseillers indiquaient maintenant d'une manière précise la marche à suivre pour accomplir les desseins de Dieu et recommandaient à la petite Jeannette d'aller trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, pour se faire donner une escorte de gens d'armes qui la conduirait auprès du Dauphin. Longtemps la fille cadette de Jacques d'Arc avait puisé dans son humilité même les moyens de résister à ces appels d'en haut. Hélas! elle n'était qu'une pauvre fille des champs: comment pourrait-elle monter à cheval et devenir chef de guerre? Et puis, à la seule idée de quitter son père, sa mère, ses frères et sœurs qu'elle aimait tant et qui ne savaient rien des ordres célestes, elle sentait chanceler son courage. « Plutôt que de venir en France sans la volonté de Dieu, disait-elle plus tard, elle eût préféré être tirée à quatre chevaux. » Néanmoins, comme la trempe du caractère et l'esprit de sacrifice égalaient en elle la tendresse de l'âme, cette volonté divine, de jour en jour plus impérieuse, avait fini par triom-

pher de tous les obstacles, et Jeanne avait pris le parti, pour répondre aux injonctions de ses voix, d'aller passer quelques jours auprès de l'un de ses parents qui demeurait pour ainsi dire à la porte de Vaucouleurs.

Ce parent, nommé Durand Laxart ou plutôt Lassois, marié à Jeanne le Vauseul, fille de Jean le Vauseul et d'Aveline de Vouthon, sœur d'Isabelle Romée, n'était par conséquent que le cousin germain par alliance de Jeannette d'Arc, et si celle-ci l'appelait son oncle, c'était par pure courtoisie et parce qu'il avait seize ans de plus qu'elle. Agé de soixante ans en 1456 et né par conséquent vers 1396, ce cousin de la Pucelle avait environ trente-deux ans en 1428 et habitait Burey-le-Petit, aujourd'hui Burey-en-Vaux, ainsi que Jean et Aveline le Vauseul, née de Vouthon, son beau-père et sa belle-mère. Lorsqu'on se rend de Vaucouleurs à Domremy en suivant l'ancienne voie romaine de Verdun à Langres, le premier village que l'on rencontre après Neuville-lez-Vaucouleurs est Burey-en-Vaux. C'est un petit hameau, situé sur la rive gauche de la Meuse à 3 kilomètres au sud de Vaucouleurs, qui dépendait au moyen âge, au point de vue ecclésiastique, de la paroisse voisine de Maxey-sur-Vaise ; l'église et le cimetière étaient communs.

Bien résolue à laisser ignorer à son père et à sa mère le véritable motif de son voyage, Jeanne n'eut pas de peine à expliquer le séjour qu'elle fit alors, pendant une huitaine de jours, chez Durand

Lassois. Elle prétexta peut-être une de ces visites d'amitié que l'on a coutume de se faire entre parents, et Burey-le-Petit est si rapproché de Vaucouleurs qu'elle n'en eut pas moins toute facilité pour se rendre auprès du capitaine de cette dernière forteresse. Elle attendit la fin de son séjour pour s'ouvrir de ses projets à son cousin, qui s'efforça vainement de les combattre et de la dissuader. Elle ne se laissa nullement ébranler par les objections. « N'est-il pas dit, aimait-elle à répéter en manière de conclusion, que la France, qui a été perdue par une femme, devra son salut à une vierge. » C'est sous l'empire de la croyance exprimée dans ce dicton populaire qu'aussitôt après les premières apparitions elle s'était empressée de vouer sa virginité au Seigneur. Quoi qu'il en soit, après s'être assuré que la résolution prise par sa jeune cousine était bien réfléchie et inébranlable, Durand Lassois n'hésita plus à la conduire à Vaucouleurs et à la présenter à Robert de Baudricourt.

Lorrain par son père Liebault de Baudricourt, chambellan de Robert duc de Bar et gouverneur de Pont-à-Mousson, Champenois par sa mère Marguerite d'Aunoy dame de Blaise en Bassigny, le capitaine de Vaucouleurs se ressentait de cette double origine; il avait la bravoure et l'énergie lorraines aiguisées de finesse champenoise, d'une finesse qui n'était pas toujours exempte de quelque duplicité. Appelé de bonne heure à recueillir l'héritage paternel, il avait succédé peu après 1415 à ses deux

oncles, Guillaume bâtard de Poitiers et Jean d'Aunoy, comme bailli de Chaumont et capitaine de Vaucouleurs[1]. En 1428, à la date du premier voyage de Jeanne, il était déjà marié pour la seconde fois, et cette seconde fois comme la première il avait eu soin de rechercher la main d'une riche veuve. La première de ces veuves, qui vivait encore en 1422, s'appelait Catherine de Chancey, et elle avait eu d'un chevalier lorrain nommé Bertrand de Landres, son premier mari, une fille, dont elle était tutrice légale. Peu après la mort de Catherine, vers le milieu de 1425, Robert de Baudricourt s'était remarié à une autre veuve, non moins riche que la première, Alarde de Chambley, fille de Ferry, seigneur de Chambley, maréchal du duché de Bar, laquelle avait épousé en premières noces Jean, seigneur de Manonville. Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la carrière politique et militaire du capitaine de Vaucouleurs, on y retrouve la même habileté cauteleuse, mais aussi le même esprit calculateur et égoïste qui semble avoir présidé aux actes les plus importants de sa vie privée. Sans aucun doute, il fallut déployer, outre un rare courage personnel, des talents de tout genre pour pourvoir à la défense d'une forteresse isolée et comme perdue dans une région entourée d'ennemis aussi nombreux que puissants. Abandonné

1. Guillaume bâtard de Poitiers, fils naturel légitimé de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres (1346-1374), s'était marié à Isabelle d'Aunoy sœur de Jean d'Aunoy et de Marguerite d'Aunoy, mère de Robert de Baudricourt.

à peu près complètement pendant un certain nombre d'années à ses seules forces, Robert n'en réussit pas moins à maintenir en définitive la châtellenie dont il avait la garde sous l'obéissance de Charles VII; mais ce précieux résultat fut acheté par une longue série d'expédients, de compromis, de ruses ou plutôt de roueries diplomatiques et militaires tellement compliquées qu'il est parfois impossible, à la distance où nous nous trouvons aujourd'hui des événements, d'en démêler l'écheveau. Pour toutes ces raisons, Jeanne ne pouvait s'adresser à quelqu'un qui fût moins préparé qu'un tel homme à faire à ses sublimes ouvertures l'accueil qu'elles méritaient. Comment ce chef de partisans, aussi madré, aussi défiant que rude et avide, aurait-il pu te comprendre, ô simplicité sainte, ô pureté sans tache, ô chasteté héroïque!

La première entrevue de la vierge de Domremy et de Robert de Baudricourt, vers le milieu du mois de mai 1428, nous a été racontée[1] par un témoin oculaire, Bertrand de Poulangy, l'un des deux hommes d'armes de la garnison de Vaucouleurs qui consentirent à accompagner la Pucelle dans son trajet des rives de la Meuse à Chinon. Jeanne était vêtue de ces habits rouges d'étoffe grossière que portent encore les paysannes dans certaines provinces[2]. Un peu plus

1. *Procès*, II, 454, 456, 457.
2. « Ipse testis loquens vidit dictam Johannam indutam pauperibus vestibus, rubris, muliebribus. » *Ibid.*, II, 436. — Ce détail attesté par Jean de Nouillompont, dit de Metz, paraît se

d'un an auparavant, le 31 mars 1427, Jacques d'Arc avait comparu en personne devant ce même Baudricourt auquel on présentait sa fille. On sait combien les gens des campagnes ont l'habitude d'observer de près un grand personnage qu'ils voient pour la première fois, surtout lorsque ce personnage tient leur sort entre ses mains. Il faudrait bien peu les connaître pour n'être pas convaincu que le procureur fondé des habitants de Domremy, une fois revenu dans son village, charmait volontiers ces longues veillées d'hiver où la famille est rassemblée autour de l'âtre en entretenant les siens de l'accueil qu'il avait trouvé auprès du lieutenant du Dauphin ainsi que de l'aspect physique et en général de la manière d'être de ce représentant officiel du roi légitime. Avidement suspendue aux récits de son père, la petite Jeannette dut les graver au plus profond de sa mémoire, et ce fut peut-être sous cette impression qu'elle reçut de ses voix l'ordre de se rendre auprès de Baudricourt pour le prier de la conduire à la cour de Charles VII. Aussi, lorsque nous apprenons de la Pucelle elle-même que, sans avoir jamais vu le capitaine de Vaucouleurs, elle sut le distinguer et le reconnaître au milieu des hommes d'armes qui l'entouraient, la perspicacité naturelle de la jeune inspirée, mise en éveil par ce qu'elle avait entendu raconter à Jacques d'Arc, suffirait pour expliquer ce

rapporter à la seconde entrevue; mais Jeanne portait sans doute ce même costume la première fois qu'elle se présenta devant Robert de Baudricourt.

fait, que l'accusée n'en attribue pas moins, avec une humilité mystique égale à sa sincérité, à une révélation surnaturelle.

Jeanne dit à Robert de Baudricourt qu'elle venait vers lui de la part de son Seigneur, afin qu'il mandât au Dauphin de se bien tenir et de ne point assigner bataille à ses ennemis, parce que le Seigneur lui donnerait secours avant le milieu du carême, c'est-à-dire vers le commencement de mars 1429. Elle ajoutait que le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à son Seigneur; toutefois son Seigneur voulait que le Dauphin fût roi et qu'il eût ce royaume en commende. Elle affirmait qu'en dépit de ses ennemis il serait roi et qu'elle-même le conduirait pour le faire sacrer. Sur quoi, Robert de Baudricourt l'interrompit pour lui demander quel était son Seigneur, et elle répondit : C'est le roi du ciel.

Cette première démarche ne pouvait avoir et n'eut en effet aucun succès. A ce moment, l'Anglo-Bourguignon Jean de Luxembourg avait tourné toutes ses forces contre Beaumont en Argonne, dont la garnison avait repoussé jusqu'alors les attaques des assaillants. Sans doute Bedford, et Baudricourt ne l'ignorait pas, projetait depuis plusieurs mois une expédition contre Vaucouleurs; mais trouverait-il des hommes et de l'argent pour mettre ce projet à exécution, on pouvait encore en douter. La sécurité du lieutenant du Dauphin était alors si entière que, quelques jours seulement avant son entrevue avec Jeanne, le 10 mai 1428, il laissait quelques-uns

des hommes d'armes et compagnons placés sous ses ordres, notamment un écuyer nommé Jean de Roncourt, rester au service de René d'Anjou, duc de Bar, son fidèle allié. C'est pourquoi il se contenta de rire et de hausser les épaules en entendant cette jeune paysanne, propre tout au plus, pensait-il, à défrayer la lubricité de ses soldats[1], débiter ce qu'il considérait comme les rêves d'un cerveau malade. Finalement il dit à Durand Lassois, qui avait amené la fille de Jacques d'Arc, de la reconduire à son père, non sans lui avoir administré une bonne correction manuelle.

Dès le commencement de 1428, un subside spécial avait été levé dans les diocèses de Troyes et de Langres ainsi que dans le bailliage de Chaumont, pour subvenir aux frais de l'expédition projetée par les Anglais contre Vaucouleurs; quelques mois plus tard, après la reddition de Beaumont en Argonne et des petites places de la Meuse inférieure, on y appliqua également le reliquat de l'aide imposée dans les diocèses de Reims et de Châlons en vue du recouvrement de ces places. Le 22 juin 1428, André d'Épernon, trésorier des guerres, fut commis à recevoir et à centraliser les deniers provenant de ce double subside. Le même jour, Henri VI ou plutôt Bedford char-

1. « Et luy sembla qu'elle seroit *bonne pour ses gens à eux esbattre en pesché*, et y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer; mais aussi tost qu'ils la voyaient, ils estoient refroidis et ne leur en prenoit volonté. » (*Chronique de la Pucelle*, dans *Procès*, IV, 205.)

gea Antoine de Vergy de mettre sur pied un corps d'armée de mille hommes d'armes pour réduire en l'obéissance du roi d'Angleterre la forteresse de Vaucouleurs, et donna commission à Jean de Dinteville, bailli de Troyes, à Jean de Torcenay, bailli de Chaumont, à maîtres Hugues Foucault et Huguenin Marmier, élus sur le fait des aides à Langres, de passer la revue de ces hommes d'armes. Les préparatifs de l'expédition furent conduits avec la plus grande diligence. Trois semaines plus tard, la petite armée qui devait assiéger la forteresse confiée à la garde de Robert de Baudricourt était réunie à Saint-Urbain et à Thonnance-lez-Joinville, où elle fut passée en revue les 16 et 17 juillet par les deux baillis de Troyes et de Chaumont. L'effectif de cette petite armée, placée sous les ordres d'Antoine et de Jean de Vergy, comprenait quatre chevaliers bannerets, quatorze chevaliers bacheliers, trois cent quatre-vingt-trois hommes d'armes et trois cent quatre-vingt-quinze archers. Comme Saint-Urbain et Thonnance dépendent en quelque sorte de la banlieue de Joinville, il y a tout lieu de supposer qu'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et seigneur de Joinville, prêta le concours le plus actif à une expédition dirigée contre le plus fidèle allié de son compétiteur René, duc de Bar; ce puissant feudataire jouissait de plus en plus de la faveur de Bedford, qui venait de lui donner, par acte en date du 16 août 1427, les seigneuries de Vaux et de Vauchelles situées dans le comté de Ponthieu, aux environs d'Abbeville, et pro-

venant de la succession de Catherine de Bourbon, morte le 7 juin précédent, comtesse douairière de Harcourt et grand'mère de la comtesse de Vaudemont. Deux autres grands seigneurs anglo-bourguignons, Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, et Pierre de Trie, dit Patrouillart, seigneur de Mouchy-le-Châtel et capitaine de Beauvais, avaient également été enrôlés pour faire partie de cette expédition; mais il paraît résulter de plusieurs articles de compte relatifs à la solde des hommes d'armes ainsi enrôlés que Vaucouleurs capitula avant que le comte de Fribourg et le seigneur de Mouchy eussent eu le temps de rejoindre le gros de l'armée assiégeante. Arrivés, le premier à Montsaugeon, près de Langres, le second dans les environs de Châlons-sur-Marne, ils reçurent des messages qui les informèrent qu'on n'avait plus besoin de leurs services et qui les invitèrent à rebrousser chemin.

Que s'était-il donc passé entre Antoine de Vergy et Robert de Baudricourt? Quelle était la teneur, quelles étaient les clauses de ce traité de capitulation auquel il est fait allusion formellement dans les articles de compte dont nous venons de parler? L'arrangement intervenu entre le gouverneur général de Champagne et le capitaine de Vaucouleurs stipulait-il, comme la plupart des actes du même genre et notamment comme ceux qui concernent Vitry et Guise, la reddition de la forteresse assiégée après un laps de temps déterminé, sauf le cas d'une victoire décisive remportée dans l'intervalle par Charles VII?

Il faut bien avouer que nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions. Toutes les recherches que nous avons faites pour retrouver le texte de l'accord conclu entre Antoine de Vergy et Robert de Baudricourt sont restées infructueuses. Le duc de Bar se porta sans doute médiateur entre les belligérants, car nous savons que, le 18 juillet 1428, René envoya un de ses hérauts à Champlitte porter un message à Antoine de Vergy. Le 20 du même mois, Robert de Baudricourt fit parvenir à Bar des dépêches adressées au duc, qui lui récrivit les 23 et 28 juillet suivants. D'un autre côté, un ancien inventaire des titres de Joinville mentionne ainsi un traité pour la reddition de Vaucouleurs : « Traicté du seigneur de Vauldemont pour la reddition du chastel de Vaucouleurs ». Malgré ces obscurités, il n'en reste pas moins bien établi que Vaucouleurs capitula dans les derniers jours de juillet ou les premiers jours d'août 1428, puisqu'on lit dans des articles de compte portant cette date et relatifs au payement de divers messagers, qu'Antoine de Vergy « avoit fait traité et accord avec les ennemis sur la reddition du chastel et ville de Vaucouleurs ». Si la capitulation n'aboutit jamais à une reddition effective, peut-être faut-il attribuer ce résultat à quelque entremise de Philippe le Bon qui s'était engagé, par des trêves conclues avec Charles VII dès 1424 et renouvelées sans interruption depuis lors sous l'influence d'Amédée VIII, duc de Savoie, à s'abstenir de tout acte d'hostilité contre la place de Vaucouleurs,

désignée nommément dans ces trêves. Un acte du 18 décembre 1428, qui nous montre Robert de Baudricourt investi à cette date de toute la confiance de l'un des personnages les plus influents de l'entourage ducal, Guillaume, seigneur de Châteauvillain[1], semble indiquer que le capitaine de Vaucouleurs avait alors de bonnes raisons de se ménager des appuis à la cour du duc de Bourgogne.

1. Guillaume de Thil, seigneur de Châteauvillain, de Grancey et de Pierrepont, avait été institué chambrier de France, en 1419, grâce au crédit du duc de Bourgogne, dont il était le chambellan et l'un des principaux vassaux. En vertu de l'acte dont il s'agit, ce grand seigneur anglo-bourguignon chargeait Robert de Baudricourt, à titre de procureur général et de messager spécial, en compagnie d'un chevalier, de cinq autres écuyers et de six hommes de loi, de demander en son nom à Louis, cardinal de Bar, l'investiture du château de Pierrepont (Moselle, arr. Briey, c. Longuyon) et d'en faire les devoirs en son lieu et place. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer également que, parmi les six hommes de loi, figure Henri Tabourel, prévôt en garde de Vaucouleurs. (*Jeanne d'Arc à Domremy*, 1re édition, 1886; Preuves, p. 231 à 234.) Les articles de compte relatifs au siège de Vaucouleurs, où il est fait mention de la capitulation de cette place vers la fin de juillet 1428, ont été publiés intégralement pour la première fois dans la première édition du présent ouvrage. (*Ibid.*, p. 222 à 225.)

CHAPITRE VII

JEANNE D'ARC A NEUFCHATEAU, A VAUCOULEURS ET A NANCY

Plus la situation s'aggravait, plus l'avenir devenait menaçant, et plus Jeanne s'exaltait à l'idée de la mission que des voix célestes lui intimaient pour le salut de son pays. Le 23 juin 1428, veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle disait à un jeune garçon de son village qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (elle voulait dire à Domremy) une jeune fille qui, avant un an, ferait sacrer le roi de France. Lorsque la Pucelle prononçait ces paroles, elle était à la veille de l'épreuve la plus douloureuse que la guerre eût encore attirée sur son village natal. Nous croyons en effet, avec M. J. Quicherat, que ce fut l'expédition entreprise par Antoine de Vergy contre Vaucouleurs pendant la seconde quinzaine de juillet 1428 qui obligea les habitants de Greux et de Domremy à chercher un refuge provisoire à l'abri des remparts

de la ville lorraine de Neufchâteau. Malheureusement, s'il est fait mention de ce qu'on peut appeler l'exode de Neufchâteau dans la plupart des dépositions du procès de réhabilitation, on n'a cependant pris soin nulle part d'en indiquer la date d'une manière précise. C'est par une erreur manifeste que, dans l'acte d'accusation dressé à Rouen le 27 mars 1431, on rapporte cet incident à la vingtième année de la vie de l'accusée; chacun sait que celle-ci n'avait que dix-neuf ans lorsqu'elle comparut devant ses juges. Au lieu de vingtième, c'est quinzième année qu'il faut lire; cette erreur ne peut provenir que de la distraction d'un scribe qui aura écrit un X en chiffres romains à la place d'un V. Et ce qui vient à l'appui de la date que nous proposons, c'est que ce fut pendant ce séjour à Neufchâteau[1] qu'un jeune homme qui prétendait avoir été

1. « Item, dicta Johanna, circa vicesimum annum ætatis ejus... transivit ad villam de Novocastro in Lotharingia et *ibidem servivit* per aliqua tempora cuidam mulieri hospitæ nuncupatæ *La Rousse*... Item, *dicta Johanna exsistens in dicto servitio*, traxit in causam coram officiali Tullensi, causa matrimonii, quemdam juvenem in prosecutione causæ, pluries eundo ad dictam civitatem Tullensem. » *Procès*, I, 215. — Chassés de leurs demeures par les hommes d'armes anglo-bourguignons, les réfugiés de Domremy ne devaient savoir comment employer leur temps à Neufchâteau, et l'on comprend que le prétendu fiancé de la Pucelle ait profité de ces loisirs forcés pour la traduire devant l'official de Toul. La crainte des bandes ennemies, qui avait provoqué la fuite à Neufchâteau, détermina sans doute les deux jeunes gens à éviter le passage par Vaucouleurs et à suivre la rive droite de la Meuse, pour se rendre au chef-lieu ecclésiastique de leur diocèse.

fiancé à la Pucelle, assigna celle-ci devant l'officialité de Toul; or on ne comprendrait pas que quelqu'un eût pu concevoir l'idée d'intenter ce procès, si Jeanne avait eu alors moins de quinze ans.

L'insistance processive de ce prétendu fiancé, qui du reste n'obtint pas gain de cause, s'explique par la beauté de la fille cadette de Jacques d'Arc. Cette beauté paraît, en effet, avoir été aussi remarquable que précoce. Forte et bien conformée[1], grande, du moins pour son sexe[2], un peu brune de teint avec

1. « Et aliquando videbat ejus (Johannæ) *mammas quæ pulchræ erant.* » (Déposition faite à Paris le 3 mai 1456 par Jean II, duc d'Alençon, dans *Procès*, III, 100.) — « Non obstant ce qu'elle feust jeune fille *belle et bien formée.* » (Déposition faite à Lyon le 28 mai 1456 par Jean d'Aulon, ancien intendant de la Pucelle, dans *Procès*, III, 219.) — « Et estoit de *grande force et puissance.* » (Chronique de Lorraine, dans *Procès*, IV, 330.) — « Elle estoit aagée de dix sept à dix huict ans, *bien compassée de membres et forte.* » (Chronique de la Pucelle, dans *Procès*, IV, 205.) — « Eam (Johannam) *tam pulchram* aspicientes. » (Lettre d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem contemporain de la Pucelle, dans *Procès*, V, 99.) — « Hæc Puella *competentis est elegantiæ.* » (Lettre de Perceval de Boulainvilliers à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, datée du 21 juin 1429, dans *Procès*, V, 120.) Cf. ms. 3757 du Vatican, f° 157 v°, 1re col.

2. « Laquelle estoit *grande et moult belle.* » (*Le Miroir des femmes vertueuses*, dans *Procès*, IV, 268.) — « Le dit Baudrecourt, voyant la hardiesse de la fille, elle estoit *haulte et puissante.* » (Chronique de Lorraine, dans *Procès*, IV, 330.) — Jacques-Philippe de Bergame, religieux augustin, qui a recueilli beaucoup de fables dans son *De claris electisque mulieribus* imprimé à Ferrare en 1497, mais qui déclare tenir les détails relatifs à Jeanne d'Arc d'un homme d'armes italien présent à la cour de Charles VII au moment de l'arrivée de la Pucelle,

des cheveux noirs, douée d'une vigueur peu commune qui contrastait avec une voix d'une douceur et d'une suavité féminines, noble et modeste à la fois dans son maintien[1], gracieuse et enjouée[2] dans le commerce ordinaire de la vie : telle elle nous apparaît dans les portraits[3] tracés par les contemporains.

prête à celle-ci une petite stature : « Erat *brevi quidem statura*, rusticanaque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida. » (*Procès*, IV, 523.) Lebrun des Charmettes (*Hist. de Jeanne d'Arc*, I, 367), Vallet de Viriville (*Iconographie de Jeanne d'Arc*, p. 2) et M. Wallon (I, 81, en note) ont fait observer avec raison que la vierge de Domremy, quoique grande en réalité, avait pu paraître petite à ceux qui la virent arriver à la cour de Charles VII, à cause de l'habit d'homme qu'elle portait.

1. « *Gestu multum simplex*, sed in responsis discreta et prudens. » (Déposition de Jean Massieu, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à Rouen, recueillie dans cette ville le lundi 8 mai 1452, *Procès*, II, 332.) — « Bene prudenter loquebatur. » (*Ibid.*, 346.) « Responsa enim *brevissima et simplicia, in facto suæ legationis prudentissima.* » (Note relative à Jeanne d'Arc rédigée à Rome vers le milieu de 1429, par l'auteur inconnu du *Breviarium historiale*, abrégé d'histoire universelle s'arrêtant à 1428, conservé dans le manuscrit 3757 du Vatican, f° 157 v°; communication de M. Léopold Delisle.)

2. « *Hilarem* gerit vultum. » (Perceval de Boulainvilliers, *Procès*, V, 129.) — « Et fit venir le vin et me dit qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris ; et *semble toute divine de son faict et de la voir et de l'ouïr.* » (André de Laval, *Procès*, V, 107.)

3. Aucun portrait authentique de Jeanne d'Arc dessiné, peint ou sculpté n'est parvenu jusqu'à nous. Quel dommage qu'il ne se soit rien conservé de ces naïves peintures à fresque qui, pendant la seconde moitié du XV[e] siècle, à l'époque où Montaigne, qui se rendait alors en Italie, passa par Domremy, décoraient encore la façade de la maison de la Pucelle ! « Le devant de la maisonnette où elle naquit, écrivait en 1580 l'auteur des *Essais*, est *toute peinte de ses gestes ; mais l'aage en*

Aux témoignages qui ont été déjà invoqués en ce sens, on nous permettra d'en ajouter un nouveau, que l'on n'a point encore fait valoir parce qu'on ne l'avait pas compris. Il y avait alors à la cour voluptueuse du duc de Bourgogne une sorte de baladine ou, comme nous dirions aujourd'hui, de gymnasiarque d'une beauté, d'une adresse et d'une puissance athlétique incomparables. Blonde et Bourguignonne d'origine, ce qui l'avait surtout rendue célèbre, c'était l'opulence de sa chevelure, dont les tresses dénouées la couvraient presque tout entière et flamboyaient sous le regard avec des reflets d'or fluide; aussi l'avait-on surnommée « Madame d'Or ». Philippe le Bon, qui semble en avoir été fort épris, prenait plaisir à la faire figurer dans ses fêtes, où elle déployait l'agilité de ses mouvements et la séduction de ses charmes. Madame d'Or posait peut-être devant le pinceau de Jean Van Eyck lorsque ce grand magicien de la couleur a jeté amoureusement, suivant l'expression de Michelet, les fauves et luxuriantes chevelures que l'on sait sur les épaules de ses saintes; et l'on a supposé, non sans quelque fondement, que la faveur dont jouit pendant longues années à la cour de Bourgogne cette rousse splendide peut très bien n'avoir pas été étrangère à la fondation du fameux ordre de la Toison d'Or. En réalité,

a fort corrompu la peinture. » (*Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en* 1580 *et* 1581, avec des notes par M. de Querlon, Rome, 1774, I, 17.)

Guillemette Marighier, c'était le nom de la Dame d'Or, désignée dans les Comptes ducaux comme une servante de la duchesse, était simplement une belle fille qui servait aux amusements et aux plaisirs de l'un des princes les plus sensuels de ce temps. Certes, si l'on excepte la beauté et la force, la Pucelle n'eut jamais rien de commun avec une aventurière de cet ordre. Toutefois la renommée de cette beauté et de cette force fut de bonne heure si grande qu'au lendemain de la délivrance d'Orléans, un chevalier anglo-bourguignon, Jean de Châtillon, seigneur de Troissy, écrivant aux habitants de Reims, leur disait qu'au fait de la Pucelle « n'avait ni rime ni raison, non plus qu'en le plus sot qu'il vit onques, et ne la comparait pas à si vaillante femme que Madame d'Or[1] ». Le rapprochement est irrévérencieux et l'appréciation injuste, il n'en est pas moins vrai que nous trouvons ici un curieux témoignage de l'idée de force musculaire et de beauté plastique qui s'attacha de prime abord, du moins dans les rangs des adversaires de Charles VII, à la personne de Jeanne d'Arc.

En même temps que les hommes d'armes d'Antoine de Vergy bloquaient Vaucouleurs, ils n'avaient garde de ne point compléter ce blocus en portant le pillage et l'incendie dans la plupart des villages de la châtellenie dont ils voulaient réduire le chef-lieu en l'obéissance du roi d'Angleterre. La maison

1. *Procès*, IV, 296.

forte de l'Ile de Domremy, refuge ordinaire des habitants de cette seigneurie, ne devait pas offrir une sécurité suffisante contre des forces aussi considérables; d'ailleurs elle était peut-être déjà démantelée à cette époque. Outre que la distance rendait difficile une retraite derrière l'enceinte de Vaucouleurs, le premier soin de l'ennemi avait sans doute été de cerner la forteresse afin de couper aux assiégés toute communication avec le dehors. Il ne restait en réalité d'autre refuge accessible et sûr que Neufchâteau, ville lorraine de nom, mais française de cœur, dont les bourgeois entretenaient de vieille date avec les habitants de Domremy toute sorte de rapports de commerce et de bon voisinage. De plus, à cette date, le mari de Jeanne de Joinville, dame de Greux et de Domremy, Henri d'Ogéviller, était l'un des grands officiers de la maison du duc de Lorraine, et ce duc lui-même avait pour gendre et héritier présomptif René d'Anjou, suzerain de la partie barroise de Domremy, allié fidèle et ami intime du capitaine de Vaucouleurs. Toutes ces circonstances expliquent la retraite dans une ville du duché de Lorraine, inféodé du reste à l'alliance anglo-bourguignonne, de ces villageois dont quelques-uns étaient à la fois sujets immédiats du duc de Bar et sujets médiats du roi de France.

Avertis probablement à temps de l'approche de l'ennemi, ces pauvres gens avaient pu pousser devant eux et soustraire ainsi à la rapacité des hommes d'armes les troupeaux qui constituaient leur princi-

pale richesse. Du moins, un témoin entendu au procès de réhabilitation, Jacquier de Saint-Amant, rapporta qu'il avait vu la fille cadette de Jacques d'Arc, pendant cette retraite forcée à Neufchâteau, mener paître dans les champs situés aux environs de cette ville le bétail de ses parents. Ceux-ci avaient été assez heureux pour trouver un asile dans une auberge tenue par une brave femme surnommée la Rousse; et comme Jeannette, déjà grande fille exercée à tous les travaux du ménage, ne se faisait pas faute de venir en aide à son hôtesse et de lui donner à l'occasion de bons coups de main, les Anglais prétendirent plus tard qu'elle avait été servante dans une auberge mal famée. Cette imputation mensongère ne résiste pas au moindre examen. D'abord, quatre témoins oculaires attestèrent en 1456 la parfaite honnêteté de la femme la Rousse et la bonne renommée dont elle jouissait; ensuite, nous avons découvert un acte daté de 1412 d'où il résulte que cette femme, mariée à Jean Waldaires, avait alors prêté de l'argent à plusieurs de ses compatriotes suspects au duc de Lorraine en raison de leur attachement au parti du roi de France. Cet exil à Neufchâteau dura une quinzaine de jours, pendant lesquels Jeanne se confessa deux ou trois fois à des religieux mendiants, et par ce mot il faut entendre des Frères Mineurs ou Cordeliers, les seuls religieux mendiants qui possédassent alors un couvent dans cette ville. Fondé vers le milieu du XIII[e] siècle par Mathieu II, duc de Lorraine, ce couvent était le pre-

mier de ce que l'on appelait en style monastique la « custodie » de Lorraine[1]. Beaucoup de hauts et puissants personnages, de grands seigneurs ou de nobles dames, Marguerite de Joinville, mère du comte de Vaudemont, le duc Charles II lui-même, l'avaient comblé de leurs largesses ou avaient tenu à honneur d'y être enterrés; on y voyait notamment la sépulture de Pierre V de Bourlemont, seigneur de Greux et de Domremy de 1399 à 1412. Les assemblées générales des bourgeois de Neufchâteau se tenaient d'ordinaire dans la salle capitulaire des Cordeliers, dont le monastère était comme le cœur de la ville. Nous démontrerons plus loin que, pendant la première moitié du règne de Charles VII, la propagande en faveur de ce prince n'eut pas de plus ardents foyers que les monastères de l'ordre de Saint-François[2]. Attisé pour ainsi dire par le vieil attachement de la population à la royauté française, comment le foyer dont il s'agit n'aurait-il pas rayonné à Neufchâteau plus encore que partout ailleurs! Des mentions extrêmement curieuses que nous avons relevées dans un registre de la Chambre des Comptes de Bar nous révèlent quelques-uns des procédés, et non les moins efficaces, par lesquels put s'exercer

1. Il y avait, il est vrai, à Neufchâteau un second couvent; mais c'était un monastère de femmes, qui appartenait du reste au même ordre que le couvent d'hommes, puisque les religieuses étaient des Franciscaines qui avaient pris le nom de Clarisses de sainte Claire, leur fondatrice.

2. Voyez les chapitres IX et X.

cette propagande royaliste des Cordeliers de Neufchâteau. Ces religieux aimaient à vivre en contact perpétuel avec la foule et ne laissaient échapper aucune occasion de se mêler à toutes les scènes, sacrées ou profanes, de la vie du peuple; en réalité, leur mode d'existence ne différait pas de celui que les Capucins ont conservé jusqu'à nos jours dans certains pays, en Italie et en Espagne par exemple. Les mentions auxquelles nous faisons allusion nous les montrent, en effet, payant des droits de bienvenue et d'étal à la foire Saint-Luc à Étain. Ils y vendaient sans doute des objets de piété, des croix, des images de saint François et peut-être, car nous sommes en 1429, ces monogrammes du nom de Jésus que la dévotion franciscaine s'efforçait alors de mettre à la mode. Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'en un moment où Jeanne ressentait si vivement les malheurs de la France en général et de son pays en particulier, les relations pieuses, les entrevues intimes qu'elle eut pendant son séjour à Neufchâteau avec les Frères Mineurs de cette ville, achevèrent de la confirmer dans la foi en sa mission à la fois religieuse et patriotique.

Lorsque après ces quinze jours d'absence nos exilés purent enfin reprendre le chemin de leurs demeures, ils furent témoins d'un affreux spectacle. Les Anglo-Bourguignons, furieux de ce que les habitants de Domremy avaient réussi à s'enfuir et à sauver ce qu'ils avaient de plus précieux, s'étaient vengés en mettant le feu au village; ils avaient montré un

acharnement particulier contre l'église paroïssiale, qui n'était plus qu'un monceau de ruines[1]. La pieuse fille de Jacques d'Arc dut ressentir une indignation égale à sa douleur en voyant ce qu'une soldatesque sacrilége avait fait de cette église où elle avait fait sa première communion, où elle avait sollicité et obtenu du Ciel de si insignes faveurs. Bon gré mal gré, il lui fallut pourtant se résigner, et depuis son retour de Neufchâteau jusqu'à son second départ pour Vaucouleurs, en d'autres termes pendant les cinq derniers mois de 1428, force lui fut, pour remplir ses devoirs religieux et assister à l'office divin, de se rendre à l'église de Greux, la paroisse limi-

1. Déposition faite en 1456 par Béatrix, âgée d'environ quatre-vingts ans, veuve d'Estellin, laboureur de Domremy, l'une des quatre marraines de Jeanne d'Arc : « *Quando villa de dicto Dompno Remigio fuit combusta*, ipsa Johanneta diebus festivis semper ibat auditum missam ad villam de Greu. » *Procès*, II, 296. — « Après quoi, dit M. Wallon parlant de la fuite à Neufchâteau, on revint au village ; et rien ne dit que ce fût alors ou en pareille circonstance qu'il ait été brûlé. » Non, rien ne le dit d'une manière formelle, mais cette remarque même de l'historien de Jeanne d'Arc indique que l'interprétation contre laquelle il croit devoir prémunir son lecteur est conforme à la vraisemblance et celle qui se présente tout d'abord à un esprit non prévenu. Des paysans ne désertent en masse leur village et ne se sauvent avec leurs troupeaux que devant des bandes qu'ils savent disposées à leur faire tout le mal possible ; ces paysans n'avaient donc pas été mis en demeure ou avaient refusé de se racheter du feu, comme on disait alors ; or quiconque a étudié la manière dont la guerre de partisans se faisait à cette époque sait que le châtiment en quelque sorte fatal réservé en pareil cas aux fuyards était l'incendie.

trophe. Au reste, la terreur continuait de régner à Domremy et dans la région environnante. Le plat pays était tellement en butte aux incursions des bandes armées que l'on avait fait défense aux paysans de se hasarder hors de l'enceinte des places fortifiées, et en novembre 1428 un laboureur qui s'était mis à refuge dans la petite forteresse de Foug fut condamné à une amende parce qu'un jour « il était allé voir sa charrue restée dans les champs ».

Que Jeanne, poussée à bout par une telle continuité de misères, ait éprouvé un redoublement d'exaltation, on ne saurait en être surpris; la seule chose, au contraire, qui pourrait nous étonner, c'est qu'elle ait pu résister encore pendant près d'un semestre à l'appel de plus en plus pressant de ses voix. Un pareil temps d'arrêt, qui dut paraître si long à l'impatience de la jeune inspirée, n'admet que deux explications. Et d'abord, les projets de Jeanne ayant commencé à transpirer un peu au dehors malgré le soin qu'elle mettait à les cacher, ses parents déclarèrent bien haut que, loin d'y donner leur consentement, ils s'efforceraient par tous les moyens possibles d'en empêcher la réalisation. Jacques d'Arc fit un rêve où sa fille lui apparut au milieu d'une compagnie de gens d'armes; à la suite de ce rêve, il crut devoir soumettre Jeanne à une plus étroite surveillance et alla jusqu'à dire à ses autres enfants : « Si je savais que la chose advînt, je vous dirais : noyez-la, et, si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même ». Durand Lassois ou Laxart, cet oncle ou plu-

tôt ce cousin germain par alliance que la Pucelle avait déjà mis dans la confidence de ses projets, dut alléguer des soins à donner à sa femme qui était sur le point d'accoucher, pour obtenir la permission d'emmener Jeanne, qui partit pour ainsi dire à la dérobée, sans prendre autrement congé de ses parents.

D'ailleurs, outre l'opposition qu'elle rencontrait dans sa propre famille, une autre considération qui peut servir à expliquer le temps d'arrêt dont il s'agit, c'est que Jeanne s'était bien promis dès lors de ne faire ses premières ouvertures à Charles VII et de n'inaugurer sa mission qu'à une époque de l'année qu'elle considérait comme sainte et bénie à double titre, à savoir pendant le carême qui devait précéder le grand jubilé du 25 mars 1429.

Lorsque le jour marqué fut enfin venu, aucune considération ne la put retenir. « Dieu le commandait », suivant la belle réponse qu'elle devait faire à ses juges, « et, quand j'aurais eu cent pères et cent mères, quand j'aurais été fille de roi, je n'en serais pas moins partie[1]. » Elle s'était bien juré de ne s'ouvrir de ses projets à personne de sa famille ou de son entourage; mais l'idée fixe de sa mission l'obsédait tellement qu'elle ne pouvait s'empêcher d'y faire des allusions, dont le véritable sens échappait à ses interlocuteurs. « Compère, disait-elle à Gérardin d'Épinal

1. « Et dit oultre, puis que Dieu le commandoit, s'elle eust cent pères et cent mères, et s'elle eust esté fille de roy, si fust elle partie. » *Procès*, I, 129.

quelques jours avant son départ, si vous n'étiez pas bourguignon, je vous confierais quelque chose. »
Enfin, n'y tenant plus, elle eut recours une seconde fois à l'obligeance de Durand Lassois, dont la femme Jeanne le Vauseul, fille d'Aveline de Vouthon et par conséquent cousine germaine de la Pucelle du côté maternel, était alors sur le point d'accoucher. Durand vint à Domremy et obtint de Jacques d'Arc la permission d'emmener avec lui sa jeune cousine pour assister sa femme en couches.

Jeanne s'éloigna donc sans prévenir ses parents et ses compagnes que sans doute on ne la reverrait plus. Elle était étroitement liée avec deux jeunes filles de son âge, dont l'une s'appelait Mengette et l'autre Hauviette. Mengette, alors âgée d'environ dix-huit ans, qui devait épouser plus tard un laboureur de Domremy nommé Jean Joyart, habitant avec ses parents une chaumière presque contiguë à celle de Jacques d'Arc, avait l'habitude de venir, de jour comme de nuit, filer, tricoter et coudre avec la fille cadette de ce dernier. Au moment du départ, Jeanne éprouva le besoin de la voir et de la recommander à Dieu. Elle fit également ses adieux à plusieurs habitants de Greux, notamment au père de Gérard Guillemette et à Jean Waterin, jeune homme qui demeurait dans ce village, mais qui était né sur la paroisse de Domremy. Elle dit à plusieurs personnes de sa connaissance qu'elle rencontra chemin faisant : « Adieu, je m'en vais à Vaucouleurs ». Elle n'eut pas le courage d'agir ainsi avec Hauviette, celle

de ses compagnes de Domremy qu'elle aimait entre toutes, parce qu'elle avait exactement le même âge qu'elle, partageait tous ses goûts et avait été sa camarade de lit et sans doute de première communion. Craignant de faire de la peine à cette intime amie en lui annonçant son voyage et d'être assaillie de questions auxquelles elle ne voulait pas répondre, la Pucelle aima mieux partir sans la voir. En 1456, Hauviette, devenue la femme de Gérard de Sionne, l'un des notables habitants de Domremy, se rappelait encore au bout de vingt-huit ans les larmes qu'elle avait versées à la première nouvelle du brusque départ de sa bonne Jeannette.

Nous lisons dans la déposition de Durand Lassois ou Laxart que la Pucelle resta dans la maison de son cousin, à Burey-le-Petit, pendant six semaines[1]. Comme nous connaissons, d'un autre côté, la date du départ pour Chinon, qui eut lieu le 23 février[2]

1. En supposant que Durand Lassois comprenne dans les six semaines mentionnées ici le premier séjour de Jeanne, vers le milieu du mois de mai 1428, qui avait duré huit jours, il n'en reste pas moins cinq semaines qui, ajoutées à une quinzaine de jours passés à divers intervalles à Vaucouleurs chez Henri et Catherine le Royer, nous font remonter sûrement du 23 février 1429, date à peu près certaine du départ de Jeanne pour Chinon, aux premiers jours du mois de janvier précédent, date tout à fait vraisemblable du départ de la Pucelle de Domremy pour Burey-le-Petit et Vaucouleurs.

2. On sait par le témoignage de l'un des hommes d'armes de l'escorte, Jean de Nouillompont, dit de Metz, que le trajet de Vaucouleurs à Chinon dura onze jours, « manserunt per spatium undecim dierum » (*Procès*, II, 437), et, par le témoi-

1429, il y a lieu d'en conclure que la vierge de Domremy quitta son village en compagnie de Durand vers le commencement du mois de janvier précédent. Il est vrai qu'une bourgeoise de Vaucouleurs, Catherine femme de Henri le Royer, parle en outre de trois semaines[1] passées chez elle par Jeanne à divers intervalles au cours de ce second voyage; mais les allées et venues de la jeune inspirée auxquelles il est fait ici allusion, d'une part, entre Burey-le-Petit et Vaucouleurs, d'autre part, comme nous allons le voir, entre cette dernière localité et Nancy, doivent probablement se confondre en majeure partie avec les six semaines de séjour total indiquées par Durand Lassois.

Il est à remarquer que le père de la Pucelle, procureur fondé des habitants de Domremy, à la date du 31 mars 1427, dans un procès pendant à Vaucouleurs par-devant Robert de Baudricourt, ne figure plus comme chargé de cette délégation dans un acte postérieur d'environ deux ans et relatif au même procès. Aux termes de cet acte, daté du dimanche 6 février 1429, c'est un certain Jean Leclerc, de Pulligny, qui agit au nom et pour le compte desdits habi-

gnage d'un chroniqueur contemporain (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 30), que Jeanne arriva à Chinon le 6 mars ; il s'ensuit qu'elle avait dû quitter Vaucouleurs le 24 du mois précédent.

1. « Dixit per suum juramentum quod, dum ipsa Johanna voluit recedere, *fuit in domo sua per spatium trium hebdomadarum*, PER INTERVALLUM TEMPORIS. » *Procès*, II, 446.

13

tants et de Henri d'Ogéviller leur seigneur. Jeanne, dont la fuite de la maison paternelle était toute récente, se trouvait alors à Vaucouleurs. N'est-il pas naturel de supposer avec un critique perspicace[1] qu'en raison de ces circonstances Jacques d'Arc put décliner de parti pris un mandat dont l'accomplissement, en l'appelant au chef-lieu de la châtellenie, l'aurait ainsi mis en présence, non seulement de sa fille fugitive, mais encore du fonctionnaire royal auquel celle-ci faisait appel pour se rendre à Chinon. Quant à Jeanne, si, cédant à l'irrésistible appel de ses voix, elle avait pris pour la première fois, et cela sans remords, une détermination désapprouvée formellement par sa famille et surtout par son père, elle n'en avait pas moins éprouvé un profond déchirement de cœur, que le chagrin de la séparation et la crainte de ne plus jamais revoir les parents qui la pleuraient ravivaient sans cesse : aussi, dès qu'elle crut pouvoir le faire sans compromettre le succès de son entreprise, elle s'empressa de leur écrire pour leur demander pardon[2].

Ce fut sur ces entrefaites que la nouvelle du siège mis par les Anglais devant Orléans dut parvenir dans le pays natal de la Pucelle, où l'on commença à suivre,

1. Boucher de Molandon, *Jacques d'Arc père de la Pucelle*, Orléans, H. Herluison, 1885, p. 25 à 28.

2. « Respond que en toutes autres choses elle a bien obey à eulx, excepté de ce partement, mais depuis leur en a escript, et luy ont pardonné. » *Procès*, I, 129.

de très loin il est vrai, mais non sans une anxiété croissante, les principales péripéties de ce siège. Au nombre des défenseurs de la ville assiégée figuraient plusieurs braves guerriers originaires de la région de la Meuse, entre autres Henri, bâtard de Bar[1], et cet habile canonnier, maître Jean de Montéclère, dit le Lorrain[2], que la justesse du pointage de sa coulevrine avait rendu si redoutable aux Anglais. Les Meusiens fidèles au roi de France attendaient avec d'autant plus d'anxiété l'issue des opérations engagées que la reddition d'une cité réputée avec raison la clef de la Loire eût entraîné presque fatalement,

1. *Ibid.*, IV, 163, 119, 65. — Jean Chartier et le rédacteur du *Journal du siège d'Orléans* appellent cet homme d'armes le « Bour » ou le bâtard de Bar. Nous croyons qu'il s'agit de Henri, bâtard de Bar, fils illégitime d'Edouard duc de Bar et seigneur de l'Avant-Garde, qui signa les lettres de défi adressées par le duc Charles II à la ville de Metz le 30 mai 1429 et fut gratifié le 7 août 1436 par le duc René de la châtellenie de Boursault.

2. *Ibid.*, IV, 105, 109. — Le rédacteur du *Journal du siège d'Orléans* dit simplement qu'un « couleuvrinier, natif de Lorraine », se nommait « maistre Jehan ». Ce canonnier est mentionné sous le nom de maître Jean de Montéclère dans le *Compte des dépenses du siège d'Orléans* publié par M. Loiseleur (p. 186). Ainsi que la plupart des gradués, maître Jean tirait probablement son nom de la paroisse de Montéclère près Andelot d'où il était originaire et qui lui avait valu ce sobriquet de *Lorrain*, quoiqu'il fût en réalité, comme Jeanne ellemême surnommée également *la Lorraine*, natif du Bassigny champenois. Il en faut conclure qu'au XV[e] siècle le mot *Lorraine* avait conservé dans l'usage populaire, peut-être grâce à la vogue persistante des chansons de geste, son acception primitive et carolingienne.

on le craignait du moins, celle des autres places françaises situées au nord de ce fleuve, et notamment de Vaucouleurs. Tandis que Suffolk, Talbot et Scales, arrivés devant Orléans dans les premiers jours de décembre 1428, en poussant les opérations avec plus de vigueur, portaient à son comble la surexcitation des esprits, le gouvernement anglais tendait à obtenir dans le Barrois un succès diplomatique auquel il n'attachait pas moins d'importance qu'à la prise d'une place forte. Il s'agissait d'amener René d'Anjou, duc de Bar, à prêter serment de foi et hommage à Henri VI pour la partie de son duché mouvant de la couronne de France. Depuis cinq ans que le jeune duc avait pris en main le gouvernement, il était sollicité de remplir ce devoir féodal ; mais le beau-frère du Dauphin, le fils de la reine Yolande, dont les sentiments étaient très français, avait réussi jusque-là à éluder les réclamations du régent duc de Bedford. Enhardi par le succès de ses armes, ce dernier renouvela ses sommations avec plus de force à la fin de 1428 et au commencement de 1429. René fut mis en demeure pour la dernière fois de s'acquitter de ses obligations de vassal ou de voir ses États confisqués et d'être frappé de déchéance. Il se trouvait ainsi placé dans la plus cruelle alternative. Prêter serment à Henri VI ou plutôt à Bedford, c'était se reconnaître l'homme lige du plus implacable adversaire du roi de France, son beau-frère, et de la reine de Sicile, sa mère. Refuser ce serment, c'était entrer en révolte ouverte contre Louis, cardinal de Bar, son grand-

oncle, et Charles II, duc de Lorraine, son beau-père. Le cardinal et le duc, le premier par peur des Anglais, le second par déférence pour le duc de Bourgogne, poussaient en effet depuis longtemps leur petit-neveu et leur gendre à un acte qui pouvait seul, à leur avis, rendre la sécurité et la paix aux deux duchés de Lorraine et de Bar[1].

A peu de distance de la cour de Bar et pour ainsi dire à mi-chemin des deux capitales de la Lorraine et du Barrois, le parti de la France comptait un intrépide champion qui combattait de toutes ses forces l'influence anglo-bourguignonne de la cour de Nancy. Ce champion était le capitaine de Vaucouleurs. René d'Anjou éprouvait la plus vive sympathie pour Robert de Baudricourt. Cette sympathie, il l'avait tenue plus ou moins occulte pendant sa minorité; mais dès qu'il s'était saisi du pouvoir, il l'avait fait éclater au grand jour. Depuis la fin de 1424, le jeune duc de Bar et le lieutenant de Charles VII avaient lutté ensemble contre le parti anglo-bourguignon dans la région de la Meuse et s'étaient prêté un appui mutuel. Ils avaient fait en quelque sorte un échange perpétuel de bons procédés. En mainte occasion, le capi-

1. René ne consentit à prêter serment de foi et hommage à Henri VI que le 29 avril 1429. En outre, il ne voulut prêter ce serment que par procureur et fit choix, pour le remplacer auprès de Bedford, de celui qui avait été le principal instigateur de cet acte, son grand-oncle le cardinal Louis de Bar. Enfin, aussitôt après les premiers succès de la Pucelle, il n'eut rien de plus pressé que de se désavouer lui-même et de signifier ce désaveu à Henri VI.

taine français avait prêté partie de ses gens ou de son matériel de guerre à la garnison barroise de la forteresse voisine de Gondrecourt, et celle-ci en revanche lui avait souvent rendu des services du même genre. Il y a plus. La guerre dite de la succession avait obligé le duc Charles II, malgré sa crainte des Anglais, à s'associer, non seulement avec son gendre, mais encore avec l'allié de celui-ci, contre le comte de Vaudemont, leur commun adversaire; et c'est alors que l'on avait vu les habitants de Domremy, chassés de leur village par les hommes d'armes ennemis, trouver un asile sûr dans la place lorraine de Neufchâteau.

Baudricourt avait donc le plus grand intérêt à ce que René d'Anjou, sans l'appui duquel il n'aurait pu défendre si longtemps et avec tant de succès la châtellenie confiée à la garde de son épée, ne consentît point à se faire le vassal du duc de Bedford. Ce fut dans ces circonstances que, vers le commencement de janvier 1429, Jeannette d'Arc le vint trouver pour la seconde fois. On a vu plus haut que, d'après la déposition d'un témoin oculaire, Bertrand de Poulangy, la première démarche de la Pucelle auprès du capitaine de Vaucouleurs avait eu lieu vers la fête de l'Ascension de l'année précédente, en d'autres termes vers le milieu du mois de mai 1428. Cette démarche avait coïncidé par conséquent, et cette coïncidence mérite d'être ici rappelée, avec les préparatifs faits par Antoine de Vergy pour réduire sous le joug anglais le dernier lambeau de territoire que le roi de

France eût conservé sur la rive gauche de la Meuse. Baudricourt, on se le rappelle, n'avait alors fait que rire de la jeune paysanne, qu'il avait estimée folle; et après une ou deux entrevues il avait dit à Durand Laxart ou Lassois, cousin germain de celle-ci, qui l'avait amenée, de la reconduire à son père, non sans l'avoir bien souffletée.

A l'époque du second voyage de Jeanne à Vaucouleurs, le capitaine de cette forteresse se trouvait, comme le roi son maître, dans une situation beaucoup plus critique que six mois auparavant. Si Charles VII pouvait craindre de voir Orléans tomber d'un moment à l'autre aux mains des Anglais, Robert de Baudricourt était menacé, par suite des sommations que Bedford venait de faire au duc de Bar, de perdre son fidèle protecteur, dont on voulait faire l'homme lige de Henri VI. C'est précisément parce que ce rude soldat jugeait que la fortune du royaume et la sienne propre étaient dans un état désespéré qu'il ne se borna pas cette fois à rire et à hausser les épaules en recevant de nouvelles ouvertures de la fille de Jacques d'Arc. Quand on n'attend plus rien de la terre, on est moins prompt à dédaigner un secours annoncé au nom du ciel. Outre qu'il put être touché jusqu'à un certain point de ce qu'il entendit dire de la piété de Jeanne et de ses douces vertus, il ne dut pas voir sans une certaine surprise qu'elle ne s'était nullement laissé rebuter par le mauvais accueil qu'il lui avait fait d'abord. Cette obstination invincible à poursuivre à travers tous les

obstacles l'accomplissement de son idée était la meilleure preuve, sinon de la divinité, au moins de la sincérité et de la vigueur de son inspiration.

Depuis son premier voyage à Vaucouleurs, Jeanne n'était déjà plus tout à fait une inconnue, non seulement pour le capitaine de cette forteresse, mais encore pour quelques-uns des principaux hommes d'armes de la garnison. Nous avons vu plus haut que l'un de ces hommes d'armes, Bertrand de Poulangy, avait assisté à la première entrevue de la Pucelle avec Robert de Baudricourt. Ce fut également un autre homme d'armes, Jean de Nouillompont, dit de Metz, qui reçut les doléances de la vierge de Domremy au sujet de la seconde entrevue, dont elle craignit d'abord de ne pas obtenir un résultat plus favorable que de la première. L'apercevant un jour revêtue de ce même costume de grossière étoffe rouge qu'elle portait à son premier voyage, « ma mie, lui dit-il en l'abordant d'un ton de familiarité amicale, que faites-vous ici? Faut-il donc que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais? » — « Je suis venue ici, répondit Jeanne, à chambre de roi parler à Robert de Baudricourt pour qu'il me veuille conduire ou faire conduire au roi; mais il n'a cure de moi ni de mes paroles. Et pourtant il faut que je sois devers le roi, quand je devrais user mes jambes jusqu'aux genoux; car nul au monde, ni roi, ni duc, ni fille de roi d'Écosse, ni autre ne peut recouvrer le royaume de France, et il n'y a de secours à attendre que de moi. Certes j'aimerais bien mieux

filer avec ma pauvre mère, parce que ce n'est pas mon état; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Seigneur veut que je le fasse. » — « Et quel est donc votre Seigneur? » interrompit Jean de Metz. — « C'est Dieu », dit la Pucelle. Ravi de l'entendre tenir ce langage, Jean de Metz, homme d'armes d'une trentaine d'années[1] dont les habitudes d'emportement[2] étaient rachetées par un caractère chevaleresque, mettant les mains de la jeune fille dans les siennes, lui fit le serment qu'il la conduirait, Dieu aidant, vers le roi. « Et quand partirons-nous? » demanda-t-il à son interlocutrice. — « Plutôt à l'instant que demain, et plutôt demain qu'après », s'empressa de répondre Jeanne d'Arc.

Au moment où s'échangeait cet émouvant dialogue, la fille cadette de Jacques d'Arc avait cessé de demeurer, du moins d'une manière continue, au village de Burey dans la maison de son cousin Durand Lassois. Depuis un certain nombre de jours elle avait élu domicile à Vaucouleurs même, chez de braves gens que des liens de parenté, d'amitié ou d'intérêt unissaient probablement aux familles le Vauseul et Lassois. Le mari, alors âgé d'environ trente-sept ans,

1. Jean de Nouillompont, dit de Metz, était âgé d'environ cinquante-sept ans lorsqu'il déposa, le dernier jour de janvier 1456 (n. st.), dans le procès de réhabilitation. (*Procès*, II, 435.)

2. Le 17 septembre 1425, Jean de Metz fut condamné par le prévôt de Gondrecourt à payer une amende de cinq sous pour avoir juré « le vilain serment » et avoir jeté par terre une somme d'argent qu'on lui présentait.

s'appelait Henri le Royer[1]; la femme, plus jeune de dix ans que son mari, avait nom Catherine. Par ce changement de résidence, la Pucelle avait voulu se rapprocher autant qu'il était en elle de Robert de Baudricourt, afin de pouvoir profiter de toutes les occasions favorables pour renouveler ses démarches, et surtout afin d'être en mesure de répondre immédiatement, s'il y avait lieu, au premier appel qui lui serait adressé par le lieutenant de Charles VII. En effet, certains indices nous donnent lieu de croire que le sceptique et rusé capitaine, sans ressentir un enthousiasme que ne comportait point son égoïste nature, ne s'était pas néanmoins borné cette fois à tourner en dérision la fille de Jacques d'Arc et à l'éconduire. Ainsi, lorsque Jeanne, dans le dialogue avec Jean de Metz rapporté tout à l'heure, fait allusion au mariage du futur Louis XI avec Marguerite d'Écosse et lorsqu'elle ajoute que l'on ne saurait attendre de la conclusion de ce mariage le salut du royaume, il semble bien qu'elle répond ici à quelque

1. Médard Royer ou le Royer, de Chalaines (Meuse, arr. Commercy, c. Vaucouleurs), qui se maria vers 1520 à Mengeotte le Vauseul, arrière-petite-fille d'Aveline de Vouthon, tante maternelle de la Pucelle, descendait probablement de Henri le Royer, dont plusieurs historiens de Jeanne d'Arc et notamment M. Wallon (*Hist. de Jeanne d'Arc*, I, 94), par une préoccupation excessive de l'acception étymologique de ce nom de famille, ont voulu faire un fabricant de roues, *rotarius*, ce que nous appelons aujourd'hui un charron. Voy. l'enquête de 1551 dans *Nouvelles Recherches*, p. 47 à 73. Cf. *Procès*, II, 445, 446.

propos optimiste du capitaine de Vaucouleurs auquel le père du jeune Dauphin venait sans doute, selon son habitude, de transmettre par un message spécial la nouvelle de cette heureuse alliance matrimoniale.

Abattu par les revers de l'heure présente, inquiet plus encore qu'il ne le voulait paraître des menaces de l'avenir, Baudricourt paraît avoir passé, à la suite de sa seconde entrevue avec la Pucelle, du dédain pur et simple de la première heure à je ne sais quelle curiosité intéressée où persista toutefois une incurable défiance. Entendant la jeune inspirée invoquer sans cesse ses apparitions, il se demanda tout d'abord s'il n'y fallait pas voir l'œuvre du malin Esprit. Il voulut donc, avant de prendre aucune détermination, savoir à quoi s'en tenir sur la véritable origine de faits aussi étranges, et résolut, pour en avoir le cœur net, de recourir à l'exorcisme. Un jour que Jeanne travaillait tranquillement dans la maison de Henri le Royer en compagnie de Catherine son hôtesse, grande fut la surprise des deux femmes en voyant arriver Robert de Baudricourt suivi de messire Jean Fournier, curé de Vaucouleurs, qui s'était revêtu, comme la solennité de la cérémonie l'exigeait, de son étole. Ce prêtre, qui connaissait la pieuse jeune fille, dont il avait reçu la confession, ne se mit pas moins en devoir de l'exorciser, la sommant, s'il y avait dans son fait quelque maléfice, de vider la place et de s'en aller bien loin, sinon, de venir au contraire tout près de lui. A peine avait-il prononcé cette adjuration que la Pucelle se jeta à ses

genoux. L'épreuve tourna, comme on le voit, tout à l'honneur de Jeanne, et le capitaine de Vaucouleurs, qui l'avait provoquée, n'en attendait peut-être que le résultat, au cas où il serait favorable, pour se décider à saisir le Dauphin de cette affaire par l'envoi d'un messager spécial chargé de rapporter le plus promptement possible sur les bords de la Meuse la réponse de la cour de France.

Dans cette hypothèse, que nous estimons à tout le moins vraisemblable, il fallait laisser s'écouler environ trois semaines avant que l'on pût s'attendre à recevoir la réponse royale. Combien l'attente dut sembler longue à celle dont Baudricourt avait si longtemps rebuté l'ardeur et méconnu la mission patriotique! Aussi la vierge de Domremy, pendant les premières semaines de son séjour à Vaucouleurs, fut-elle en proie à une angoisse de jour en jour plus poignante. Elle disait à son hôte : « Oui, j'irai vers le noble Dauphin, parce que mon Seigneur, le roi du Ciel, le veut ainsi, j'irai et je serai introduite en sa présence par le roi du Ciel, j'irai, dussé-je me traîner jusqu'à lui en marchant sur les genoux. » « Le temps me pèse, s'écriait-elle un jour, au rapport de Catherine le Royer, comme à une femme qui va être mère. »

Pour tromper les ennuis d'une attente si douloureuse, la Pucelle passait la plus grande partie de ses journées à coudre, à filer, à aider son hôtesse dans tous les travaux du ménage. Sa seule distraction ou plutôt son unique consolation était de se rendre de

grand matin dans le lieu saint pour y entendre la messe, se confesser et participer à la sainte table, dont elle ne s'approchait jamais sans verser des torrents de larmes. Ce lieu saint où elle aimait à faire ses dévotions, ce n'était point l'église paroissiale de Vaucouleurs, c'était la chapelle du château ou chapelle royale, érigée depuis un certain temps au rang de collégiale et généreusement dotée par Philippe VI de Valois, son fondateur, qui l'avait pourvue dès 1342 d'un doyen et de plusieurs chapelains. Attenant au château proprement dit et faisant face « à la porte de France », cette chapelle, qui subsiste encore, est située presque sur la crête de la colline assez abrupte au pied de laquelle s'étend le bourg de Vaucouleurs; et des fenêtres de cet élégant édifice, dont la construction date du commencement du XIVe siècle, le spectateur tourné vers le levant voit se dérouler dans le lointain, entre deux chaînes de coteaux parallèles, une large bande de vertes prairies arrosées par le cours sinueux de la Meuse. De ce point de vue on jouit d'un spectacle où la variété et l'aspect riant des détails s'allient heureusement à la grandeur de l'impression d'ensemble. Mais Jeanne était alors sous le coup d'une angoisse trop forte pour accorder son attention aux beautés du paysage; et lorsqu'au lendemain d'une rebuffade de Baudricourt ou de quelque scène pénible telle que la cérémonie de l'exorcisme, elle gravissait de grand matin le sentier escarpé qui conduisait alors à la chapelle des rois de France, plus d'une fois il dut lui sembler qu'elle

montait une sorte de Calvaire. Réussirait-elle jamais à fléchir le rude capitaine et à obtenir les moyens de se rendre auprès du Dauphin? Se voyant ainsi arrêtée dès ses premiers pas, pouvait-elle espérer désormais d'accomplir jusqu'au bout sa mission? Et pourtant à quel prix n'avait-elle pas dû acheter ces premières et impuissantes tentatives, ces démarches préliminaires, restées, malgré tant de sacrifices et d'efforts, absolument infructueuses? Hélas! au prix d'une complète désobéissance aux ordres formels de ses parents, qu'elle avait furtivement quittés et dont elle accablait ainsi la vieillesse d'une inconsolable douleur.

Dans le sous-sol de la collégiale de Notre-Dame de Vaucouleurs on avait pratiqué une crypte ou chapelle souterraine ornée d'une statue de la Vierge. C'est dans cette crypte que la Pucelle avait coutume de descendre pour s'y livrer loin des regards profanes à ses effusions de piété ou d'attendrissement. Un jeune enfant de chœur de la chapelle royale, alors âgé d'environ onze ans, Jean le Fumeux, appelé à déposer vingt-sept ans plus tard dans le procès de réhabilitation, raconta qu'il avait aperçu plus d'une fois la pieuse jeune fille agenouillée devant l'image de la sainte Vierge, tantôt le visage prosterné jusqu'à terre, tantôt le regard levé vers le ciel. O France, patrie bien-aimée, tant que ton culte, qui se confond à vrai dire avec celui de l'Humanité en lutte contre toutes les cruautés de la Nature, conservera encore des fidèles, cette chapelle souterraine de Notre-Dame

de Vaucouleurs, qui vit les angoisses de la Pucelle et que viennent de restaurer des mains pieuses, ne cessera d'apparaître comme le plus sacré des sanctuaires; tant que tes enfants ou du moins les meilleurs d'entre eux t'aimeront, ô mère, comme tu mérites d'être aimée, c'est là plus encore que partout ailleurs qu'ils se feront un devoir de venir en pèlerinage; et, arrivés à l'endroit où la vierge de Domremy s'est agenouillée pour prier et pleurer, ils éprouveront le besoin de se prosterner à leur tour et de baiser cette terre sanctifiée par ce qu'on peut appeler la veillée des larmes de Jeanne d'Arc.

Pour nous résumer, en dépit d'une défiance personnelle qui persista même après la seconde entrevue, les succès remportés par les Anglais devant Orléans, l'hommage exigé par Bedford pour le Barrois et peut-être aussi une clause restée inconnue de la capitulation conclue, vers la fin de juillet 1428, avec Antoine de Vergy, sont les trois faits, diversement mais également menaçants, sous l'influence desquels Baudricourt prit la résolution de consulter son souverain sur la suite qu'il devait donner à la demande de la jeune paysanne de Domremy. Le premier de ces faits avait sans doute plus d'importance au point de vue de la politique générale; mais le second constituait pour le capitaine de Vaucouleurs et aussi pour Jeanne un danger tout particulièrement actuel et local. La question de l'hommage devait intéresser d'autant plus vivement la Pucelle qu'elle tirait son origine d'un village dont une moitié seulement était

située en France et dont l'autre moitié faisait partie du duché de Bar[1]. Un autre village de ce même duché, Vouthon, avait vu naître la mère de Jeanne; et nous apprenons par un document authentique que Jacquemin, l'aîné des enfants de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, dite de Vouthon, y faisait sa résidence en 1425. Comment leur fille cadette ne se serait-elle pas émue à la pensée que ses compatriotes et ses plus proches parents étaient sur le point de passer sous le joug de l'envahisseur, que Domremy, son lieu natal, allait devenir une terre anglaise!

Un épisode trop peu remarqué jusqu'à ce jour, le voyage de la Pucelle à Nancy, doit se rattacher principalement à ces préoccupations. Selon toute vraisemblance, ce voyage avait été concerté entre Robert de Baudricourt et le jeune duc de Bar. Ce qui nous le

1. On a beaucoup discuté la question de savoir si la maison de Jacques d'Arc était située sur la partie française ou sur la partie barroise de Domremy. Nous croyons, comme nous l'avons dit ci-dessus (p. 8), que cette maison se trouvait à l'extrême limite de la partie française; mais en vertu du système d'entrecours auquel étaient soumis la plupart des villages mi-partie du royaume de France et du duché de Bar tels que Badonvilliers, Burey-en-Vaux, Mauvages, Goussaincourt, Domremy, Saint-Germain, etc., en vertu, dis-je, de ce régime particulier d'entrecours qui semble avoir été spécial au Bassigny (voy. Brussel, *Nouvel Examen de l'usage général des fiefs*, 1750, II, 1022 et 1023), Jacques d'Arc, né à Ceffonds et originaire du royaume, aurait pu à la rigueur demeurer sur la partie barroise de Domremy, sans cesser pour cela, grâce à l'entrecours, d'être l'homme du roi de France. (*Arch. Nat., sect. hist., KK* 1122, *f*[os] 592 et 593.)

fait croire, c'est que, précisément à la date où ce voyage eut lieu, c'est-à-dire dans les derniers jours de janvier 1429, nous voyons René d'Anjou quitter Saint-Mihiel, où il se trouvait alors, pour se rendre à Nancy auprès de son beau-père. Nous savons en outre que, l'avant-veille de son départ, le samedi 29 janvier, il avait envoyé à Vaucouleurs un message adressé à Robert de Baudricourt. Né le 16 janvier 1409, le duc de Bar venait d'atteindre sa vingtième année. Doué d'une imagination ardente et d'une nature généreuse, il était à l'âge où l'esprit est le plus curieux, où l'âme encore naïve a le plus de penchant pour le merveilleux. Les choses ou les personnes étranges exerçaient déjà sur l'esprit de ce jeune prince un attrait irrésistible. Peu de temps après sa prise de possession du duché de Bar, il s'était empressé d'attacher à sa personne en qualité de « petit fou » un nommé Didier, qu'un des familiers de l'abbé de Gorze, dit l'Amoureux Servant, était venu lui offrir au nom de son maître[1]. Il avait pris également à son service un nègre de Mauritanie, ce messager dont les bourgeois de Metz firent gorge chaude lorsque le négrillon de la cour de Bar tomba entre leurs mains, vers la mi-juillet 1429, au moment où il allait remettre de la part de la duchesse à René, qui assiégeait alors la cité messine, deux chapeaux

1. Le 4 janvier 1426, le duc de Bar fit donner 40 sous à la mère de ce petit phénomène et 20 sous à l'Amoureux qui l'avait amené à Saint-Mihiel. (*Arch. de la Meuse*, *B* 1049. *f°* 112 *v°*.)

et des lapins. Ce que le jeune duc avait entendu dire de Jeanne était par conséquent de nature à le captiver au plus haut point. Ajoutez que, fils d'une reine supérieure par le génie politique à tous les princes de son temps, René d'Anjou avait de bonnes raisons d'être plus prévenu que personne en faveur du sexe auquel appartenait une telle mère. On comprend donc qu'il eût un très vif désir de voir cette merveilleuse jeune fille dont la renommée commençait à se répandre; il pensait peut-être que la Pucelle, en frappant fortement l'imagination de Charles II, vieillard superstitieux et crédule, pourrait l'aider à résister aux influences qui le poussaient à se faire le vassal de l'Angleterre. Toutefois, dans la crainte de se compromettre vis-à-vis de Bedford et de ses espions, il s'arrangea pour que l'entrevue n'eût pas lieu dans ses États, mais à Nancy. Le duc de Lorraine ressentait depuis longtemps déjà les atteintes de la maladie qui le devait bientôt conduire au tombeau; et comme la rumeur publique attribuait dès lors à la Pucelle le pouvoir d'opérer des prodiges, il fut facile d'inspirer à Charles II le désir de la voir, en lui donnant à entendre qu'il avait chance de recouvrer par ce moyen la santé.

Avant de se mettre en route, Jeanne eut la précaution de se faire délivrer un sauf-conduit, et nous voyons par là qu'elle se considérait en Lorraine comme en pays ennemi. Elle se fit accompagner par Jean de Metz jusqu'à Toul; puis elle continua son voyage et arriva dans la capitale du duché en com-

pagnie de son cousin germain Durand Lassois. On ne sait que fort peu de chose relativement à l'entrevue de Nancy, mais on connaît sûrement ce qu'on en sait, car on le tient de la Pucelle elle-même ou d'un témoin à qui elle l'avait rapporté. L'incident le plus notable sans contredit de cette entrevue, ce fut la demande qu'adressa la jeune visiteuse au duc de Lorraine de lui donner son fils, c'est ainsi qu'elle désigne René d'Anjou, gendre de Charles II, pour la conduire en France. Il y a lieu de s'étonner qu'aucun historien n'ait fait remarquer encore combien une telle demande est digne d'attention. Elle prouve jusqu'à quel point la Pucelle croyait pouvoir compter, malgré les apparences défavorables du moment, sur le dévouement absolu de René d'Anjou à la cause française, et l'on en peut conclure qu'elle avait reçu sur ce sujet les confidences soit du duc de Bar, présent à l'entretien, soit de Robert de Baudricourt. C'est une nouvelle raison de croire à une entente préalable entre ces deux derniers personnages au sujet de l'entrevue de Nancy. Charles II consulta Jeanne sur sa maladie. Elle lui reprocha le scandale de sa liaison avec une concubine et lui dit qu'il ne recouvrerait jamais la santé s'il ne revenait à une meilleure conduite. Elle le pressa de rompre tout commerce avec Alison du Mai, ainsi se nommait cette concubine, pour reprendre « sa bonne femme » qu'il avait quittée et qu'il délaissait[1].

1. « Et audivit dici ab eadem Johanna quod dux Lotharin-

Que le duc de Lorraine ait eu à subir ces vertes remontrances, c'est un fait que nous ne pouvons guère révoquer en doute, puisqu'il résulte de la déposition d'un témoin désintéressé qui racontait ce que Jeanne elle-même lui avait dit. Ce fait nous frappe d'autant plus qu'il est pour ainsi dire unique dans la carrière de la Pucelle. En dehors de la mission bien définie qu'elle affirmait avoir reçue de Dieu, elle garda toujours dans son langage comme dans ses actions la réserve modeste qui convenait à son âge, à son sexe et à sa position sociale. C'est surtout par ce juste sentiment des convenances, par ce bon sens pratique qu'elle se distingue de toutes les illuminées qui ont laissé un nom dans l'histoire. Lorsque plus tard, dans le cours de ses campagnes, elle sévissait contre les femmes de mauvaise vie qui

giæ, qui habebat quamdam infirmitatem, voluit eam videre; et cum eodem locuta fuerat ipsa Johanna, *et eidem dixerat quod se male regebat, et quod numquam sanaretur nisi se emendaret, eumdemque exhortaverat ut ipse reciperet suam bonam conjugem.* » Déposition faite par Marguerite la Touroulde, veuve de Renier de Bouligny, qui avait offert à Bourges pendant trois semaines l'hospitalité à Jeanne d'Arc, vers la fin de septembre 1429. (*Procès*, III, 87.) — Quatre ans auparavant, par acte daté de Nancy le 16 janvier 1425, Charles II avait donné à Alison May, en récompense de ses louables et agréables services, pour elle et pour ses sœurs, « nonobstant qu'elle soit bastarde, fille naturelle et illégitime de prestre », la maison qu'elle habitait, avec la grange en dépendant, les meubles et la vaisselle d'or et d'argent, laquelle maison était sise à Nancy en la rue Boudulé. (*Arch. Nat.*, *KK* 1124, *f*[os] 216 *v*° *et* 217.)

suivaient l'armée, elle ne faisait en quelque sorte que remplir son devoir de chrétienne, puisqu'elle était alors l'un des chefs de cette armée et qu'ainsi sa conscience était engagée à prévenir les désordres causés par la présence de ces femmes. Mais l'inconduite privée du duc de Lorraine n'avait aucun rapport avec la mission patriotique et n'engageait en rien la responsabilité de la vierge de Domremy. Il n'y a qu'une explication d'un fait aussi étrange, on dirait presque d'une sortie aussi déplacée. La jeune Française savait sans doute que le vieux duc usait plus que jamais de l'influence naturelle qu'il avait sur son gendre pour l'amener à faire hommage du Barrois au roi d'Angleterre. Il est probable que Charles II, non content d'opposer un refus à celle qui n'avait pas craint de lui demander René d'Anjou pour la conduire auprès de Charles VII, laissa percer à cette occasion quelque chose de ses sympathies anglo-bourguignonnes, et c'est alors que la Pucelle, se sentant blessée au cœur, ne se put défendre de jeter à la face du vieux duc les reproches sanglants dont parle dans sa déposition Marguerite la Touroulde. Douée du sens le plus pratique et tout entière à l'idée de sauver son pays, Jeanne n'a dû darder ainsi son aiguillon que contre quelqu'un qui venait de se déclarer l'ennemi de la France. Née et élevée au fond d'une campagne située à une assez grande distance de Nancy, comment, dira-t-on, pouvait-elle être si bien au courant de la vie privée du duc de Lorraine ? Pour avoir l'explication de ce fait, un peu

étrange au premier abord, il faut se rappeler que Henri d'Ogéviller, seigneur de Domremy du chef de sa femme Jeanne de Joinville, faisait partie depuis longues années, à titre de maître d'hôtel, de la maison de Charles II, et c'est vraisemblablement grâce à cette circonstance que l'écho des bruits mis en circulation à la cour ducale avait eu du retentissement jusque dans le village natal de la Pucelle.

Jeanne devait juger d'autant plus sévèrement le duc de Lorraine qu'elle le comparait sans doute au Dauphin, vers lequel tendaient alors toutes les aspirations de son âme. L'affection passionnée, le culte enthousiaste que l'héritier légitime de Charles VI inspirait à ces pauvres gens des marches orientales du royaume, nous aurions peine aujourd'hui, nous ne disons pas à les ressentir, mais seulement à les concevoir. C'est que le Dauphin, outre que toutes les espérances patriotiques reposaient uniquement en sa personne, avait pour lui la jeunesse, la renommée d'une sagesse précoce, d'une piété exemplaire, la pureté encore intacte de sa vie privée, le tout relevé par ce qui achève de prendre les cœurs généreux, le malheur, malheur d'autant plus touchant qu'il avait son origine dans la trahison d'une mère. Le Charles VII que la Pucelle a tant aimé, nous l'oublions trop, ce ne fut point le roi amolli et plongé dans les voluptés sensuelles, qui ne devait apparaître que plus tard, ce fut un bel et pieux adolescent, appliqué à l'accomplissement de tous ses devoirs de roi, d'époux et de père, docile aux inspirations de

sa dévote belle-mère, la reine de Sicile, cette protectrice attitrée des Frères Mineurs. L'état de gêne auquel on le savait réduit, et qui l'empêchait parfois de payer les gages des plus humbles « galopins » de sa cuisine, le rapprochait plus étroitement de ses sujets, qui l'en aimaient davantage. Roi et peuple en étaient arrivés presque, tant la misère sévissait partout pendant ces terribles années, à réaliser ce royaume de pauvreté, c'est-à-dire de Jésus-Christ, l'idéal par excellence de la dévotion franciscaine. C'est à ce point de vue que Jeanne se place lorsqu'elle dit en propres termes dans plusieurs passages de ses lettres que la France est le royaume de Jésus. Au lendemain du traité de Troyes, les habitants d'une forteresse occupée par les Armagnacs s'empressent de donner à un canon qui leur a servi à repousser les assauts des Anglais le nom de « petit Dauphin ». Le moindre accident de la santé du roi de Bourges provoque, du moins en Picardie et sur les frontières de Champagne, la même émotion qu'éprouveraient les fils les plus aimants s'il s'agissait d'un père ou d'une mère; et nous avons déjà dit que les habitants de Tournay, pour avoir sous les yeux durant quelques jours l'image de leur jeune roi, prenaient plaisir à façonner au milieu des rigueurs de l'hiver des statues ou « marmousets » de neige à son effigie.

Plus tendre encore est l'amour que Jeanne a voué au Dauphin, qu'elle considère, dans l'ordre temporel, comme le lieutenant de Dieu sur terre. Dans le

trajet de Reims à Paris après l'expédition du sacre, elle voit un jour les habitants de quelques villes du Valois, notamment de Crépy et de La Ferté-Milon, se porter en foule au-devant de Charles VII et le saluer de leurs acclamations ; elle s'écrie à ce spectacle, en versant des larmes de joie : « Ah ! voilà un brave peuple! » et dit que son vœu le plus cher serait de reposer après sa mort au milieu de ces populations fidèles. A Rouen, la veille de son supplice, elle parvient à se maîtriser tant que le prédicateur du cimetière Saint-Ouen, Guillaume Érard, se borne à rappeler les prétendus crimes qui la doivent conduire au bûcher; mais dès qu'elle entend traiter son roi d'hérétique, elle perd patience et, interrompant ce prédicateur, proteste dans les termes suivants : « Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens et qui mieux aime la foi et l'Église. » La victime de Pierre Cauchon atteint ici un tel degré de beauté morale que nous ressentons pour elle la même tendresse enthousiaste que lui inspirait son roi. Aussi faut-il reconnaître que le patriotisme dont elle avait trouvé le germe dans son pays natal ne lui appartient pas moins en propre, parce que l'incomparable jeune fille l'éleva à la hauteur de sa propre nature.

Préoccupée exclusivement de sa mission et tout entière à son enthousiasme pour le Dauphin, Jeanne, en consentant à faire visite à Charles II, s'était sans doute laissé persuader que le résultat de son voyage

à Nancy serait d'obtenir les moyens de se rendre à la cour de France. Quoi qu'il en soit, le duc de Lorraine paraît avoir été plus satisfait de son entrevue avec la Pucelle que l'attitude de celle-ci n'aurait pu le faire prévoir. Il voulut la défrayer des dépenses qu'elle avait faites pour répondre à son appel et lui donna quatre francs. La jeune voyageuse montra cette somme à son cousin Durand Lassois, qui l'avait accompagnée dans cette excursion en Lorraine. Jean de Nouillompont, dit de Metz, l'un des hommes d'armes de la garnison de Vaucouleurs qui lui avaient témoigné dès le début le plus de sympathie, était venu la conduire jusqu'à la cité épiscopale de Toul. Toutefois nous savons par le témoignage de Catherine, femme de Henri le Royer, qu'outre son cousin Lassois, Jeanne avait eu un second compagnon de route. C'était un habitant de Vaucouleurs nommé Jacques Alain, qui s'était rangé de bonne heure, ainsi que Jean de Nouillompont et Bertrand de Poulangy, parmi les adeptes les plus dévoués de la fille cadette de Jacques d'Arc. Le duc Charles II ne borna point sa générosité aux quatre francs dont nous venons de parler; au rapport de Jean Morel, de Greux, il fit cadeau à la Pucelle d'un cheval noir. La pieuse jeune fille profita de cette excursion en Lorraine pour aller en pèlerinage à Saint-Nicolas-du-Port, le plus vénéré

1. Comme Bertrand de Poulangy mentionne ce pèlerinage de Jeanne à l'occasion de son voyage à la cour de Lorraine, il y a tout lieu de croire que le Saint-Nicolas dont il s'agit dans

des sanctuaires de cette région, situé à trois petites lieues au sud-est de Nancy; puis elle revint à Vaucouleurs. Le retour s'effectua vers le dimanche des Bures[1], nom que l'on donnait en Barrois et en Lorraine au premier dimanche de carême ou quadragésime appelé ailleurs des Brandons; en 1429, ce dimanche tomba le 13 février.

Au fond, ce voyage à Nancy était une suprême épreuve à laquelle la curiosité sympathique du jeune duc de Bar et la crédulité superstitieuse du vieux duc de Lorraine avaient fourni l'occasion de soumettre Jeanne, et le sceptique Robert de Baudricourt s'était empressé de la saisir. Désormais et grâce à ce voyage, en paraissant prendre au sérieux celle qu'il n'avait pas cessé de considérer dans son for intérieur

ce passage est Saint-Nicolas-du-Port, le sanctuaire le plus fréquenté de toute la Lorraine au moyen âge, qui se trouve dans le voisinage de Nancy. Un des historiens de Jeanne d'Arc, M. Lebrun des Charmettes (*Hist. de Jeanne d'Arc*, I, 331), et M. Athanase Renard (*Jeanne d'Arc; examen d'une question de lieu*, Orléans, 1861, p. v à xiii) ont cru que Saint-Nicolas désignait la chapelle de Saint-Nicolas de Septfonds située à quatre kilomètres au nord-ouest de Vaucouleurs, au milieu de la forêt de Saulcy, dans la direction, non pas du duché de Lorraine, mais du royaume de France. Il faut reconnaître que la déposition de Catherine, femme de Henri le Royer, ne laisse pas d'être favorable à cette identification, puisqu'il en ressort que le Saint-Nicolas dont elle fait mention devait être situé sur le chemin qui va de Vaucouleurs en France; mais on est réduit à opter entre cette déposition et celle de Bertrand de Poulangy, et dès lors cette dernière nous paraît comme à M. Wallon (*Hist. de Jeanne d'Arc*, I, 99, note 1) mériter la préférence.

1. « Et dum regressa fuit ad Valliscolorem *circa dominicum Burarum.* » Voy. Du Cange, au mot *Buræ*.

comme une illuminée, il ne faisait plus que suivre l'exemple de deux princes, dont l'un était le beau-frère du Dauphin ; et précisément parce qu'il continuait de se défier de l'accueil que trouverait à la cour de Chinon cette jeune villageoise de dix-sept ans ainsi que de l'effet qu'elle y pourrait produire, il ne lui avait point déplu, en la laissant répondre à l'appel du duc Charles II, de tenter une sorte d'expérience préliminaire. Jeanne était sortie victorieuse de cette épreuve. Elle avait comparu devant les deux souverains de la Lorraine et du Barrois avec une assurance de bon augure. Elle avait affirmé de nouveau sa mission, et si le vieux duc avait refusé de lui donner son gendre pour la mener en France, du moins il l'avait traitée avec honneur et l'avait comblée des marques de sa libéralité. Quant à la jeune inspirée, elle avait trop foi en sa mission pour qu'il lui vînt seulement en pensée de faire une sorte d'essai préalable de ses forces et de répéter pour ainsi dire sur une scène secondaire le rôle qu'elle allait jouer bientôt sur un plus grand théâtre. Toutefois, comme on lui avait montré dans le voyage à Nancy un moyen indirect d'atteindre son but, elle s'y était résignée plus par nécessité que de bonne grâce ; mais, ce voyage une fois accompli, elle dut remercier le Ciel du résultat, puisque, admise pour la première fois à l'audience des princes, l'inspiration de ses voix, loin de l'abandonner, lui avait permis de prendre une fermeté d'attitude et dicté une hardiesse de langage inaccoutumées.

forte part aux frais de cet équipement ainsi qu'à l'achat du cheval étaient, parmi les hommes d'armes de la garnison de Vaucouleurs, Jean de Nouillompont, dit de Metz, et Bertrand de Poulangy et, parmi les simples habitants, Jacques Alain et Henri le Royer, auxquels il faut joindre les parents de la Pucelle demeurant à Burey-le-Petit et notamment son cousin Durand Lassois. Ils ne tardèrent pas du reste à rentrer dans leurs avances, dont ils furent remboursés, aussitôt après l'arrivée de la Pucelle à Chinon, soit par Robert de Baudricourt, soit par divers officiers de la Chambre des Comptes[1], mais, dans un cas comme dans l'autre, aux frais du trésor royal.

Comme nous l'expliquerons dans les derniers chapitres de ce livre, l'idée fixe de la jeune inspirée était depuis longtemps d'inaugurer sa mission pendant le carême de 1429. Or ce saint temps venait de s'ouvrir depuis quelques jours lorsque Jeanne revint de Nancy et de Saint-Nicolas-du-Port à Vaucouleurs. Dès lors elle fut impuissante à maîtriser la fièvre d'impatience qui la dévorait. Nous avons rapporté plus haut les fortes expressions dont elle se servit un jour avec son hôtesse Catherine, femme de Henri le

1. Dès le 21 avril 1429, Charles VII fit allouer une somme de 100 livres tournois pour défrayer Jean de Metz et les autres gens d'armes qui avaient fait partie de l'escorte de la Pucelle dans le trajet de Vaucouleurs à Chinon. Cette somme étant mandatée au nom de Jean de Metz, il y a lieu d'en conclure que le gouvernement de Charles VII considérait cet homme d'armes comme le chef de l'escorte.

Royer, pour exprimer ce qu'il y avait de douloureux dans cette impatience. Le 17 février, jour où les Français assiégés dans Orléans furent battus par sir John Falstaff à la journée dite des Harengs, elle ne se put retenir d'aller trouver Robert de Baudricourt. « Au nom de Dieu, lui dit-elle avec l'accent du reproche, vous tardez trop à m'envoyer, car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage, et sera-t-il encore taillé de l'avoir plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui. »

Au lendemain même de sa première entrevue avec la Pucelle vers la mi-janvier 1429, Baudricourt avait dû, d'après la conjecture que nous avons émise plus haut, envoyer un messager au Dauphin pour savoir s'il devait condescendre à la demande de la jeune paysanne de Domremy et la faire conduire à la Cour. Quoique aucun document contemporain ne fasse mention de l'envoi de ce messager, plusieurs incidents caractéristiques, notamment les six semaines d'attente de la vierge de Domremy, le parti qu'elle prit de transporter sa résidence de Burey-le-Petit à Vaucouleurs et enfin le voyage à Nancy rendent une pareille démarche très vraisemblable de la part d'un chevalier aussi circonspect que Robert. Il est certain du moins qu'au moment où Jeanne réussit enfin à obtenir ce qui lui était nécessaire pour se rendre à Chinon, l'un des compagnons de son escorte fut un messager du Dauphin nommé Colet de Vienne, le même sans doute qu'un certain Jean Colez, men-

tionné dans les comptes royaux comme chevaucheur de l'écurie de Charles VII. La présence de ce messager royal à Vaucouleurs dans l'escorte de la Pucelle vient à l'appui de notre conjecture, car Colet ou Colez avait sans doute été envoyé sur les bords de la Meuse pour y apporter une réponse favorable du Dauphin à la demande de Robert de Baudricourt relative à l'envoi de la jeune paysanne de Domremy.

Outre Colet de Vienne et son servant Richard l'Archer, cette escorte comprenait deux hommes d'armes de la garnison de Vaucouleurs, Bertrand de Poulangy, écuyer, et Jean de Nouillompont, dit de Metz, accompagnés de leurs servants, Julien et Jean de Honnecourt ou de Dieu le Ward, en tout six personnes montées sur de bons chevaux, bien armées et bien équipées. Depuis plusieurs mois, les environs de Vaucouleurs étaient tellement courus par les bandes anglo-bourguignonnes, notamment par celles d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et seigneur de Joinville, alors en guerre ouverte avec René, duc de Bar, et Robert de Baudricourt, allié de René, que Poulangy et Nouillompont, malgré leur dévoue-

1. « Associato uno milite, uno scutifero et quatuor famulis. » (*Procès*, I, 54.) C'est par erreur que Jeanne donne ici à Jean de Metz, sans le nommer, le titre de chevalier; il est mentionné avec le titre d'écuyer seulement dans un article de compte du 21 avril 1429 (*ibid.*, V, 257) et ne fut anobli officiellement qu'en mars 1449 (*ibid.*, 363 à 366). Quant à Bertrand de Poulangy, il est qualifié écuyer d'écurie du roi en 1456 (*ibid.*, II, 454).

ment à Jeanne, ne pouvaient s'empêcher de manifester certaines inquiétudes. Seule la Pucelle se montrait inaccessible à tout sentiment de crainte, et, quand on lui signalait les dangers qu'elle allait courir, elle disait avec une calme assurance qu'elle avait son chemin ouvert et que, si l'ennemi se rencontrait sur sa route et voulait l'arrêter, Dieu son seigneur saurait bien lui frayer la voie jusqu'au Dauphin, qu'elle devait faire sacrer. « C'est pour cela, ne cessait-elle de répéter en toute occasion, que je suis née. » Toutefois, comme la région située entre Vaucouleurs et Joinville, qu'il fallait franchir avant d'atteindre la première étape, était particulièrement dangereuse, on résolut de faire le trajet de nuit et d'aller demander gîte au monastère de Saint-Urbain-lez-Joinville dont l'abbé Arnoult d'Aunoy, connu pour son attachement à la cause française et ses démêlés [1] avec le seigneur de Joinville son puissant voisin, se trouvait être en outre le proche parent de Robert de Baudricourt du côté maternel [2].

La porte de l'enceinte de la petite forteresse de Vaucouleurs, qui livra passage aux sept voyageurs,

1. Le 9 août 1431, les religieux de Saint-Urbain-lez-Joinville déclarèrent tenir Antoine de Lorraine, seigneur de Joinville, quitte des dommages que ledit seigneur leur avait faits durant les guerres, en personne ou par ses gens, à la condition que ledit Antoine, en retour, les tiendrait quittes d'une somme de 1000 écus d'or dont ils lui étaient redevables. (*Arch. Nat.*, *KK* 906, *f°* 6, *n°* 85.)

2. Jolibois, *Dict. hist. de la Haute-Marne*, p. 492. Cf. *Gallia christiana*, IX, 927.

subsiste encore et s'appelle aujourd'hui comme au XVe siècle la porte de France[1]. Elle se trouve à quelques pas de cette chapelle souterraine du château où Jeanne était venue tant de fois prier Dieu de mettre un terme à ses angoisses et se prosterner humblement devant l'image de Notre-Dame en implorant sa toute-puissante intercession. Guidée par un sentiment de modestie et aussi par le désir de mettre sa coiffure en rapport avec le costume viril qu'elle avait cru devoir endosser, la Pucelle avait fait couper en rond[2] jusqu'à la hauteur du cou son épaisse chevelure noire. Elle voyait déjà poindre dans un avenir très prochain l'aurore nouvelle qui allait se lever pour son pays. Cette pensée illuminait toute sa personne de je ne sais quelle flamme intérieure et lui donnait un tel caractère de beauté radieuse qu'il faudrait le pinceau d'un Raphaël, ce pinceau magique auquel nous devons le Saint Georges et le Saint Michel de notre musée du Louvre, pour en exprimer dignement l'éclat triomphant et presque céleste. Levait-elle un instant ses longs cils bruns, aussitôt l'éclair inspiré du regard faisait passer devant l'imagination éblouie comme une vision rapide des merveilles qu'elle allait accomplir. Aussi avait-elle accoutumé de tenir ses yeux modestement baissés comme pour dire : « Indigne je suis de la mission que j'ai reçue d'en haut.

1. Cette porte et à plus forte raison la chapelle castrale devraient être classées parmi les monuments historiques.

2. « Cheveux *ronds* et noirs. » Greffier de La Rochelle (*Revue historique*, IV, 336).

Fille de Dieu [1], je demande tout et je dois tout à mon Père qui est dans les cieux. »

Elle y vivait depuis longtemps dans les cieux par l'élan de sa prière, et elle y transportait plus ou moins, bon gré mal gré, tous ceux qui la voyaient. Par l'héroïsme de la vertu, la femme, et c'est son plus beau privilège, peut s'élever jusqu'à l'ange. Parvenue à ces hauteurs sublimes, elle devient invulnérable et en quelque sorte immatérielle. Si éclatante qu'elle puisse être, sa beauté cesse alors de faire appel aux sens : on ne désire pas posséder les anges, on tremble devant eux et l'on adore, à genoux devant leur face, un reflet de l'idéal divin. Au moment du départ pour Chinon, la Pucelle, âgée seulement de dix-sept ans accomplis, mais développée de bonne heure par le grand air et l'activité laborieuse des champs, était déjà dans toute sa fleur. A la fraîcheur suave de la jeunesse elle unissait, par une précocité rare, toutes les grâces délicates et tous les charmes opulents de son sexe. D'un autre côté, les hommes d'armes qui l'accompagnaient étaient arrivés à cette période de la vie où les passions ont le plus d'ardeur, et, quand on a étudié les mœurs des gens de guerre de cette époque, on sait que, rompus à une vie de débauches, ils ne reculaient d'ordinaire devant aucun excès et s'étaient fait une habitude des attentats les plus criminels pour assouvir leurs convoitises. Pourquoi donc la vierge de

1. Jeanne s'entendait appeler ainsi par ses voix.

Domremy put-elle affronter impunément un tête-à-tête continuel avec ces soudards et coucher à leurs côtés, à moitié déshabillée, pendant un trajet de onze jours, sans éveiller en eux aucune pensée impure ? Parce que, comme ils le déclarèrent plus tard, elle leur apparaissait moins comme une femme que comme un ange. Du reste, cette impression ne fut pas seulement celle de Jean de Nouillompont, de Bertrand de Poulangy et des autres compagnons de l'escorte. Dans toute l'étendue du royaume de France, elle fut bientôt partagée par la masse du peuple, et l'usage s'établit de bonne heure de ne désigner la libératrice d'Orléans que par ce seul mot : l'Angélique [1].

Le départ eut lieu à la tombée du jour, dans l'après-midi du mercredi 23 février 1429 [2]. L'hiver

1. « Et l'appeloient parmi France les folles et simples gens *l'Angelique* et d'elle faisoient chansons. » Chronique bourguignonne inédite conservée à la bibliothèque royale de La Haye, citée dans les *Œuvres de Chastellain*, édit. Kervyn de Lettenhove, II, 40.

2. « *Le XXIII*e *jour du dit mois de fevrier, vint devers le roy* nostre seigneur, qui estoit à Chinon, une Pucelle de l'aage de XVI à XVII ans.... » (*Revue hist.*, IV, 336.) Le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle donne par erreur dans ce passage la date du départ de Vaucouleurs comme ayant été celle de l'arrivée à Chinon ; mais cette date n'en est pas moins précieuse, parce que, rapprochée de cette dernière, qui est en réalité le 6 mars et que fournit la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (I,30), elle nous fait retrouver exactement les onze jours de trajet dont parle Bertrand de Poulangy dans sa déposition. « Dixit etiam ipse testis quod ipsi manserunt *per undecim dies per iter*, eundo ad regem, tunc dalphinum. » *Procès*, II, 457.

avait été exceptionnellement pluvieux, et toutes les rivières, y compris la Meuse, étaient débordées. Avant de monter à cheval et de tourner le dos à cette vallée familière, petite patrie où elle avait appris à aimer la grande, la fille cadette de Jacques d'Arc voulut sans doute l'embrasser du regard une dernière fois. Si son cœur se serra à ce spectacle, elle dut éprouver une consolation bien douce en voyant la sympathie vraiment populaire dont elle était entourée. Un grand nombre d'habitants de Vaucouleurs, leur capitaine en tête, avaient eu à cœur d'assister à son départ. Baudricourt recommanda instamment à ses hommes d'armes de faire à leur compagne bonne, loyale et sûre conduite. Il lui donna comme souvenir, en même temps qu'une lettre de créance, l'épée qu'il portait; mais doutant jusqu'au bout de celle dont il n'avait accepté les services qu'à contre-cœur : « Va, va, lui dit-il en la quittant, et advienne que pourra ! » tels furent ses derniers adieux.

Ce n'est pas sans regret que nous nous voyons dans la nécessité de nous arrêter ici, puisque nous voici arrivé jusqu'à l'extrême limite, jusqu'aux derniers confins du sujet que nous avons entrepris de traiter. Nous ne pourrions procéder plus avant sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé, et l'originalité de notre travail, si tant est qu'il en ait une, est de s'appliquer, non au récit de la mission de la Pucelle, mais à la recherche des origines si complexes et si peu étudiées jusqu'à ce jour de cette mission merveilleuse.

CHAPITRE VIII

BEDFORD ET L'ÉPISCOPAT DE LA PROVINCE DE SENS EN 1429

Dans les sept chapitres qui précèdent, nous nous sommes efforcé de découvrir et de mettre en lumière les faits locaux, domestiques, politiques et militaires qui ont pu avoir quelque influence sur la conception, les progrès et les incidents préliminaires de ce que l'on est convenu d'appeler la mission de Jeanne d'Arc. Dans les cinq chapitres qui vont suivre, nous nous proposons d'appliquer une étude analogue à certains faits religieux dont l'action est venue s'ajouter à celle des événements politiques ou militaires. Tout ce qui touche à la religion affecte un caractère de généralité que l'on ne retrouve point d'ordinaire au même degré dans les choses de la guerre ou de la politique. Il ne faudra donc point s'étonner si, voulant expliquer la tournure de la dévotion de la Pucelle, nous sommes amené presque

forcément à retourner en arrière et à retracer au moins les grandes lignes de l'histoire religieuse de notre pays pendant les trente premières années du XV[e] siècle.

Il faut compter au nombre des événements les plus importants de l'année 1429 la rupture ouverte qui éclata alors entre Jean, duc de Bedford, régent de France pour Henri VI, et le clergé des diocèses occupés par les Anglais. La principale cause de cette rupture fut la question de la collation des bénéfices que le schisme d'Avignon avait soulevée et qui, malgré certaines solutions plus ou moins provisoires, resta pendante jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Dès les premières années de ce siècle, les évêques avaient profité de la soustraction d'obédience à Benoît XIII pour obtenir la suppression des réserves, des expectatives et pour se faire rendre la collation des bénéfices non électifs en général, tandis que les grands bénéfices, dans les églises cathédrales, collégiales et conventuelles, étaient laissés à l'élection ou que la Cour disputait au Saint-Siège apostolique le privilège d'en nommer les titulaires. Dix ans plus tard, les libertés de l'Église de France, ainsi qu'on appelait déjà cet état de choses, avaient été consacrées par les ordonnances du mois de mars et du 2 avril 1418. Ces mesures avaient été prises par les chefs du parti armagnac presque à la veille de cette sanglante journée du 28 mai où ils devaient tomber du pouvoir, et n'avaient pas peu contribué, en favorisant le haut clergé, à leur aliéner les sympathies du pape

Martin V et des docteurs de l'université de Paris. Aussi, à peine maîtres de la capitale et de la personne du roi Charles VI, les Bourguignons, dominés de vieille date par les influences universitaires et jaloux de se concilier les bonnes grâces du nouveau pontife, s'étaient empressés d'abroger, par un édit en date du 9 septembre 1418, confirmé le 22 mars suivant, les libertés gallicanes.

Après la mort de Henri V, Bedford, qui éprouvait le besoin de mettre l'épiscopat dans ses intérêts, avait d'abord manifesté l'intention de rétablir dans leur intégrité les droits et privilèges de l'Église de France. Il n'avait pas craint d'engager la lutte sur cette question contre le Saint-Siège, auquel il avait fait entendre un langage presque menaçant; mais le pape Martin V, avec la dignité d'un pontife et la fierté d'un Colonna, avait résisté à cette tentative d'intimidation en des termes dont la modération calculée n'était pas exempte d'un certain dédain.

Ceci se passait en 1424. L'année suivante, tout était bien changé. Bedford ne peut être comparé, pour la science profonde de l'équilibre des forces et l'audacieuse brusquerie de ses changements de front, qu'à l'homme d'État le plus rusé et le moins scrupuleux de la seconde moitié du XIXe siècle. Ce prince hautain se vit alors réduit à solliciter le concours du pape, dont la médiation lui était indispensable pour mettre fin au différend qui avait éclaté entre Humphrey, duc de Gloucester, son frère, et Philippe, duc de Bourgogne, son allié. L'octroi à la cour de Rome

de la collation des évêchés, sauf le droit de présentation dont il eut soin de ne pas se dessaisir, la concession des trois quarts des bénéfices, l'autre quart seulement étant maintenu aux ordinaires, le rétablissement des réserves, des annates et des expectatives, tel fut le prix dont le régent de France acheta la faveur de Martin V. Une grande ordonnance, qui réglait sur ces bases les rapports de l'Église et de l'État, fut rendue le 26 novembre 1425[1]. Ce fut Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui fut chargé d'en négocier la promulgation le 5 mars de l'année suivante. On comptait sur l'influence et les talents de cet habile homme pour triompher de la résistance que l'on s'attendait à rencontrer de la part du Parlement. Depuis le traité de Troyes, ce corps judiciaire ne se recrutait que parmi les créatures du roi d'Angleterre ou du duc de Bourgogne, et pourtant l'opposition aux nouvelles mesures s'y fit jour avec la plus grande énergie. Pour désarmer cette opposition, il ne fallut pas moins de six jours de pourparlers et de négociations. Les conseillers exigèrent certaines modifications et ne consentirent à promulguer l'ordonnance ainsi remaniée, le 11 mars 1426, que sous les réserves les plus expresses et sur les instances réitérées de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France.

1. Cette ordonnance primitive ne s'est pas conservée dans sa teneur; il ne nous reste que le texte revu et corrigé par le Parlement (*Ordonnances*, XIII, 107).

Par cet acte, Bedford venait de gagner les bonnes grâces du Saint-Siège, mais en revanche il s'aliénait pour toujours le clergé et en première ligne les chefs spirituels des diocèses soumis à sa domination. Seul peut-être entre tous les prélats français, un haut dignitaire ecclésiastique qui avait trop d'ambition pour ne pas tout sacrifier au désir de contenter à la fois les Anglais et le pape, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, avait poussé le régent à dépouiller ainsi les ordinaires de la collation de la plupart des bénéfices, au profit de la cour papale. Aussi fut-il honoré à cette occasion d'un bref où Martin V le comble de louanges et le remercie avec effusion de ses bons offices. Des brefs semblables furent adressés au chancelier Louis de Luxembourg et à Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement, qui avaient été avec Pierre Cauchon les plus utiles auxiliaires du gouvernement pontifical dans le cours des négociations. L'Université de Paris eut aussi une part dans ces remerciements, car ses docteurs avaient fait cause commune avec l'évêque de Beauvais, qui était du reste un des leurs. Les gradués de cette Université savaient par expérience qu'en fait de bénéfices ils n'avaient rien à attendre des ordinaires, dominés le plus souvent par les influences locales, tandis qu'au contraire c'était une tradition de la chancellerie romaine de leur attribuer les meilleures prébendes du royaume. C'est ainsi que, dès les premiers mois de 1426, le lien si puissant de la communauté des intérêts et des services rendus scella en quelque

sorte un pacte d'union entre Bedford, Pierre Cauchon et les docteurs de l'Université de Paris, d'une part, le souverain pontife, de l'autre, c'est-à-dire entre les juges qui devaient cinq ans plus tard envoyer la Pucelle au bûcher et le seul pouvoir qui aurait pu s'opposer efficacement à cette iniquité.

En 1428 Bedford et Martin V s'entendirent de nouveau pour soumettre le clergé de France au payement d'un double décime, dont l'un, destiné à subvenir aux frais de la guerre contre le Dauphin, devait être levé au profit du gouvernement anglais, et dont l'autre serait perçu au nom du Saint-Siège pour couvrir les dépenses d'une croisade projetée contre les Hussites. En même temps, le régent, à bout de ressources, imagina un expédient singulièrement hardi pour remplir ses coffres vides; il s'agissait de dépouiller sans façon les gens d'Église de tous les biens qui leur avaient été donnés depuis quarante ans.

Ces mesures mirent le comble à l'exaspération du clergé en général et de l'épiscopat en particulier contre les envahisseurs. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le procès-verbal des délibérations du synode ou concile de la province ecclésiastique de Sens qui se tint à Paris sur ces entrefaites. Ce concile, qui ouvrit ses séances au prieuré de Saint-Éloi le 19 janvier 1429 et les ferma le 10 mai suivant, avait été convoqué par Bedford lui-même. Ces séances furent présidées par le métropolitain Jean de Nanton, archevêque de Sens, assisté de Jacques du Chastel-

lier, de Jean l'Aiguisé, de Jean de Briou, de Jean de Fetigny, évêques suffragants de Paris, de Troyes, de Meaux et de Chartres. Trois autres suffragants de l'archevêque de Sens s'étaient fait excuser : Jean de Saint-Michel, évêque d'Orléans, parce qu'il détestait les Anglais, qui le tenaient alors assiégé dans sa ville épiscopale ; Jean de Corbie, évêque d'Auxerre, et Robert de Dangeul, évêque de Nevers, pour des motifs que nous ignorons. Des cinq prélats qui prirent part au concile, il n'y en avait pas un, sauf peut-être Jean l'Aiguisé, évêque de Troyes, qui n'eût été nommé sur la présentation du roi d'Angleterre, de Bedford ou du duc de Bourgogne. Promus à l'épiscopat grâce à la protection des chefs du parti anglais ou du parti anglo-bourguignon, l'archevêque de Sens et ses suffragants n'en manifestèrent pas moins ouvertement leur hostilité aux mesures financières convenues entre le pape et le régent. Ils furent unanimes à repousser le double décime, aussi bien celui que le souverain pontife réclamait sous prétexte d'une croisade contre les Hussites que celui qui devait être levé au profit du gouvernement anglais. Non contents d'avoir flétri ces exactions d'un blâme public, ils déclarèrent solennellement en appeler du pape mal informé au pape mieux informé ; et, si justice ne leur était rendue en cour de Rome, ils ne parlèrent de rien moins que de porter leurs plaintes devant le prochain concile général. Quant au projet qu'avait conçu le régent de dépouiller les clercs de tous les biens qui leur avaient été donnés depuis

quarante ans, les évêques, forts de l'adhésion de l'Université de Paris dont ce projet blessait aussi les intérêts, l'attaquèrent avec plus de violence encore. Ils rappelèrent que, d'après les récits de la Bible, les princes infidèles eux-mêmes, les Pharaon, les Nabuchodonosor, les Artaxerxès, tout en frappant le peuple d'Israël, avaient épargné les Lévites. Ils représentèrent qu'il était injuste de lever des subsides sur le clergé sans y soumettre la noblesse. Ils dirent que les gens d'Église s'étaient tellement épuisés pour le rachat des forteresses occupées par l'ennemi qu'ils avaient été réduits à vendre jusqu'aux vases sacrés et jusqu'aux joyaux servant au culte.

Ils signalèrent l'indiscipline des gens de guerre, qui, malgré les charges énormes levées sur le pays pour le payement de leur solde, se livraient impunément au pillage, à tel point qu'en dehors de l'enceinte des forteresses les tenanciers, victimes de ces déprédations, n'avaient plus de quoi s'acquitter des redevances envers les seigneurs ecclésiastiques ou autres. Aussi les terres appartenant aux églises étaient-elles abandonnées; et dans beaucoup d'endroits le service divin avait cessé, parce que l'on ne pouvait plus pourvoir aux frais du culte. « On prétend, ajoutaient les évêques, que la levée du double décime tend à assurer le repos public, tandis qu'elle produirait un effet tout contraire. Déjà le peuple s'étonne et s'indigne de l'asservissement auquel on soumet l'Église de Dieu; il se dit qu'il sera perpétuellement en butte à ces exactions en

voyant qu'elles atteignent l'Église elle-même. » Le mécontentement provoqué par les nouvelles mesures était si vif que l'assemblée du clergé se laissa entraîner dans sa protestation jusqu'à la menace. « Le régent doit réfléchir aux misères et aux calamités dont le Seigneur n'a jamais manqué de frapper les princes qui ont voulu opprimer ainsi son Église rachetée de son précieux sang : les uns ont péri de mort violente; les autres ont été réduits en captivité; d'autres enfin ont été dépossédés des plus puissants royaumes. De quel droit espéreraient-ils s'attirer les grâces de Dieu, ceux-là qui s'efforcent de réduire en servitude son épouse, la sainte Église! » On sait de quelle influence jouissait le clergé au moyen âge, de quel prestige il était entouré aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Du jour où l'on vit des prélats promus à l'épiscopat grâce à des influences anglo-bourguignonnes, appelés à administrer des diocèses occupés par l'ennemi, tenir à la face de leurs protecteurs et de leurs maîtres un pareil langage, il devint évident pour tout esprit perspicace que les jours de la conquête anglaise étaient comptés, principalement dans la région soumise à l'autorité spirituelle de l'archevêque de Sens et de ses suffragants.

Le principal inspirateur de cette protestation était Jean l'Aiguisé, évêque de Troyes. Ce prélat était le seul des suffragants de l'archevêque de Sens qui ne dût point sa nomination à des influences anglo-bourguignonnes. Né à Troyes et issu d'une des pre-

mières familles de la bourgeoisie de cette ville, maître ès arts, bachelier en droit civil, licencié en droit canon, Jean l'Aiguisé était un des plus brillants élèves du collège de Navarre, fondé, comme personne ne l'ignore, en faveur des étudiants champenois. Dans ce collège attaché depuis sa fondation aux traditions gallicanes et rallié dès le principe au parti armagnac, il avait eu pour maîtres ou pour condisciples les Gerson, les Pierre d'Ailly, les Clamanges, les Jouvenel; il s'était lié surtout d'une étroite amitié avec son compatriote Gérard Machet, plus tard précepteur du Dauphin, qui garda Gérard en qualité de confesseur quand il devint le roi Charles VII. Pourvu de bonne heure d'un canonicat dans sa ville natale, l'ancien élève du collège de Navarre y remplissait l'office d'archidiacre au moment où s'était produite la vacance du siège de Troyes par la mort d'Étienne de Givry, survenue le 26 avril 1426. Le 12 juin suivant, Jean l'Aiguisé avait été élu à l'unanimité par les chanoines en remplacement du prélat défunt. Il faut croire que l'ami de Gérard Machet était dès lors suspect aux Anglais, car, trois semaines environ après son élection, le 3 juillet, le bailli de Troyes avait reçu l'ordre de frapper de confiscation les biens des chanoines qui y avaient pris part. Malgré cette hostilité du duc de Bedford, le nouvel élu, qui comptait de puissants patrons en cour de Rome, n'avait pas tardé à être confirmé dans la possession de son siège par le souverain pontife.

Nous avons déjà constaté le mouvement de réaction patriotique qui, sourdement, couvait chez les habitants de la capitale de la Champagne depuis qu'ils avaient été les témoins de toutes les hontes de cette journée du 21 mai 1420, la plus néfaste de notre histoire. Que Jean l'Aiguisé, aussitôt après sa promotion à l'épiscopat, ait favorisé sous main ce mouvement avec d'autant moins de scrupule qu'il avait des griefs personnels contre les envahisseurs, nul ne peut en douter. Par l'attitude ouvertement hostile que l'évêque de Troyes ne craignit pas de prendre au concile de Paris, nous pouvons juger de la propagande plus ou moins déguisée qu'il encouragea sans doute dans son diocèse et sa ville épiscopale. Sous son influence, l'archevêque et les suffragants de Sens ne se bornèrent pas à protester avec la plus grande énergie contre les mesures fiscales arrêtées de concert entre le pape et le régent; ils ne se bornèrent pas à édicter des peines sévères contre le relâchement des mœurs du clergé et à régler divers points de discipline ecclésiastique. Vers la fin de la session du concile, les chaires des principales églises et même les places publiques de Paris retentirent de prédications enflammées dont le gouvernement anglais prit bientôt ombrage.

Ces prédications étaient faites par un Cordelier nommé Frère Richard. Pendant l'Avent de l'année précédente, ce prédicateur s'était fait entendre à Troyes, comme nous le verrons bientôt; et on le retrouve dans la même ville en juillet 1429, au mo-

ment où Charles VII y fit son entrée. Il est à remarquer en outre qu'arrivé à Paris vers la mi-avril 1429, Frère Richard y prononça son dernier sermon le mardi 10 mai suivant; or c'est précisément ce jour-là que le concile provincial marqua la clôture de ses séances par une messe solennelle célébrée à Saint-Bernard. Ces circonstances donnent lieu de supposer que l'éloquent missionnaire avait été mandé par Jean l'Aiguisé pour seconder à sa manière l'archevêque de Sens et ses suffragants dans leur campagne contre les abus. Nous devons à l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* les plus curieux détails sur Frère Richard; mais il faut, pour les bien comprendre, être initié aux tendances politiques de l'ordre auquel appartenait ce prédicateur populaire et au genre particulier de dévotion que cet ordre mit alors à la mode.

CHAPITRE IX

LES DOMINICAINS A LA COUR DE BOURGOGNE ET LES FRANCISCAINS A LA COUR D'ANJOU-SICILE

L'histoire des ordres mendiants au moyen âge est un drame dont la rivalité entre les Dominicains ou Frères Prêcheurs et les Franciscains ou Frères Mineurs forme l'intrigue. Les Prêcheurs, dits en France Jacobins, à cause de leur couvent de la rue Saint-Jacques, l'emportaient généralement par la science sur les religieux des autres ordres. Fiers d'avoir compté dans leurs rangs saint Thomas d'Aquin, ils s'attribuaient au sein de l'Église une sorte de suprématie théologique. Aussi, dans les conciles comme à la barre des tribunaux ecclésiastiques, à la cour des princes comme dans les chaires des universités, ils brillaient partout au premier rang. Moins savants et moins bien posés auprès des grands de la terre, les Franciscains étaient en

16

revanche beaucoup plus mêlés à la vie de tous que les Dominicains. Laissant à ceux-ci la primauté dans le domaine du haut enseignement, ils s'adonnaient surtout à la prédication populaire, où ils n'avaient pas de rivaux. Animés d'un zèle vraiment apostolique, ils se tournaient aussi avec ardeur vers ce que nous appelons aujourd'hui les missions étrangères, et les noms des religieux de cet ordre sont en majorité sur la liste des évêques *in partibus infidelium* aux XIV[e] et XV[e] siècles. Ce rôle d'apôtres des gentils, entouré de cet attrait de l'inconnu qui frappe toujours l'imagination de la foule, ne contribua pas peu à accroître leur popularité. Gardiens du tombeau du Christ, il n'y avait pas de pays barbare où ils n'eussent pénétré. Une terre nouvelle n'était pas plus tôt découverte que la milice franciscaine, vaillante troupe d'avant-garde, s'empressait d'y porter la parole de Dieu. C'est ainsi que des Cordeliers, ayant à leur tête Jean de Baëza, vicaire apostolique, avaient fait partie de l'expédition du Normand Jean de Béthencourt aux îles Canaries en 1417; ils avaient même fondé dans la plus importante de ces îles, à Forteventura, une église, que le pape Martin V érigea en évêché, le 20 novembre 1424, au profit de Frère Martin de Las Casas.

Tandis que les Frères Mineurs se couvraient de gloire dans ces missions lointaines, les Frères Prêcheurs au contraire compromettaient leur crédit dans de vaines et imprudentes discussions théologiques. Dès la fin du XIV[e] siècle, en 1387, le célèbre procès de Jean de Montson, où les Jacobins renouvelèrent

d'un commun accord leurs déclarations antérieures contre l'Immaculée Conception, le dogme favori des Franciscains, ce procès, disons-nous, leur avait attiré une condamnation solennelle et les avait fait exclure pendant seize ans des cours de l'Université de Paris. Ils avaient été en outre, à l'occasion de ce scandale, expulsés de la cour par Charles VI et Louis, duc d'Orléans, frère du roi, qui jusqu'alors avaient eu l'habitude de choisir leurs confesseurs dans les rangs de la grande famille dominicaine. Seuls entre tous les princes du sang, les ducs de Bourgogne avaient continué de vivre dans l'intimité des Frères Prêcheurs et de leur témoigner une faveur inaltérable. Quatre religieux de cet ordre, Guillaume de Valan, évêque de Bethléem, Martin Porée, évêque d'Arras, Jean Marchand et Laurent Pignon ou Pinon, évêques de Bethléem, furent successivement les confesseurs de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon. Il ne faut donc pas s'étonner si le fameux docteur Jean Petit, l'apologiste effronté de l'attentat commis par Jean sans Peur contre le duc d'Orléans, appartenait à l'ordre de Saint-Dominique : on saisit maintenant le curieux concours de circonstances qui amena les Jacobins à se faire les soutiens et les fauteurs de la cause bourguignonne.

L'effet naturel de cette alliance fut de resserrer les liens qui unissaient déjà les Frères Mineurs aux chefs du parti armagnac. Le prince qui prit la plus grande part à l'organisation de ce parti, Jean, duc de Berry, avait alors pour confesseur Jean Arnaud, Francis-

cain du couvent de Niort et de la province de Touraine. Après la mort du vieux duc, Yolande d'Aragon, reine de Sicile, duchesse d'Anjou, belle-mère du Dauphin Charles, depuis Charles VII, exerça sur ce jeune prince une véritable tutelle et fut l'âme du parti qui soutenait son gendre. Dans ce XV[e] siècle grossier et bas, la reine Yolande paraît avoir été une personne d'une distinction exquise. Fille de Jean I[er], roi d'Aragon, et d'Yolande de Bar, petite-fille du côté maternel de Robert, duc de Bar, et de Marie, la plus lettrée des sœurs de Charles le Sage, Yolande joignait à la solidité barroise, à la vivacité et à l'énergie catalanes la courtoisie gracieuse de la maison de France. Elle était renommée pour la ferveur de sa piété non moins que pour la finesse de son intelligence et devait prouver une fois de plus qu'une dévote qui a de l'esprit est le plus consommé des diplomates. Avant comme après le décès de Louis II son mari, qu'elle perdit le 29 avril 1417, la reine de Sicile vécut dans un commerce intime avec les Cordeliers du couvent d'Angers et se plut à montrer une préférence marquée pour les religieux de l'ordre de Saint-François. Pendant sa régence surtout, elle ne cessa de combler cet ordre des plus insignes faveurs. On vit alors les merveilles d'Assise se renouveler jusqu'à un certain point dans la capitale de l'Anjou. Le couvent des Franciscains de cette ville devint le centre d'une propagande pieuse. Yolande elle-même[1]

1. Voyez la déposition que fit dans l'hôtel dit du roi de

et les plus grandes dames de sa cour[1] venaient s'y exercer à la mortification et à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. C'est là qu'après avoir donné ses biens aux pauvres, la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé[2], Franciscaine du tiers ordre, commença à édifier le monde par ses austérités et à l'étonner par ses miracles. Grâce à la protection d'Yolande, grâce à l'exemple donné par Marie de Maillé et par la célèbre Colette[3], abbesse du couvent

Sicile, à Tours, le 29 décembre 1410, Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile, en présence de son confesseur, Frère Guillaume Heraud, de l'ordre des Cordeliers. Cette déposition fut recueillie en vue de la canonisation de Jeanne-Marie de Maillé. (*Acta sanctorum Martii*, III, 761.)

1. Au premier rang de ces dames il convient de citer : Jeanne de Laval, femme de Gui de Laval, seigneur de Vitré, qui fonda en 1396 le couvent de Cordeliers de Laval; Marie de Montalais, dame de Montjean, qui fonda en 1406 un couvent de Frères Mineurs de l'Observance à Cholet; et Jeanne de Maillé, fondatrice en 1428 d'un troisième couvent de l'Observance situé à huit lieues de Poitiers.

2. Jeanne-Marie de Maillé, fille de Hardouin, seigneur de Maillé, et de Jeanne de Montbason, baptisée sous le nom de Jeanne, confirmée sous le nom de Marie, dame de Sillé-le-Guillaume et religieuse du tiers ordre de Saint-François, mourut en odeur de sainteté à Tours, dont son frère Ameil de Maillé était archevêque, le 28 mars 1414, à l'âge de 82 ans. Le procès pour la canonisation de Marie de Maillé fut instruit en 1414 et 1415. La dame de Sillé fut enterrée dans le couvent des Frères Mineurs de Tours, dont le gardien, Frère Martin du Bois-Gautier, avait été pendant de longues années son confesseur.

3. Colette Boilet, née à Corbie le 13 janvier 1380, morte à Gand le 6 mars 1447, se fit autoriser par le pape d'Avignon, Benoît XIII, en 1406, à entreprendre la réforme des Clarisses ou religieuses franciscaines. Secondée par son confesseur

de Besançon et réformatrice des Clarisses ou religieuses franciscaines, le mysticisme exalté de saint François eut une renaissance et se mit à refleurir dans des milliers d'âmes, qui exhalèrent les plus doux parfums.

Il ne faudrait pas croire que le goût personnel de la reine Yolande fût l'unique cause de cette prédilection pour les Cordeliers. Le dévouement aux intérêts de l'ordre de Saint-François était de vieille date une des traditions les plus chères à la dynastie angevine. En souvenir de saint Louis de Marseille, de la maison royale de Sicile, mort en 1297 sous l'habit des Frères Mineurs et canonisé en 1317 par le pape Jean XXII, en souvenir de ce saint et vénéré personnage, les rejetons des deux maisons d'Anjou-Sicile et d'Aragon, qui se disputèrent avec acharnement de 1419 à 1443 la succession de la reine Jeanne de Naples, avaient la prétention les uns et les autres d'appartenir en quelque sorte par droit de naissance à la famille franciscaine. De là vient que plusieurs princes et princesses de ces deux maisons, dont les mausolées subsistent encore, ont tenu à

Henri de la Baume, Frère Mineur, Colette eut la gloire d'appliquer en France à un grand nombre de couvents de femmes de l'ordre de Saint-François cette réforme, dite de l'Observance, que Paulet de Foligno et Bernardin de Sienne venaient d'introduire dans les couvents d'hommes du même ordre. Il résulte d'une curieuse déposition recueillie dans l'enquête pour la canonisation de Marie de Maillé que Colette, alors abbesse du couvent de Besançon, entretenait une correspondance avec les Frères Mineurs du Poitou.

honneur de s'y faire représenter sous le costume de l'ordre de Saint-François. Il y eut même des infants et des infantes d'Aragon qui prononcèrent des vœux et embrassèrent la règle franciscaine. Au commencement du XVe siècle, une cousine de la duchesse d'Anjou, nommée aussi Yolande, était abbesse du couvent des Clarisses de Valence. La reine de Sicile resta toute sa vie fidèle à ces traditions et les transmit à ses enfants. En 1423 on trouve à la cour de Marie d'Anjou, en qualité de confesseur, un Cordelier appelé Frère Jean Raffanel qui fut alors chargé de négociations importantes auprès du pape Martin V. De 1407 à 1435 on constate sans peine dans le recrutement de l'épiscopat le contre-coup de ces préférences princières pour l'un ou l'autre des deux ordres mendiants entre lesquels se partageait surtout la faveur publique.

Pendant cette période, plusieurs Frères Prêcheurs attachés à la maison des ducs de Bourgogne obtiennent d'importantes prélatures, tandis que des Frères Mineurs occupent un certain nombre de sièges épiscopaux, grâce à la protection des chefs du parti armagnac. Ce double courant d'influence paraît s'être fait sentir jusque dans le choix des inquisiteurs de la foi, quoique cet office purement ecclésiastique fût exclusivement à la nomination du Saint-Siège. Il est du moins remarquable que, dans le même temps où le Dominicain Jean Graverent se voyait attribuer la répression de l'hérésie dans la France anglo-bourguignonne, c'était au contraire à des Franciscains, à

Antoine Ailand, à Pons Feugeyron, à Pierre Fabre, que les papes Benoît XIII et Martin V déléguaient successivement leurs pouvoirs en matière de foi dans le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, pays soumis à l'autorité de Charles VII ou de sa belle-mère Yolande.

La reine de Sicile et le roi de France son gendre accordèrent une protection toute spéciale aux Franciscains dits de l'Observance. Les Observants étaient ainsi appelés parce qu'ils faisaient profession d'observer plus strictement que les autres Franciscains, connus sous la dénomination de Conventuels, la règle de saint François. Née en Italie où Paulet de Foligno en avait semé les premiers germes dès 1368, fécondée et propagée dans les premières années du XVe siècle par les prédications enthousiastes de Bernardin de Sienne, l'Observance n'avait pas tardé à se répandre dans les diverses parties de la chrétienté. En France notamment, cette réforme avait fait les progrès les plus rapides, surtout dans les provinces centrales, où la reine Yolande, pour des motifs politiques que nous indiquerons tout à l'heure, en avait favorisé le développement de tout son pouvoir. A l'époque de Jeanne d'Arc, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Touraine ne possédaient pas moins de six couvents d'Observants, ceux de Laval, de Bressuire, de Cholet, d'Amboise, de Fontenay-le-Comte, et un sixième dont nous ne connaissons que le nom latin et qui était situé à huit lieues de Poitiers. La fondation de la plupart de ces couvents remontait à quelques années seulement, et la duchesse d'Anjou ou les dames de sa cour y

avaient présidé. La maison de Cholet, fondée en 1406 par Marie de Montalais, était considérée comme la maison mère de tous les Observants de France, et un chapitre général de l'ordre s'y était tenu le 29 janvier 1419. Quelques années auparavant, en 1414, un autre couvent d'Observants avait été établi à Varennes au diocèse de Reims par le cardinal Louis de Bar, oncle maternel de la reine Yolande. C'est également pendant les années qui précédèrent ou suivirent immédiatement l'apparition de la Pucelle que Moulins, Aiguepcrse, Castres, Le Puy virent s'élever, avec le concours des princes de la maison de Bourbon et sous les auspices de Colette de Corbie, des couvents de religieuses franciscaines de l'Observance, dites en France Colettines du nom de la grande réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire. Les Clarisses réformées eurent aussi leur part des faveurs des princes angevins, car nous savons que l'Observance fut introduite dès 1431 dans le monastère fondé en 1420 à Pont-à-Mousson par René d'Anjou, duc de Bar, fils cadet de la reine de Sicile. Autant en France les Cordeliers avaient été comblés de faveurs par les chefs du parti armagnac, autant en Angleterre la fidélité de ces mêmes religieux à la mémoire de Richard II leur avait attiré de persécutions, parfois cruelles, de la part de l'usurpateur Henri IV et de son fils Henri V[1];

1. *Eulogium historiarum*, édition Haydon, dans la Collection du Maître des rôles, III, 391. — En 1402 Henri IV fit pendre des Frères Mineurs et exposer leurs têtes sur le pont de Londres.

et comme les Frères Mineurs des divers pays se sont toujours tenus pour solidaires les uns des autres, on peut dire en général que l'hostilité aux princes de la maison de Lancastre était passée presque à l'état de tradition, du moins pendant la première moitié du XV[e] siècle, dans l'ordre de Saint-François.

Si l'on considère tout cet ensemble de faits, on sera tenté de croire qu'il y eut comme un pacte d'alliance tacite, mais néanmoins intime, entre la maison d'Anjou et par suite celle de France, d'une part, les religieux franciscains et particulièrement les Cordeliers de l'Observance, de l'autre, pendant les premières années du règne de Charles VII. Sans méconnaître ici l'influence de la rivalité séculaire entre les deux principaux ordres mendiants, c'est surtout dans les intérêts des princes angevins en Italie qu'il faut chercher la véritable explication de cette alliance. En 1420 Louis III d'Anjou, fils aîné de la reine Yolande, cédant à l'invitation du pape Martin V, s'était décidé à passer en Italie pour y faire valoir ses prétentions sur le royaume de Naples. Le souverain pontife, qui était un Colonna, appartenait à une famille attachée par tradition au parti des princes français dans la péninsule. D'ailleurs il ne voyait dans Alphonse V, compétiteur de Louis d'Anjou, que le partisan obstiné de Pierre de Luna, auquel le roi d'Aragon avait donné asile dans ses États après les deux dépositions prononcées contre Benoît XIII par les conciles de Pise et de Constance. En outre, il ne pouvait pardonner à ce prétendant d'avoir

entièrement dépouillé le Saint-Siège de la collation des bénéfices dans les Deux-Siciles. Aussi Louis III, battu dans plusieurs rencontres par son rival, avait trouvé asile à Rome, et bientôt même, sur les pressantes instances du pape, avait été adopté le 21 juin 1423 par la reine Jeanne de Naples. L'antipape Benoît XIII étant venu à mourir l'année suivante, Alphonse V avait reconnu son successeur Gilles de Mugnos, élu par les deux cardinaux de l'obédience de Pierre de Luna. C'était une déclaration de guerre au pontife romain, et Martin V avait répondu à cet acte d'hostilité en redoublant d'efforts pour ruiner de fond en comble l'influence du roi d'Aragon dans les Deux-Siciles. Non content de mettre au service de Louis d'Anjou la redoutable épée de François Sforza, le pape avait servi non moins utilement les intérêts du prince français en déchaînant contre l'Aragonais la fougueuse et triviale éloquence des religieux de l'ordre de Saint-François. Cet ordre jouissait alors en Italie, principalement dans le sud de la péninsule, d'une popularité sans égale. Quelques années auparavant, un de ses membres, le Candiote Pierre Philarge, avait ceint la tiare sous le nom d'Alexandre V. Au moment où éclata la lutte entre Louis d'Anjou et Alphonse d'Aragon, trois religieux remplissaient l'Italie du bruit de leurs prédications et de la renommée de leurs vertus, et ces trois religieux, Bernardin de Sienne, Jean Capistran et Mathieu Cimarra, étaient des Franciscains de l'Observance. Deux d'entre eux, Capistran et Cimarra,

tiraient leur origine, le premier d'Aquila dans les Abruzzes, le second de la Sicile. Cette circonstance dut mettre le comble à l'effet produit par l'ardente parole de ces saints personnages, lorsqu'on les vit entreprendre une sorte de croisade en faveur du prince angevin contre son impie rival resté l'unique défenseur du schisme qui déchirait l'Église depuis un demi-siècle.

L'effet de cette propagande fut d'autant plus profond que, grâce à la connivence du pape Martin V, la politique angevine en Italie exploita à son profit, depuis 1420 jusqu'au 26 juillet 1428, date de la renonciation d'Alphonse V au schisme, l'un des mouvements religieux les plus originaux et les plus puissants de la fin du moyen âge. Comme l'agitation patriotique contre les Anglais mit à profit ce même mouvement dans notre pays, en 1428 et 1429, aussitôt que les Cordeliers de l'Observance l'y eurent propagé, il importe de l'étudier au delà des monts, où l'on en trouve la source, si l'on veut bien saisir l'étrange physionomie de Frère Richard et se rendre un compte exact de l'un des courants dont s'est alimenté le génie de Jeanne d'Arc.

Dès les premières années du XVe siècle, un Dominicain catalan, le fameux Vincent Ferrer, avait remué l'Église et agité les imaginations d'une indicible terreur. Il annonçait dans le style et avec le geste des anciens prophètes d'Israël la prochaine venue de l'Antéchrist. Les prédictions du saint homme avaient eu d'autant plus de retentissement dans les âmes

que la chrétienté, déchirée au dedans par le schisme, menacée au dehors par les armes victorieuses des Turcs, saignait alors des plus mortelles blessures. Aussi, sous les foudres d'éloquence de ce sombre Espagnol, les angoisses de l'an mille avaient jusqu'à un certain point ressaisi le monde.

Après la mort de Vincent Ferrer, la doctrine qu'il avait prêchée avait retrouvé un interprète non moins puissant dans la personne d'un autre Dominicain, nommé Mainfroi de Verceil. Vers 1420 ce dernier parcourait l'Italie septentrionale, d'où il était originaire; il se faisait suivre d'une foule en haillons, que sa parole avait pour ainsi dire affolée. Tel était l'effet produit par ses prédications que les enfants abandonnaient leurs parents, les femmes leurs maris, pour s'attacher à ses pas. Il se présenta un jour à Florence avec cette escorte devant le pape Martin V, qui en fut effrayé et se hâta de prendre les mesures les plus sévères pour calmer cette effervescence.

Comme Vincent Ferrer avait dit que l'Antéchrist était né en 1403, les années qui se succédaient ne faisaient qu'accroître la terreur des populations. Cette terreur était à son comble en 1425, principalement dans cette partie de l'Italie qui avait retenti des sinistres prédictions de Mainfroi de Verceil. Ce fut alors qu'un Franciscain de l'Observance, le célèbre Bernardin de Sienne, eut l'idée de recommander aux fidèles un procédé facile et en quelque sorte matériel de dévotion propre à calmer leur

épouvante. Ce procédé consistait à rendre un culte extérieur au nom de Jésus, à tous les signes visibles, à toutes les représentations matérielles de ce nom. Bernardin portait partout avec lui une image où le mot Jésus se détachait en lettres d'or au milieu d'une gloire; et quand il avait fini de prêcher il présentait cette image aux fidèles, en les invitant à se mettre à genoux et à l'adorer. Quiconque avait soin de se munir d'une image de ce genre et d'en orner sa demeure pouvait défier toutes les puissances du Mal. Peu importait la venue imminente de cet Antéchrist dont on parlait tant : l'adorateur du nom de Jésus n'avait rien à craindre de lui.

Bernardin eut un succès immense et fut bientôt le prédicateur le plus populaire de toute l'Italie. Les Franciscains ou Cordeliers, rivaux naturels des Frères Prêcheurs, mirent d'autant plus de zèle à répandre ce nouveau mode de dévotion que le saint religieux qui l'avait introduit était une des gloires de leur ordre et qu'ils réduisaient ainsi presque à néant le prestige de la doctrine dominicaine de l'Antéchrist. Deux des principaux disciples de Bernardin de Sienne, le Napolitain Jean Capistran et le Sicilien Mathieu Cimarra, contribuèrent surtout à propager, chacun dans le pays d'où il tirait son origine, la doctrine du maître. Ils y apportèrent même une modification importante en faisant prévaloir l'usage de joindre dans une adoration commune les deux noms de Jésus et de Marie. Sous l'influence de leurs prédications, la coutume s'établit dans l'Italie méri-

dionale de décorer du nom de Jésus la façade des habitations; et de nombreux couvents s'élevèrent, en Sicile surtout, sous le vocable de Sainte-Marie de Jésus.

Faut-il compter parmi les ancêtres de Bernardin de Sienne ces pauvres du Christ, vulgairement appelés Jésuates, que l'on vit apparaître au delà des monts dès la seconde moitié du XIVe siècle et qui reconnaissent pour fondateur Jean Colombin, originaire de Sienne comme Bernardin? Nous n'oserions l'affirmer, bien que le nom des adeptes de ce petit ordre religieux semble indiquer une dévotion particulière au nom de Jésus et qu'une bulle du pape Martin V en leur faveur, datée du 21 octobre 1428, ait suivi presque immédiatement l'approbation en cour de Rome des pratiques pieuses recommandées par le prédicateur franciscain. Les Jésuates avaient pour armes un nom de Jésus avec des rayons d'or en champ d'azur et au-dessous une colombe blanche, par allusion à leur fondateur saint Jean Colombin[1]. Jeanne d'Arc, qui subit profondément,

1. Hélyot, *Hist. des ordres religieux*, III, 418. — Fondé en 1365 par saint Jean Colombin de Sienne et approuvé en 1367 par le pape Urbain V, l'ordre des Jésuates était ainsi nommé parce que les religieux de cet ordre avaient toujours le nom de Jésus à la bouche. Ces religieux étaient des frères laïques, du moins au XIVe siècle et au siècle suivant. En avril 1425, cinq Jésuates vinrent s'établir à Toulouse avec l'autorisation des capitouls et malgré l'opposition des habitants de cette ville. Ceux-ci intentèrent à cette occasion à leurs magistrats municipaux un procès, qu'ils perdirent devant le parlement de Poitiers. (La Faille, *Annales de Toulouse*, II, 187.)

comme nous le montrerons tout à l'heure, l'influence de la dévotion au nom de Jésus, propagée par Bernardin de Sienne, eut des armoiries personnelles, dont un chroniqueur de la première moitié du XV[e] siècle nous a donné la description. Elle « fit faire, dit le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle, au lieu de Poitiers son étendard où il y avait un écu d'azur, et un coulon (pigeon) blanc était dans cet écu, lequel coulon tenait un rôle en son bec où il y avait écrit : De par le roi du ciel ». Il résulte avec évidence de ce curieux rapprochement que la Pucelle adopta pour ses armes personnelles les armes mêmes des Jésuates ou Colombins. On en peut conclure aussi, non seulement qu'il y avait une parenté étroite entre les dévots de l'école de Bernardin de Sienne et leurs prédécesseurs les Jésuates, mais encore que, de l'Italie son berceau, la nouvelle dévotion se répandit en quelques années dans les autres contrées de l'Europe.

Il était impossible que des succès aussi prompts, aussi éclatants n'éveillassent point la jalousie des autres ordres mendiants et surtout de l'ordre des Dominicains. Une lutte ardente s'engagea entre Mainfroi de Verceil et Bernardin de Sienne, entre l'antéchristisme et son antidote, la dévotion au nom de Jésus. Au commencement de 1427, Bernardin prêchait le carême à Viterbe, lorsqu'il fut invité par le Saint-Père à se rendre immédiatement à Rome pour y répondre à une accusation d'hérésie. On avait dénoncé au pape Martin V comme entachée d'idolâtrie

cette dévotion aux images ou représentations matérielles du nom de Jésus que le pieux Cordelier s'efforçait d'introduire. Les principaux auteurs de ces dénonciations étaient des Frères Prêcheurs et des ermites de Saint-Augustin, qui avaient compulsé avec le plus grand soin tous les écrits de Bernardin de Sienne afin d'y trouver des chefs d'accusation contre lui. Les Cordeliers, comprenant qu'on les voulait frapper dans la personne du plus illustre d'entre eux, se levèrent tous comme un seul homme pour détourner le coup qui les menaçait. Jean Capistran et Mathieu Cimarra accoururent à Rome, où ils avaient à cœur de concourir à la défense de leur maître.

Capistran, dont la foi enthousiaste devait vingt-neuf ans plus tard faire reculer devant Belgrade les hordes de Mahomet II, se trouvait alors à Aquila, sa patrie. Aussitôt qu'il apprend l'accusation qui pèse sur Bernardin de Sienne, il arbore une bannière où resplendit le nom de Jésus et décide sans peine un certain nombre d'habitants de sa ville natale à le suivre. En chemin son escorte se grossit peu à peu de tous les fidèles zélés qu'il rencontre et qu'il entraîne sur ses pas. Lorsqu'il fait son entrée dans Rome, cette escorte est devenue une armée. Capistran, qui porte la sainte bannière, s'avance le premier, et ses prosélytes le suivent en chantant un cantique composé en l'honneur du nom de Jésus. Une multitude exaltée exerce presque toujours sur une autre foule qui la contemple une attraction

plus ou moins communicative. Électrisés par ce spectacle, les Romains eux-mêmes s'empressent de se joindre à la manifestation et la rendent ainsi plus imposante.

De tels détails ont leur prix et méritaient peut-être une mention parce qu'ils donnent la mesure de la popularité dont jouissait déjà la dévotion mise en cause. Du reste, l'issue du procès de 1427 fut entièrement favorable à Bernardin de Sienne. A la suite d'un débat contradictoire, la cour de Rome reconnut solennellement l'orthodoxie des pratiques recommandées par le prédicateur de Viterbe, et le culte extérieur rendu au nom de Jésus, soit seul, soit associé au nom de Marie, fit dès lors partie intégrante de la liturgie catholique[1].

La victoire remportée par Bernardin de Sienne sur ses adversaires fut considérée par les Frères Mineurs comme un triomphe de l'ordre tout entier. Le 8 juin 1427, un chapitre général se tint à Verceil, au diocèse de Casal, où l'on proclama solennellement ce triomphe. Les vicaires provinciaux, les prieurs de couvents, les simples religieux, qui assistèrent au chapitre de Verceil, furent invités à user de toute leur influence afin de propager dans les diverses par-

1. Dans la seconde moitié du XV[e] siècle, Bernardin de Busto, Frère Mineur, composa pour les Franciscains l'office du saint nom de Jésus, et un décret du pape Innocent XIII, de 1721, ordonna que dans toute l'Église latine on célébrerait annuellement, le second dimanche après l'Épiphanie, la fête du saint nom de Jésus.

ties de la chrétienté la dévotion au nom de Jésus. Entraînés par l'exemple de leurs frères d'Italie, les Observants cismontains se mirent aussitôt à l'œuvre pour répandre autour d'eux cette dévotion nouvelle ; et l'on s'expliquera peut-être la trop longue digression où nous nous sommes laissé entraîner dans les pages qui précèdent, si nous ajoutons que l'un des missionnaires qui se dévouèrent en France à la propagande franciscaine[1], le seul dont l'histoire ait conservé le souvenir, fut le célèbre Frère Richard.

1. Le jubilé célébré à Rome en 1425 par le pape Martin V avait attiré dans cette ville une foule innombrable de pèlerins, accourus de toutes les parties de la chrétienté et notamment du royaume de France. « Hoc anno (1425) Jubilæum celebravit Martinus pontifex, immensa hominum multitudine in Urbem confluente. » Wadding, *Annales Minorum*, V, 163, 164. — Toutefois la fréquence des rapports entre notre pays et l'Italie centrale et méridionale, à l'époque où la dévotion au nom de Jésus commença à se répandre, provenait surtout de la campagne entreprise par Louis III d'Anjou, fils aîné de la reine de Sicile, pour faire valoir les droits de sa maison sur le royaume de Naples. Les communications entre les provinces situées au nord de la Loire et la capitale de la chrétienté étaient dès lors si rapides que la nouvelle de la délivrance d'Orléans, dont les Anglais levèrent le siège le 8 mai 1429, fut connue à Rome dès le mois de juillet suivant. Voyez plus haut, p. 181, note 1.

CHAPITRE X

JEANNE D'ARC ET FRÈRE RICHARD

C'est le concile de Paris qui nous a amené à parler de ce personnage dont les sermons ne tardèrent pas à inspirer de l'ombrage à l'administration anglaise, parce qu'on y trouvait comme un écho des sentiments qui animaient alors le haut clergé contre les envahisseurs. Prononcés du 16 avril au 10 mai 1429, ces sermons ne se rapportent pas directement à notre sujet. La libératrice d'Orléans a complètement échappé à leur influence, puisque le premier acte de sa glorieuse mission était dès lors sur le point de s'accomplir. Cependant l'épisode parisien projette une si vive lumière sur la mission champenoise qui l'a précédé, qu'on nous pardonnera d'en dire quelques mots.

Avant de se faire entendre dans la capitale du royaume, où sans doute Jean l'Aiguisé l'avait appelé, Frère Richard avait pris les diocèses de Troyes et de

Châlons pour théâtre de ses prédications. Grâce à la connivence des évêques de ces deux diocèses, dont le dévouement à la cause française n'attendait pour éclater qu'une occasion favorable, le missionnaire franciscain avait provoqué dès la fin de 1428, dans toute la Champagne méridionale et orientale, une sorte d'agitation où le sentiment patriotique se couvrit peut-être, comme il est arrivé souvent, du masque de l'exaltation religieuse. Entrepris pour ainsi dire à la veille du départ pour Chinon et dans un pays voisin de la vallée de la Meuse, ce premier apostolat n'a pu manquer, selon nous, d'exercer une influence au moins indirecte sur la mission de Jeanne d'Arc.

Frère Richard semble avoir réalisé l'idéal du prédicateur populaire. Il était doué au plus haut degré de cette verve entraînante qui maîtrise les multitudes. Servi par une voix puissante, il pouvait parler en plein air pendant toute une matinée sans ressentir aucune fatigue. Tour à tour sombre et jovial, impétueux et tendre, ce Cordelier savait à merveille comment on captive et comment on retient l'attention de la foule. Pendant les trois semaines qu'il passa à Paris, Frère Richard fit une dizaine de sermons, soit du haut de la chaire des églises, soit sur une estrade élevée au cimetière des Innocents; et ces sermons, qui duraient depuis cinq heures du matin jusqu'à dix ou onze heures, n'eurent jamais moins de cinq ou six mille auditeurs. Apprenant un jour que le saint homme devait prêcher le dimanche

suivant à Saint-Denis, ses admirateurs, au nombre de six mille, allèrent camper dès la veille près de cette ville, à la belle étoile, pour être plus sûrs de pouvoir assister à son sermon et pour ne rien perdre de ses paroles. Après l'avoir entendu tonner contre le jeu et le luxe, on vit les bourgeois de Paris et leurs femmes allumer à l'envi dans les rues plus de cent brasiers pour y jeter pêle-mêle, ceux-là leurs damiers, cartes, dés, billes et billards, celles-ci leurs atours de tête, bourrelets, crêpés, baleines, cornes et queues. Amener des Parisiennes à faire ainsi le sacrifice de leurs colifichets, y eut-il jamais plus beau triomphe oratoire et qui témoigne mieux combien l'éloquence du prédicateur était irrésistible! Aussi, le mardi 10 mai, lorsque après la clôture des séances du concile, le fougueux Franciscain ne se crut plus en sûreté dans la capitale et prit le parti de s'en éloigner[1], chacun pleura, dit l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, comme s'il avait vu porter en terre son meilleur ami[2].

1. Monstrelet dit formellement que Frère Richard fut forcé de quitter Paris parce qu'il s'était montré dans ses sermons favorable aux Français : « ... ung praicheur nommé Frère Richard, de l'ordre de Saint-Augustin, avoit esté debouté de la ville de Paris et d'aultres lieux, où il avoit fait plusieurs predicacions, en l'obeyssanche des Angloiz, pour che que en ycelles se monstroit trop plainement estre favourable et estre de la partie des Franchoix ». *Procès*, IV, 376, 377. — Monstrelet commet une erreur évidente lorsqu'il dit que Frère Richard appartenait à l'ordre des Augustins.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition Tuetey, p. 233 à 237.

Frère Richard disait qu'il arrivait de Jérusalem, où des religieux de son ordre étaient dès lors et sont encore aujourd'hui, comme chacun sait, les gardiens du tombeau du Christ. Il y avait rencontré, ajoutait-il, des bandes de juifs allant visiter à Babylone l'Antéchrist, né dans cette ville depuis nombre d'années et qui leur devait rendre bientôt leur héritage. Brodant sur ce thème avec la fantaisie la plus audacieuse, il faisait retentir aux oreilles des Parisiens épouvantés la trompette du Jugement dernier[1].

1. Nous devons ce curieux renseignement à Thomas Basin, qui était étudiant à Paris au moment où Frère Richard y faisait ses prédications, c'est-à-dire en avril et en mai 1429. Exilé de son siége et retiré à Utrecht, l'évêque de Lisieux écrivit ces lignes au mois de mai 1488, environ soixante ans, comme il a soin de le faire remarquer, après l'époque où il avait entendu les sermons du religieux franciscain. « Alium vidimus, dum Parisius, sunt ferme anni sexaginta, litterarum studio operam daremus, fratrem Ricardum, *ordinis sancti Francisci*, qui hoc idem asserere præsumpsit, quod Antechristus tunc natus esset, et *quod de proximo instaret dies Judicii*. Et habuit tantum populorum favorem ut supra triginta millia hominum frequenter haberet auditores. Cum autem et hunc et nonnullos alios illuc seminasset errores sentiretque facultatem Theologiæ contra se procedere velle, clam aufugit et discessit. » (*Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, IV, 103, 104.) — On voit que, d'après Thomas Basin, Frère Richard aurait quitté Paris afin d'échapper aux poursuites dont il était menacé pour cause d'opinions hétérodoxes par la Faculté de Théologie, tandis que Monstrelet attribue le départ de ce Cordelier aux sentiments de sympathie pour le parti français qu'il avait laissés percer dans ses sermons et qui l'avaient rendu suspect à l'administration anglaise. Ces deux versions ne sont pas inconciliables. Le rusé Bedford n'avait garde de frapper ses adversaires en face, toutes les fois qu'il pouvait faire autrement. En laissant

Il parlait de l'année 1430 comme devant amener les plus merveilleuses choses que l'on eût jamais vues. En prévision de ces éventualités aussi prochaines que redoutables, il recommandait comme un infaillible moyen de salut la dévotion au nom de Jésus. Sur ses exhortations, les habitants de Paris avaient fait fabriquer et portaient partout avec eux des médailles de plomb où était gravé le monogramme du nom de Jésus[1]. Quatre mois plus tard, ils mirent ces médailles en pièces ou les jetèrent dans la Seine[2] lorsqu'ils apprirent que leur prédicateur de prédilection s'était ouvertement déclaré pour les Armagnacs et les venait assiéger en compagnie de la Pucelle.

Après ce que nous avons dit plus haut du mouve-

à l'Université le soin de poursuivre le malencontreux prédicateur, il comptait bien que ses bons amis les théologiens ne lui refuseraient pas le service qu'ils lui rendirent presque tous si docilement, deux ans plus tard, dans le procès de condamnation de la Pucelle. Le plan d'attaque de 1429 n'aurait sans doute pas moins bien réussi que celui de 1431, si Frère Richard ne l'eût déjoué en prenant la fuite.

1. Tout le monde sait que ce monogramme se compose des lettres J, H et S surmontées d'une croix.

2. Une de ces médailles, provenant de la collection du docteur Rigollot d'Amiens, a été décrite et savamment commentée par Vallet de Viriville (*Revue archéologique*, année 1861, p. 429 à 433). Cet érudit, qui a compris le premier l'importance de la dévotion au nom de Jésus au point de vue de l'histoire de Jeanne d'Arc, a signalé également dans le livre d'heures dit de Saint-Lô de Rouen, exécuté du temps de la Pucelle et vendu à Paris le 11 mai 1861, une miniature représentant l'archange, où l'écu de saint Michel est blasonné du monogramme du nom de Jésus peint en or sur fond d'azur au milieu d'une gloire. (*Ibid.*, p. 432, note 1.)

ment religieux pendant le premier quart du XVe siècle, il est facile de reconnaître, tant dans les doctrines que dans les pratiques dont nous donnons ici un simple aperçu, la double influence de Vincent Ferrer et de Bernardin de Sienne. La doctrine de l'Antéchrist était empruntée au premier, la dévotion du nom de Jésus au second. Du reste, Frère Richard reconnaissait hautement pour maîtres ces deux hommes de Dieu et se proclamait avec fierté leur disciple. Il considérait Bernardin de Sienne notamment comme ayant plus fait à lui seul pour la conversion et l'édification des âmes que tous les prédicateurs des deux siècles précédents mis ensemble.

La mission prêchée dès la fin de 1428 dans les diocèses de Troyes et de Châlons nous est malheureusement moins bien connue que celle qui eut tant de succès à Paris aux mois d'avril et de mai de l'année suivante. Toutefois, comme il ne s'est écoulé entre la première et la seconde qu'un intervalle très court, il n'est pas douteux que Frère Richard dut se montrer aux Champenois tel qu'il allait bientôt apparaître aux Parisiens. Vers l'Avent de Noël, c'est-à-dire pendant la seconde quinzaine de décembre, il réunit les fidèles autour de sa chaire à Troyes, puis à Châlons, et certaine recommandation relative à l'ensemencement des fèves, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, donne même lieu de croire qu'il se fit entendre aussi dans beaucoup d'églises rurales de la région comprise entre ces deux villes.

Le but principal et le résultat le plus important

de cette mission fut certainement de répandre dans cette partie de la Champagne la dévotion au nom de Jésus que Bernardin de Sienne venait de mettre à la mode en Italie. Quoiqu'il ne nous reste aucun témoignage sur cette propagande, elle n'en est pas moins certaine. Nous savons que Frère Richard s'y livra avec ardeur dans tous les pays qui furent le théâtre de ses prédications. Ce n'est pas seulement à Paris qu'il persuada à ses auditeurs, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de porter en guise d'amulettes des médailles frappées à l'empreinte du nom de Jésus. A Orléans, où il se trouvait avec le titre de « prêcheur de la ville » pendant le carême de 1431, nous lisons dans les comptes municipaux qu'un graveur, nommé Philippe ou Philippot d'Orléans, exécuta moyennant six saluts un « Jésus en cuivre » qui lui avait été commandé par Frère Richard.

Dans ses pérégrinations à travers la Champagne, il avait soin de dire partout où il passait, comme il le répéta plus tard à Paris, qu'il arrivait de Jérusalem, et cette qualité de pèlerin des Lieux saints ne devait pas peu contribuer à accroître encore le prestige de sa parole. Il en rejaillissait surtout une singulière autorité sur ses prédictions relatives à la prochaine venue de l'Antéchrist.

Ces prédictions étaient l'un des thèmes favoris de son éloquence. Frère Richard y trouvait le levier dont il avait besoin pour pousser les fidèles à embrasser les pratiques de dévotion qu'il recommandait. Il y trouvait aussi l'occasion de réveiller par d'adroites

allusions dans l'âme de ses auditeurs des sentiments de patriotisme que la conquête anglaise n'avait pu éteindre. L'ordre auquel il appartenait avait été amené, par un concours de circonstances rappelé plus haut, à prendre parti en Italie aussi bien qu'en France pour la maison d'Anjou et par suite pour Charles VII, gendre de la reine de Sicile. Il prêchait en un moment où les projets financiers de Bedford venaient de soulever dans le clergé et surtout dans l'épiscopat une réprobation unanime. Les diocèses de Troyes et de Châlons, où il exerçait son apostolat, avaient pour chefs des prélats que leurs traditions de famille rattachaient étroitement à la cause française. L'évêque de Châlons notamment, Jean de Saarbruck, était l'oncle de ce damoiseau de Commercy qui avait été pendant plusieurs années l'un des principaux partisans de Charles VII dans la vallée de la Meuse. Il ne faut donc pas s'étonner si Frère Richard mit à profit le thème commode de la venue de l'Antéchrist pour lancer des citations à double entente et faire de la propagande en faveur du roi légitime. Il ne craignit pas d'annoncer à mots couverts aux fidèles qui se pressaient pour l'entendre la prochaine arrivée d'un libérateur. « Semez, leur disait-il, semez, bonnes gens, semez foison de fèves, car celui qui doit venir viendra bien bref. » De tels sous-entendus étaient facilement saisis par ses auditeurs, et l'on comprend l'action puissante que devait avoir sur des populations impatientes du joug anglais cette triviale et familière éloquence. On suivit de point en point les

conseils du prédicateur, et nous savons par le témoignage d'un contemporain que les fèves semées suivant les recommandations du Cordelier contribuèrent beaucoup à nourrir l'armée royale lorsqu'elle fit le trajet de Troyes à Châlons dans la campagne du sacre. « L'armée du roi se tint là (devant Troyes) ainsi comme à siège par l'espace de cinq jours. Durant lesquels souffrirent ceux de l'ost (armée) plusieurs malaises de faim, car il y en avait de cinq à six mille qui furent près de huit jours sans manger pain. Et de fait beaucoup seraient morts de famine, n'eût été l'abondance des fèves qu'on avait semées cette année de l'avis d'un Cordelier nommé Frère Richard qui, dès l'Avent de Noël et auparavant, avait prêché par le pays de France en divers lieux. » Il résulte de ce passage que Frère Richard, avant de se rendre à Paris, où il prêcha du 16 avril au 10 mai 1429, avait fait retentir toute la Champagne et notamment le diocèse de Troyes des éclats de sa parole profondément populaire, entraînante et patriotique. Aussi les habitants de Châlons, dans une lettre qu'ils adressèrent aux bourgeois de Reims le 5 juillet, quelques jours avant le sacre de Charles VII, parlent-ils de ce prédicateur comme d'une ancienne connaissance. « Les habitants de Châlons, ayant été avisés par les bourgeois de Troyes de l'arrivée du Dauphin, et ayant appris que les lettres de Jeanne la Pucelle avaient été portées dans la dite ville de Troyes par un nommé Frère Richard le Prêcheur, en informèrent à leur tour les habitants de Reims, leur mandant

qu'ils avaient été fort ébahis du dit Frère Richard, d'autant qu'ils l'avaient considéré jusqu'alors comme un très bon prud'homme, mais qu'il était devenu sorcier. » Non content d'annoncer l'arrivée de ce libérateur en termes vagues, Frère Richard, précisant davantage ses prophéties, ajoutait que Dieu l'avait chargé d'apporter aux populations une autre grande nouvelle. Cette nouvelle, c'était que l'année 1430 amènerait les plus merveilleuses choses que l'on eût jamais vues, et il citait des versets de l'Apocalypse à l'appui de ses prédictions.

Jeanne d'Arc est-elle entrée en relations avec Frère Richard, dès cette époque où il mettait en émoi les populations de la Champagne orientale? Elle l'a nié trop formellement devant ses juges, deux ans plus tard, pour qu'on puisse mettre en doute la sincérité de son témoignage : « Interrogée si elle connut onques Frère Richard, elle répond : « Je ne l'avois « onques vu, quand je vins devant Troyes. » Mais de ce que la Pucelle n'a pas connu personnellement Frère Richard à la fin de 1428, on aurait tort de conclure que le retentissement des prédications de ce Cordelier n'a pu arriver jusqu'à elle.

Domremy, son village natal, alors compris dans le diocèse de Toul, n'en était pas moins situé presque sur les confins de l'évêché de Châlons; et, en supposant que le Franciscain Henri de Vaucouleurs, évêque de Christopolis, suffragant du siège de Toul, n'ait point tenu à faire entendre aux fidèles de ce dernier diocèse un prédicateur de son ordre aussi éloquent

que Frère Richard, les deux vallées contiguës de la Marne et de la Meuse entretenaient l'une avec l'autre un commerce trop intime pour qu'une parole dont les éclats agitaient la première n'eût pas aussitôt un écho dans la seconde.

Couverte alors plus encore qu'aujourd'hui d'épaisses forêts de chênes, la région de la Meuse supérieure engraissait une énorme quantité de porcs[1], nourris à la glandée, qu'on exportait jusqu'à Paris. Le résultat de ce commerce était un va-et-vient continuel entre les pays de « paisson » tels que Greux, Domremy, Darney-aux-Chênes, pour ne citer que ces trois villages entre beaucoup d'autres, et les marchés de Châlons ou de Troyes. Une autre source, et non la moins active, de communications incessantes entre les deux vallées, c'était l'importante corporation de chaudronniers que posséda pendant tout le moyen âge le village d'Urville[2] en Bassigny, situé à quelques

1. Dans un procès pendant le 12 juin 1428 devant le Parlement de Paris, il est fait mention d'un marchand nommé Martin de Launays, du village de Darney (auj. Darney-aux-Chênes, Vosges, arr. Neufchâteau, c. Châtenois), dont messire Pierre de Beaufremont était seigneur. Un troupeau de 380 porcs achetés par ce marchand 40 sous pièce et destinés à l'approvisionnement de Paris avait été saisi comme butin de guerre par un écuyer nommé Jean de Rivière, établi dans la forte maison de Cernay (Marne, arr. Sainte-Menehould, c. Vitry-le-François) et à la solde du seigneur de Vergy. (*Arch. Nat.*, *X* 4795, *f^os^* 283*v° et* 284.)

2. M. Quicherat a lu par erreur « Vivilla subtus Motam *de Bassigny* » et « *Viville* subtus Motam *de Bassigny* » (*Procès*, III, 192, 198). — Cette indication « sous la Motte de Bassigny »

lieues seulement de Domremy. Ces chaudronniers semblent avoir joui, au XV[e] siècle du moins, d'une vogue plus grande encore que les fameux poêliers de Villedieu, en basse Normandie. Les rétameurs, les fondeurs d'Urville n'exerçaient pas seulement leur industrie en Champagne, en Barrois et en Lorraine; ils rayonnaient au loin et, vers l'époque de la mission de la Pucelle, on en compte jusqu'à cinq dans la seule ville de Rouen, où ils semblent avoir formé une petite colonie. Ces chaudronniers étaient toujours sur les routes. Deux d'entre eux, Nicolas Saussart et Jean Chando, se trouvaient dans leur pays au moment où Jeanne le quitta, vers la fin de février 1429; ils allaient eux-mêmes partir pour Rouen. Dès qu'ils furent arrivés dans cette ville, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu à un troisième chaudronnier, leur compatriote, arrivé avant eux dans la capitale de la Normandie. Ce dernier, nommé Jean Moreau, habitait encore Rouen en 1456 et fut entendu comme

prouve qu'il s'agit dans ce passage du village d'Urville (auj. Vosges, arr. Neufchâteau, c. Bulgnéville), dominé au moyen âge par l'imposante forteresse appelée la Motte. Cette forteresse, détruite en 1645 par ordre de Mazarin, tirait son nom du tertre fort élevé dont elle couronnait le sommet; elle était alors le siège de l'un des bailliages du duché de Bar. Urville se trouve à six lieues anciennes, et non à trois lieues, comme on le lit dans la déposition de Husson Lemaistre, de la paroisse de Domremy. L'indication de la distance était sans doute en chiffres romains, et un V mal fait aura été pris pour deux I. Le village d'Urville possède encore de nos jours deux fonderies de cloches, curieux reste de cette industrie du cuivre qui paraît y avoir été si florissante à l'époque de Jeanne d'Arc.

témoin dans le procès de réhabilitation. Un quatrième chaudronnier, Husson Lemaistre, originaire d'Urville et établi à Rouen comme les trois premiers, assistait à Reims le 17 juillet 1429 au sacre de Charles VII; il y rencontra le père et l'un des frères de la Pucelle qui n'appelaient sa femme que « ma payse ». Sans parler de ces deux industries spéciales qui appartenaient plus en propre à Domremy et aux villages avoisinants, les célèbres foires de Troyes avaient établi depuis des siècles des relations périodiques entre le pays que Jacques d'Arc était venu habiter et la province de Champagne où il avait vu le jour. Les rapports résultant du négoce se trouvaient ainsi resserrés encore par les liens de parenté et peut-être même d'intérêt qui rattachaient la famille d'Arc au berceau de son chef.

Nous n'avons pas encore parlé d'une troisième classe de voyageurs par l'entremise desquels les nouvelles religieuses devaient se transmettre rapidement entre les trois diocèses de Toul, de Châlons et de Troyes, nous voulons parler des pèlerins. De même que les Champenois se laissaient volontiers attirer en Lorraine par la vogue de tel pèlerinage renommé, Saint-Nicolas près Nancy par exemple, les Lorrains et les Barrois, de leur côté, montraient une prédilection particulière pour certains sanctuaires de la Champagne, notamment pour Notre-Dame de l'Épine près Châlons. Précisément à l'époque où Frère Richard prêchait dans cette dernière région, on y célébra une solennité qui dut attirer un grand concours

de pèlerins. L'église abbatiale de Bassefontaine, au diocèse de Troyes, prétendait être en possession de temps immémorial d'un de ces nombreux doigts de saint Jean Baptiste qu'une superstitieuse crédulité avait multipliés avec une profusion vraiment excessive sur tous les points de la France. Le 24 novembre 1428, Jean l'Aiguisé accorda quarante jours d'indulgence aux fidèles qui viendraient prier dans cette église. Comme la dévotion à saint Jean n'était pas moins populaire dans la vallée de la Meuse que dans celle de la Marne, il ne serait pas impossible que l'appel de l'évêque de Troyes eût été entendu bien au delà des limites de son diocèse.

Non moins nombreux que les pèlerins étaient les vendeurs d'indulgences, les porteurs et montreurs de reliques, les marchands de pardons, ces « *pardoners* munis d'un sac plein jusqu'au bord de pardons envoyés de Rome tout chauds » qui avaient excité vers la fin du siècle précédent la verve mordante du poète anglais Chaucer. Au XVe siècle, les sanctuaires les plus fréquentés et les plus célèbres ne se contentaient pas du tribut apporté par d'innombrables pèlerins ; ils avaient organisé à leur profit des quêtes annuelles dans la plupart des circonscriptions ecclésiastiques. On peut citer tel diocèse, celui de Troyes par exemple, où, de 1427 à 1429, l'on ne trouve pas moins de quinze églises en faveur desquelles on faisait ainsi appel à la générosité des fidèles ; et l'on voit que, dans un seul doyenné de l'évêché de Chalon, celui de Longecourt, la collecte pour Notre-

Dame du Puy avait été affermée, en 1407, trois francs d'or. Les collecteurs employés à ces quêtes, que l'on appelait en Champagne des « questains », étaient toujours par voies et par chemins, et les calamités les plus terribles n'interrompaient pas complètement les contributions volontaires qu'ils prélevaient sur la piété, pour ne pas dire sur la crédulité publique. Grâce à cette organisation et aux privilèges spirituels tout à fait extraordinaires dont ils avaient été gratifiés par les souverains pontifes, les grands sanctuaires tels que Notre-Dame du Puy en Velay, Notre-Dame de Chartres, Saint-Michel au péril de la Mer, attiraient à distance les dons des fidèles que leur âge, leurs infirmités, la maladie ou toute autre cause empêchaient d'entreprendre de lointains pèlerinages ; mais, la moisson une fois faite par ces sanctuaires privilégiés, il restait encore quelques épis à glaner, et c'est pourquoi les sanctuaires de moindre importance avaient pris le parti de recourir à ce qu'on peut appeler le colportage des reliques. Quelque temps après la solennité où avait eu lieu l'ostension de ces reliques, on en affermait l'exploitation jusqu'à la fête de l'année suivante au plus offrant et dernier enchérisseur, lequel promenait ensuite la châsse de village en village et la laissait toucher moyennant une rétribution en espèces ou en nature. C'est ainsi que, le 8 décembre 1440, deux habitants de Mâcon, Jean d'Escremieux et Hyenot Palais, affermèrent pour six mois à titre de derniers enchérisseurs, au prix de quarante-six francs

et huit gros tournois, une châsse contenant le chef, le bras et la ceinture de sainte Marguerite et appartenant à l'église de Margerie au diocèse de Troyes. D'Escremieux et Palais étaient simplement des spéculateurs, qui n'avaient d'autre but que d'exploiter au moyen de cette châsse les diocèses de Troyes, de Toul et de Chalon, où sainte Marguerite était l'objet d'une dévotion particulière. Il est probable que les reliques de cette sainte circulaient déjà dans les deux vallées de la Marne et de la Meuse au temps de Jeanne d'Arc, qui figura peut-être parmi les personnes pieuses admises, moyennant finance, à baiser la précieuse châsse.

Si l'on n'admet pas avec nous que Jeanne d'Arc subit au moins indirectement l'influence de la mission prêchée en Champagne dès la fin de 1428, il est difficile d'expliquer, non seulement certaines pratiques de dévotion très caractéristiques dont nous parlerons tout à l'heure et qui sont antérieures à la première entrevue de la Pucelle avec ce Cordelier, mais encore le fait le plus saillant de cette entrevue telle qu'elle est racontée par le greffier de La Rochelle. Or le récit de cet anonyme, rédigé par un contemporain et selon toute vraisemblance sur le rapport d'un témoin oculaire, nous paraît d'autant plus digne de confiance que, loin d'être en contradiction avec la déposition de Jeanne devant ses juges de Rouen, comme on pourrait le croire au premier abord, il en fournit au contraire, quand on le comprend bien, la seule explication plausible.

Selon ce curieux récit, Frère Richard se trouvait à Troyes au moment où la Pucelle arriva sous les murs de cette ville dans sa marche sur Reims. Traqué sournoisement à Paris deux mois auparavant par l'administration anglaise, il avait sans doute regagné la Champagne, premier théâtre de sa propagande, en même temps que l'évêque Jean l'Aiguisé et immédiatement après la clôture de la session du concile provincial dont les dernières séances avaient coïncidé avec ses tumultueuses prédications. Aussitôt qu'il apprit l'arrivée de la libératrice d'Orléans, il se rendit au camp français pour lui offrir ses hommages et, du plus loin qu'il l'aperçut, fléchit les genoux devant elle. Imitant son exemple, Jeanne s'agenouilla aussi devant le saint homme. Ces génuflexions furent suivies d'un long entretien, où les deux interlocuteurs se comblèrent réciproquement de marques de déférence. Rentré dans Troyes, Frère Richard ne cessa de faire des sermons par les rues et sur les places publiques jusqu'à ce qu'il eut amené les habitants à ouvrir leurs portes au roi légitime. Afin de prévenir toute pensée de résistance, il appela à son aide la terreur et la superstition. Il disait, entre autres choses, que la Pucelle avait pénétré aussi avant dans les secrets de Dieu que les plus grands saints du paradis, si l'on excepte saint Jean l'Évangéliste[1], et

1. Jean l'Évangéliste, auquel on a longtemps attribué l'Apocalypse, jouissait au moyen âge, en raison de cette attribution, d'un crédit extraordinaire auprès des Franciscains

qu'elle était bien capable, si elle le voulait, de s'élever dans les airs avec l'armée de Charles VII pour s'introduire chez eux par-dessus leurs remparts. Il comptait bien que ses auditeurs, impatients du joug anglais, ne demanderaient pas mieux que de se laisser convaincre, et il ne se trompait pas. Le cri de « vive le roi », s'échappant de toutes les poitrines, répondit comme par enchantement aux exhortations du prédicateur; et bientôt une députation de notables, qu'accompagnait sans doute l'ardent Cordelier, alla porter au roi de France l'expression du dévouement, à Jeanne d'Arc le témoignage de la reconnaissante admiration des habitants de Troyes[1].

en général et des Cordeliers de l'Observance en particulier; c'est ainsi qu'on peut s'expliquer ce rapprochement, si étrange au premier abord, entre le plus populaire des évangélistes et Jeanne d'Arc.

1. « Et cependant que le dit evesque trettoit avec le dit baillif et ceux de la garnison, un sainct prud'homme, Cordelier, en qui tous ceux de la ville et de tout le pays avoyent grand foy et confiance, yssit de la ville pour aller veoir la Pucelle; *et sitost qu'il la vit et d'assez loing s'agenouilla devant elle. Et quand la dite Pucelle le vit, pareillement s'agenouilla devant luy: et s'entrefirent grand chère et grande reverance* et parlèrent longuement ensemble. Et après cest departy, le dit Cordelier s'en alla en la ville et prescha moult grandement au peuple, en leur admonestant de faire leur devoir envers le roy et leur remonstrant comment Dieu advisoit son fait et luy avoit baillé, pour l'accompaigner et le conduire à son sacre, une saincte pucelle, laquelle, comme il croit fermement, sçavoit autant et avoit aussy grand puissance de sçavoir des secrets de Dieu comme sainct qui fust en paradis après saint Jean evangeliste, et que *il estoit bien en sa puissance, si elle*

Quand on rapproche ce récit de la déposition consignée dans un des interrogatoires de Rouen, on demeure convaincu que l'anecdote racontée par Jeanne à ses juges ne se peut rapporter qu'à une seconde entrevue, postérieure d'un jour ou deux à celle dont on vient de lire le résumé. Dans l'intervalle écoulé entre ces deux entrevues, la Pucelle entendit sans doute parler des bruits ridicules que le prédicateur favori des Troyens avait répandus sur son compte. Tout en applaudissant au but patriotique poursuivi par ce religieux, elle avait trop de droiture, elle détestait trop le charlatanisme pour ne pas se trouver blessée de l'étrange abus qu'on avait fait de son nom. Elle était dans ces dispositions lorsque Frère Richard revint au camp à la tête d'une députation de notables chargés de prêter serment de fidélité à Charles VII au nom des habitants de Troyes. Aussi la seconde entrevue contrasta par sa froideur avec l'enthousiasme de la première et fut même marquée par un incident tout à fait comique. Les bourgeois qui faisaient partie de la députation avaient eu soin, en se rendant à cette entrevue, de laisser Richard s'avancer le premier et ne le sui-

vouloit, de faire entrer tous les gens d'armes du roy pardessus les murs en quelque manière qu'elle voudroit, et plusieurs autres choses. Et incontinent crièrent tous à une voix : « Vive le roy Charles de France ! » Et les aulcuns de ceux de la ville vindrent devers le roy lui faire obeissance pour toute la ville et luy crier mercy. » Relation du greffier de La Rochelle dans la *Revue historique*, IV, 342.

vaient qu'à une assez grande distance. Ils n'osaient s'approcher de la jeune héroïne, terrifiés qu'ils étaient en pensant à cette puissance surhumaine dont on leur avait dit des choses si surprenantes. Le Frère multipliait, mais en vain, les signes de croix et les aspersions d'eau bénite pour conjurer ces frayeurs. Témoin de son embarras, Jeanne s'empressa de profiter de cette occasion pour démentir sous une forme railleuse les propos inconsidérés qu'il avait tenus : « Approchez hardiment, lui dit-elle avec malice, approchez : je ne m'envolerai pas[1] ».

On voit que les deux récits présentent trop de divergence pour qu'il soit possible de les rapporter à une seule et même entrevue. On y trouve pourtant un trait commun, la puissance de s'élever dans les airs attribuée à Jeanne d'Arc par Frère Richard ; et l'on peut dire qu'à ce point de vue le texte du greffier de La Rochelle éclaire d'un jour nouveau la déposition de l'accusée de Rouen. De ce que la lecture du premier de ces récits est une préparation presque indispensable pour bien comprendre le second, nous concluons qu'il les faut rapporter à deux entrevues distinctes, séparées l'une de l'autre par un ou deux

1. « Interroguée quelle chière Frère Ricard lui feist, respond que ceulx de la ville de Troyes, comme elle pense, l'envoièrent devers elle, disans que ilz doubtoient que ce ne feust pas chose de par Dieu ; et quand il vint devers elle, en approuchant, il faisoit signe de la croix et gettoit eaue benoicte, et elle lui dist : « Approuchez hardiment, je ne m'envouleray pas ». *Procès*, I, 100.

jours d'intervalle, et cette conclusion n'a rien d'ailleurs que de conforme à la vraisemblance. L'anonyme de La Rochelle nous a raconté la première de ces entrevues, et nous connaissons par une réponse de la Pucelle à ses juges l'incident le plus piquant de la seconde. L'exactitude des deux témoignages une fois admise, le fait capital qu'il faut retenir du récit de l'annaliste rochellais, c'est que le prédicateur de la mission de Champagne en 1428 et la libératrice d'Orléans se donnèrent réciproquement, la première fois qu'ils se virent, des marques de la vénération la plus profonde.

Adepte fervente de la dévotion au nom de Jésus, Jeanne se trouvait en présence du missionnaire enthousiaste qui, le premier peut-être en France, avait propagé cette dévotion. Comment n'aurait-elle pas éprouvé une émotion profonde? Comment ne se serait-elle pas associée de tout cœur au mouvement qui porta Frère Richard à se prosterner dès qu'il l'aperçut, sans doute pour rendre grâce à Dieu de tant d'événements merveilleux récemment accomplis pour ainsi dire sous la livrée de la piété franciscaine?

Depuis la réduction de Troyes, il est certain que l'éloquent Cordelier fit partie du cortège de la Pucelle et l'accompagna dans ses expéditions. Il paraît avoir été l'un de ceux qui tinrent l'étendard de la libératrice d'Orléans à la cérémonie du sacre de Charles VII[1]. Il était l'un des confesseurs de Jeanne et lui

1. « Dit que son estaindart fut en l'eglise de Rains ; et luy

administrait souvent la communion. Par toutes les villes où elle passait, il prêchait le peuple et disait que Dieu l'avait envoyée pour expulser les Anglais et remettre le royaume en l'obéissance de l'héritier légitime. L'entente cessa entre la pieuse jeune fille et son prédicateur ordinaire lorsqu'à la fin de décembre 1429 Frère Richard usa de toute son influence pour que l'on employât une illuminée qui s'appelait Catherine de La Rochelle. Jeanne, au contraire, après avoir mis à l'épreuve la prétendue inspiration de cette illuminée, écrivit au roi que le fait de Catherine n'était que néant et folie. Cet incident prouve qu'elle ne se laissa jamais dominer par qui que ce fût. Dans le cas dont il s'agit, elle n'obéissait à aucun sentiment de jalousie; mais on comprend qu'elle n'ait pu voir sans un certain dégoût, comme tous les génies créateurs, les vulgaires plagiats que suscitaient déjà les prodiges opérés par son initiative. A partir de ce moment, Frère Richard cesse d'être mentionné parmi les personnes qui composent son entourage. La célèbre lettre qu'elle fit écrire aux Hussites le 23 mars 1430, lors de son passage à Sully-sur-Loire, porte la signature de son aumônier Frère Jean Pasquerel. Vers cette époque, Frère Richard prêchait avec un grand succès le carême aux habi-

semble que son estaindart fut assés près de l'autel; et elle mesmes luy tint ung poy; *et ne sçait point que Frère Richard le tenist.* » *Procès*, I, 104. — La Pucelle, sans nier précisément le fait avancé par ses juges, se contente de leur répondre qu'elle n'en a point eu connaissance.

tants d'Orléans, et le souvenir de Jeanne n'était sans doute pas étranger au bon accueil qu'il trouvait dans cette ville. Ce prédicateur populaire semble être rentré dès lors dans l'obscurité d'où ses relations avec la Pucelle l'avaient un moment fait sortir ; mais il ne fut pas le seul Franciscain auquel la vierge de Domremy semble avoir inspiré une sympathie enthousiaste. Ne faut-il pas compter aussi parmi les admirateurs de l'Angélique, comme le peuple aimait à l'appeler, un autre religieux du même ordre, dont Jeanne avait peut-être éveillé la vocation guerrière et que nous trouvons prenant part à ses côtés, en mai 1430, à la défense de Compiègne, « un Cordelier natif et vestu à Valenciennes, nommé Noiroufle, un haut grand homme noir atout (avec) un laid meurtrier visage et une felle vue et un grand long nez, portant rude grosse faconde et semblant épouvantable[1] », qui se vantait d'avoir tué à lui tout seul trois cents Anglo-Bourguignons par le tir de sa coulevrine et en faisait sa risée et s'en tenait à tout honoré et joyeux ?

1. *Chronique de Georges Chastellain*, publiée par Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863, II, 53.

CHAPITRE XI

JEANNE D'ARC, COLETTE BOILET ET LES PRATIQUES DE LA DÉVOTION FRANCISCAINE

La libératrice d'Orléans n'avait pas attendu sa rencontre avec le missionnaire franciscain pour adopter les pratiques religieuses que Bernardin de Sienne venait de mettre à la mode et que les Cordeliers de l'Observance travaillaient alors à répandre dans toutes les parties de la chrétienté. Par son ordre exprès, les mots JHESUS MARIA[1] avaient été inscrits sur l'étendard qu'elle s'était fait faire avant de marcher au secours d'Orléans.

Lorsque la Pucelle tomba devant Compiègne entre les mains des Bourguignons, on lui ôta du doigt une bague dont ses parents lui avaient fait cadeau probablement avant qu'elle les quittât, et cette bague

1. Les juges de Rouen prétendirent même que les hommes d'armes de la compagnie de Jeanne avaient fait mettre JHESUS MARIA sur leurs bannières ou pennons: mais l'accusée déclara ne rien savoir de cette circonstance. *Procès*, I, 238.

portait aussi l'inscription JHESUS MARIA. Les lettres de Jeanne, celles du moins que nous possédons en original[1] ou d'après une copie authentique et qui ont une véritable portée politique, donnent lieu à une observation analogue. Les deux sommations aux Anglais, datées des 22 mars et 5 mai[2] 1429, le billet envoyé de Gien le 25 juin suivant aux habitants de Tournay, le message transmis de Reims le 17 juillet à Philippe, duc de Bourgogne, la réponse au comte d'Armagnac dictée à Compiègne le 22 août de la même année, la lettre comminatoire adressée aux Hussites le 3 mars 1430, tous ces documents sont précédés de la suscription ou suivis de la souscription JHESUS MARIA. Interrogée à Rouen sur le motif qui l'avait poussée à faire précéder ainsi ses lettres des mots JHESUS MARIA, Jeanne répondit qu'elle avait suivi en cela le conseil des gens de son parti et que d'ailleurs ses clercs ou secrétaires avaient pris l'habitude de mettre cette suscription pour ainsi dire d'eux-mêmes. Cette réponse, où perce surtout le désir d'éluder le fond même de la question, est à la

1. La seule lettre de Jeanne, publiée d'après l'original, qui ne soit pas précédée de la suscription JHESUS MARIA, est la lettre écrite à Moulins le 9 novembre 1429 et adressée aux habitants de Riom. *Procès*, V, 147, 148.

2. La sommation adressée aux Anglais le 5 mai, jour de l'Ascension, est la seule lettre de Jeanne qui porte JHESUS MARIA en souscription, et non en suscription comme dans les autres documents émanés de la Pucelle. Cette sommation se termine ainsi : « Sic signatum : JHESUS MARIA. *Jeanne la Pucelle.* » *Ibid.*, III, 107.

fois vague et insuffisante. Elle est vague, parce que l'accusée se garde bien de dire pourquoi les gens de son parti lui ont donné ce conseil. Elle est insuffisante, parce que la part d'initiative attribuée aux secrétaires ne peut s'appliquer qu'aux lettres; il n'en reste pas moins à expliquer l'inscription Jhesus Maria trouvée sur l'anneau enlevé par les Bourguignons, aussi bien que celle qui fut mise sur l'étendard. Le simple rapprochement d'un si grand nombre de faits caractéristiques nous paraît prouver jusqu'à l'évidence que Jeanne attachait à l'emploi de ces mots une vertu particulière, une signification mystérieuse. Cette vertu et cette signification, l'accusée ne crut pas devoir les révéler à ses juges; mais les développements où nous entrerons tout à l'heure nous aideront peut-être à les deviner dans une certaine mesure. Quoi qu'il en soit, le fait sur lequel il importe d'insister dès maintenant, c'est que l'emploi de la suscription Jhesus Maria dans une correspondance laïque, profane était alors considéré comme une innovation suspecte et presque sacrilège, puisque ce fut un des douze chefs d'accusation mis en avant par le tribunal de Rouen pour condamner la Pucelle.

Nous avons dit dans une correspondance laïque et profane, car, plusieurs années avant la mission de Jeanne d'Arc, une des femmes les plus extraordinaires de cette époque, Colette de Corbie, la célèbre réformatrice des couvents franciscains de France, avait adopté le mot Jhesus comme signe distinctif et

en quelque sorte comme devise de la réforme à laquelle elle a attaché son som. Cette sainte entretenait une correspondance très active, soit avec les religieux et les religieuses des couvents qu'elle avait fondés ou réformés, soit avec des personnes séculières, affiliées au tiers ordre de Saint-François[1], qui avaient embrassé sa réforme. Quelques rares monuments de cette correspondance sont parvenus jusqu'à nous. On n'est pas peu surpris d'y retrouver précisément la particularité qui nous frappait tout à l'heure dans les documents émanés de la Pucelle. En tête de chacune de ces lettres figure la suscription Jhesus ou Jhesus Maria, parfois avec l'addition Franciscus et Clara. L'adresse même est le plus souvent précédée du mot Jhesus. L'emploi habituel de cette suscription est-il le seul trait commun entre Colette et Jeanne ? Le réveil éclatant du patriotisme, qui s'est personnifié dans la vierge de Domremy, ne se rattache-t-il pas par un lien plus ou moins étroit

1. Rien ne fut plus populaire au XV[e] siècle, surtout parmi les femmes, que l'affiliation au tiers ordre de Saint-François. Cette affiliation était recherchée par les femmes mariées aussi bien que par les jeunes filles, par les paysannes non moins que par les princesses. On a conservé une lettre adressée à Colette par l'une de ces tertiaires, Mahault ou Mathilde de Savoie, mariée à l'électeur palatin Louis de Bavière. Cette lettre, datée de Heidelberg le 1[er] juin 1439, est précédée de la suscription Jesus Maria. On en trouvera le texte dans l'ouvrage intitulé : *Vie de sainte Colette, réformatrice du tiers ordre de Saint-François*, par le P. Sellier, Amiens, 1853, t. I[er], p. 246 à 248. Voyez aussi le fac-similé publié en tête du tome II de cet ouvrage.

au mouvement d'exaltation mystique provoqué sur certains points de notre pays par la réforme colettine? Avant de répondre à ces questions, essayons de retracer dans ses lignes principales la physionomie d'une sainte qui fut certainement la plus grande extatique de la fin du moyen âge.

Née à Corbie le 13 janvier 1381 et fille d'un charpentier nommé Robert Boilet, instituée par Benoît XIII en 1406 réformatrice générale des filles de Sainte-Claire, abbesse du couvent de Besançon en 1410, sainte Colette, de 1412 à 1447, date de sa mort, ne fonda pas moins de dix-huit couvents nouveaux, sans compter ceux où elle introduisit sa réforme, et fit bâtir, au rapport d'Olivier de la Marche, trois cent quatre-vingts églises. Dès 1406 la recluse de Corbie était l'objet d'une telle vénération que le pape Benoît XIII, lui donnant audience à Nice, se levait de son trône en sa présence et allait même, s'il faut en croire quelques hagiographes, jusqu'à se prosterner devant elle. Colette entreprit la réforme des couvents d'hommes aussi bien que celle des couvents de femmes. Pendant plus de quarante ans elle exerça sans relâche un véritable apostolat monastique, et ce fut surtout grâce à ses efforts que l'on vit refleurir par toute la France dans sa pureté primitive la règle de Saint-François. Tandis que Bernardin de Sienne et Jean Capistran se dévouaient en Italie au rétablissement de l'Observance, une simple femme assuma la même tâche de ce côté des Alpes et, à force de persévérance ou plutôt, ce n'est

pas trop dire, à force de génie, réussit à l'accomplir.

Nous avons peine aujourd'hui à nous faire une idée de l'enthousiasme que cette extatique sut inspirer à ses contemporains. C'est que nulle religieuse franciscaine, pas même sainte Claire, ne ressembla davantage au fondateur presque divin de l'ordre séraphique et moralement ne l'approcha de plus près. Pour Colette comme pour François d'Assise, la pauvreté volontaire était l'idéal de la vie chrétienne, le fondement même de la perfection morale et, comme elle se plaisait à le répéter, une vertu toute divine. Elle ne se lassait pas de recommander cette vertu à ses filles ainsi qu'aux religieux qui avaient adhéré à sa réforme; et dès qu'elle en parlait, elle semblait pour ainsi dire transfigurée par une illumination intérieure. Une flamme céleste brillait dans ses yeux, et le souffle irrésistible de l'inspiration, rompant le sceau du silence monastique, faisait frémir ses lèvres. Malheureusement la lame avait usé le fourreau, et à peine avait-elle prononcé quelques mots que l'émotion étouffait sa voix. Elle tombait alors dans une sorte d'extase, mais les larmes qui coulaient en abondance sur ses joues amaigries étaient plus éloquentes que toutes les paroles.

Colette imitait le saint qu'elle avait pris pour modèle non seulement dans ses austérités effrayantes, dans ses jeûnes surhumains, mais encore dans son infinie douceur et sa tendresse fraternelle pour certains animaux. A l'exemple du grand ascète de l'Ombrie, elle avait pour les agneaux, les tourterelles, les

colombes l'affection d'une sœur. Elle se faisait suivre partout d'un agneau, qui l'accompagnait même à la messe et qu'elle avait dressé à s'agenouiller au moment de la Consécration. Les beautés de la nature, où elle voyait un reflet de la splendeur divine, la touchaient profondément, et il lui suffisait d'entendre l'alouette, un de ses oiseaux de prédilection, chanter en montant dans les airs l'alélluia du printemps, pour qu'aussitôt son âme, comme fascinée par le lointain superbe de ce chant, s'envolât à tire-d'aile au plus haut des cieux. Lorsqu'elle voyageait soit à cheval, soit en chariot, le pas saccadé de sa monture, le ballottement du chariot la plongeaient dans des extases ineffables, et il semblait alors à ses compagnes qu'elle planait dans les airs et que de sa bouche jaillissaient, ainsi que d'un soleil, des rayons de flamme. Elle parlait toutes les langues, elle lisait dans l'avenir, elle mettait en fuite les démons, elle rendait la santé aux malades, elle ressuscitait les morts. Au nom du Seigneur Jésus, saint Jean l'Évangéliste était venu l'épouser pendant qu'elle priait et lui avait passé au doigt un anneau d'or, gage matériel de cette union mystique. Dans une autre circonstance, il lui était tombé du ciel un crucifix enrichi de pierreries et contenant une portion de la vraie croix, que l'on montre encore aux curieux dans le trésor des Clarisses de Poligny. Un jour que Pierre de Reims son confesseur avait oublié de la faire communier, le Christ lui-même avait daigné réparer cet oubli en administrant de ses propres mains le

sacrement de l'Eucharistie à sa fidèle servante.

Une sainte qui recevait du Ciel des faveurs aussi extraordinaires ne pouvait manquer de jouir d'un merveilleux crédit auprès des puissants de la terre. Marchant sur les traces de Catherine de Sienne, la sainte dominicaine du pape de Rome, Colette Boilet, la sainte franciscaine du pontife d'Avignon, se vit bientôt consultée comme un oracle, et les plus fiers potentats durent compter avec elle. Lorsque le fameux prédicateur catalan, Vincent Ferrer, vint en France à deux reprises, non content de rendre visite chaque fois à l'abbesse de Besançon, il ne voulut point laisser ignorer que cette visite était le but principal de son voyage. Cheminant sans cesse de couvent en couvent à travers des pays infestés par les gens d'armes, jamais Colette ne rencontra un partisan assez hardi pour oser mettre la main sur elle. Au contraire, elle jouissait d'un tel prestige dans chacun des camps opposés qui se disputaient alors la France, qu'il lui arriva de délivrer des sauf-conduits et d'assurer ainsi une protection efficace à certains voyageurs[1]. Quoique la réformatrice des Clarisses fût couverte de haillons et marchât toujours pieds nus, des princesses du plus haut rang se fai-

1. Philippe Courault, de Poligny, déposa en 1471 qu'étant religieux de Saint-Étienne de Dijon il avait demandé à Colette un sauf-conduit pour aller rejoindre son abbé à Paris et que, fait prisonnier dans le trajet par la garnison de Malesherbes, il n'avait eu qu'à exhiber ce sauf-conduit pour recouvrer sa liberté. *Acta sanctorum Martii*, I, 590, 591.

saient un titre de gloire d'être appelées ses filles. La femme de Jean sans Peur, la mère de Philippe le Bon, Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, n'était jamais plus heureuse que les jours où elle recevait en son château de Rouvres la supérieure générale des couvents d'Auxonne[1] et de Poligny[2] dont elle fit sa conseillère préférée pendant les années qui précédèrent ou suivirent immédiatement le meurtre de son mari sur le pont de Montereau. D'un autre côté, si Marie de Berry, duchesse de Bourbon, fonda en 1422 et 1423 deux monastères de pauvres Clarisses, l'un à Moulins, l'autre à Aigueperse, petite ville voisine du château ducal de Montpensier, ce fut surtout afin de pouvoir jouir fréquemment de la société de Colette, qui vint passer plusieurs années en Bourbonnais et en Auvergne pour y installer ces deux nouvelles colonies monastiques. Les plus émi-

1. La fondation du couvent d'Auxonne remonte au mois d'août 1412. Jean sans Peur et Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, premier chambellan du duc de Bourgogne, contribuèrent surtout à cette fondation. On sait que le château de Rouvres, où la duchesse Marguerite, délaissée par son mari, faisait sa résidence ordinaire, est situé à très peu de distance d'Auxonne, dont Colette habita le couvent presque sans interruption depuis le 28 octobre 1412 jusqu'en 1417. (*Hist. chronologique de la bienheureuse Colette*, Paris, 1628, p. 168 et 169.)

2. Ce fut au mois de juin 1415 que Colette et ses religieuses furent mises en possession d'un lieu, dit l'Arsenal, sis à Poligny en la rue nommée « dessus le Bourg ». Cet emplacement avait été donné aux pauvres Clarisses par Jean sans Peur, sur la demande de Marguerite de Bavière sa femme. (*Ibid.*, p. 200.)

nents parmi les princes de l'Église lui prodiguaient les marques de déférence, et les pères du concile de Bâle inauguraient leurs délibérations en se recommandant à ses prières. Enfin, en 1435, alors qu'elle avait encore douze ans à vivre, la fille du charpentier de Corbie était déjà en telle odeur de sainteté qu'un prince du sang de France, qui avait gouverné deux puissants royaumes, Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Naples, de Sicile et de Jérusalem, déclarait par une clause spéciale de son testament tenir à honneur d'être enterré aux pieds de la réformatrice de l'ordre de Saint-François[1].

Un fait à noter, c'est que Colette, malgré son zèle de propagande, ne fonda jamais aucun couvent dans la partie de la France occupée par les Anglais; et, quoiqu'elle ait eu bien soin de se tenir à l'écart de la mêlée des partis, dans la crainte de compromettre le succès de l'apostolat essentiellement religieux qu'elle avait entrepris, ce seul fait suffirait pour trahir ses véritables tendances politiques. Pendant les douze premières années de cet apostolat, de 1408 à 1420, soutenue par la protection de Marguerite de Bavière, femme de Jean sans Peur, elle n'exerce

1. Jacques de Bourbon, qui mourut à Besançon le 24 septembre 1438 sous l'habit de Frère Mineur, avait fait son testament dès 1435, l'année même où il entra en religion dans le couvent de cette ville. Il y déclare vouloir être enterré « aux pieds du monument de nostre reverende et benoiste sœur Colette, mère et reparatrice de l'ordre et observance de madame sainte Claire, en quelque eglise que son corps reposera ». (*Hist. chronologique de la bienheureuse Colette*, p. 318.)

guère son action au delà des limites de la Comté, ainsi que du duché de Bourgogne et du Nivernais; elle fonde successivement dans ces trois pays les couvents de Besançon en 1408[1], d'Auxonne en 1412, de Poligny en 1415, de Decize en 1419, de Seurre en 1422. La fondation du couvent de Moulins en 1421 inaugure une nouvelle période, où Colette fait pour ainsi dire la conquête des provinces restées soumises à Charles VII, surtout du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Velay et du comté de Castres. C'est alors que, sans rien perdre de son crédit auprès de la duchesse de Bourgogne, elle devient en quelque sorte la directrice spirituelle de plusieurs princes et princesses de la maison de France, notamment de Jacques de Bourbon, comte de Castres, de ses deux filles Jeanne et Marie de Bourbon, qui se firent bientôt religieuses Colettines, de Marie de Berry, duchesse de Bourbon, de Bonne de Berry, sœur aînée de Marie, veuve en premières noces d'Amédée VII, comte de Savoie, et en secondes noces du connétable Bernard d'Armagnac, enfin de Marie d'Armagnac, petite-fille de Bonne de Berry du côté paternel, morte avant 1448 abbesse du couvent de Castres. C'est alors que des maisons religieuses vouées à la réforme Colettine s'ouvrent successivement à Aigueperse en 1423, au

1. A vrai dire, le couvent de Besançon ne fut pas fondé, mais seulement réformé par Colette. Les religieuses de ce couvent, qui étaient auparavant Urbanistes, embrassèrent toutes, à l'exception de deux, la réforme Colettine. (*Acta sanctorum Martii*, I, 551.)

Puy en 1425, à Castres en 1429, à Lézignan en 1431. Ces créations obligent la supérieure générale des monastères nouvellement fondés à faire pendant cette période sa résidence habituelle dans les pays de l'obédience de Charles VII; elle n'en entreprend pas moins chaque année de lointains voyages, soit en Bourgogne, où elle voit poser, le 24 octobre 1422, la première pierre du couvent de Seurre, soit en Savoie, où les maisons de Vevay et d'Orbe s'élèvent en 1425 et 1426.

Au premier abord, les détails où nous venons d'entrer ne semblent intéressants qu'au point de vue de l'histoire des institutions monastiques; mais, dès qu'on les étudie d'un peu près, on en reconnaît aussitôt l'importance et la portée politiques. Au commencement de 1421, lorsqu'il fut question d'établir à Moulins un couvent de Clarisses réformées, Colette, que Marguerite de Bavière venait de combler de bienfaits, ne voulut point faire la moindre démarche auprès de la duchesse de Bourbon, dont le mari était l'un des partisans les plus dévoués du Dauphin, avant d'avoir obtenu l'assentiment de la veuve de Jean sans Peur. Touchée à juste titre de cette attention délicate, la duchesse de Bourgogne, loin d'empêcher la réformatrice des Clarisses d'accepter les faveurs d'une princesse hostile au parti anglo-bourguignon, l'engagea au contraire à aller trouver Marie de Berry[1]. Deux ans à peine après le meurtre

1. L'historien le plus exact et le mieux informé de sainte

de Montereau, les deux duchesses de Bourgogne et de Bourbon furent ainsi mises indirectement en relations. Colette fit un assez long séjour à Moulins[1], où elle retrouva dans Marie de Berry une fille spirituelle non moins dévouée que Marguerite de Bavière. Exerçant un égal ascendant sur ces deux princesses et les visitant tour à tour, il ne lui fut pas difficile de leur inspirer des sentiments d'estime et d'affection mutuelles. Par ce rôle d'intermédiaire qu'elle a joué entre la cour de Bourgogne et les diverses bran ches de la maison de France pendant la période la plus critique du règne de Charles VII, Colette de Corbie mérite au plus haut degré d'attirer l'attention des historiens, et l'on peut dire qu'elle n'a pas été sans influence sur les destinées de notre pays. Dès le milieu de 1418, un projet de mariage avait été arrêté entre Charles de Bourbon, fils aîné du duc Jean I[er], et Agnès de Bourgogne, fille cadette de Jean sans Peur;

Colette a raconté cet épisode avec des détails très circonstanciés. L'abbesse d'Auxonne fit d'abord sonder les dispositions de Marguerite de Bavière par Philippe de Vaudrey, gentilhomme d'honneur de la duchesse de Bourgogne. (*Hist. chronol.*, p. 257 à 259.)

1. Dans un acte daté de Rouen en août 1422, par lequel le duc Jean I[er], prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt, confirme la fondation du couvent des Clarisses de Moulins, il est fait allusion à ce séjour de Colette dans la capitale du Bourbonnais : « Et ait deja introvisé, dit le duc Jean parlant de la duchesse sa femme, très religieuse et devote personne seur Colette, et certain nombre d'autres religieuses moult devotes qui incessamment y vaquent à oroisons, jeusnes et contemplations. » (*Arch. Nat., sect. hist.*, *K* 188, *n°* 118.)

mais, avant le 29 novembre de cette année, le duc de Bourgogne s'était saisi violemment de la personne de la duchesse de Bourbon et de son fils, et, le 10 septembre de l'année suivante, l'assassinat du pont de Montereau avait fait rompre toutes relations amicales et par suite tout projet matrimonial entre les deux maisons de Bourgogne et de Bourbon. Cinq jours après cet assassinat, le Dauphin allouait à Charles de Bourbon une pension mensuelle de six cents livres tournois, et le 21 août suivant il le nommait son lieutenant général dans les pays de Languedoc et de Guyenne. Comment un prince ainsi comblé des faveurs du chef du parti armagnac aurait-il pu prétendre à la main d'une des filles de Jean sans Peur? Cependant les négociations matrimoniales ne tardèrent pas à être renouées, et il est remarquable que la reprise de ces négociations coïncida avec le séjour de Colette à Moulins. Nous sommes donc autorisé à croire que la mère spirituelle de Marguerite de Bavière et de Marie de Berry a contribué, plus que personne peut-être, à préparer les voies, à lever les obstacles d'ordre moral au mariage qui fut célébré à Autun, le 17 septembre 1425[1], entre l'héritier présomptif du duché de

1. Le contrat de mariage, qui est daté du 4 février 1425, fut ratifié par Charles et par Agnès le 6 août suivant. La cérémonie religieuse eut lieu à Autun le 17 septembre de la même année. Ce mariage avait été arrêté définitivement dès le mois de décembre de l'année précédente entre le duc de Bourgogne et Amédée VIII, duc de Savoie. Fils de Bonne de Berry, tante

Bourbon et la fille cadette de la duchesse douairière de Bourgogne. Or, d'une part la nomination d'Arthur de Richemont, beau-frère de Philippe le Bon, au poste de connétable de France, due à la prévoyante initiative de la reine de Sicile[1], d'autre part le mariage du comte de Clermont avec Agnès, mené à bonne fin sous l'influence des bonnes relations ménagées par Colette entre Marie de Berry et la veuve de Jean sans Peur, cette nomination et ce mariage sont sans nul doute les deux faits qui ont servi d'acheminement au célèbre traité du 21 septembre 1435. En réalité, ces deux faits consacraient déjà la réconciliation domestique des deux maisons de France et de Bourgogne, dont la paix, négociée dix ans plus tard à Arras entre Philippe le Bon et Charles, duc de Bourbon, son beau-frère, consomma la réconciliation politique.

Colette Boilet et Jeanne d'Arc ont dû se rencontrer,

maternelle du comte de Clermont, Amédée VIII était en même temps, par Marie de Bourgogne sa femme, l'oncle de Philippe le Bon et d'Agnès de Bourgogne. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, I, 437 et 438.)

1. Arthur de Richemont était marié depuis le 10 octobre 1423 à Marguerite de Bourgogne, l'aînée des sœurs de Philippe le Bon. Il ne fut institué connétable de France que le 7 mars 1425, mais sa nomination avait été décidée dans des conférences tenues à Angers le 10 et le 21 octobre de l'année précédente, sous les auspices de la reine Yolande; et ce qui donnait à cette nomination une portée exceptionnelle, c'est que le duc de Bourgogne avait autorisé son beau-frère à l'accepter dans ces mêmes conférences de Mâcon où il accordait la main de l'une de ses sœurs au comte de Clermont.

et voici dans quelles circonstances. Au commencement de novembre 1429, la Pucelle vint faire le siège d'un certain nombre de places que les Bourguignons occupaient dans le Nivernais ou sur les confins de cette province, notamment de Saint-Pierre-le-Moutier et de La Charité-sur-Loire. Après la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, elle se rendit à Moulins, d'où elle adressa, le 9 novembre, une lettre aux habitants de Riom pour les inviter à lui envoyer de la poudre, du salpêtre, du soufre, des arcs, des arbalètes et autres engins de guerre en vue du siège de La Charité. Cette place avait alors pour capitaine un aventurier nommé Perrinet Gressart qui, de simple ouvrier boulanger, était devenu l'un des capitaines de partisans les plus redoutables de cette époque et prenait dès 1428 le titre de panetier du duc de Bourgogne[1]. Les deux grands seigneurs qui secondèrent surtout Jeanne dans cette campagne sur la Loire furent Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et le sire d'Albret[2]. Le comte de Montpensier était le fils cadet de

1. C'est le titre que prend Perrinet Gressart dans un acte daté du 25 août 1428 et revêtu de sa signature autographe, où il s'engage, pour complaire aux comtes de Nevers et de Rethel, à observer l'abstinence de guerre envers les pays de Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Combraille, Château-Chinon et le comté de Sancerre. (*Arch. Nat.*, *P* 1359[1], *cote* 629; *Invent.*, II, 238, n° 5330.)

2. «... devant la ville de La Charité où Jehanne la Pucelle, monseigneur de Montpensier et nous (c'est Charles II, sire d'Albret, qui parle), allons presentement mettre le siège.» *Procès*, V, 149.

Marie de Berry, duchesse de Bourbon, et Charles II, sire d'Albret, avait épousé Anne d'Armagnac, fille du connétable Bernard VII et de Bonne de Berry. Nous savons, d'un autre côté, qu'au moment du passage de Jeanne à Moulins la réformatrice des Clarisses habitait le couvent qu'elle venait de fonder dans cette ville. Comment supposer que la pieuse héroïne n'ait pas profité de cette occasion pour se recommander aux prières de la sainte, alors surtout que Colette et Jeanne avaient dans la duchesse de Bourbon une amie commune qui dut mettre le plus grand empressement à faciliter leur entrevue? Quoi qu'il en soit, lorsque le corps d'armée rassemblé dans la capitale du Bourbonnais s'ébranla pour aller sous la conduite de la Pucelle mettre le siège devant La Charité, Colette accourut à Decize, petite place forte située un peu au nord de Moulins, dans une île de la Loire, où elle avait établi un monastère de Clarisses dix ans auparavant[1]. La coïncidence de son

1. « *Jehanne la Pucelle vint en ces quartiers qui prit d'assaut Saint-Pierre le Moustier et de là vint sieger la Charité un mois entier*, et ainsi le pais estoit plein d'armées, d'allarmes et de larmes. Et neanmoins sœur Colette ne desista de venir à Desize parmy les malheurs publics pour ne manquer à son office et trouva les habitans d'icelle ville sur leurs gardes et de plus gardés et grevez de beaucoup de gendarmerie. Toutes choses rendent ombrage parmy les obscuritez de la nuit. Il en va de mesme de la guerre et particulièrement la civile, en laquelle il ne faut rien pour donner le soupçon, ainsi qu'il arriva aux bourgeois de Desize qui s'ombragèrent de celle qui venoit visiter ses pauvres filles et prirent occasion pour ceste cause seulement qu'elle estoit partie des terres de leurs enne-

arrivée avec les mouvements des troupes françaises, le pays d'où elle venait que l'on savait être le quartier général des gens d'armes levés pour le siège de La Charité, l'inquiétude même des religieuses ses filles, isolées et comme perdues au milieu d'un pays infesté par des bandes de partisans et livré aux horreurs de la guerre, tout cela finit par éveiller les soupçons des bourgeois de Decize, qui étaient attachés au parti anglo-bourguignon. Une nuit donc qu'ils avaient entendu la cloche du couvent sonner matines entre neuf et dix heures du soir, c'est-à-dire trois heures trop tôt, croyant reconnaître dans ce coup de cloche prématuré un signal convenu avec l'ennemi, ils se mettaient en mesure de faire un mauvais parti aux religieuses, si Colette n'avait opéré, au rapport de ses biographes, un miracle pour sauver ses filles en avançant de trois heures toutes les horloges de la ville et même le lever du soleil. Quant à Jeanne, autant elle avait été heureuse devant Saint-Pierre-le-Moutier, autant elle échoua misérablement devant La Charité. Interrogée à Rouen sur le siège de cette dernière place, elle répondit qu'elle l'avait entrepris sans le conseil de ses voix. Serait-ce pour cette raison que, demandant de l'aide aux habitants de Riom dans une affaire où elle agissait de son autorité privée, elle n'a point voulu faire précéder

mis. *Je dis qu'elle venoit du Bourbonnois, le duc de Bourbon favorisant le party du Dauphin.* » (*Histoire chronol. de la bienheureuse mère Colette,* édit. de 1628, p. 337.)

sa lettre de la suscription consacrée JHESUS MARIA ?

La comparaison entre Colette Boilet et Jeanne d'Arc a cela de particulièrement intéressant qu'elle permet de saisir sur le vif les traits communs et aussi les contrastes entre la plus touchante héroïne de tous les temps et de tous les pays et l'une des plus grandes saintes du moyen âge. Sans aucun doute, la réformatrice des Clarisses et la libératrice d'Orléans ont poursuivi un but fort différent; et pourtant, lorsque, à l'occasion de l'emploi qu'elles ont fait toutes les deux de la suscription JHESUS MARIA, l'idée nous est venue de les rapprocher, nous avons été bientôt frappé des nombreux traits de ressemblance qui les rattachent l'une à l'autre. Douées de l'extérieur le plus séduisant, Colette[1] et Jeanne[2] avaient cela de commun que leur beauté, loin de faire appel aux sens, éloignait jusqu'à la pensée d'un mauvais désir.

1. D'après les hagiographes, Colette n'avait pas seulement la beauté, elle avait le charme, un charme tout moral, et pur de toute préoccupation charnelle.

2. Jean d'Aulon, dans sa déposition, a rendu le même témoignage concernant la Pucelle : « Dit oultre que, non obstant ce qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée, et que par plusieurs foiz, tant en aidant à icelle armer que aultrement, il luy ait veu les tetins et aucunes foiz les jambes toutes nues, en la faisant apareiller de ses plaies, et que d'elle approuchoit souventes foiz, et aussi qu'il feust fort, jeune et en sa bonne puissance; toutes foiz oncques, pour quelque veue ou atouchement qu'il eust vers la dicte Pucelle, ne s'esmeut son corps à nul desir charnel vers elle, ne pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers, ainsi qu'il qui parle leur a oy dire et relater par plusieurs foiz. » *Procès*, III, 219. Cf. p. 15, 77, 100.

Tel était le prestige qui les entourait, un parfum si exquis s'exhalait de leur personne, qu'elles semblaient échapper à ce qu'il peut y avoir de grossier et d'impérieux dans la satisfaction des besoins de la nature[1]. On les voyait toutes les deux, l'héroïne aussi bien que la sainte, fondre en larmes chaque fois qu'elles se confessaient ou qu'elles recevaient la communion[2]; mais cette ferveur de dévotion n'enlevait rien à la netteté de leur sens pratique, à la féconde activité de leur esprit organisateur. Il suffit d'un an à Jeanne pour faire ce que l'épée de vingt capitaines avait été impuissante à accomplir; et, lorsque Colette mourut, à Gand, le 6 mars 1447, elle avait fondé dix-huit couvents nouveaux et imprimé par toute la France à la dévotion féminine une impulsion nouvelle. La sainte abbesse et la pieuse héroïne avaient les mêmes fêtes de prédilection, la Passion, l'Annonciation[3] et la Toussaint. A l'imita-

1. Colette, d'après ses biographes, se lava sept ans les mains dans le même vase sans que l'eau, qui n'avait pas été renouvelée une seule fois pendant ce laps de temps, en fût salie. Elle n'exhala jamais aucune mauvaise odeur et rendit plusieurs fois des aliments dans le même état qu'elle les avait pris. De même, on disait de Jeanne d'Arc qu'on ne l'avait jamais vue descendre de cheval pour satisfaire aux besoins de la nature.

2. Frère Jean Pasquerel, qui avait été l'aumônier et l'un des confesseurs de Jeanne, a parlé dans sa déposition de ces larmes que la Pucelle répandait d'ordinaire en se confessant.

3. *Acta sanctorum Martii*, I, 559, n° 85. — Tous les jours, Colette faisait réciter dans ses couvents après l'office : 1° en commémoration de la Passion, l'antienne : *Christus factus est pro nobis obediens*, et l'oraison : *Respice, quæsumus, Domine;*

tion de François d'Assise, Colette laissait voir une préférence marquée pour certains animaux qu'elle considérait comme purs. Les oiseaux qu'elle préférait étaient les colombes; or nous avons vu plus haut que l'image de cet oiseau, l'un des emblèmes favoris de la dévotion franciscaine, figurait dans les armes personnelles de Jeanne d'Arc[1]. Colette et Jeanne ne se ressemblaient pas moins par leur tendresse singulière pour l'enfance. Si la première prenait volontiers part aux amusements des fillettes qu'elle rencontrait, le plus grand bonheur de la seconde, d'après la déposition de son aumônier, était de recevoir le sacrement de l'Eucharistie en compagnie de jeunes garçons voués dès l'âge le plus tendre à quelque ordre religieux et que l'on appelait pour cette raison « les petits enfants des religieux

2° en commémoration de l'Annonciation, l'antienne : *Gabriel Angelus*, et l'oraison : *Gratiam tuam quæsumus*. Quant à Jeanne, on sait qu'elle avait fait peindre Jésus crucifié sur l'étendard que portaient les prêtres de son armée; et tous les soirs, à la tombée du jour, elle avait l'habitude d'entrer dans une église pour y rester en prière pendant une demi-heure, tandis qu'on sonnait les cloches et que les Frères Mendiants qui faisaient partie de son escorte chantaient une antienne en l'honneur de la sainte Vierge, sans doute l'antienne *Gabriel angelus*, que l'on récitait déjà du temps de Jeanne d'Arc, ainsi que trois *Ave Maria*, en vertu d'une ordonnance du pape Jean XXII, au moment où la cloche de chaque église sonnait le couvre-feu. « La dicte Pucelle, raconte l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, avoit de coustume que, aussitost qu'elle venoit en un village, elle s'en alloit à l'eglise faire ses oraisons, et faisoit chanter aux prestres une antienne de Nostre Dame. »

1. Voyez plus haut, p. 256.

Mendiants ». Mais le trait qui les rapproche peut-être le plus, c'est la vertu particulière qu'elles paraissent avoir attachée l'une et l'autre au nom de Jésus. Les hagiographes racontent que Colette guérit plus d'une fois, par la seule invocation de ce nom, des possédés, des aliénés ou des malheureux atteints de la rage. Quant à Jeanne, le nom de Jésus ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt; il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus comme son Dieu, elle reconnaît encore en lui le véritable roi de France, un roi dont Charles VII est le seul légitime lieutenant. Elle déclare formellement, dans sa lettre au duc de Bourgogne, que guerroyer contre la France, c'est guerroyer contre Jésus[1]. Dès le début, elle montre par des signes non équivoques qu'elle entend donner à l'expédition dont elle prend l'initiative le caractère d'une guerre sainte. Voilà pourquoi la première sommation qu'elle adresse aux Anglais campés devant Orléans est datée du mardi de la semaine sainte. Voilà pourquoi elle impose à ses compagnons d'armes l'obligation de se confesser et de se corriger de leurs mauvaises habitudes avant d'entrer en campagne. Voilà pourquoi, enfin, elle se fait précéder par des prêtres chantant des hymnes, portant

1. « Tous ceulx qui guerroient ou dit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhesus. » *Procès*, V, 127.

des reliques[1] et marchant sous la bannière de Jésus crucifié. La même pensée lui a dicté certains actes qui ont fourni matière aux accusations de ses ennemis, par exemple l'assaut donné à Paris le 8 septembre 1429, malgré la double solennité du dimanche et de la fête de la Nativité de la Vierge[2]. Quand on est fermement convaincu, comme l'était Jeanne, que l'on combat pour Jésus le bon combat, le plus saint jour est le meilleur.

En dépit des traits de ressemblance que nous venons d'indiquer, nous touchons ici le point essentiel par où Jeanne d'Arc, inférieure peut-être à Colette Boilet sous le rapport de l'orthodoxie, la dépasse de cent coudées si l'on compare ces deux femmes extraordinaires au point de vue de ce qui fait la véritable grandeur, c'est-à-dire la passion de la justice, le dévouement à sa patrie, l'amour de l'humanité. Assurément, la réformatrice des Clarisses aurait frémi

1. Jeanne faisait porter des reliques dans les rangs de son armée; après l'assaut infructueux livré sous les murs de Paris, on trouva sur le champ de bataille qu'elle avait occupé quelques-unes de ces reliques.

2. Au cours du procès de Rouen on ne manqua pas d'objecter à Jeanne ce fait de guerre accompli un jour de grande fête. L'accusée, ne pouvant parler à cœur ouvert sur ce point délicat sans s'exposer à fournir des armes contre elle, se contenta de répondre d'une manière évasive : « Interroguée se ce fut bien fait, au jour de la Nativité de Nostre Dame qu'il estoit feste, de aller assaillir Paris, respond : c'est bien fait de garder les festes de Nostre Dame; et en sa conscience luy semble que c'estoit et seroit bien fait de garder les festes de Nostre Dame depuis un bout jusques à l'autre. »

d'horreur à la seule pensée de violer le repos dominical, de profaner par un assaut sanglant une fête aussi vénérée et aussi populaire que celle de la Nativité de la Vierge. C'est qu'à son point de vue on approchait d'autant plus de la perfection que l'on évitait avec plus de soin ce que l'Église appelle le péché et que l'on adorait plus assidûment le Créateur.

Dieu nous garde, surtout en un temps comme le nôtre où le culte de la matière tend à remplacer toutes les anciennes croyances, de méconnaître ce qu'il y a de sublime en même temps que d'étroit dans la vie mystique, cette poésie en action. Il n'en est pas moins vrai qu'à force de contempler le ciel, à force de s'isoler dans la prière et de se laisser bercer dans l'extase, Colette avait fini par perdre de vue les misères de ce bas monde et par ne plus apercevoir qu'un petit coin de la terre. On éprouve un véritable étonnement, quand on parcourt sa correspondance, en voyant combien est borné le cercle où se renferment ses préoccupations. L'amour de Dieu, la prière, la pauvreté, l'humilité, la patience, le silence, l'observation stricte des règles monastiques, voilà ce qu'elle ne cesse de recommander à ses religieuses comme les seuls moyens infaillibles de gagner le paradis. On dirait que l'enceinte des couvents qu'elle a fondés ferme pour ainsi dire son horizon. Tout en rendant hommage à ce qu'il y a de chaste, de désintéressé et d'élevé dans l'idéal de la vie religieuse, on ne saurait disconvenir qu'un détachement

aussi complet des intérêts de nos semblables ne va peut-être pas sans quelque égoïsme.

Non moins pure, non moins foncièrement pieuse que cette émule de sainte Claire, combien Jeanne est plus vivante, plus humaine et, disons-le franchement, plus grande! Elle aussi est une bonne chrétienne, elle aussi se pique d'observer docilement les prescriptions de l'autorité spirituelle; mais elle sait à l'occasion s'en écarter pour rester fidèle à une loi plus haute, et elle aime tellement la France, que sa cause lui semble se confondre avec la cause même de Dieu. Si cette confusion un peu hétérodoxe doit être comptée parmi les motifs qui ont poussé l'Église à refuser jusqu'à présent à la Pucelle les hommages publics qu'elle permet de rendre depuis longtemps à la réformatrice des Clarisses, elle constitue, en revanche, le plus beau titre de la martyre de Rouen à notre reconnaissance et à notre admiration. Du reste, il faut bien reconnaître que la gloire de l'héroïne éclipse de jour en jour davantage le prestige de la sainte. Que sont les monuments de pierre, de marbre ou de bois placés sous l'invocation de Colette en comparaison de ce vivant autel que chacun de nous élève à Jeanne sur les hauteurs de l'idéal; et que pourrait envier même à l'une des plus illustres thaumaturges du moyen âge celle que la piété nationale révère à juste titre comme la sainte de la France!

Ces réserves faites, Colette de Corbie a apporté à l'œuvre de restauration patriotique qui s'est personnifiée dans Jeanne d'Arc un concours indirect que

nous nous estimons heureux d'avoir mis pour la première fois en lumière. Et nous n'entendons pas parler ici de ce rôle de médiatrice, dans l'ordre des sentiments intimes, que la mère spirituelle de tant d'illustres princesses a été amenée par les circonstances à jouer entre les maisons de Bourgogne et de France. Nous ne faisons pas seulement allusion à cette dévotion au nom de Jésus que la réformatrice des Clarisses s'était en quelque sorte appropriée et dont la libératrice d'Orléans a été l'une des adeptes les plus ferventes. Nous avons surtout en vue le culte tout particulier que Colette rendait à la fête de l'Annonciation de la Vierge, fête qui prit, comme on va le voir, au grand jubilé du Puy[1] en 1429, l'importance d'un événement national.

1. Voyez plus haut, p. 273 et 274, ce que nous avons dit des quêtes annuelles faites dans les divers diocèses pour le sanctuaire de Notre-Dame du Puy. Dans le diocèse de Toul, qui était celui de Jeanne d'Arc, ces quêtes entraînèrent de tels abus qu'un synode provincial tenu à Trèves en 1423 essaya de prendre des mesures pour les réprimer. « On y défendit, dit le P. Benoît en parlant de ce synode, les quêtes superflues, et on ordonna aux évêques d'examiner les indulgences que les quêteurs donnaient au peuple pour s'attirer les aumônes. Ces quêtes étaient assez ordinaires dans le diocèse.... Les clercs, les chanoines affermaient ces sortes de quêtes à des laïques qui, revêtus d'aubes et de chapes, portaient des reliques dans les villages et donnaient des bénédictions au peuple, qui les payait grassement par ses aumônes. » *Histoire ecclésiastique de Toul*, p. 528.

CHAPITRE XII

JEANNE D'ARC ET LE GRAND JUBILÉ DU PUY EN 1429

Le pèlerinage à la cathédrale du Puy, dédiée à l'Annonciation de la Vierge, ne jouit jamais d'une plus grande vogue que pendant la première moitié du XVe siècle. Cette vogue provenait de plusieurs causes, dont la principale était le développement que prit à cette époque dans toutes les classes de la société le tiers ordre de Saint-François. Dès le XIIIe siècle, Pierre des Vignes, effrayé de l'influence croissante des ordres Mendiants, écrivait : « C'est à peine s'il y a un homme ou une femme dont on ne trouve le nom sur la liste des membres des tiers ordres fondés tant par les Frères Mineurs que par les Frères Prêcheurs ». Ce mot du célèbre chancelier de Frédéric II peut être pris presque à la lettre si on l'applique aux fidèles de certaines régions de la France sous le règne de Charles VII. Ces régions étaient celles où les Franciscains exerçaient une influence dominante.

Ils devaient cette influence, tantôt à la popularité résultant du rapprochement de plusieurs de leurs couvents, et c'était le cas pour cette partie de la vallée de la Meuse comprise entre Neufchâteau et Vaucouleurs, et aussi pour les montagnes du Velay et de l'Auvergne; tantôt à quelque protection princière comme en Savoie, en Bourgogne et en Bourbonnais; tantôt à la propagande incessante d'un évêque titulaire ou suffragant pris dans leurs rangs, tel que fut le Cordelier Henri de Vaucouleurs dans le diocèse de Toul; tantôt enfin à ces trois causes réunies, ainsi que cela arriva pour une partie du Barrois et de l'Anjou au temps de la mission de Jeanne d'Arc. C'est ici le lieu de rappeler que l'une des plus étranges visionnaires du commencement du XVe siècle, la recluse Catherine Sauve, qui fut brûlée à Montpellier en 1417, était originaire du village de Thons en Lorraine, situé à peu de distance de Domremy et de Neufchâteau.

Si grand était dans ces pays le prestige dont jouissaient les Frères Mineurs, qu'on y voyait des fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition embrasser à l'envi le tiers ordre de Saint-François. Pour entrer dans cet ordre et participer à ses avantages spirituels et temporels, la seule condition exigée était une profession de foi catholique et d'obéissance à l'Église. Le lien conjugal n'était pas un obstacle, et toute femme mariée y pouvait être admise dès qu'elle avait la permission expresse ou tacite de son mari. D'ailleurs aucune des prescriptions de la

règle du tiers ordre n'obligeait sous peine de péché mortel le membre qui avait fait vœu de l'embrasser. Les parents y pouvaient vouer leurs enfants dès l'âge le plus tendre. Un certain nombre de petits des deux sexes, ainsi affiliés, étaient élevés aux frais des couvents, les garçons jusqu'à quatorze ou quinze ans, les fillettes jusqu'à douze ou treize ; si leur vocation monastique se décidait à ce moment, ils restaient dans le cloître ; sinon, ils rentraient dans le monde avec une dot. L'usage était de désigner ces pupilles des monastères sous le nom de « petits enfants des Mendiants », et c'est en leur compagnie que Jeanne aimait à recevoir le sacrement eucharistique.

Le port des emblèmes représentant le monogramme du nom de Jésus, la récitation habituelle de la prière appelée la Salutation angélique, une dévotion toute spéciale pour les fêtes de la Passion et de l'Annonciation de la Vierge, tels étaient les signes pour ainsi dire caractéristiques auxquels on pouvait reconnaître les adeptes laïques du tiers ordre franciscain pendant les premières années du règne de Charles VII. Quant au costume, les terciaires non cloîtrés devaient être vêtus de noir ou de gris, et l'on imposait aux femmes l'obligation de se faire couper les cheveux en rond jusqu'à la hauteur des tempes. Or un témoin contemporain, le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle, rapporte que la Pucelle, lorsqu'elle arriva à Chinon, avait les cheveux coupés en rond et portait un costume de gros gris noir. « C'est à savoir qu'elle avait pourpoint noir, chausses attachées,

robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs et un chaperon noir sur la tête. » Les commissaires qui furent chargés par Charles VII de se rendre à Domremy pour y faire une enquête sur les antécédents de la Pucelle, peu après l'arrivée de celle-ci à Chinon, étaient des religieux Mendiants et appartenaient à l'ordre des Frères Mineurs [1]. Assurément, le choix du roi aurait pu se porter sur d'autres membres du clergé régulier ou séculier et même sur des fonctionnaires laïques à qui l'on confiait souvent des missions de ce genre. Si des Cordeliers furent désignés de préférence ou s'offrirent d'eux-mêmes dans le cas dont il s'agit, ne serait-ce point parce que ces derniers religieux avaient des raisons spéciales de s'intéresser à une jeune fille affiliée plus ou moins étroitement, selon toute vraisemblance, au tiers ordre de Saint-François ? On sait que le culte rendu aux emblèmes représentant le nom de Jésus était une innovation dont les Frères Mineurs de l'Observance avaient donné les premiers l'exemple ; nous avons montré l'origine de cette innovation en Italie dans les prédications de Bernardin de Sienne

1. Il faut bien prendre garde de ne pas confondre cette première enquête faite en 1429 par des Frères Mineurs sur l'ordre de Charles VII avec une seconde enquête, que les Anglais ordonnèrent pendant la seconde moitié de 1430, après la prise de la Pucelle à Compiègne. L'enquête anglaise fut dirigée par Nicolas Bailly, substitut du procureur du roi à Andelot, et par Gérard, dit Petit, prévôt d'Andelot, assisté d'un sergent nommé Guiot, en présence de Simon de Charmes, écuyer, lieutenant du capitaine de Montéclère.

et de Jean Capistran, en France dans les missions de Frère Richard et la propagande monastique de Colette de Corbie. Si la Salutation angélique était la prière que les personnes affiliées à l'ordre séraphique affectionnaient le plus, cela tient à ce que les plus grands saints et saintes de cet ordre avaient montré une préférence marquée pour cette prière ; et nous rappellerons qu'une des plus illustres terciaires françaises du commencement du XVe siècle, la bienheureuse Marie de Maillé, passait ses journées à la réciter. La Passion était devenue la fête franciscaine par excellence depuis le jour où saint François avait reçu dans sa chair et dans ses membres les stigmates des tortures endurées par Jésus sur le Calvaire. Les Cordeliers ou Observantins avaient aussi une vénération particulière pour la solennité de l'Annonciation de la Vierge. Dès 1368 Paulet de Foligno, leur fondateur, avait inauguré sa réforme en bâtissant sur le mont Cesi une petite église en l'honneur de l'Annonciation. Il subsiste encore aujourd'hui un curieux vestige de la vogue insigne de cette fête à l'époque de Jeanne d'Arc, et ce vestige c'est l'ordre italien de l'Annonciade, fondé le 7 novembre 1434 par Amédée VIII, duc de Savoie, l'un des fils spirituels de Colette de Corbie.

Ces détails, empruntés à l'histoire liturgique et monastique, étaient nécessaires pour faire comprendre l'importance de plus en plus grande que les fidèles furent amenés à attacher, notamment dans les pays où dominait l'influence de l'ordre séra-

phique, à la coïncidence du vendredi saint, anniversaire du supplice de Jésus, avec l'Annonciation. « Le même jour, écrivait naguère à ce sujet un savant ecclésiastique, l'Église avait à célébrer dans ces deux grands souvenirs le commencement de l'œuvre de la Rédemption dans le sein virginal de Marie et la consommation de cette œuvre de salut pour le monde sur la croix du Calvaire. C'est sous l'empire de cette religieuse pensée que les papes, à une époque très reculée, immémoriale même, accordèrent à l'église de Notre-Dame du Puy-en-Velay un grand jubilé chaque fois que le vendredi saint tomberait le 25 mars, jour de l'Annonciation, qui est la fête patronale de la cathédrale et du diocèse du Puy. L'institution subsiste toujours, comme le prouve le grand jubilé célébré en 1864 [1]. »

Le jour marqué par cette coïncidence, le grand vendredi de l'Annonciation, comme on avait coutume de le désigner au moyen âge, devint ainsi véritablement, pendant la première moitié du XVe siècle, un jour fatidique, objet de l'attente anxieuse des fidèles, point de mire préféré des espérances comme des terreurs de l'imagination populaire. Cette croyance s'enracina d'autant plus facilement et d'autant plus vite dans notre pays que l'on y vénérait depuis des siècles au Puy le plus célèbre des sanctuaires placés sous le vocable de l'Annonciation. De 1400 à 1420,

1. *Jeanne d'Arc en Champagne*, par M. le chanoine Lucot, archiprêtre de Châlons. Châlons, 1880, p. 12 et 13.

le vendredi saint tomba deux fois le 25 mars ; cette coïncidence eut lieu en 1407 et en 1418. Aussi, dans ces deux années, on vit accourir dans la capitale du Velay, pendant la semaine sainte, une affluence de pèlerins tout à fait extraordinaire. « En ce carême, lit-on dans la chronique de Jouvenel, à la date de 1407, l'Annonciation Notre-Dame fut le vendredi saint. Et dit-on, quand elle échoit le jour du dit vendredi, qu'il y a pardon général de peine et de coulpe (péché) au Puy. Il y fut tant de monde et de peuple que merveille. Et y eut bien deux cents personnes mortes et *esteintes*. »

Ainsi la poussée de la foule fut telle, que plusieurs centaines d'individus furent étouffés dans la presse. Un chiffre de victimes aussi considérable montre mieux encore que l'affirmation du chroniqueur combien fut énorme le concours de pèlerins attirés au Puy par le grand vendredi de l'année 1407. La même affluence se reproduisit en 1418. Le vendredi saint 25 mars de cette année, jour de la fête de l'Annonciation, malgré les mesures de précaution prises à l'avance par Hélie de l'Estrange, évêque du Puy, malgré une prorogation d'indulgences jusqu'au troisième jour après Pâques octroyée dans un intérêt d'humanité par le pape Martin V, trente-trois personnes furent encore écrasées. Selon toute apparence, la reproduction pour ainsi dire périodique de ces horribles accidents ne tenait pas seulement à la trop grande affluence des pèlerins; il faut aussi faire entrer en ligne de compte l'ardeur désordonnée

que ces mêmes pèlerins mettaient à pénétrer dans le sanctuaire le jour du grand vendredi, ardeur qui allait parfois jusqu'à une sorte de frénésie pieuse.

Il se passa au Puy, en 1420, une cérémonie qui eut pour effet de rattacher par un lien étroit la patronne de cette ville aux destinées de la royauté française. Vers le milieu du mois de mai de cette année, au moment même où Henri V et Isabeau de Bavière mettaient la dernière main au fameux traité de Troyes, le Dauphin Charles revenait d'une heureuse expédition dans le Midi, où il avait fait rentrer plusieurs villes sous son autorité, et traversait les montagnes du Velay. Du mardi 14 au jeudi 16 de ce mois, il s'arrêta au Puy, et ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il apprit la conclusion définitive d'un traité qui, tout en le frappant personnellement du coup le plus terrible, consommait la ruine de la France. On sait qu'en vertu de ce traité, œuvre d'un pauvre roi fou et d'une mère dénaturée, l'héritier légitime était déclaré déchu de ses droits à la couronne au profit du plus mortel ennemi du royaume, de Henri V, récemment marié à Catherine, l'une des sœurs du Dauphin. Soumis à une si cruelle épreuve, ce jeune prince demanda des consolations à la religion. Il vit quelque chose de providentiel dans la coïncidence de cette mauvaise nouvelle avec son séjour dans la capitale du Velay, et pensa que la main de la patronne du Puy, cette Notre-Dame des Victoires du midi de la France, était seule assez puissante pour déchirer le traité de Troyes. Il voulut

mettre par une démonstration publique, non seulement sa personne, mais encore sa cause sous la protection de la miraculeuse Vierge Noire, objet de l'adoration séculaire de ces populations de l'Auvergne et du Languedoc dont la fidélité lui était si précieuse. C'est pourquoi, après avoir fait son entrée au Puy en grande pompe, il tint à honneur d'être reçu chanoine de la cathédrale de cette ville. On le vit assister aux premières vêpres, revêtu de l'aumusse et du surplis. Le jeudi 16 mai, à la grand' messe, qui fut dite pontificalement par un cadet de la famille de Polignac, Guillaume de Chalançon, évêque du Puy, le Dauphin en costume de chanoine reçut la communion. A l'issue de l'office et pour marquer avec éclat le caractère officiel en même temps que religieux qu'il voulait donner à cette cérémonie, le nouveau chanoine créa de sa main plusieurs nouveaux chevaliers, parmi lesquels on cite les barons d'Apcher, de Latour-Maubourg, de la Roche et Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac. A partir de ce jour, toutes les fois qu'un pèlerin visitait la vieille basilique, on ne manquait jamais de lui montrer la stalle qu'avait occupée le royal chanoine, et l'opinion populaire fut ainsi amenée à considérer Charles VII comme ayant des droits privilégiés aux faveurs de la Vierge du Puy.

Le foyer de dévotion et de mysticisme, allumé de vieille date au Puy par l'allée et venue continuelle d'une foule de pèlerins qui y accouraient de tous les points de l'Europe, entretenu par les quêtes que l'on

faisait pour ce sanctuaire dans tous les diocèses de France, ce foyer devint encore plus actif vers la fin de 1425, lorsque Colette de Corbie se mit en mesure d'y fonder, de concert avec Claude de Roussillon, vicomtesse de Polignac, un couvent de Clarisses réformées. Dès le 8 septembre de cette année, le pape Martin V accorda l'autorisation qu'il fallait obtenir en pareil cas de la cour de Rome, et Guillaume de Chalançon, évêque du Puy, délégué comme commissaire apostolique, fut mis à la tête de cette entreprise. Le nouveau couvent ne tarda pas à s'élever en un lieu dit le Poserot, et l'on prétend que plusieurs princes de la maison de France contribuèrent par le don de sommes importantes à sa construction. D'après les traditions locales, la fondation de ce couvent aurait été entourée de circonstances assez singulières. Le procès intenté aux fondateurs dura plusieurs années, pendant lesquelles Colette, qui se trouvait alors en Bourbonnais, fit selon toute apparence de nombreux voyages au chef-lieu du Velay, où elle installa définitivement seize de ses religieuses le 2 juillet 1432. Nos lecteurs connaissent la prédilection tout à fait insigne de la réformatrice des Clarisses pour les deux fêtes de la Passion et de l'Annonciation. La présence de Colette sur les lieux mêmes où la conjonction de ces deux fêtes attirait les pèlerins de temps immémorial, contribua sans nul doute à redoubler encore l'exaltation mystique qui s'empara plus que jamais des âmes à l'approche du grand vendredi de l'année 1429.

L'idée d'établir un rapport de cause à effet entre ce jubilé fameux et la mission de Jeanne d'Arc ne nous appartient pas ; nous l'avons empruntée à un contemporain de la libératrice d'Orléans. Un célèbre avocat qui vivait à l'époque du meurtre commis par Jean sans Peur, Nicole de Savigny, avait consigné sur un de ses livres la coïncidence de ce meurtre avec la rencontre de l'Annonciation et du vendredi saint[1]. Vingt-cinq ou trente ans plus tard, un commentateur inconnu, qui nous a conservé la note de cet avocat[2], reproduisait la même remarque, en l'appliquant à l'Annonciation du vendredi saint qu'avaient suivie les exploits de la Pucelle. Nicole de Savigny avait dit : « Toutes les fois que le vendredi saint tombe le jour de la fête de l'Annonciation, il

1. Inscrite au verso du troisième feuillet de garde du manuscrit latin n° 10579 de notre Bibliothèque Nationale qui renferme un Ordo de l'église de Châlons, cette note a été signalée pour la première fois par M. Léopold Delisle. *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, année 1874, p. 43.

2. Maître Nicole Gouillart, dit de Savigny, doyen de Lisieux, chanoine de Paris, l'un des avocats les plus célèbres du commencement du XVe siècle, mourut dans les derniers jours de décembre 1427. Fils d'un serf nommé Pierre Gouillart affranchi par Regnault de Lor, et de Jeanne de Launoy, maître Nicole Gouillart tirait son nom universitaire, ainsi que la plupart des gradués de son temps, de la paroisse où il était né. Cette paroisse, située au diocèse de Reims, est Savigny-sur-Ardres, Marne, arr. Reims, c. Ville-en-Tardenois. Le père de Nicole, quoique serf, avait confié en mourant aux religieux de Saint-Denis de Reims un dépôt de 3000 écus d'or, ce qui prouve qu'au moyen âge les serfs arrivaient parfois à un haut degré de richesse.

arrive des choses merveilleuses et des événements extraordinaires. » L'annotateur de Châlons ajoute : « Il en fut ainsi l'an 1429, où, presque aussitôt après Pâques, la Pucelle prit les armes, leva bannière contre les Anglais, les chassa d'Orléans, de Jargeau, de Meung-sur-Loire, de Beaugency et leur infligea bientôt une défaite en Beauce. Pendant l'été de cette même année, Charles, roi de France, accompagné de la dite Pucelle, s'étant mis à la tête de ses troupes, passa la Seine et fit reconnaître son autorité dans les cités de Troyes, de Châlons, de Reims, de Soissons, de Senlis et de Beauvais, qui tenaient auparavant le parti des Anglais. Il fut sacré à Reims par Regnault de Chartres, archevêque de cette ville, et par Jean de Saarbruck, évêque et comte de Châlons, pair de France, assistés de Jean de Tournebu, évêque de Séez, et de l'évêque d'Orléans, qui était d'origine écossaise. » L'auteur de ces remarques faisait partie sans aucun doute du clergé de Châlons; la correction relative de la latinité, le choix des expressions, le tour cicéronien de la période trahissent même un haut gradué universitaire. Il est d'autant plus intéressant de voir un homme d'une culture aussi supérieure rattacher comme un effet à sa cause les succès de Jeanne d'Arc dans le cours de l'année 1429 à la coïncidence du vendredi saint et de l'Annonciation qui avait signalé cette même année.

On remarque toujours une recrudescence de mysticisme chez les peuples que vient de frapper un grand désastre. Si les sociétés les plus sceptiques

subissent jusqu'à un certain point cette influence au jour des tragiques épreuves, à plus forte raison une nation foncièrement croyante ne saurait y échapper; on la voit d'ordinaire se rejeter dans la dévotion et même dans la superstition, d'un élan d'autant plus éperdu qu'elle a été plus profondément précipitée dans l'abîme de la mauvaise fortune. Il n'y a pas dans l'histoire de notre pays de période plus néfaste que celle qui s'étend entre le traité de Troyes et le siège d'Orléans. La défaite de Verneuil essuyée vers le milieu de 1424 marque l'un des moments les plus critiques de cette période, et la cause nationale reçut là un coup si terrible que l'on put croire qu'elle ne s'en relèverait pas. Voyant ainsi leurs chances de succès purement humaines diminuer de jour en jour, comment Charles VII et ses partisans n'auraient-ils pas fondé leur suprême espoir sur la protection d'en haut! Or, dans la croyance populaire, il y avait alors deux personnages surnaturels en qui s'incarnait surtout cette protection. Ces deux personnages étaient l'archange du Mont-Saint-Michel et la Vierge du Puy. A la fin de juin 1425, l'archange avait manifesté sa protection en écrasant les Anglais qui assiégeaient son sanctuaire, et nous avons essayé de montrer, dans un des chapitres précédents, que les premières visions de la Pucelle sont très peu postérieures à cette victoire. Sitôt que l'on vit approcher le vendredi de l'Annonciation de l'année 1429, on se persuada que la Vierge du Puy avait choisi cette conjoncture solennelle pour faire sentir à l'envahis-

seur, par une démonstration éclatante, la force de son bras. Aussi, dès la fin de 1428, les habitants des régions de la France où l'on reconnaissait l'autorité du Dauphin vécurent pour ainsi dire dans l'attente de ce grand événement. Il était facile de prévoir qu'en de telles conditions le pèlerinage au Puy prendrait encore plus de développement qu'en 1407 et en 1418. Pour prévenir les affreux accidents qui s'étaient produits dans ces deux occasions, Charles VII obtint du pape Martin V que les indulgences extraordinaires attachées à la visite du sanctuaire de la Vierge pendant la semaine sainte auraient cours jusqu'au dimanche 3 avril. En 1429, le carême commença le mercredi 9 février. A cette date, les Anglais campés devant Orléans avaient déjà remporté des avantages notables. Jamais le danger n'avait été plus pressant. Au milieu de l'anxiété générale, avec quel bonheur une foule de personnes dévotes du parti de Charles VII saluèrent l'approche de la double solennité d'où elles attendaient depuis si longtemps le salut de la France!

La femme de Jacques d'Arc, Isabelle Romée de Vouthon, et sa fille Jeannette étaient trop pieuses, elles aimaient trop le Dauphin pour ne pas partager ces sentiments. A peine sortie de l'enfance, Jeannette s'était fait remarquer par la ferveur de sa dévotion envers la Vierge. Tous les samedis, au retour de la belle saison, elle n'avait pas de divertissement plus doux que d'aller, en compagnie de sa sœur Catherine, parer de guirlandes l'autel de la petite chapelle

de Notre-Dame de Bermont. A ce point de vue, on pourrait s'étonner que le culte de Marie, qui avait tenu une si grande place dans sa chaste adolescence, ne dût point être compté parmi les facteurs principaux de sa mission; mais l'étude attentive des faits prouve qu'il n'en a pas été ainsi. A Rouen elle désigna nommément la Vierge parmi les personnages surnaturels qui l'avaient députée vers le roi de France : « Répond qu'elle est venue au roi de France de par Dieu, de par la vierge Marie et tous les bienheureux saints et saintes de paradis ». Pendant les trois semaines qu'elle passa à Vaucouleurs avant de partir pour Chinon, un témoin oculaire entendu au procès de réhabilitation raconta qu'il l'avait vue passer des journées entières dans la chapelle souterraine de l'église Notre-Dame de Vaucouleurs, prosternée devant l'image de la Vierge. Un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem écrivant à l'un de ses amis peu après l'arrivée de la Pucelle à la cour de Charles VII, disait que c'était Dieu lui-même, touché des prières de la vierge Marie, qui l'avait envoyée[1].

Au moyen âge, le carême, surtout lorsqu'il précédait un jubilé aussi solennel que celui du grand vendredi de l'Annonciation, était une époque de

1. « Adaccessit cœlestis Puella et quod ipse Pater cunctipotens virgini Mariæ præ cæteris præstitit. » *Procès*, V, 99. — La lettre d'où nous avons extrait cette phrase accompagnait l'envoi d'une copie du message de la Pucelle aux Anglais et doit avoir été écrite à la même date que ce message, c'est-à-dire pendant la semaine sainte de 1429.

prières incessantes, de pénitence insigne et de mortification universelle. La papauté avait attaché de longue date à la célébration de ce jubilé des indulgences exceptionnelles qui redoublaient encore le zèle des âmes pieuses. Les fidèles que des devoirs de famille, l'âge, l'éloignement ou leur état de santé empêchaient de se rendre au Puy, pouvaient néanmoins gagner ces indulgences; pour y avoir part, il suffisait de réciter les prières prescrites, de s'imposer certaines austérités, de se livrer à des pratiques de dévotion déterminées. Le carême de 1429 eut ainsi, notamment dans le centre du royaume et les provinces restées fidèles au Dauphin, un caractère particulier de recueillement et de ferveur. Huit mois auparavant, Jeanne avait désigné cette époque comme celle où Dieu devait opérer le salut de la France. Le passage auquel nous faisons allusion est tellement curieux qu'on nous saura gré de le citer textuellement. « Vers la fête de l'Ascension (jeudi 13 mai 1428), elle disait, rapporte un témoin oculaire, Bertrand de Poulangy, qu'elle était venue vers Robert de Baudricourt de la part de son Seigneur, afin qu'il mandât au Dauphin de se bien tenir et de ne point livrer bataille à ses ennemis, parce que le Seigneur lui donnerait secours avant la mi-carême. »

Comme le secours indiqué ici n'était autre que la mission dont la Pucelle avait reçu d'en haut l'investiture dès 1425, il faut sans doute voir dans ces paroles moins une prophétie qu'une résolution arrêtée à l'avance. Qui pourrait s'étonner qu'une chré-

tienne aussi fervente, attendant tout de l'appui céleste dans l'œuvre de l'affranchissement de son pays, eût choisi pour entreprendre cette œuvre le moment où des mortifications générales, des pratiques de dévotion extraordinaires, les indulgences plénières attachées au jubilé devaient valoir à ses concitoyens opprimés les effets de la miséricorde divine[1]? Quoi qu'il en soit, il paraît certain que cette considération fut mise en avant par les conseillers de Charles VII pour décider ce prince à ne pas repousser de prime abord les ouvertures de Jeanne : « Le roi, firent remarquer ces conseillers, en considération de sa propre détresse et de celle de son royaume, et ayant égard à la pénitence assidue et aux prières de son peuple à Dieu, ne doit pas renvoyer ni rebuter cette jeune fille ».

Après ces explications on comprendra mieux l'impatience de la Pucelle lorsque, dans les premiers jours de février 1429, pendant son séjour de trois semaines à Vaucouleurs chez Henri le Royer, elle vit arriver la date qu'elle s'était fixée dès le milieu de l'année précédente pour inaugurer sa mission, c'est-à-dire le commencement du carême, avant qu'elle eût réussi à arracher à Baudricourt la promesse

1. Un compatriote de Jeanne d'Arc, Husson Lemaistre, né au village d'Urville sous la Motte de Bassigny, à six lieues au sud de Domremy, a rendu témoignage de cette confiance en la faveur divine dont les Français des bords de la Meuse étaient alors animés : « Et dicebatur illo tunc quod erat gratia Dei ». *Procès*, III, 198.

d'être menée devant le Dauphin. L'attente fiévreuse qui l'agitait lui inspira alors une parole mémorable que nous avons déjà rapportée. On y trouve ce je ne sais quoi de simple et de fort qui permet de reconnaître entre mille les mots qu'elle a réellement prononcés ; c'est perçant comme la pointe d'un glaive, et cela se grave ineffaçable dans le souvenir : « Le temps, dit-elle à Catherine son hôtesse, le temps me pèse comme à une femme qui va être mère ». C'est que, depuis la fameuse journée de l'été de 1425 où le premier germe en avait été déposé au fond de son âme, cet instinct sublime et presque divin qu'elle nommait sa mission, se sentant désormais, après quatre années de gestation féconde, en possession de tous les organes de la vie, tendait avec une force irrésistible à apparaître en pleine lumière et à se faire jour au dehors. Une fois ce moment venu, trois influences, la première politique, la seconde militaire, la troisième religieuse, vinrent puissamment en aide à ce qu'on pourrait appeler la délivrance de Jeanne.

L'influence politique fut l'hommage de vassalité exigé pour le Barrois de René d'Anjou par Jean, duc de Bedford. L'influence militaire, la seule que l'on ait aperçue jusqu'à ce jour, fut l'imminence du danger créé par le siège d'Orléans et peut-être une clause restée inconnue de la capitulation de Vaucouleurs vers le milieu de 1428. Enfin, l'influence religieuse, que nous signalons ici pour la première fois, fut la foi de la pieuse jeune fille aux

grâces spéciales attirées sur la France par le jubilé du grand vendredi de l'année 1429.

Environ un mois avant l'ouverture de ce jubilé, le mercredi 23 février, au soir, Jeanne partit de Vaucouleurs pour se rendre à la cour de Charles VII. Après onze jours de trajet, elle arriva à Chinon le 6 mars, le jour même où tomba en 1429 ce fameux dimanche de Lætare ou des Fontaines dont une tradition plusieurs fois séculaire avait fait la fête par excellence de la jeunesse des bords de la Meuse. Tout entière à sa mission et les yeux fixés sur Orléans, que les Anglais étreignaient dans un cercle de plus en plus étroit, elle ne pouvait songer alors à se rendre au Puy; mais nous savons qu'elle y envoya en pèlerinage quelques-uns des hommes d'armes qui avaient composé son escorte dans le trajet de Vaucouleurs à Chinon. Ce fait, le plus important peut-être et le plus nouveau de tous ceux qu'il nous a été donné d'établir, ressort avec évidence d'un passage, mal compris par nos devanciers, de la déposition de l'aumônier de la Pucelle. Voici la traduction littérale de ce passage. Frère Jean Pasquerel, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, « dit et dépose sous la foi du serment que, la première fois qu'il entendit parler de Jeanne et de sa venue à la cour, il était au Puy où se trouvaient également la mère de Jeanne et quelques-uns de ceux qui avaient amené la Pucelle vers le roi. On lia connaissance, et la mère ainsi que les compagnons de Jeanne dirent au déposant qu'il était convenable qu'il se rendît avec eux auprès de

la Pucelle et qu'ils ne le quitteraient pas avant de l'avoir conduit vers elle. Et ainsi il vint avec eux jusqu'à Chinon et de là jusqu'à Tours, où il était alors lecteur du couvent que son ordre possédait dans cette ville. »

Assurément, aucun de nos lecteurs ne s'étonnera de trouver la femme de Jacques d'Arc dans la foule des pèlerins accourus au Puy de tous les points de la France. Il en faut conclure que la mère de la Pucelle peut être rangée avec certitude parmi les dévotes que préoccupait le plus l'approche du jubilé. Et Jeanne, de son côté, partageait sans aucun doute la préoccupation maternelle, puisque, dès le lendemain de son arrivée à la cour, où le souci de sa mission la retenait, elle n'eut rien de plus pressé que d'envoyer quelques-uns de ceux qui lui avaient fait escorte, accomplir en son lieu et place le pèlerinage au chef-lieu du Velay, comme pour mettre l'œuvre patriotique qu'elle allait entreprendre sous les auspices de la solennité, doublement sacrée, où reposait alors l'espoir national. C'est pour ce motif que le premier acte de sa mission, le message où elle somme les Anglais, au nom « du roi du ciel, fils de sainte Marie », de vider le royaume, est daté du 22 mars ou du mardi de la semaine sainte.

Au milieu de cette foule pieuse entassée dans le sanctuaire, aux offices de ce grand vendredi saint de l'Annonciation où les pèlerins de Notre-Dame du Puy, prosternés la face contre terre et pour ainsi dire haletants dans l'attente de quelque soudain miracle,

sentaient courir en leurs veines un frisson de religieuse terreur, il faut se représenter la mère de la Pucelle agenouillée aux pieds de la fameuse Vierge Noire et récitant dévotement son chapelet, les yeux baignés de larmes. Le cœur encore tout meurtri du coup qu'elle avait reçu le mois précédent, la femme de Jacques d'Arc pleurait et n'avait confiance qu'en la miséricorde divine pour être consolée. Elle pleurait en pensant à sa bonne Jeannette, l'espoir de sa vieillesse, qui venait de s'échapper en quelque sorte par surprise de la maison paternelle et que peut-être elle ne reverrait plus. Si seulement elle avait pu l'embrasser et lui dire adieu; mais non, il n'est pas jusqu'à cet amer plaisir qui n'eût été refusé à sa tendresse. Hélas! lorsque la pauvre paysanne fondait ainsi en sanglots devant ces autels où depuis les temps les plus reculés de la superstition gauloise des milliers de générations humaines sont venues tour à tour prier et gémir, elle ne se doutait certainement pas que dans la fête qui l'avait attirée au Puy il y avait comme un emblème de cette mission sublime dont le premier acte lui coûtait déjà tant de pleurs. Elle ne se doutait pas que la petite Jeannette, l'humble enfant d'Isabelle Romée, avait eu, elle aussi, son Annonciation. Un ange du ciel lui était apparu qui l'avait saluée, qui l'avait élue, qui l'avait bénie entre toutes les jeunes filles; et ce que l'héroïne inspirée avait senti depuis lors palpiter dans son sein virginal, en vérité c'était presque un Dieu, puisque c'était le génie même de la France.

Le Puy fut alors le foyer d'une dévotion patriotique si fervente que quelque chose de cette ardeur se communiqua aux habitants de la région environnante et fit sentir son rayonnement jusque dans les rangs les plus humbles de la population. Voilà pourquoi au lendemain du supplice de Jeanne, lorsque les politiques de l'entourage de Charles VII éprouvèrent le besoin de recourir à un expédient factice pour exciter de nouveau l'exaltation religieuse des troupes, ce fut dans les montagnes du Gévaudan, par conséquent à peu de distance de la capitale du Velay, qu'ils allèrent chercher ou du moins trouvèrent l'instrument de cette tentative. Cet instrument était un berger visionnaire et thaumaturge, né aux environs de Mende, auquel les pratiques les plus étranges de la dévotion franciscaine avaient tellement tourné la tête, qu'il avait la prétention de reproduire trait pour trait dans sa personne le fondateur de l'ordre séraphique. Regnault de Chartres, chancelier de France et archevêque de Reims, écrivit alors aux bourgeois de cette ville « qu'il était venu vers le roi un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes du Gévaudan en l'évêché de Mende, lequel disait ni plus ni moins qu'avait fait Jeanne la Pucelle et qu'il avait commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi et que sans faute les Anglais et les Bourguignons seraient déconfits[1] ». D'un autre côté, nous savons, par le témoignage d'un

1. *Procès*, V, 168.

contemporain, qu'au mois d'août 1431 les Anglais capturèrent devant Beauvais « un méchant, nommé Guillaume le Berger, qui faisait les gens idolâtres de lui et chevauchait de côté et montrait de fois en autre ses mains et ses pieds et son côté, et étaient tachés de sang comme saint François[1] ». Autant la mission de la Pucelle apparaît comme une épopée sublime, autant la grossière parodie de cette épopée, que l'on essaya de faire jouer au berger Guillaume, produit une impression d'insurmontable dégoût. Aussi nous serions-nous gardé de rappeler ici une machination tout à fait misérable si elle ne laissait clairement apercevoir l'idée que se faisaient les meneurs de cet illuminé du courant particulier de mysticisme où la vierge de Domremy avait puisé certains éléments de son inspiration et où par suite il leur semblait que devait puiser à son tour quiconque était appelé à continuer le rôle de la libératrice d'Orléans.

Nous avons exposé dans la première partie ou les sept premiers chapitres de cet ouvrage les particularités locales et domestiques ainsi que les incidents militaires, dans la seconde partie ou les cinq derniers chapitres les grands faits religieux qui ont pu exercer, directement ou indirectement, quelque influence sur la conception, la gestation et l'enfantement de ce que l'on a coutume d'appeler la mission de Jeanne d'Arc. Notre tâche est donc terminée. De telles

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 272.

recherches n'ont eu et ne pouvaient avoir d'autre but que de signaler les origines humaines, historiques du plus merveilleux épisode de notre histoire. Ce but a été atteint si, sans amoindrir l'incomparable grandeur de cet épisode, nous avons réussi à faire mieux comprendre le curieux concours de circonstances qui a servi à le préparer et qui a permis, Dieu aidant, de l'accomplir. Quant aux origines célestes et tenant du prodige dont les biographes de la Pucelle se sont presque exclusivement préoccupés jusqu'à ce jour, c'est Jeanne qui les a affirmées jusqu'à la mort, et personne n'a le droit de mettre en doute la sincérité de son témoignage. Le seul rôle qui convienne à la critique est de rendre hommage à cette sincérité, en réservant la question de la réalité objective des faits miraculeux attestés par l'accusée de Rouen dans ses dépositions. On admet ou l'on rejette un miracle, on ne l'explique pas.

Toutefois, si l'histoire doit prudemment se garder de toute intrusion dans le domaine du surnaturel, il ne lui est pas interdit de travailler à en éclairer les abords. Les théologiens eux-mêmes semblent convier la science à cette libre recherche, puisque c'est un de leurs axiomes que la grâce bâtit presque toujours sur la nature. Envisagée à ce point de vue, la mission de Jeanne d'Arc est comme un arbre féerique dont la cime monte jusqu'au ciel, mais dont les racines plongent dans un milieu réel que la critique est appelée à reconstituer. Cette reconstitution patiente, minutieuse, approfondie, nous avons tenté de la

faire dans le cours de ce travail, autant du moins que la pénurie des documents nous l'a permis.

Les résultats nouveaux que nous croyons avoir obtenus n'offrent pas seulement un vif intérêt au point de vue historique proprement dit, ils méritent d'attirer l'attention des psychologues aussi bien que celle des physiologistes, et fournissent des matériaux d'un prix inestimable pour l'étude des plus mystérieux problèmes de l'âme féminine et du génie humain. Les lecteurs mêmes qui refuseront d'admettre un rapport de cause à effet entre des événements d'un caractère purement terrestre et des phénomènes de l'ordre surnaturel, seront forcés de reconnaître l'étroite connexité, au moins topographique et chronologique, qui relie les seconds aux premiers. Sans contredit, la partie miraculeuse de la mission de la Pucelle échappe essentiellement à l'investigation scientifique, et pourtant qui donc oserait affirmer d'une manière absolue que les faits dont l'exposé remplit les pages de ce livre n'ont pas contribué dans une large mesure à soulever, sur les sublimes hauteurs où la religion et le patriotisme devaient la transfigurer, la jeune paysanne de Domremy?

Jeanne voulut offrir sa vie en holocauste à sa patrie, à la justice, ce qui revient à dire qu'elle s'immola pour Dieu. Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de donner plus de consistance et de solidité aux premiers plans d'une vie héroïque. Il ne faut pas néanmoins, rien ne serait plus éloigné

de notre pensée, que ces premiers plans dérobent au regard ce qui fait le fond du tableau, l'Idéal ou, pour nous conformer au langage ordinaire, le Ciel. A le bien prendre, quiconque se dévoue à cet Idéal ou réussit à le réaliser dans la mesure des forces humaines a reçu ce qu'on peut appeler avec la vierge de Domremy une mission d'en haut; et, au fond, pour un héros ou un saint comme pour un artiste créateur, obéir au Devoir, à la Grâce, à l'Inspiration, c'est entendre en quelque sorte des voix divines. Le mode plus ou moins spiritualisé sous lequel on perçoit ces voix est affaire de milieu, d'éducation et de génie. En ce sens, nous adoptons, pour les donner ici à titre de conclusion de toutes nos recherches, ces fortes paroles d'Étienne Pasquier : « De ma part, je répute l'histoire de la Pucelle un vrai miracle de Dieu. La pudicité que je vois l'avoir accompagnée jusqu'à sa mort, même au milieu des troupes ; la juste querelle qu'elle prit; la prouesse qu'elle y apporta; les heureux succès de ses affaires; la sage simplicité que je recueille de ses réponses aux interrogatoires qui lui furent faits par des juges du tout voués à sa ruine; ses prédictions qui, depuis, sortirent effet; la mort cruelle qu'elle choisit dont elle se pouvoit garantir, s'il y eût eu de la feintise en son fait : tout cela, dis-je, me fait croire, joint les voix du ciel qu'elle oyoit, que toute sa vie et histoire fut un vrai mystère de Dieu [1]. »

1. *Les recherches de la France*, liv. VI, ch. v; Paris, 1621, in-folio, p. 460.

33

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

PRÉFACE. III

CHAPITRE I. — La royauté française dans la vallée de la Meuse au XVe siècle. 1

— II. — La famille de Jeanne d'Arc. 25

— III. — Domremy et la châtellenie de Vaucouleurs de 1412 à 1425. 50

— IV. — Le culte de saint Michel au XVe siècle et la victoire du Mont-Saint-Michel. . . . 85

— V. — La piété de Jeanne d'Arc et les visions de 1425. 122

— VI. — Domremy et Vaucouleurs de 1425 à 1428. 149

— VII. — Jeanne d'Arc à Neufchâteau, à Vaucouleurs et à Nancy. 178

— VIII. — Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429.. 229

— IX. — Les Dominicains à la cour de Bourgogne et les Franciscains à la cour d'Anjou-Sicile. 241

— X. — Jeanne d'Arc et Frère Richard. 260

— XI. — Jeanne d'Arc, Colette Boilet et les pratiques de la dévotion franciscaine. . . 283

— XII. — Jeanne d'Arc et le grand jubilé du Puy en 1429.. 309

FIN

15146. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

